



GÉOSTRATÉGIQUES N° 58

Publication trimestrielle de l'Académie de Géopolitique de Paris

L'Algérie 60 ans après l'indépendance



CONSEIL SCIENTIFIQUE

Président : Ali RASTBEEN

Fondateur et président de l'Académie de géopolitique de Paris

Jean-Paul BLED - Université Paris IV Sorbonne

Thierry COVILLE - Professeur à Negocia

Recteur Jean-Pierre DOUMENGE - CNRS - Université de Montpellier

Recteur Gérard-François DUMONT - Université Paris IV Sorbonne

Hall GARDNER - Université américaine de Paris

Zalmai HAQUANI, Professeur à l'Université de Caen

Edmond JOUVE, Université Paris DESCARTES

Ferydoun A. KHAVAND - Université Paris V

Yves LACOSTE - Université Paris VIII

Le Général (cr) Henri PARIS - Président de Démocraties

COMITÉ DE RÉDACTION

Christophe RÉVEILLARD - Université Paris IV Sorbonne - Collège interarmées de Défense

Roger TEBIB - Centre d'Études de Défense et de Sécurité civile

Mohamed TROUDI - Université Paris XII - Val de Marne

COORDINATION

Lyazid BENHAMI

CHERCHEURS ASSOCIÉS

Latifa BOUTAHAR - Fatima DAHMANI - Colline FERRO - Mohamed Larbi HAOUAT

CARTOGRAPHIE

Philippe TORRES - Professeur de Relations Internationales - ENSOA

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

Houshang HASSAN-YARI - Professeur et Adjoint spécial du Recteur du Collège militaire royal du Canada pour liaison nationale et internationale

Mohammad Réza MAJIDI - Professeur associé à l'Université de Téhéran - Iran

Ahmed NAGHIBZADEH - Professeur de Sciences Politiques, Université de Téhéran - Iran

Directeur technique : **M. FERDOSI**

Directeur de publication : **Ali RASTBEEN**

Publier dans *Géostratégiques*

- Le comité de rédaction sollicite des articles rédigés en français selon les instructions du protocole de rédaction ci-dessous. La revue ne publie que des textes inédits, qui ne sont pas sous évaluation par une autre revue. Tout article soumis qui ne correspond pas suffisamment aux exigences critiques et linguistiques et au protocole de présentation de la revue sera renvoyé à son auteur(e) pour modifications avant d'être évalué. L'accord éventuel de publication peut être subordonné à des modifications sur le fond ou sur la forme. Lorsqu'un article est accepté pour publication dans la revue, l'auteur(e) est informé(e) par une lettre signée par le directeur des publications.

Le contenu des textes publiés et l'exactitude de leurs références bibliographiques sont de la responsabilité exclusive des auteurs, et les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. Toutefois, les droits de traduction, de reproduction et d'adaptation sont réservés pour tous pays (code de la propriété intellectuelle).

- Les articles soumis pour publication dans la revue peuvent être envoyés par courrier électronique à la rédaction de *Géostratégiques*: academiedegeopolitiquedeparis@gmail.com. Les articles doivent être inédits, l'auteur s'engage à conserver l'exclusivité de son texte à *Géostratégiques*, et la revue ne permet pas d'y faire figurer des articles déjà parus ailleurs.
- Les articles ne dépassent pas 40 000 signes (espaces et notes compris), doivent être accompagnés d'un résumé en français et en anglais de 5 lignes au maximum. Les règles de mise en forme des références bibliographiques sont celles en usage à l'Imprimerie nationale (cf. *Lexique des règles typographiques*). La rédaction signale aux jeunes chercheurs (doctorants et post-docs) qu'une attention toute particulière est réservée à leurs envois.

ISSN: 1627 - 6639

Sommaire

PRÉFACE ET AVERTISSEMENT	5
L'ALGÉRIE, REGARDS CROISÉS À L'AUNE DU SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE... 7 Ali Rastbeen	
THE STATE OF DEMOCRACY IN ALGERIA	11
Arezki Ighemat	
LA STRATÉGIE ALGÉRIENNE D'INDÉPENDANCE : LA « RÉVOLUTION ARMÉE » ET LA « RÉVOLUTION DIPLOMATIQUE »	23
LA « GUERRILLA DIPLOMATIQUE » : LE BRAS DROIT DE LA « GUERRILLA RÉVOLUTIONNAIRE »	37
Arezki Ighemat	
LE SYSTÈME POLITIQUE ALGÉRIEN FACE AU SOULÈVEMENT POPULAIRE	51
Madjid Benchikh	
60 ANS D'INDÉPENDANCE EN ALGÉRIE - LA « PUISSANCE » DE L'HABITUS POLITIQUE	67
Mohamed Mebtoul	
LE PATRIMOINE COMME CIMENT DE L'IDENTITÉ ALGÉRIENNE	83
Frédéric Martorello et Farés Khima	
FIN DU SERVICE DE FORMATION DES JEUNES ET ARABISATION DE L'ENSEIGNEMENT	97
Guy Jourdain	
LES ASPIRATIONS DE LA JEUNESSE ALGÉRIENNE	103
Lyazid Benhami	
ALGÉRIE : UN NATIONALISME DE MUTILATION	117
Tahar Khalfoune	
ALGÉRIE FACE AUX NOUVELLES RECONFIGURATIONS GÉOPOLITIQUES : OPPORTUNITÉS ET DÉFIS	149
Brahim Oumansour	
L'ALGÉRIE ET LES ÉTATS-UNIS FACE À LA GUERRE AU SAHARA OCCIDENTAL	159
Domingo Garí	
LA DIASPORA ALGÉRIENNE, UNE AUBAINE NON EXPLOITÉE PAR L'ALGÉRIE	171
Talbi Mouloud	
LA PRESSE ET L'ALGÉRIE	185
Nacer Kettane	
LES FEMMES ALGÉRIENNES, SOIXANTE ANS APRÈS L'INDÉPENDANCE, OÙ EN SONT-ELLES ?	191
Myassa Messaoudi	

OBSERVATIONS SUR LES PROCESSUS DE LÉGITIMATION EN ALGÉRIE	197
Tarik Mira	
L'ENTRETIEN DE <i>GÉOSTRATÉGIQUES</i>	203
Questions à... Denis Bauchard	
ADRESSES LIBRAIRES	209
NUMÉROS PRÉCÉDENTS	210
BULLETIN D'ABONNEMENT	243

PRÉFACE ET AVERTISSEMENT

L'Algérie fête le 60^e anniversaire de son indépendance. Peu de pays font couler autant d'encre, déchainent, autant de passions, posent avec autant d'acuité les problématiques inhérentes aux pays nouvellement indépendants.

La révolution algérienne est l'un des moments les plus forts et les plus emblématiques du 20^e siècle pourtant traversé par des événements considérables comme la révolution bolchévique d'octobre 1917, le Vietnam, Suez, Cuba ou encore Mai 68 qui a transformé durablement la France.

Colonisée depuis des siècles, voire des millénaires l'Algérie et de façon plus générale, l'Afrique ont constamment fait le jeu et été le jouet d'appétits et d'enjeux qui ne les concernaient pas.

Réservoir d'hommes pour la guerre, d'esclaves pour les occupants, main d'œuvre corvéable à merci pour les marchands et industriels sans scrupules, le pays profond a toujours résisté aux tentatives d'annihilation, aux manœuvres démagogiques et hégémoniques.

Organisée en tribus solidaires, fédérées en coordination de type gouvernorats, l'Algérie a toujours tenu tête aux envahisseurs quels qu'ils soient : romains, phéniciens, carthaginois, vandales, espagnols, arabes, turcs, vikings, anglais, etc.

Si parfois l'Islam a pu parfois constituer un repère et un facteur d'unité face à l'envahisseur oppresseur, il n'en reste pas moins que c'est d'abord la culture première ancestrale qui rassemble, motive et qui dicte la loi et le ralliement.

Les organisations religieuses, quelles qu'elles soient, ont toujours tissé des compromis souvent aux allures de compromission avec le pouvoir colonial, quel qu'il soit.

L'attachement du peuple algérien à sa terre a toujours été constant et non négociable, les mécanismes et les processus idéologiques d'un nationalisme radical visant à couper la tête de l'hydre colonial sont nés dans le milieu ouvrier algérien émigré du début du 20^e siècle.

La quête et la revendication de l'indépendance ont pris les contours d'une question sociale qui ne pouvait trouver réponse que dans la liberté définitive et la souveraineté d'un peuple martyrisé par l'histoire.

L'issue inéluctable ne souffrait d'aucune interrogation ; l'indépendance était au bout du fusil.

Deux moments décisifs ont donné à la jeune révolution algérienne son envol et sa reconnaissance internationale : le Congrès de la Soummam du FLN en aout 1956 et la conférence des pays non-alignés de Bandung en avril 1955.

Le sabotage de la révolution au Congrès de Tripoli, l'installation de Ben Bella au pouvoir par Nasser, le coup d'État de Boumediene en 1965 allaient plonger le pays dans une glaciation mortifère ou la chasse à la pluralité, à la diversité était monnaie courant par des milices spéciales regroupées dans la sécurité militaire.

Le nouvel État nation connaîtra les affres douloureuses de règlements de comptes, de liquidations, de disparitions.

Fondé sur le clanisme, l'omerta, un système protéiforme, se met en place et aura à gérer les explosions multiples : Printemps Berbère de 1980, émeutes d'octobre 88, décennie sanglante suite à l'interruption du processus démocratique, Printemps noir de 2001 en Kabylie, Hirak en 2019...

Tout cela fera dire à Nils Andersson qu'il est plus facile de mener une révolution que de construire une réelle démocratie.

À travers l'ensemble des contributions, nous avons voulu ouvrir un espace de réflexion et de débat à un moment où l'Algérie est confrontée à de nombreux défis nationaux, régionaux et internationaux : les questions sociales et démocratiques, les aspirations de la jeunesse, la place des femmes, les questions identitaires et patrimoniales, la politique étrangère, la place et le rôle des médias, des diasporas, les enjeux de la nation, du nationalisme, du patriotisme, etc.

Explosion de la multilatéralité, drame des réfugiés, xénophobie mondiale, crise économique, sanitaire ; imposent à l'Algérie des positionnements et des stratégies qui lui permettent de retrouver sa place dans le concert des Nations, doté d'un peuple jaloux de sa liberté.

En renforçant sa vocation méditerranéenne et africaine en se réappropriant l'ADN de sa révolution, l'Algérie rassemblant ses atouts, colossaux saura trouver à coup sûr les chemins de la démocratie et de la prospérité, conditions sine qua non de sa souveraineté et de son autonomie.

Lyazid Benhami & Nacer Kettane

Ali Rastbeen

Président de l'Académie de géopolitique de Paris



L'ALGÉRIE, REGARDS CROISÉS À L'AUNE DU SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

LE SOIXANTENAIRE DE L'INDÉPENDANCE ALGÉRIENNE nous a semblé être l'occasion idéale pour confier à la revue *Géostratégiques* le soin de passer en revue les thématiques correspondant à l'analyse du bilan et des défis posés à la géopolitique de l'Algérie. Nous vous proposons une déclinaison de l'ensemble des questions de fond que pose l'actuelle situation. Le numéro approfondit le questionnement sur le système politique et institutionnel algérien difficilement à la hauteur pour proposer à sa jeunesse comme à l'ensemble de la population des perspectives de développement harmonieux et dans le respect des libertés fondamentales mais également pour affronter les enjeux de puissance et de pouvoir sur la scène locale, régionale et continentale.

Les experts et spécialistes auteurs du dossier évoquent ainsi la question des origines et des conséquences de la forte résistance intérieure, du « printemps arabe » au « *Hirak* »¹, à la forme du pouvoir à la tête de l'État algérien lequel n'a pas connu de grands changements depuis les premiers gouvernements du régime. Le système politique algérien est confronté à une dynamique de soulèvement populaire. Pour la première fois un mouvement s'attache aux causes et non aux conséquences du refus de la nature du pouvoir algérien dont le fonctionnement du politique est totalement unilatéral et rejette les médiations sociopolitiques. Les autorités algériennes ont vu dans le Covid-19 le moyen pour renforcer la répression qui classe l'Algérie derrière ses voisins Maghrébins dans les indices mondiaux de démocratisation.

1. Lebdjaoui, Rafik, et al. *Hirak en Algérie : L'invention d'un soulèvement*. France, La fabrique éditions, 2020.

Les communications de ce numéro se saisissent de la question centrale de la jeunesse algérienne, notamment celles des plus gros centres urbains.², des problématiques liées à l'enseignement en Algérie, la question de l'arabisation de l'enseignement, et de l'affaiblissement du bilinguisme. La confrontation linguistique³ à relèvent désormais la question identitaire algérienne⁴.

Il s'agira également d'analyser la délicate question de la limitation des libertés, notamment d'expression, de l'État de droit et de la difficulté d'organiser les contre-pouvoirs, notamment en termes de presse, d'édition et d'information. Le dossier souligne la nécessité de mettre en valeur le potentiel culturel et patrimonial comme facteur de prise en compte et de renforcement de l'identité en géopolitique interne, qu'il s'agisse des nombreux vestiges de la période antique que du rayonnement culturel ultérieur sur le bassin méditerranéen. Cependant cette réappropriation du patrimoine implique une relecture de l'Histoire dont la condition est un travail de fond sur la mémoire collective et la volonté ferme tant du pouvoir que de la population de s'intéresser au socle du particularisme algérien⁵. La question de l'affranchissement de la conception ethno-religieuse ayant prévalu au lendemain de l'indépendance-soulève des interrogations face aux « pratiques politiques et sociales autoritaires » et l'approche de l'Islam, retardant l'éveil de la conscience politique et culturelle fondée l'individu citoyen.

Le lecteur découvrira que l'accent est également mis sur les aspects économiques et la question de la fin du paradigme bi-rentier, sur le défi énergétique, la crise économique sévère et la fiction unitaire, notamment avec la question de la *diaspora*. Les auteurs prennent remarquablement en compte le rôle essentiel de la culture et de l'histoire de la région pour compléter le tour d'horizon de la géopolitique intérieure.

Le contexte international connaît une évolution considérable avec la place prise par la possibilité offerte d'une alternative au système international occidental et le rapprochement avec la Russie et avec la Chine. Les auteurs évoquent la situation

2. Paul MAX MORIN « Les jeunes et la guerre d'Algérie : Une nouvelle génération face à son histoire », ISBN 2130835678, Presses Universitaires de France, 2022, 272 pages.

3. Gilbert Grandguillaume. « Confrontation par les langues » *Anthropologie et Sociétés*, vol. 20, no. 2, annual 1996, pp. 37-58. *Gale Academic OneFile*, link.gale.com/apps/doc/A30005324/AONE?u=goolescholar&sid=bookmark-AONE&xid=c83d18e7. Accessed 29 June 2022.

4. Jamel ZENATI « L'Algérie à l'épreuve de ses langues et de ses identités : histoire d'un échec répété » p. 137-145, <https://doi.org/10.4000/mots.4993>

5. Alcaraz, Emmanuel. *Histoire de l'Algérie et de ses mémoires, des origines au Hirak*. France, Éditions Karthala, 2021.

paradoxe de l'étranger proche algérien, entre situation d'hégémonie régionale et d'État-pivot, entre rempart contre les menaces et acteur d'une certaine déstabilisation. Ainsi, le « modèle » diplomatique algérien constitué officiellement d'expérience révolutionnaire, de non-alignement, de non-ingérence, d'attention au règlement pacifique des conflits vient se confronter aux deux pivots de la politique extérieure à savoir la protection du territoire et la conservation de l'hégémonie régionale. Les défis à surmonter pour la stratégie algérienne ont été approchés qu'il s'agisse par exemple de l'intégration régionale ou des crises politiques au Mali, en Libye dans la bande sahélo-saharienne à forte capacité d'épanchement déstabilisateur. Ainsi l'opposition algérienne à l'intrusion turque en Libye est analysée à l'aune d'une politique d'affirmation de puissance, le dossier de *Géostratégiques* évalue les facteurs de ralentissements entre l'Algérie et le Maroc tel que le conflit du Sahara occidental, facteur majeur de tensions sur fond de concurrence pour le *leadership* régional. Le régime algérien reste le principal soutien de la cause de la population sahraouie et il est important de revenir sur l'histoire de l'action diplomatique des États-Unis vis-à-vis de l'Algérie à ce sujet de même que l'influence que la question palestinienne a pu avoir de façon collatérale notamment dans le cadre de l'approche régionale des dernières administrations américaines. Les auteurs réaffirment que ces défis restent à la hauteur de sa dimension territoriale, la plus grande d'Afrique et la plus vaste du pourtour méditerranéen : l'Algérie demeure un mastodonte sécuritaire, démographique et géographique.

Nous remercions les auteurs d'avoir fait intervenir toutes les ressources de l'analyse géostratégique et géopolitique dont ils sont experts pour envisager les perspectives et hypothèses plausibles d'évolution, de changements, et les potentiels facteurs de pérennisation ou de déstabilisation de la situation actuelle⁶ ainsi que sur les éléments de nature à accréditer la thèse d'un rétablissement intérieur, d'une capacité de retour à la croissance du développement, d'une maîtrise suffisante des leviers de sécurité, de défense et de la diplomatie pour imposer une évolution régionale à son rythme.

Conformément à sa vocation d'animer librement des débats sur des thématiques qu'elle veut analyser de façon inédite et originale, la revue *Géostratégiques* de l'Académie Géopolitique de Paris a réussi à relever ce pari d'un tour d'horizon complet et approfondi de la situation et de la perspective de l'Algérie à l'occasion de son

6. <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2021/11/19/pr21341-algeria-imf-executive-board-concludes-2021-article-iv-consultation-with-algeria>

soixantenaire de l'indépendance ; que les auteurs de ce numéro, dont l'approche pluridisciplinaire et l'expertise d'analystes en pointe sur ce pays ont considérablement enrichi la recherche sur cette question à très haute teneur géopolitique, en soient chaleureusement remerciés.

Bonne lecture !

Arezki Ighemat¹

Ph.D in Economics,
Master of Francophone Literature (Purdue University)



THE STATE OF DEMOCRACY IN ALGERIA

“Opposition parties are powerless, the legislature impotent, the judiciary feeble, and the bureaucracy incompetent and corrupt. The electorate is deeply alienated and dismissive at the formal political process, believing that the real decision-making takes place behind closed doors” (1)

“Since 1962, the Algerian political system has been based on delimited roles between a deep invisible state that decides the strategy to follow and makes the arbitrations, on the one hand, and the visible façade that creates discourses and executes the decisions, on the other” (2)

The present article aims at assessing the level of democracy in Algeria. To do that, the author based his analysis on two main instruments: democracy indexes issued by some international organizations such as Freedom House, Reporters Without Borders, Human Rights Watch and the analyses of some experts on Algerian politics. Both of these sources agree to state that Algeria is far from being a “full democracy” as the official name of Algeria and the Algerian Constitution – “République Algérienne Démocratique et Populaire” – indicate. These reports, indexes, and experts all state that democracy in Algeria not only had the tendency to regress, but it had deteriorated even more since the eruption of the covid-19 pandemic as is indicated by the increase in the prosecutions, arrests, and imprisonments committed by Algerian authorities since 2019. The “Hirak” protest movement of 2019 – which meant to establish a democratic transition – has failed.

Le présent article vise à évaluer le niveau de la démocratie en Algérie. Pour ce faire, l'auteur a utilisé deux principaux instruments : les indices de démocratie établis par les organisations internationales telles que Freedom House, Reporters Without Frontiers, Human Rights Watch et les analyses de certains experts de la politique algérienne. Ces deux sources s'accordent à reconnaître que l'état dans lequel se trouve aujourd'hui l'Algérie est loin d'être celui d'une « réelle démocratie » comme le prétend le nom-même donné à l'Algérie : « République Algérienne 'Démocratique' et Populaire ». Ces rapports et indices indiquent tous que l'état de la démocratie en Algérie a connu une tendance à la détérioration, notamment depuis l'irruption de la pandémie du covid-19. Les « Hiraks » de 2019 et de 2021 – qui avaient pour but d'établir une transition démocratique – a échoué.

1. The author, a retired professor of economics, taught in various universities including Algiers University (Algeria), Purdue University (USA), Cape Coast University and Legon University (Ghana). He published four books on Algerian economic issues and international affairs and numerous articles on the same topics in Algerian Newspapers (El Watan, Reporters).

IN ARTICLE 1, THE ALGERIAN CONSTITUTION OF 2020 indicates that “*Algeria is a Democratic and Popular Republic.*” In its article 7, it establishes the existential principle of democracy, “*The people are the source of power. National sovereignty belongs exclusively to the people.*” Its article 8 underlines even more this principle, “*Constitutional power belongs to the people.*” Article 12 reinforces even more that principle by stating, “*People choose freely their representatives.*” Last but not least, article 13 underlines even more this democratic principle by stating, “*The State derives its ‘raison d’être’ and its legitimacy in the popular will,*” and provides two further precisions: The State’s motto is ‘*By the people and for the people,*’ reminding us of the slogan launched by the American President Abraham Lincoln in his speech in Gettysburg in 1863: “*Government of the people, by the people, for the people.*” Article 13 goes on stating, “*The State is at the service of the people.*” Article 16 mentions other fundamental elements of democracy such as, “*The State is founded on the principles of democratic representation, separation of powers and the guarantee of the rights, liberties, and social justice.*” These six articles could summarize, by themselves, the definition of the concept of ‘democracy’ which derives from the two Greek words ‘*demos*’ (people, citizens) and ‘*kratos*’ (power, rule). According to this definition, a democratic state is one which applies that golden rule of democracy. Does the Algerian State apply that rule? Many international institutes and agencies in charge of evaluating the democratic level of countries and many experts in politics and constitutional law, doubt it, as we will see later. To answer this question, we need to ask three preliminary ones: (1) What is the state of democracy in Algeria according to certain international democracy indexes? (2) How do some international experts and observers evaluate the level of democracy in Algeria? (3) What is the state of democracy in Algeria since the eruption of covid-19?

The state of democracy in Algeria according to international democracy indexes

Many—if not most—of the international institutes and agencies in charge of measuring the state of democracy in the world—are unanimous to recognize that Algeria is not a democratic country. To gauge the democratic level in various countries in the world, those institutes and agencies use indexes calculated on the basis of questionnaires sent to citizens of those countries or criteria corresponding to certain democratic principles and liberties. One of those agencies is “*Freedom House*”, which publishes each year a report titled “*Freedom in the World*”. The most recent report, “*Freedom in the World 2021*”, for example, classifies Algeria among

the least democratic countries, as table#1 below shows (the score indicated in the table ranges from 0 (authoritarian regime) to 100 (democratic regime):

Table#1: Democratic level of Algeria in the Maghreb

	Country	Score/100	Status
1	Algeria	32	not free
2	Morocco	37	partly free
3	Tunisia	71	free

Source : A. Ighemat, based on « Freedom in the World 2021, Freed

“*Democracy Index*” (DI) is another indicator of the nature and the democratic level of a country. “*DI*” measures the democratic level in 167 countries and is based on some 60 intermediary indicators covering three domains: pluralism, civil liberties, and political culture. “*Democracy Index*” classifies countries into four categories: full democracies, flawed democracies, hybrid regimes and authoritarian regimes. According to that index, Algeria is classified among the ‘authoritarian regimes’, as table#2 shows:

Table#2: “Democracy Index” in the Maghreb countries

	Countries	Regime's nature	2020	2019
1	Algeria	Authoritarian	3,77	4,01
2	Morocco	Hybrid regime	5,04	5,10
3	Tunisia	Flawed democracy	6,59	6,72

Source : A. Ighemat, based on « Democracy Index 2020 ».

“*Democracy Index*” classifies countries according to the index range in which it falls: 8 to 10 (full democracies); 6 to 8 (flawed democracies); 4 to 6 (hybrid regimes); 0 to 4 (authoritarian regimes).

The third indicator of the democratic level is the “*Dictatorship-Democracy Index*” (DDI). This index classifies countries into two main groups: democracies and dictatorships. Democracies are themselves classified into three sub-groups: parliamentary democracies, semi-presidential democracies, and presidential democracies. Dictatorships are also regrouped into three sub-categories: civil dictatorships, military dictatorships and monarchical (or royal) dictatorships. Table#3 indicates the nature of the regimes in the Maghreb region according to DDI:

Table#3: Nature of the regimes in the Maghreb region

	Countries	Nature of the regime	Sub-categoy	Reason for classification
1	Algeria	Dictatorship	Civil dictatorship	No power alternation
2	Morocco	Dictatorship	Dictature monarchique	Leaders are not elected
3	Tunisia	Dictatorship	Military dictatorship	No power alternation

Source : A. Ighemat, based on « *Dictatorship-Democracy Index 2021* ».

Another indicator of democracy that we have used to measure the level of democracy in Algeria is the “*World Press Freedom Index*” (WPF), which is published by “*Reporters Without Borders*”. “WPF” is calculated for 180 countries and ranges from 0 (countries with high press freedom) to 10 (countries who lack press freedom). Table#4 classifies Algeria and its neighbors in the Maghreb according to the degree of press freedom:

Table#4: Degree of press freedom in the Maghreb

	Countries	WPF (0 à 10)	Rank
1	Algeria	47,57	146
2	Morocco	45,22	136
3	Tunisia	29,59	73

Source: A. Ighemat, based on « *World Press Freedom Index, Reporters Without Borders, 2021* ».

Table#4 shows clearly that Algeria is behind Morocco and especially far behind Tunisia when it comes to freedom of the press.

The state of democracy in Algeria according to political analysts

Many political experts and observers agree to say that Algeria is not as democratic as the Constitution pretends and that the fundamental principles and liberties of democracy have largely regressed during the recent decades, notably since the eruption of the protest movement called “*Hirak*” and of the covid-19 pandemic. Many declarations and writings of those experts confirm that statement. For instance, concerning the role of the political institutions in Algeria, John P. Entelis, an expert on Maghreb politics, summarizes the political situation in Algeria as follows “*Opposition parties are powerless, the legislature impotent, the judiciary feeble, and the*

bureaucracy incompetent and corrupt. The electorate is deeply alienated and dismissive at the formal political process, believing that the real decision-making takes places behind closed doors” (3). Concerning particularly the lack of popular participation and of enthusiasm for all what is politics, Entelis writes “*The persistence of highly centralized control of society was facilitated by a political trade-off whereby the population at large had bargained away legal political participation and autonomy in return for a guarantee of economic opportunity and standardized welfare provisions*” (4). Concerning the total lack of interest of the population for political affairs and the regime’s refusal to undertake meaningful democratic political reforms, Entelis adds “*For its part, the Algerian state is impenetrable to societal demands for democratic reforms. Any [political] reform must be conceived, established and initiated by the regime itself*” (5). Entelis thinks that there have been – and there still are – two contradictory trends that play simultaneously in Algeria: “*political authoritarianism (the tendency towards a centralized governance), on the one hand, and political democracy (the desire to be able to choose freely et to be autonomous), on the other*” (6). Concerning the tendency of the Algerian ‘*Pouvoir*’ to resort to repressive means in order to guarantee the ‘state security’, another expert of the Maghreb politics, Ilhem Rachidi, states “*More than 6200 people have been detained and*

1200 prosecuted since the resumption of the Hirak marches this year [2021] [...] In the two months prior to the December 2019 presidential ballot, more than 2000 people were arrested” (7). Louisa Dris Hamadouche, a researcher who teaches political science at the University of Algiers, makes a diagnosis even less shiny of the political situation and the perspectives in Algeria. Like Entelis, Dris Hamadouche considers that there are two powers in Algeria, the true power and the ‘façade’ power: “*Since 1962, the Algerian political system has been based on delimited roles between a deep invisible state that decides the strategy to follow and makes the arbitrations, on the one hand, and the visible façade that creates discourses and executes the decisions, on the other*” (8). As for the participation of the population in the elections, particularly the referendum for the Constitution of November 1, 2020, Dris Hamadouche writes “*In reality, less than a quarter of Algerians actually endorsed the document [the Constitution] that practically consolidates the authoritarian character of the military supported regime and grants the President even more influence than before, although it limits him to two terms in office*” (9). For Dris Hamadouche, as for Entelis, the Algerian regime is far from being ‘democratic’. Dris Hamadouche makes a distinction between two kinds of approaches to democracy in Algeria: the approach of the ‘*Pouvoir*’ – which she calls ‘*institutional normalization*’ (la normalization institutionnelle), and the approach of the people, as represented by

the ‘Hirak’ movement of 2019, which she calls ‘*democratic transition*’ (Transition démocratique). According to Dris Hamadouche, ‘institutional normalization’ must go through four stages: (a) restoration of the electoral process and organization of the presidential election; (b) the writing of a new Constitution and of a referendum for its approbation; (c) organization of legislative elections; and (d) organization of local elections which end the process of ‘institutional normalization’ as envisioned by the ‘Pouvoir’. We must underline that the regime has been able to go through all the stages of its strategy in spite of the ‘Hirak’s’ claims, the most radical of which is crystallized in its famous slogan “*Yetnahaw Gaa*” (They should all go!), meaning all the elite in power must leave. Dris Hamadouche explains the regime’s ‘success’ by the interplay of two forces. On one side, we have the ‘face-to-face’ between the ‘Pouvoir’ and the ‘Hirak’: “*In this battle*, says Dris Hamadouche, “*the government has decided to use the tactic of dissuasion and clientelism as well as that of the elections in order to avoid any compromise with the ‘Hirak’*” (10). On the other side, we have the tensions existing within each clan in the elite sphere : (a) “*The ‘Hirak’, says Dris Hamadouche, “has not succeeded in producing the political forces that could have pushed the ‘decideurs’ (the decision-makers) to accept the principle of democratic transition through a gradual process; (b) “The regime clings to power and has put in place a civil façade behind which it hides, but holds strongly to power and refuses any kind of dialogue or compromise, pretexting to defend the stability and security of the country”*” (11).

Other political experts make a diagnosis similar to that of Entelis and Dris Hamadouche. Two of them are Luis Martinez and Rasmus Alienus Bosrup. For these political analysts, the Hirak has not been able to reach the political transition that it wanted to establish because it applied the strategy according to which “*ou ça passe, ou ça casse*” (either it passes, or it breaks). The two authors explain that this strategy did not work because it frightens the ‘Pouvoir’. These experts use four arguments to demonstrate that this strategy leads to a political dead end. The first argument put forward is that if the Hirak has been a useful movement in shaking the political ‘*cocotier*’ (the coconut tree) in Algeria, it must be less radical, abandon its ‘revolutionary’ spirit and propose a gradual democratic transformation: “*The first step in that direction will be to de-radicalize its political agenda and transform itself into a reformist political player* » (12). The second step is to recognize that the Hirak will not be able to do anything without engaging in a dialogue with the regime’s stakeholders, notably the military: “*They [the Hirak and the International Community] should recognize that the military is unlikely to provide its consent if a transition is presented as a ‘Revolution’ or a total ‘purification’ of the state’s elites*” (13).

The third argument of the authors in favor of a gradual democratic transformation is to recognize that a 'good governance' and respect for the human rights must be thought of as long-term objectives that cannot be reached overnight. The fourth and last argument of the authors is that a democratic transformation cannot take place without a deep economic reform, notably of the Algerian rentier economy which is strongly dependent on oil and natural gas: *"To do so, the system must reform and diversify itself. And it must introduce mechanisms to ensure transparency, fairness and good governance of the economic sector"* (14). Concerning particularly the role of the military in the process of democratization of the country, Martinez and Bosrup write: *"The most likely path toward convincing the military to decrease its role in politics is by espousing gradual reform, as opposed to abrupt revolution"* (15).

What is the state of democracy in Algeria since the inception of covid-19 which we're going to analyze more deeply in the next section of this article? Martinez and Bosrup are unanimous to state that democracy in Algeria has gone through a strong regression since the advent of covid-19. According to the two authors – under the pretext of preventing the diffusion of the virus among the population – the Algerian authorities have sharpened their methods and means of repression: *"In a bid to prevent mass protests from erupting again as the Covid crisis wanes, the government has largely criminalized the peaceful exercise of fundamental rights and freedoms of citizens"* (16). The two authors base their analysis on numerous international reports – Human Rights Watch, Reporters Without Borders, Freedom House, etc.) – which indicate that a great number of arrests and imprisonments have been committed by the Algerian authorities since the eruption of Covid-19, as we will see it in the next section.

What is the state of democracy in Algeria since the covid-19 pandemic ?

Democratic regression and the breaches against fundamental human rights in Algeria, according to many political experts and observers, are not a new phenomenon. They go back, according to them, to the post-independence era. However, these breaches have experienced an upsurge since the eruption of covid-19. It must be underlined that Algeria is not the only country to use covid-19 as a pretext to increase repression on its population. Many international reports, written by various international agencies in charge of evaluating the state of democracy in the world, abound of anecdotes and figures on these repressions and persecutions and, in general, of the attacks on fundamental freedoms in many countries, including

Algeria. Martinez and Bosrup, for example, quote the statement of an Algerian political analyst, Mouloud Boumghar, who makes a comparison between these attacks on fundamental liberties with the stipulations of the Algerian Constitution which guarantees these liberties: “*The state of affairs [in which the government criminalizes its opponents] goes against the current Constitution [of November 1, 2020] whose article 38 affirms ‘fundamental liberties, as well as the rights of man and the citizen [...] constitute a common heritage of all Algerian men and women’, and whose article 39 states that ‘the individual or organized defense of fundamental human rights and individual and collective liberties shall be guaranteed’*” (17). Boumghar gives some examples of these breaches to the Constitution: “*This is the case with the offense of unarmed assembly (articles 98 and 100 of the Penal Code) which is applied automatically*”. Boumghar continues: “*Other similarly vague offenses include ‘breach of national integrity [art. 79 of the Penal Code], ‘contempt of constituted bodies’ (articles 144 and 146 of the Penal Code), ‘insult to the President of the Republic’ [art. 146 bis of the Penal Code], ‘undermining military morale in peacetime’ [art. 75 of the Penal Code], or ‘affront to the dogma and precepts of Islam [art. 144 bs, 2 of the Penal Code]*” (18).

According to various international human rights organizations that measure the state of democracy in the world, Algeria is one of the countries which ceased the ‘opportunity’ of covid-19 to repress its citizens and restrain their liberties, notably since 2019. One of the instruments used for that purpose is the Penal Code, which has been amended by the Algerian National Assembly and the Senate in April 22 and 23, 2020. The new Penal Code has been used by the Algerian authorities allegedly to “moralize public life” (*moraliser la vie publique*) and restore stability in the country. According to the international lawyer Jordana Dray “*The dispositions of this reform [of the Penal Code] include three elements: (a) the criminalization of certain facts which might infringe on the state security and the national unity; (b) the criminalization of certain practices that could attempt to public order and security; and (c) criminalization of certain unlawful practices*” (19). Another international report, intitled “*Algeria: Freedom of the World 2021*”, published by “Freedom House”.org, which analyzes in great detail the state of democracy in Algeria, classifies Algeria among the least democratic countries in the world. To reach that conclusion, the report dissects the main principles and rules that make up a democracy, notably: “(a) *political rights (which are themselves divided into: electoral process, political pluralism, participation of the population in political life and the functioning of the governance); (b) civil liberties (divided into: freedom of expression and thought, right to establish an association and to organize); (c) the rule of law; (d) the place and role of*

languages (notably Tamazight language): (e) equality between men and women; (f) the rights of political refugees; (g) personal autonomy and individual rights” (20). To check on the status of all the above domains of human rights and freedoms, writers of the Freedom House report asked many questions to the citizens and the authorities of the countries covered by the survey and attributed each country a score from 1 to 4, where 1 means total lack of freedom and 4 means total respect of freedoms. On most of the domains quoted above, the report attributed Algeria the score of 1, meaning total lack of liberties in the country. According to that report and others, two kinds of liberties have always been suppressed in Algeria, but more so since covid-19: freedom of the press and freedom of faith. As for the freedom of the press, the new Penal Code targets particularly what it calls “fake news” (fausses informations). The Code orders a sentence going “between 1 to 3 years in prison and a fine that can reach 300 000 Dinars (around \$ 2 250) against any person charged of propagating false news. The sentence is doubled in case of recurrence”. The Penal Code also states that “those sentences can go up to 3 to 5 years if those acts are committed during periods of sanitary confinement [such as during covid-19] or a natural, biological, technological or other catastrophe”. What the political experts blame these stipulations for is that they do not define in a clear manner the notion of “fake news”. Under the stipulations of the Penal Code, many citizens have been condemned and/or imprisoned for divulging and/or diffusing “fake news”.

The second liberty which has been restrained by Algerian authorities for a long time, but more so since the new Penal Code, is freedom of faith. Many international organizations defending religious freedom agree to recognize that freedom of faith in Algeria is not protected as the Constitution says it does. Out of the 43 million inhabitants that make up the Algerian population, it is estimated that “99 percent are Sunni Muslims. The remaining 1 percent (that is around 430 000 people) are supposed to practice other religions [Jewish, Christian, Protestant, etc.] or none” (21). The Constitution of 2020 in Algeria states that Islam is the official religion of the State and forbids any amendment of that stipulation. The latter has been reinforced by article 144, Section 2, of the new Penal Code and article 77 of the Information Code of 1990 which “prohibit blasphemy against Islam and other ‘heavenly religions’”. The punishment for blasphemy in Algeria includes imprisonment for up to 5 years and a fine of up to 100 000 Dinars (around \$750)” (22). A special law, Ordinance 06-03 pf 2006, legislates on matters relating to non-Muslim religious organizations. This Ordinance requires that any non-Muslim organization register with the Instance responsible for those organizations before it can practice its religion. The same Ordinance “criminalizes proselytization by non-Muslims with

punishments going up to 5 years in prison and a maximum fine of 1 million Dinars (roughly \$ 7500). Those sentences are pronounced against “*any individual who incites, constrains, or utilizes means of seduction [...] to convert a Muslim to another religion, or by using to this end establishments of teaching, education, health, social, culture, training*” (23). This restriction of the freedom of cult in Algeria has been denounced in a letter of July 12, 2021 sent by a group of American senators, including Marco Rubio (Florida), Tim Kaine (Virginia), Thom Tillis (North Carolina), Cory Booker (New Jersey) and Ben Cardin (Maryland). That letter denounces, in particular, the repression by the Algerian religious authorities and the closing of mosques belonging to the Ahmadiyya Community (a Community believing in Messiah Mirza Ghulam Ahmed) and of churches linked to the Protestant Church of Algeria. The letter, which is addressed to the American Department of State, was requesting that the latter ask the Algerian authorities to respect religious freedom: “*We respectfully request that the State Department raise these concerns with senior Algerian officials and ask that they quickly investigate these incidents and put a stop to any discriminatory actions in accordance with Algeria’s international and constitutional commitments to religious freedom*” (24). The same letter reminds that “*Algeria is a signatory of the International Covenant on Civil and Political Rights, which guarantees the right to freedom of thought, conscience and religion*” (25). The letter recalls also that article 51 of the Algerian Constitution guarantees freedoms of conscience, opinion and religion: “*The practice of freedom of cults is guaranteed and it applies according to the law*” (article 51, Section 2). Article 51, in its Section 3, adds: “*The [Algerian] State guarantees the protection of places of cults from any political or ideological influence*”. On the basis of all those infringements, the American Department of State went as far as suggesting that Algeria engage in reforms that would restore this fundamental liberty “*including placing Algeria on its Special Watchlist for Countries that engage in and tolerate severe violations of international religious freedoms*” (26).

Conclusion

We have seen, in the above analysis, that the state of democracy in Algeria is not as shiny as the Algerian Constitution pretends. The same assessment has also been established by many international organizations and reports which evaluate the democratic level of countries all over the world and by many political experts and observers. All these international instances agree to recognize that Algeria is far from fulfilling the conditions of a “full democracy”. Some of these agencies go as far as classifying Algeria in the category of “*not free country*” (Freedom in the World 2021), “*authoritarian*” (Democracy Index 2021), and even a “*civil*

dictatorship” (Dictatorship-Democracy Index 2021). It is worth recalling that on 9 and 10 december, 2021, the United States held a “*Summit for Democracy*” to which they invited 110 countries (see my article entitled “*Le Sommet pour la Démocratie: Renversera-t-il la regression actuelle de la démocratie dans le monde*”, Reporters.dz, December 12, 2021) (27), but not Algeria. The only countries of the MENA (Middle-East and North Africa) region invited were Israel and Irak in spite of the fact that those two countries do not, according to various sources, comply with the definition of “full democracies”. In our analysis, we have also indicated that the state of democracy in Algeria has been deteriorating since the inception of the covid-19 pandemic and that the Algerian authorities have taken advantage of this “bonanza” to reinforce their methods and means of repression. Such an acceleration of the repression has resulted in numerous prosecutions, arrests and imprisonments of which many are still in effect today. In spite of the decisions made in 2019 by the Algerian authorities to “moralize public life”, notably by sentencing and imprisoning high caliber figures of the political elite – including former Prime Ministers, ministers, business leaders, former army and intelligence officers – Algeria is still lagging behind democracy indexes at the world level, notably behind its Maghreb neighbors, Tunisia and Morocco. In particular, the schism existing between the so called “Pouvoir”, on the one hand, and the people, on the other, is still large and increasing year in and year out. If this pit goes even deeper and the people are still marginalized in political affairs, Algeria could see its democratic status regressing even more. It is therefore time that these two sides, which are indispensables to the stabilization of the country – the “Pouvoir” and the people – sit down around a table and discuss of a road map that would establish the minimum democratic threshold that the country should reach in the foreseeable future. ■

Notes

- (1) Entelis P. John, *The Algerian Conundrum: Democracy Prospects in Algeria*, 2016.
- (2) Dris Hamadouche, Louisa, *Democratic Transition in Algeria: The Regime-Hirak Face-off*, Arab Center, Washington DC, April 19, 2021.
- (3) Entelis P. John, *The Algerian Conundrum: Democracy Prospects in Algeria*, 2016.
- (4) Entelis P. John, *The Algerian Conundrum: Democracy Prospects in Algeria*, 2016.
- (5) Entelis P. John, *The Algerian Conundrum: Democracy Prospects in Algeria*, 2016.
- (6) Entelis P. John, *The Algerian Conundrum: Democracy Prospects in Algeria*, 2016.
- (7) Rachidi, Ilhem, *Helpless Hirak? Democratic Disappointment in Algeria*, *Carnegie Endowment for International Peace*, June 10, 2021.
- (8) Dris Hamadouche, Louisa, *Democratic Transition in Algeria : The Regime-Hirak Face-Off*, Arab Center, Washington DC, April 19, 2021

- (9) Dris Hamadouche, Louisa, *Democratic Transition in Algeria : The Regime-Hirak Face-Off*, Arab Center, Washington DC, April 19, 2021
- (10) Dris Hamadouche, Louisa, *Democratic Transition in Algeria : The Regime-Hirak Face-Off*, Arab Center, Washington DC, April 19, 2021
- (11) Dris Hamadouche, Louisa, *Democratic Transition in Algeria : The Regime-Hirak Face-Off*, Arab Center, Washington DC, April 19, 2021
- (12) Martinez, Luis and Rasmus Alienus Bosrup, *Prospects for Democracy and Human Rights in Algeria*, Proceedings from the HRDC, Human Rights Defense Center Consortium Webinars, June 2021)
- (13) Martinez, Luis and Rasmus Alienus Bosrup, *Prospects for Democracy and Human Rights in Algeria*, Proceedings from the HRDC, Human Rights Defense Center Consortium Webinars, June 2021)
- (14) Martinez, Luis and Rasmus Alienus Bosrup, *Prospects for Democracy and Human Rights in Algeria*, Proceedings from the HRDC, Human Rights Defense Center Consortium Webinars, June 2021)
- (15) Martinez, Luis and Rasmus Alienus Bosrup, *Prospects for Democracy and Human Rights in Algeria*, Proceedings from the HRDC, Human Rights Defense Center Consortium Webinars, June 2021)
- (16) Martinez, Luis and Rasmus Alienus Bosrup, *Prospects for Democracy and Human Rights in Algeria*, Proceedings from the HRDC, Human Rights Defense Center Consortium Webinars, June 2021)
- (17) Boumghar, Mouloud, quoted by Martinez and Bosrup, *Prospects for Democracy*.
- (18) Boumghar, Mouloud, quoted by Martinez and Bosrup, *Prospects for Democracy*.
- (19) Dray, Jordana, *La réforme du Code Pénal algérien et ses conséquences*, Village de la Justice, 20 Juin 2020, our translation
- (20) Algeria: Freedom in the World 2021, Freedom House.org, 2021
- (21) Velturo, Madeleine, *United States Commission on International Religious Freedom, Country Update: Algeria*, October 2021
- (22) Velturo, Madeleine, *United States Commission on International Religious Freedom, Country Update: Algeria*, October 2021
- (23) Velturo, Madeleine, *United States Commission on International Religious Freedom, Country Update: Algeria*, October 2021
- (24) Rubio, Colleagues Urge State Department to Address Religious Freedom Violations in Algeria, July 2, 2021
- (25) Rubio, Colleagues Urge State Department to Address Religious Freedom Violations in Algeria, July 2, 2021
- (26) Rubio, and United States Commission for International Religious Freedom, USCIRE, Report 2021
- (27) Ighemat, Arezki, *Le Sommet pour la Démocratie : Renversera-t-il la régression actuelle de la démocratie dans le monde*”, Reporters.dz, December 12, 2021

Arezki Ighemat

Ph.D en économie et Master of Francophone Literature
de Purdue University (USA)¹



LA STRATÉGIE ALGÉRIENNE D'INDÉPENDANCE : LA « RÉVOLUTION ARMÉE » ET LA « RÉVOLUTION DIPLOMATIQUE »

Pour certains analystes politiques et historiens, l'Algérie a conquis son indépendance uniquement par la lutte armée (la « *guérilla révolutionnaire* »). Pour d'autres, elle l'a fait surtout grâce au plaidoyer qu'elle a fait au niveau international pour faire prendre conscience aux nations de la « Question Algérienne » (la « *guérilla diplomatique* »). D'autres, comme nous, pensent que l'Algérie a conquis son indépendance par la combinaison judicieuse des deux stratégies. C'est cette dernière thèse que nous analyserons dans le présent article.

For some political analysts and historians, Algeria conquered its independence solely through the armed struggle (the "revolutionary guerrilla"). For others, it did so mainly through its advocacy at the international level to make nations aware of the "Algerian Question" (the "diplomatic guerrilla war"). Others, like us, believe that Algeria gained its independence through a judicious combination of the two strategies. It is this last thesis that we will analyse in this article.

« Nous [les Algériens] gagnerons parce que nous représentons la force d'un futur prospère, et vous [les Français], vous serez battus parce que vous voulez arrêter la roue de l'histoire qui vous écrasera, et vous voulez préserver un passé pourri que l'ère du temps a condamné à périr » (Larbi Ben M'Hidi, avant son exécution le 5 mars 1957).

1. Arezki Ighemat a publié quatre ouvrages et de multiples articles sur les questions relatives à l'Algérie, les États-Unis (où il réside depuis plus d'un demi-siècle) et sur des questions internationales. Il a aussi été chercheur au CREAD (Centre de Recherches en Economie du Développement, Alger) comme membre de l'équipe « Energie et Industrie » et à l'INESG (Institut National de Stratégie Globale) où il était membre du groupe « Nouvel Ordre Economique International). Il a enseigné pendant plus d'un demi-siècle à l'université d'Alger, aux États-Unis (Purdue University et Penn State University) et trois années à Cape Coast University et Legon University (Ghana).

L'ÉPIGRAPHE CI-AVANT INDIQUE QUE, LORSQU'UN PEUPLE est déterminé à se libérer du joug colonial, rien ne peut l'arrêter. C'est cette détermination qu'évoque le moudjahid Larbi Ben M'Hidi avant son exécution le 5 mars 1957 : « *Nous [Algériens], nous gagnerons parce que nous représentons la force d'un futur prospère, et vous [les colonisateurs français] vous serez battus parce vous voulez arrêter la roue de l'histoire et vous voulez préserver un passé pourri que l'ère du temps a condamné à périr.* » L'histoire lui a totalement donné raison : l'Algérie a reconquis sa souveraineté et le colonisateur français a perdu son « ex. colonie », prénommée illégalement « *Algérie française* ». La question qui est toujours en débat est celle de savoir si l'Algérie a conquis son indépendance uniquement par la lutte armée étant données les forces non asymétriques en présence entre la toute puissante armée française et l'armée algérienne aux moyens rudimentaires. Le débat continue encore, soixante ans après l'indépendance. Certains analystes politiques et historiens pensent que l'Algérie a arraché son indépendance essentiellement sur le plan de la lutte armée à l'intérieur du pays, ce qu'ils appellent « *Revolutionary Guerrilla* » ou « *guérilla révolutionnaire* » ou encore « *guérilla armée* ». D'autres soutiennent, à l'opposé, que l'indépendance de l'Algérie a été gagnée surtout sur le plan diplomatique et au niveau international, ce qu'ils appellent « *Diplomatic Guerrilla* » ou « *guérilla diplomatique* ». Un troisième groupe de chercheurs – auquel nous adhérons – pensent que la guerre d'Algérie a été gagnée grâce à l'application simultanée et coordonnée de ces deux types de guérillas. C'est pourquoi nous diviserons cet article en deux parties. Dans la première partie, nous parlerons des circonstances dans lesquelles s'est déroulée la « *guérilla révolutionnaire* ». Dans la seconde partie, nous aborderons le combat de l'Algérie au plan international : la « *guérilla diplomatique* ».

PREMIÈRE PARTIE

La « *guérilla révolutionnaire* » : élément crucial, mais pas suffisant de la révolution

Dans cette première partie, nous analyserons les circonstances dans lesquelles s'est déclenchée, s'est déroulée et s'est terminée la guerre de libération nationale qui a commencé le 1^{er} novembre 1954 et s'est terminée le 5 juillet 1962 avec l'indépendance de l'Algérie. Notre ambition n'est, cependant, pas de relater au jour le jour la lutte que notre Armée de Libération Nationale (ALN) et notre peuple ont menée pendant ces sept années et demie – nous laissons ce récit aux historiens qui sont plus compétents en la matière – mais simplement de donner le contexte politique et historique dans lequel s'est déclenchée, s'est déroulée et s'est terminée cette lutte.

Cependant, avant de parler de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954, nous avons pensé qu'il était utile – notamment pour les générations qui n'ont pas vécu pendant la colonisation – de rappeler, dans un premier temps, le contexte et les circonstances dans lesquelles s'est déroulée la conquête de l'Algérie par le colonisateur français. Ici aussi, il ne s'agit pas pour nous de retracer toutes les péripéties qui ont marqué cette conquête, mais simplement de remémorer brièvement les circonstances (supposées ou vraies) de cette conquête. Dans un deuxième temps, nous parlerons des différents moyens utilisés par les autorités coloniales pour dominer le peuple algérien. Dans un troisième temps, nous évoquerons les circonstances qui avaient conduit au déclenchement de la Révolution armée. Nous terminerons par décrire les conditions dans lesquelles s'est terminée la guerre de libération nationale.

Les circonstances qui ont conduit à la conquête et à la colonisation de l'Algérie

Les historiens ne sont pas tous d'accord – et cela ne devrait surprendre personne – sur les circonstances et les vraies motivations qui ont conduit la France à « envahir » (oui, envahir, car c'était une véritable invasion) et à « coloniser » l'Algérie pendant 132 ans. Ils avancent plusieurs raisons pour expliquer l'invasion et la colonisation, mais ne disent pas celle(s) qu'ils considèrent la/les plus plausible(s). Ces raisons, étant trop nombreuses pour être évoquées et analysées dans le présent article, nous ne considérerons que les plus souvent citées.

Une des raisons avancées est l'affaire dite du « *coup de l'éventail* » du 27 avril 1827, soit trois années avant l'invasion de 1830. Une source dit que, ce jour-là, le Dey aurait convoqué le Consul français accrédité à Alger, Pierre Duval, pour lui signifier que le gouvernement français était redevable d'une dette évaluée entre 7 000 000 et 8 000 000 de francs de l'époque. Une autre source indique que c'est plutôt le Consul français qui avait rendu une visite de courtoisie au Dey à l'occasion de l'Aid el Fitr (voir John Ruedy, *Modern Algeria : The Origins and Development of a Nation*, Africa World, 1992, p. 46). Cette dette aurait été contractée par deux hommes d'affaires Juifs, Bakri (résidant à Marseille) et Bushnac (résidant à Alger), deux maisons de commerce fournissant du blé au gouvernement français pendant la durée des guerres napoléoniennes (1803-1815). Recevant le Consul Duval, le Dey lui aurait dit : « *Pourquoi votre ministre ne m'a-t-il pas écrit directement ? Suis-je un paysan stupide, un garçon aux pieds et remplis de boue ? Suis-je responsable pour les obligations contractées par deux maisons d'affaires juives ?* » Le Dey aurait ajouté : « *Si la dette était due au roi de France par un de mes sujets, la justice aurait exigé qu'il payât dans les 24 heures. Vous êtes, [par conséquent], responsable de cette dette.* » (voir Richard and Joan Brace, *Ordeal in Algeria*, Kissinger Publishing, LLC, 2009,

p. 6, notre traduction). Certaines sources indiquent que le Consul Duval aurait répondu : « Mon gouvernement ne vous écrira pas. C'est inutile) (Richard and Joan Brace, op. cit, p. 6). D'autres sources donnent une réponse quasi similaire mais basée sur une autre raison : « *Sa Plus Haute Majesté Chrétienne [le roi de France] ne pouvait pas s'abaisser pour correspondre avec le Dey.* » (John Ruedy, op. cit, p. 46) À la suite de cet échange, le Dey aurait donné des coups au Consul avec son éventail et lui aurait dit : « *Vous êtes un démon et un coquin idolâtre.* » (Martin Evans and John Philipps, *Algeria : Anger of the Dispossed*, Yale University Press, 2008, pp. 2 et 3) Toute la presse française se serait immédiatement emparée de cette affaire et la « Gazette de France » aurait écrit que « *cet affront devrait être vengé et qu'une leçon devait être assignée à Alger* ». Il faut noter que d'autres sources indiquent qu'une autre raison aurait été avancée pour justifier les « coups d'éventail ». Selon ces sources, le Dey aurait donné ces coups à Pierre Duval parce que « *le gouvernement français aurait refusé de remplacer le Consul que le Dey aurait, auparavant, déclaré "persona non grata"* » (voir Peter Dunwoodie, *Writing French Algeria*, Oxford University Press, 1998, p. 7). Le Dey aurait aussi dit que « ces coups d'éventail avaient pour unique but de punir l'inadmissible attitude d'une personne [le Consul] et qu'il n'avait aucune intention de diminuer la haute estime qu'il avait pour le roi et la nation française » (Peter Dunwoodie, op. cit, p. 7). Le gouvernement français aurait, après cela, demandé au Dey qu'il présente ses excuses et qu'il entonne une centaine de coups de canons. Le Dey ayant refusé de présenter ses excuses, le gouvernement français aurait alors déclaré le blocus d'Alger et aurait entamé les démarches pour la conquête de l'Algérie. En réaction à ce blocus, le Dey d'Alger aurait ordonné la destruction des postes commerciaux français qui se trouvaient à Bône (aujourd'hui Annaba) et La Calle (John Ruedy, op. cit, pp. 45-48).

Cependant, le « coup de l'éventail » n'est pas la seule motivation qui aurait conduit à la conquête d'Alger. D'autres motivations avaient aussi été avancées pour justifier la conquête, notamment les raisons d'ordre politique, économique et religieux.

Sur le plan politique, l'invasion de l'Algérie par l'armée française et sa colonisation serait une tentative de faire oublier les problèmes du roi français et l'impopularité de son régime. Sur le plan économique, les commerçants français voulaient étendre leurs affaires au-delà des postes commerciaux qu'ils détenaient déjà dans les villes de Bône (aujourd'hui Annaba) et La Calle (aujourd'hui El Kala). Pour ces commerçants, l'Algérie était un marché prometteur à conquérir, un pays à potentiel économique non encore exploité aux richesses multiples et variées. Cette image

de l'Algérie comme un « eden » est, d'après certains analystes, basée sur la légende selon laquelle les pirates auraient découvert et pillé le trésor que recélait la Casbah il y a, de cela, trois siècles. Sur le plan religieux, la Mer Méditerranée, au sein de laquelle se trouve l'Algérie, serait une région où se seraient toujours affrontés les deux religions chrétienne et musulmane et serait le berceau des nombreuses croisades engagées contre l'Islam. Pour certains, c'est surtout ce facteur religieux que Charles X aurait utilisé pour justifier l'invasion de l'Algérie. Le roi aurait notamment dit à ce sujet : « *Je ne peux pas laisser impuni le grave affront fait à mon drapeau ; la retentissante contrepartie que j'espère obtenir en sauvant l'honneur de la France ira, avec l'aide du Tout Puissant, au profit de la Chrétienté.* » (Martin Evans and John Philips, *Algeria : Anger of the Dispossessed*, Yale University Press, 2008, p. 2) La troisième motivation généralement avancée pour justifier l'agression et la colonisation françaises contre l'Algérie est dans le domaine culturel. Selon cette thèse, la France, étant une grande nation, apporterait – conformément à sa « *mission civilisatrice* » – à l'Algérie Ottomane (qui serait dans un état en « décrépitude ») les bienfaits de sa culture et civilisation. Le prétexte pour appliquer cette mission était l'attitude paternaliste et soi-disant protectrice du gouvernement français. Selon ce prétexte, d'un côté, le Sultan d'Istanbul – sous l'empire duquel l'Algérie se trouvait – était trop faible et trop éloigné pour offrir la protection dont le régime du Dey avait besoin pour contenir les révoltes fréquentes des tribus locales et, de l'autre côté, l'économie algérienne était dominée par les argentiers européens. Tous ces facteurs et toutes ces motivations auraient donc conduit à l'invasion et à la colonisation de l'Algérie pendant 132 années (Voir Martin Evans and John Philips, op. cit, pp. 2 et 3). Finalement, ce n'est qu'en janvier 1830 que la décision d'envahir l'Algérie avait été prise et six mois après, le 14 juin 1830, que les forces françaises avaient débarqué à Sidi Ferruch. Quels sont les moyens utilisés pour accomplir cette agression contre le peuple algérien, c'est ce que nous allons voir dans la section suivante.

Les moyens utilisés par les autorités coloniales pour envahir et « coloniser » le peuple algérien

L'armée et l'administration coloniales avaient fait usage de plusieurs stratagèmes et de diverses politiques pour « domestiquer » et brimer le peuple algérien. Elles ont utilisé des moyens militaires et policiers, des moyens administratifs et juridiques et des moyens psychologiques. Parmi ces moyens, on peut citer : les razzias et les enfumades, les regroupements de la population en « camps de concentration », les expropriations, la ségrégation, la déculturation, la torture, la « hogra » (humiliation), et beaucoup d'autres encore. Le rappel et l'analyse de tous ces moyens étant

impossible dans l'espace de cet article, nous parlerons seulement de cinq de ces moyens : les camps de regroupement, les expropriations, les razzias/enfumades, la torture et l'arsenal juridique.

Les « camps de regroupement » : Pour mieux surveiller leurs mouvements et agissements et les empêcher de servir de base logistique aux « rebelles » (ou « fellaghas »), les autorités coloniales regroupaient les villageois dans des « camps de regroupement ». Alistair Horne, l'auteur du fameux ouvrage *“A Savage War for Peace”* (Une Guerre Sauvage pour la Paix) écrit au sujet de ces camps : « *En juillet 1959, plus d'un million de villageois avaient été transférés dans des ‘camps de regroupement’ qui ressemblaient tantôt aux villages fortifiés du Moyen-Age, tantôt aux camps de concentration d'une ère plus récente (Alistair Horne faisant référence ici aux camps de concentration des Juifs par les nazis).* » (Voir Alistair Horne, *A Savage War for Peace*, University of California Press, 2001, note #6, p. 294). Alistair Horne décrit ensuite les conditions dans lesquelles les Algériens vivaient dans ces camps : « *Dans ces camps de regroupement, les conditions sont tout à fait scandaleuses. D'abord la faim, puis le froid, étaient les ennemis. Dans le camp qui se trouvait non loin de Constantine, les “regroupés” (Alistair Horne les qualifie de « prisonniers ») sont souvent vus en train de manger de l'herbe des champs, et dans les campements surpeuplés couverts (par des tentes) établis pour les nomades du Sud algérien, les enfants sont souvent trouvés morts de froid le matin. La tuberculose et d'autres maladies y faisaient rage.* » (Alistair Horne, op. cit., p. 294)

Les expropriations : Le deuxième moyen utilisé par les colonisateurs pour soumettre les Algériens à leur autorité est constitué par les expropriations et l'achat, à bas prix, des terres appartenant aux paysans algériens. Martin Evans et John Philips disent, que sur le plan de la propriété terrienne, l'Algérie était divisée en deux camps : d'un côté, les riches colons qui possédaient quelques 2 350 000 hectares, qui utilisaient les techniques les plus modernes et qui produisaient surtout du vin et des produits agricoles ; de l'autre côté, les paysans algériens qui menaient une vie de subsistance et utilisaient des méthodes archaïques (Voir Martin Evans and John Philips, op. cit, p. 38). Cette inégalité dans la propriété terrienne était aussi soulignée par Irwin Wall : « *Alors qu'ils ne représentaient que 1/11^e de la population algérienne totale, les Européens étaient les bénéficiaires les plus favorisés dans la distribution des terres (un rapport de 17 pour 1.)* » Irwin Wall ajoute que « *25 000 Européens possédaient 1 540 000 hectares alors que 532 000 Algériens possédaient 2 593 000 hectares.* » (Irwin Wall, *France, the United States and the Algerian War*, California University Press, 2001, p. 81) Selon d'autres sources, en 1936, les Algériens possédaient 7,7 millions d'hectares, soit 40% des terres qu'ils possédaient

avant l'invasion. Parmi les plus grands propriétaires, il y avait Henri Borgeaud, le magnat de la production de vin, avec sa société « La Trappe » ; Jacques Duraux, qui contrôlait la production de farine ; et Laurent Schiaffino, le propriétaire de la plus grande société de transport maritime. Ces trois oligarques produisaient non pas pour les besoins des Algériens mais pour le marché extérieur, notamment pour le marché français. Par ailleurs, les colons Européens étaient encouragés par l'État français à acquérir les terres appartenant aux Algériens à bas prix. Par ailleurs, plusieurs propriétés appartenant aux Algériens avaient été annexées par l'État français en représailles de l'insurrection algérienne de 1871. La même année, les colons venus d'Alsace avaient aussi bénéficié de terres en reconnaissance de leur geste « patriotique » d'avoir fui l'Allemagne nazie à la suite de l'annexion de l'Alsace-Lorraine par les Allemands (Voir Martin Evans, *France's Undeclared War*, Oxford University Press, op. cit, pp. 23-24). Pour Philip Naylor et beaucoup d'autres analystes, l'introduction de la viticulture [la culture du vignoble] était une offense à l'identité des Algériens qui, dans leur grande majorité, ne consommaient pas de vin. Pour Naylor, cette culture avait remplacé la culture de blé alors que la famine hantait les masses populaires à l'époque. Selon lui – citant Samir Amir, in *L'économie du Maghreb*, les Éditions de Minuit, 1966, p. 39 – la culture viticole était passée de 40 000 hectares en 1880 à 400 000 hectares [soit 10 fois plus] en 1940 et à 471 878 hectares en 1953 (Voir Philip Naylor, *France and Algeria : A History of Decolonization and Transformation*, University Press of Florida, 2000, p. 7).

Les razzias et enfumades : C'est le troisième moyen – de loin le plus terrifiant – utilisé par les colonisateurs. La technique des enfumades consiste à asphyxier des personnes réfugiées dans une grotte en allumant, devant l'entrée, des feux qui consomment l'oxygène disponible, ce qui emplit les grottes de fumée et étouffe les personnes qui s'y trouvent. Cette technique est attribuée au général Bugeaud qui conseille à ses collègues militaires : « *Si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, imitez Cavaignac aux Sbehas : enfumez-les à outrance comme des renards.* » L'une des plus infames de ces enfumades était celle des grottes du Dahra. Voici comment cette enfumade a été décrite : « *Du 18 au 20 juin 1845, le lieutenant-colonel Aimable Jean Jacques Pélessier fait asphyxier une tribu berbère, les Ouled Riah, qui s'était réfugiée dans les grottes de Ghar-el-Frechih dans le massif du Dahra, à l'ouest du pays. Selon ce témoignage, entre 700 et 1 200 personnes (des hommes, femmes, vieillards et enfants) avaient trouvé la mort, asphyxiés.* » Immédiatement après ce massacre, Bugeaud aurait déclaré : « *C'est une extrême et cruciale situation, mais une leçon horrifiante devait être donnée pour semer la terreur parmi ces turbulents et fanatiques montagnards.* » (Benjamin Brower, *A Desert Named Peace : The Violence of France's Empire in the*

Algerian Sahara, 1844-1902, Columbia University Press, 2009, p. 14) Plusieurs autres enfumades avaient été pratiquées durant la période coloniale, mais celle des grottes du Dahra donne une idée suffisante des conditions et des effets qu'elles peuvent avoir sur la population.

La torture : Le quatrième moyen le plus fréquemment utilisé pour réprimer le peuple algérien était la torture. Un de ce ceux qui avaient rapporté cette violence faite quotidiennement aux Algériens est le célèbre écrivain algérien Mouloud Ferraoun, notamment dans son fameux « *Journal, 1955-1962 : Reflexions on the French-Algerian War* », publié par University of Nebraska Press, 2000, pp. 103-105 et édité par James LeSueur, un spécialiste de l'histoire de l'Algérie et de la France. Ferraoun raconte que les tortionnaires commencent par utiliser un langage paternaliste du genre : « *Nous n'allons pas vous faire du mal, mais vous avez intérêt à nous dire ce que vous savez.* » Et, lorsque les torturés ne se plient pas à cette recommandation, alors, dit Ferraoun, la danse macabre commence : « *Quatre des cinq policiers entourent le suspect. Ils lui assignent une série de gifles et plusieurs coups avec leurs poignets tout en proférant des insultes et des vulgarités à l'égard du suspect. Lorsque ce dernier est couvert de sang et que ses vêtements sont déchiquetés, ils le ramènent dans sa cellule et passent à d'autres prisonniers. Pendant le second round de questionnements, les policiers appliquent d'autres moyens de torture dont les plus communément utilisés sont : la baignoire, l'électricité, la bouteille, et la corde.* » « *La baignoire est une forme de torture qui consiste à plonger la tête du prisonnier dans un bassin rempli d'eau mélangée d'urine et à le maintenir dans cette position jusqu'à ce qu'il perde conscience. Ils soumettent le prisonnier à cette torture huit à dix fois par jour. Ils placent aussi un tuyau dans sa bouche et ouvrent le robinet, déversant de l'eau dans son estomac. À mesure que le prisonnier avale cette eau, son ventre se gonfle. À cela s'ajoute le froid de la cellule et ses habits complètement mouillés. Et, comme ces sessions ont lieu généralement la nuit, le prisonnier ne dort presque jamais.* » (Mouloud Ferraoun, *Journal, 1955-1962 : Reflexions on the French-Algerian War*, publié par James LeSueur, University of Nebraska Press, 2000, pp. 103-105, notre traduction) Le deuxième instrument de torture cité par Ferraoun est l'électricité : « *Elle est appliquée sur les doigts et les oreilles [du prisonnier]. Ces sessions sont répétées selon le désir des policiers. Lorsque le courant électrique est mis en marche, il traverse tout le corps du prisonnier, affectant particulièrement son cerveau en raison de sa sensibilité.* » (Mouloud Ferraoun, op. cit, pp. 103-015, notre traduction) Le troisième stratagème de torture est celui dit de la « bouteille » (une bouteille ordinaire, de préférence brisée à son embout) : « *Le prisonnier est forcé de s'asseoir sur la bouteille et le policier appuie très fort sur les épaules du prisonnier. Les effets et la douleur de cette torture durent plusieurs mois.* » (Mouloud Ferraoun, op.

cit, pp. 103-105) La quatrième astuce utilisée par les tortionnaires est la corde : « *Le prisonnier est attaché avec une corde et est maintenu suspendu pendant plusieurs heures. On ne le fait descendre que lorsque sa langue commence à sortir de sa bouche ou lorsque son corps devient complètement bleu. Quelquefois, il est suspendu par les pieds, et les policiers le cognent plusieurs fois avec des coups de poignets sur le corps et sur le dessous des pieds.* » (Mouloud Ferraoun, op. cit, pp. 103-105, notre traduction) Ferraoun dit qu'il y a une infinité de moyens de torture que les colons utilisaient, mais qu'il n'en a indiqué que quelques-uns. Il ajoute que ceux qui ont dû subir ces tortures ne sont pas prêts à les oublier car « elles sont gravées à jamais sur leur chair » (Mouloud Ferraoun, op. cit, pp. 103-105). Martin Evans rapporte que « *les hommes de Massu ont torturé des milliers [d'Algériens] avant de disposer de leurs corps, soit en les brûlant, soit en les jetant dans la mer à partir d'hélicoptères* ». Il ajoute : « *En fait, la baie d'Alger est devenue une "tombe maritime" où les corps des torturés flottent sur les plages, au point que les parachutistes français, usant d'un humour macabre, les qualifiaient de "Bigeard prawns" (les crustacés de Bigeard).* » (Martin Evans, *Algeria : France's Undeclared War*, Oxford University Press, 2013, p. 206)

L'arsenal juridique : Le cinquième moyen utilisé par les colonisateurs français pour asservir le peuple algérien est l'arsenal juridique. Ces lois sont tellement nombreuses et variées qu'il n'est pas possible de toutes les citer dans cet article. Nous ne parlerons donc que de celles que nous considérons comme les plus scélérates. Les principales de lois sont : le Sénatus-Consulte du 14 juillet 1865, les Décrets Crémieux du 24 octobre 1870, la Loi Warnier du 26 juillet 1873 et le Code de l'Indigénat du 28 juin 1881. Le Sénatus-Consulte avait la caractéristique de considérer les Algériens comme des « sujets » et non comme des « citoyens ». Selon cette loi, les « Musulmans » (comme on appelait encore les Algériens) étaient gouvernés par la loi islamique et non par le Code Civil napoléonien. Ils ne pouvaient acquérir la nationalité française que s'ils décidaient de renoncer à leur statut islamique – ce qui était considéré par les Algériens comme de l'apostasie – dans le cadre d'une cérémonie où le « Musulman » était forcé de cracher sur le Coran. L'autre loi adoptée est constituée par ce qui est appelé les Décrets Crémieux, du vrai nom de leur promoteur, Isaac Moïse Crémieux (ayant pris le nom d'Adolphe Crémieux après sa naturalisation). C'était en sa qualité de Ministre de la Justice qu'il avait adopté ces Décrets, octroyant aux Juifs la nationalité française (quelques 17 000 à l'époque). Il va sans dire que cette loi – qui instituait les Juifs comme une population plus privilégiée que les Algériens – avait accru la colère de ces derniers. La troisième loi était la Loi Warnier, du nom de son initiateur, Auguste Warnier, qui avait pour but le démembrement des propriétés appartenant aux Algériens et leur « francisation »,

notamment en facilitant l'achat à bas prix des terres algériennes par les colons. La quatrième loi que nous citerons est le Code de l'Indigénat. Cette loi faisait deux catégories de « citoyens » : les Français dits « de souche métropolitaine » et les « sujets français ». Ce code listait un grand nombre de choses que les Algériens n'étaient pas autorisés à faire et punissait de peines souvent sévères les contrevenants. Par exemple, il punissait de peines ceux qui seraient impolis face à un administrateur colonial et ceux qui faisaient des remarques irrespectueuses à l'égard de la Troisième République. Bien entendu, l'abolition de toutes ces lois scélérates était une des revendications des Algériens à l'époque.

Les circonstances qui ont conduit au déclenchement de la Révolution du 1^{er} novembre 1954

Ici aussi, les analystes politiques et les historiens eux-mêmes diffèrent quant aux circonstances qui ont conduit au déclenchement de la Révolution algérienne. Robert Malley, spécialiste de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, donne les raisons suivantes : (1) la désorganisation des bases sociales conventionnelles d'autorité, (2) la paupérisation économique de la population indigène, spécialement les populations rurales, (3) la discrimination systémique qui existait entre les Européens et les Algériens, (4) les migrations, à la fois vers les villes et vers l'étranger, notamment vers la France, et (5) la destruction des fondations culturelles de l'Algérie (voir Robert Malley, *The Call From Algeria : Third Worldism, Revolution and the Turn to Islam*, University of California Press, 1996, p. 40). Tous ces facteurs, ainsi que ceux examinés précédemment – les camps de regroupement, les expropriations, les razzias et enfumades, la torture et l'arsenal juridique – ont contribué à la mobilisation du peuple algérien et à renforcer sa détermination à se libérer du joug colonial. Cependant, la raison principale était la ségrégation et l'inégalité entre la population indigène et les Européens. Martin Evans a résumé parfaitement la situation qui prévalait dans ce qui était encore considérée à l'époque comme « l'Algérie française » : « *Sans la citoyenneté, les Musulmans ne pouvaient pas voter pendant les élections... d'autres lois étaient adoptées pour exclure les Musulmans des postes de pouvoir. Conformément à la loi, un Musulman ne pouvait pas, par exemple, être juge [...] Sous le Code de l'Indigénat de 1881, les Musulmans pouvaient être emprisonnés pour avoir fait des remarques impolies à l'égard des autorités coloniales ; ils ne pouvaient pas tenir des réunions sans autorisation ; ils ne pouvaient pas refuser de fournir aux autorités publiques ou privées des moyens de transport [taxis ou transports publics], des produits alimentaires, de l'eau, ou de l'essence ; ils ne pouvaient pas détenir une arme sans autorisation préalable [...] ils ne pouvaient pas offrir refuge à des vagabonds [...]* »

L'exclusion était la règle. La séparation politique avait pour effet la séparation physique. Les Européens, les Juifs et les Musulmans habitaient des quartiers différents, coexistant sans jamais interagir. Les mariages intercommunautaires étaient très rares. Tout cela avait créé une société qui était profondément divisée et totalement inégale, définie par la haine, les conflits et les tensions. Cette ligne distinctive, qui était appliquée pendant toute la durée de "l'Algérie française", était la cause majeure de la guerre 1954-1962. » (Martin Evans et John Philips, *Algeria : France's Undeclared War*, Oxford University Press, 2013, pp. 23-24) Dans leur ouvrage, « *Algeria : Anger of the Dispossed* », Martin Evans et John Philip donnent les circonstances suivantes ayant conduit au 1^{er} Novembre 1954 : « *Ils [les Européens] s'adressaient aux Musulmans par le pronom familier "tu" plutôt que celui de "vous", plus respectueux, créant ainsi une classe de seconde zone.* » Les deux auteurs, citant Aline Charby [l'épouse de l'acteur et militant de la cause algérienne, Jacques Charby] rappellent la manière dérogatoire avec laquelle les servantes Algériennes étaient traitées. Aline Charby rappelle que les expressions racistes étaient une norme dans les conversations quotidiennes entre Européens et Musulmans. « *Les Musulmans étaient traités par des termes péjoratifs comme "melons", "ratons", et "bougnoules". Martin Evans et John Philip citent l'écrivaine française Marie Cardinale qui rappelle que "nos femmes de ménage étaient appelées 'fatmas'". Nous les tutoyons, disait-elle, et ils nous vouvoyaient.* » Les deux auteurs ajoutent : « *C'étaient les deux faces de chaque ville : l'une est celle de la puissance et de la société françaises, et l'autre celle de la pauvreté et de l'insalubrité.* » (Martin Evans and John Philip, op. cit, pp. 38-39) Selon les mêmes auteurs, la ségrégation existait aussi dans le domaine de l'éducation : « *En 1898, seulement 10 000 enfants Musulmans fréquentaient l'école primaire sur une population de 3,5 millions. Eventuellement le nombre avait augmenté pour atteindre 1,2 millions sur une population de 7 millions à la fin de la Seconde Guerre Mondiale [1945]. En 1954, seulement 1 Musulman sur 5 fréquentait l'école pour garçons et 1 sur 16 fréquentait l'école pour filles.* » Les deux auteurs terminent en disant : « *La perception [par les colons] des natifs comme étant une masse [constamment] en colère, se reproduisant à volonté et motivée par une religion fanatique cherchant à tout prix la destruction de la Chrétienté était devenue gravée dans le psyché des colons.* » (Martin Evans et John Philip, op. cit, pp. 38-39) Tous ces facteurs, et tant d'autres, ont conduit au déclenchement de la lutte de libération nationale et à la Déclaration du 1^{er} Novembre 1954 qui, selon certaines sources, a été écrite par le journaliste Mohamed El Aichaoui (1929-1959) sous la dictée de Mohamed Boudiaf et Didouche Mourad dans le magasin du tailleur et militant du PPA, Aissa Kechida, dans la Casbah, et polycopié au domicile de Ben Rabeh Mohamed Zamoum, village d'Ighil Imoula, en Kabylie. Les objectifs inscrits

dans cette Déclaration sont doubles : objectifs intérieurs et extérieurs. Les objectifs intérieurs sont : « (1) assainissement politique par la remise du Mouvement National Révolutionnaire dans sa véritable voie et par là, l'anéantissement de tous les vestiges de corruption et de réformisme, causes de notre régression actuelle ; (2) rassemblement et organisation de toutes les énergies saines du peuple algérien pour la liquidation du système colonial ». Les objectifs extérieurs sont : « (1) internationalisation du problème algérien, (2) réalisation de l'unité Nord-Africaine dans son cadre naturel arabo-Islamique, (3) dans le cadre de la Charte des Nations-Unies, affirmation de notre sympathie agissante à l'égard de toutes les nations qui appuieraient notre action libératrice » (voir texte de la Déclaration du 1^{er} Novembre 1954).

Les circonstances de la fin de la guerre de libération nationale

Dans ce domaine aussi, il n'y a pas de consensus sur les conditions et les faits qui ont conduit à la fin de la lutte armée en 1962. En particulier, il y a la controverse entre la thèse selon laquelle de Gaulle aurait « donné » – comme un « cadeau » – l'indépendance à l'Algérie et celle – plus authentique – selon laquelle l'Algérie a « arraché » son indépendance grâce à son combat acharné et la témérité de son peuple. Il y avait aussi la controverse entre ceux qui prônaient l'indépendance totale de l'Algérie et ceux qui étaient pour plus d'autonomie tout en demeurant sous le règne de la France selon différents aménagements (pacification, assimilation, émancipation, intégration, « civilisation », etc). Ces dernières formules, en vérité, prônaient toutes de demeurer dans ce qu'on appelait « l'Algérie Française ». Il y avait, enfin, ceux qui – comme le Général de Gaulle – avaient embrassé l'idée de l'indépendance, mais seulement une indépendance partielle, c'est-à-dire sans le Sahara qui resterait sous domination française. De Gaulle – qui pour certains reste celui qui aurait « offert » l'indépendance à l'Algérie – avait proposé aux Algériens le choix entre trois options : la sécession, la francisation et la fédération. Concernant la sécession, De Gaulle pense que « La sécession entraînerait un désastre politique et économique conduisant à une dictature communiste » (voir Natalya Vince, *The Algerian War : The Algerian Revolution*, Palgrave, 2020, p. 129). S'agissant de la francisation, de Gaulle pense qu'elle nécessite que l'Algérie soit une partie intégrante de la France et que les Algériens deviennent des « Français » à part entière, ce en quoi il ne croyait nullement. De Gaulle a confirmé cette conviction en 1959 lorsque, se confiant à Marie-Paul Allard, il déclarait : « Vous ne pouvez pas visiblement considérer qu'un jour, un Arabe, un Musulman, devienne l'égal d'un Français. » (voir Todd Sheppard, *The Invention of Decolonization : The Algerian War and the Remaking of France*, Cornell University Press, 2006, p. 75) À Alain Peyrefitte, son ancien conseiller et

ministre, de Gaulle dira : « *Les Musulmans, avez-vous été les voir ? Les avez-vous vu, avec leurs turbans et leurs djelabas ? Avez-vous vu combien ils sont petits par rapport aux Français ? Comparant les deux communautés, c'est comme "l'huile et le vinaigre".* » (Mathew Connelly, *A Diplomatic Revolution : Algeria's Fight for Independence and the Origins of the Post-Cold War*, Oxford University Press, 2002, p. 179) En avril 1947 déjà, soit sept années avant le déclenchement de la lutte de libération nationale, de Gaulle avait déclaré : « *Je crois que les territoires algériens ne peuvent jamais être assimilés aux départements français* » (Voir the *American Committee on Africa*, 1960, p. 31). Et, à propos du mariage entre Algériens et Européens, de Gaulle avait dit : « *Ces gens [les Musulmans] sont différents de nous : est-ce que vous imaginez la possibilité de marier nos filles avec des Arabes ?* » (Mathew Connelly, op. cit, p. 38) Concernant la troisième option proposée par de Gaulle, la fédération, de Gaulle pense que ce serait le meilleur choix car : « *Ce serait l'option dans laquelle l'Algérie serait gouvernée par les Algériens, mais dans le cadre d'une interdépendance étroite avec la France dans les domaines-clés comme l'économie, l'éducation et la politique étrangère.* » (Natalya Vince, op. cit, p. 129) Il est clair, au vu de ses déclarations, que de Gaulle n'était pas, par lui-même, en faveur d'une Algérie indépendante et que ses propos sont même de nature profondément raciste. C'est l'avis de James LeSueur, qui écrit : « *Ceci dit, de Gaulle n'a jamais été favorable pour mettre fin à l'empire français. Jamais, même pendant qu'il négociait la paix en Algérie. Était-il pro-FLN ? Absolument pas. Était-il quelqu'un qui abandonne ? Pas du tout. Il l'avait fait parce qu'il savait que la France ne pouvait pas survivre à la poursuite de cette crise dans laquelle l'Algérie était plongée.* » (James LeSueur, *interview with Philip Weiss, editor of MondoWeiss.net*, May 2014) Tout à fait contrairement à la thèse de l'indépendance « offerte par de Gaulle », l'indépendance algérienne a plutôt été « arrachée » par la lutte et l'acharnement des Algériens. Cependant, il n'y avait pas que la controverse du côté français. Du côté algérien aussi il n'y avait pas toujours accord sur le but de la lutte de libération nationale et sur l'idée-même de « nation » algérienne. C'est ce que reflète, entre autres, la fameuse polémique entre Ferhat Abbas, ancien Président du GPRA et Abdelhamid Ibn Badis, fondateur de l'Association des Ulamas. Ferhat Abbas aurait écrit en février 1936 dans un article intitulé « *La France c'est moi* » publié dans le journal « *L'Entente* » : « *L'Algérie, en tant que nation, est un mythe. Je ne l'ai pas découverte. J'ai interrogé l'histoire. J'ai interrogé les morts et les vivants. J'ai visité les cimetières. Personne ne m'en a parlé... On ne peut construire sur du vent... Aucun outsider ne croit sérieusement en votre nationalisme. Ce que nous cherchons derrière ce mot est notre émancipation économique et politique...* » (Richard and Joan Brace, *Ordeal in Algeria*, Kissinger Publishing LLC, 2009, pp. 33-34) La réponse

de Ibn Badis à cette déclaration était : « *Nous avons fouillé dans l'histoire et dans le présent et nous avons indéniablement établi que la nation musulmane algérienne est constituée et existe, comme toutes les autres nations du monde. Cette nation a sa propre histoire démontrée par les faits ; elle a son unité religieuse et linguistique ; elle a sa culture, ses traditions et ses caractéristiques, bonnes ou mauvaises, comme c'est le cas de toute autre nation sur la Terre. Par ailleurs, nous disons que cette nation n'est pas la France, ne peut pas être la France, et ne souhaite pas devenir la France. Il est impossible qu'elle soit la France, même si elle voulait l'assimilation. Elle a un territoire défini qui est le territoire algérien avec ses frontières actuelles.* » (Richard and Joan Brace, op. cit, pp. 33-34) Ce que la réalité a montré, c'est que, en dépit de toutes ces controverses – du côté français comme du côté algérien – la Révolution Algérienne a réussi à surmonter tous les obstacles qui se dressaient sur son chemin. Et, après une lutte sans merci au niveau national, mais aussi au niveau diplomatique et après de longues négociations (comme nous le verrons dans la deuxième partie de cet article), l'Algérie est devenue indépendante le 5 juillet 1962.

DEUXIÈME PARTIE

LA « GUERRILLA DIPLOMATIQUE » : LE BRAS DROIT DE LA « GUERRILLA RÉVOLUTIONNAIRE »

« Se battre pendant qu'on négocie, négocier pendant qu'on se bat »
(Mao Tsé Tung, cité par Jeffrey James Byrne, *Mecca of Revolution : Algeria, Decolonization and the Third World Order*, Oxford University Press, 2016, p. 118).

« Voici le contraste fondamental : la France était forte militairement en Algérie, mais faible politiquement chez elle ; le FLN était faible militairement chez lui, mais fort politiquement à l'extérieur »
(Alistair Horne, *The Savage War for Peace*, op. cit, p. 130).

Dans la première partie de ce dossier consacré à la commémoration du 60^e anniversaire de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954, nous avons mis le focus sur la lutte armée du peuple algérien – ce que nous avons appelé la ‘guerrilla révolutionnaire’ – pour sortir de l’emprise coloniale et recouvrer sa souveraineté. Nous avons examiné tour à tour : (1) les circonstances dans lesquelles a été déclenchée la conquête (ou plutôt l’invasion) de l’Algérie par les forces armées et le gouvernement français ; (2) les conditions dans lesquelles a démarré la lutte de libération nationale et (3) les conditions dans lesquelles s’est terminée cette lutte, aboutissant à l’indépendance de l’Algérie. En faisant cela, nous avons occulté – mais seulement provisoirement – le rôle joué par la diplomatie algérienne dans ce combat pour l’indépendance. Cette deuxième partie a précisément pour but de combler cette lacune et de montrer que la diplomatie algérienne – ce que certains ont appelé la « guerrilla diplomatique » – a joué un rôle déterminant dans la conviction que ce qui était appelé la « Question Algérienne » est en réalité la décolonisation d’une nation et d’un peuple qui, pendant 132 ans, ont été soumis à la plus ‘sauvage’ des colonisations jamais subie par un peuple. Le rôle joué par la ‘guerrilla diplomatique’ comme bras droit de la ‘guerrilla révolutionnaire’ a été souligné par Jeffrey James Byrne dans les lignes suivantes : « *Les deux méthodes de combat utilisées par les Algériens – la “guerrilla révolutionnaire” et la “guerrilla diplomatique” – étaient la “raison d’être” du FLN.* » Byrne ajoute que : « *Le résultat de la politique de construction de la nation, basée sur l’utilisation simultanée de la Révolution et de la diplomatie, a permis au FLN d’adopter une stratégie de l’État orientée graduellement vers la définition de la notion de “libération”, le tout ayant permis au FLN de contrôler entièrement la vie politique*

et de constituer le “Gouvernement Provisoire de la République Algérienne”. » (Jeffrey James Byrne, op. cit., pp. 10-11) Pour montrer l'importance du rôle joué par la « guérilla diplomatique » dans la lutte de l'Algérie pour son indépendance, nous examinerons successivement : (1) les étapes préliminaires de l'internationalisation de la « Question Algérienne » ; (2) la « guérilla diplomatique internationale » et la « guérilla diplomatique nationale » ; (3) le rôle des États-Unis dans la résolution de la « Question Algérienne » ; (4) le soutien des pays du Tiers-Monde pendant la lutte de libération nationale ; (5) les différentes négociations qui ont conduit à l'indépendance de l'Algérie.

Les étapes préliminaires de l'internationalisation de la « Question Algérienne »

L'usage de la diplomatie comme complément de la lutte armée n'est pas nouveau pour l'Algérie. Les efforts de la résistance algérienne pour faire connaître au monde son combat pour recouvrer sa souveraineté remontent à bien avant la Révolution du 1^{er} Novembre 1954. Jeffrey James Byrne cite quelques-uns de ces efforts : « *L'ENA avait aussi participé aux forums anti coloniaux transnationaux tels que le “Congrès Anti-Impérialiste” de Belgique en 1927 où les futurs leaders comme Jawaharlal Nehru (Inde) et Léopold Sédar Senghor (Sénégal) avaient formé la “Ligue Contre l'Impérialisme” (LAI)*. » (Jeffrey James Byrne, op. cit., p. 27) Byrne ajoute que l'ENA avait également coopéré avec la « Ligue de Défense de la Race Nègre » (Negro Peace League), un mouvement noir-Africain fondé par Senghor et l'activiste Franco-Soudanais Tiemoko Gran Kouyaté dont le but de protester contre la conquête de l'Éthiopie par l'Italie en 1935-1936 (Jeffrey James Byrne, op. cit., p. 27). Byrne souligne qu'à l'occasion de cette dernière participation, le journal de l'ENA, El Oumma, avait publié en 1935 un article dans lequel : « *Les dirigeants de l'ENA avaient exhorté les Algériens, Marocains, Tunisiens, Vietnamiens, Malgaches, Sénégalais, etc. de s'unir afin de trouver un terrain commun... et d'œuvrer étroitement ensemble, épauler contre épauler, avec le prolétariat intellectuel et manuel français pour leur indépendance économique, politique et sociale.* » (El Oumma, cité par Jeffrey James Byrne, op. cit., p. 27) Le même article termine : « *Peuples opprimés des colonies, unissez-vous pour protéger vos intérêts.* » (El Oumma, cite par Jeffrey James Byrne, op. cit., p. 27) Ces efforts, et tant d'autres, avaient certainement contribué à sensibiliser le reste du monde sur la « Question Algérienne », mais c'est surtout depuis l'avènement du déclenchement de la Révolution armée en 1954 que la diplomatie algérienne était devenue plus active et avait pris la forme de « guérilla diplomatique », avec l'envoi, dans certains pays, de délégués représentant le FLN et le GPRA. Ainsi que Jennifer Johnson le souligne :

« En envoyant des représentants dans plusieurs pays du monde pour solliciter le support, le leadership du FLN avait entamé une autre étape de sa vision politique : il a acté et s'est comporté comme un véritable État. Les représentants du FLN... avaient présenté au peuple algérien et au monde une version alternative à celle des Français qui décrivent les militants algériens comme des "terroristes". En faisant cela, le FLN voulait prouver non seulement qu'il comprend les normes diplomatiques internationales, mais aussi qu'il peut les respecter. » (Jennifer Johnson, *The Battle for Algeria : Sovereignty, Health Care, and Humanitarianism*, University of Pennsylvania Press, 2015, p. 158) Jennifer Johnson raconte que : « Quelques mois seulement après le déclenchement de la lutte armée du 1^{er} Novembre 1954, Mohamed Khider, le représentant du FLN auprès de la Ligue Arabe au Caire et un des deux plus cruciaux délégués extérieurs chargés d'exporter la cause algérienne, avait écrit au roi d'Arabie Saoudite pour lui demander s'il pouvait écrire une lettre au Conseil de Sécurité de l'ONU pour informer ce dernier des conditions de guerre prévalant en Algérie. » Jennifer Johnson souligne que, d'après les informations du GPRA et les Archives Nationales Algériennes, ceci était la première tentative internationale du FLN, après le 1^{er} Novembre 1954, de porter la « Question Algérienne » à l'attention de l'ONU (Jennifer Johnson, op. cit, note#8, p. 235). Toujours selon Jennifer Johnson : « Le 14 décembre 1954 [soit un mois et demi après le déclenchement armé], Abed Bou Hafa [un officiel Saoudien] avait adressé un télégramme à Khider confirmant le consentement du roi d'Arabie Saoudite de travailler avec l'ambassadeur Saoudien pour défendre la cause algérienne aux Nations-Unies. Bou Hafa aurait alors demandé à Khider de lui envoyer régulièrement, par cable, des informations détaillées au sujet des opérations militaires et des pertes humaines...et de demander aux amis de la presse de faire de même. Le cas serait présenté lorsque la préparation sera terminée. » (Jennifer Johnson, op. cit, p. 235) Khider aurait alors, selon Jennifer Johnson, commencé à collecter autant de données que possible pour les adresser à l'ambassadeur Saoudien, mettant l'accent surtout sur les informations que le Conseil de Sécurité pourrait ne pas avoir. Le 5 janvier 1955, le représentant Saoudien à l'ONU, Assad Al Fiqih, avait fait une déclaration à l'ONU sur la grave situation qui prévalait en Algérie et sur les risques que cette situation poserait pour la paix et la sécurité dans le monde, notamment conformément à l'art 35 de la Charte de l'ONU, qui stipule : "Any member of the United Nations may bring any dispute, or any situation of the nature referred to in Article 34, to the attention of the Security Council or of the General Assembly." (Tout membre des Nations-Unies peut porter à l'attention du Conseil de Sécurité tout conflit ou situation auxquels il est fait référence à l'article 34). Le représentant Saoudien aurait, selon Jennifer Johnson, déclaré que le soulèvement populaire en Algérie était une des plus graves insurrections que la France ait jamais eue à connaître

depuis trente années et aurait qualifié l'administration française « d'agressive », de « répressive », et « d'injuste ». Il a aussi demandé, selon Johnson, que le Président du Conseil de Sécurité fasse circuler la note parmi les membres du Conseil de Sécurité [...] Selon Al Fiqih, en décembre 1954, plus de 40 000 soldats français avaient été envoyés en Algérie pour liquider 4 000 nationalistes. Selon Jennifer Johnson : « Avant que le FLN n'envoie une équipe de "guérilla diplomats" en Asie, Moyen-Orient et Afrique pour solliciter le même appui que celui d'Al Fiqih, les leaders du FLN avaient beaucoup bénéficié des contacts qu'ils avaient établis au Sommet de Bandung de 1955. » (Jennifer Johnson, op. cit, p. 235) Ces contacts avec l'Arabie Saoudite seront étenus, comme nous le verrons dans la section suivante, à d'autres pays.

La « guérilla diplomatique internationale » et la « guérilla diplomatique nationale »

Dans cette section, nous verrons comment l'internationalisation de la « Question Algérienne » s'est faite au niveau des conférences internationales (ce que nous appelons la « guérilla diplomatique internationale ») et au niveau des représentations du FLN à l'étranger (ce que nous appelons la « guérilla diplomatique nationale »).

La « guérilla diplomatique internationale »

Plusieurs événements internationaux avaient contribué à l'internationalisation du problème algérien, mais trois d'entre eux avaient joué un rôle particulier. Il s'agit de la Conférence de Bandung (Indonésie) de 1955, la Conférence des Pays Africains d'Accra (Ghana) de 1958 et le Sommet des Non-Alignés de Belgrade (ex-Yougoslavie) de 1961.

La Conférence de Bandung de 1955 : appelée encore la « Conférence des Pays Afro-Asiatiques », cette conférence réunissait 29 pays Africains et Asiatiques et s'était déroulée du 18 au 24 avril 1955 à Bandung (Indonésie). L'Algérie y avait participé en tant que membre observateur et était représenté par une délégation dirigée par Ait Ahmed, Mohamed Khider et M'Hamed Yazid. La Conférence avait été décidée à l'initiative de l'Indonésie, Burma (aujourd'hui Myanmar), l'Inde, Ceylon (aujourd'hui Sri Lanka), et le Pakistan. Les objectifs fixés par ses promoteurs étaient : (1) promouvoir la coopération économique et culturelle Afro-Asiatique et (2) constituer un front contre le néo-colonialisme. Le président Indonésien de l'époque, Ahmed Sukarno, avait ouvert la Conférence par ces mots : « Pendant plusieurs générations, nos peuples avaient été des peuples sans voix. Nos peuples n'avaient reçu aucune considération, des peuples pour qui les décisions avaient été prises par d'autres, des peuples

ayant vécu dans la pauvreté et l'humiliation. Puis, nos nations avaient demandé leur indépendance et avaient obtenu leur indépendance. » (Jeffrey James Byrne, op. cit, pp. 161-162) Dans son communiqué final, en particulier dans sa section 'D', alinéa 2 : « *Considérant la non résolution de la situation des pays Nord-Africains et le déni persistant de ces pays pour leur droit à l'autodétermination, la Conférence Afro-Asiatique déclare son support pour les droits des peuples Algérien, Marocain et Tunisien à l'autodétermination et à l'indépendance et demande au gouvernement français de trouver une solution pacifique au problème dans les meilleurs délais.* » (Jeffrey James Byrne, op. cit., pp. 161-162) Dans la section 'G', la Conférence réitère et confirme ce droit en indiquant : « *Le droit à l'autodétermination doit être reconnu à tous les peuples et la liberté et l'indépendance doivent être accordées dans les délais les plus courts à ceux qui sont encore dépendants d'autres peuples. Tous les pays doivent avoir le droit de choisir leur propre système politique et économique et leur propre manière de vivre, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations-Unies.* » (Jeffrey James Byrne, op. cit, pp. 161-162) À la suite de cette déclaration, la délégation française a dû quitter la salle de réunions pour signifier son désaccord avec la position de la Conférence.

La Conférence des Peuples Africains : également appelée « *All-African People's Conference* », cette conférence s'était tenue à Accra (Ghana) du 8 au 13 décembre 1958. Sous le slogan "*Forward Independence Now*", la Conférence avait réuni les mouvements de libération nationale africains, mais aussi les délégués des pays Africains indépendants. Selon les termes mêmes de la Conférence, celle-ci est ouverte à « *tous les partis politiques nationaux et les syndicats ou corps assimilés qui souscrivent aux objectifs de la Conférence* ». Dans son discours inaugural du 18 décembre 1958, Nkrumah avait demandé aux délégués de se focaliser sur quatre objectifs : (1) le recouvrement de la liberté et de l'indépendance, (2) la consolidation de cette liberté et de cette indépendance, (3) la création d'une unité et communauté entre les pays Africains libres et (4) la reconstruction économique et sociale de l'Afrique ». Nkrumah avait clôturé son discours en disant : « *Cette décennie est la décennie des indépendances... Demain ce sera les États-Unis d'Afrique.* » Par ailleurs, et c'est un point important à souligner, les délégués s'étaient mis d'accord pour accorder tout le support nécessaire au Gouvernement Provisoire de la République Algérienne. Il faut souligner aussi que la délégation algérienne était dirigée par Frantz Fanon, le grand militant et écrivain algérien. Fanon aurait écrit, en marge de la Conférence, dans un article intitulé "*Lift up the Torch for United Africa*" (Lever la torche pour une Afrique Unie) : « *De l'Algérie au nord au Nigéria à l'ouest, du Kenya à l'est aux tribus du Sud, les Africains déplorent leur sort contre les atrocités du colonialisme... L'ensemble de l'Afrique tremble sous l'impact des brutalités coloniales.* » Fanon aurait

conclu son article en disant : « *Les pays africains ont le droit d'user de la violence pour se libérer et arracher leur indépendance.* » Quant à la Conférence elle-même, les principales résolutions concernant la « Question Algérienne » sont exprimées comme suit : « *La Conférence des États Africains Indépendants, profondément concernés par la poursuite de la guerre en Algérie et le refus de la France de reconnaître le droit du peuple algérien à l'indépendance et à l'autodétermination, en dépit des nombreuses résolutions des Nations-Unies et de appels demandant qu'une solution pacifique soit trouvée à ce conflit, notamment l'offre de bons offices faite par les chefs d'États Marocain et Tunisien ; considérant que la présente situation de l'Algérie constitue une menace à la paix et à la sécurité de l'Afrique en particulier : (1) reconnaît le droit du peuple algérien à l'indépendance et à l'autodétermination, (2) déplore la grave étendue des hostilités et le bain de sang résultant de la poursuite de la guerre en Algérie, (3) exhorte la France à reconnaître le droit de l'Algérie à l'indépendance et à l'autodétermination, (4) appelle toutes les nations amoureuses de paix d'exercer une pression sur la France pour qu'elle adopte une politique conforme aux principes de la Charte des Nations-Unies.* » (La Conférence a adopté deux autres résolutions, mais les précédentes sont les plus importantes.)

Le Sommet des Non-Alignés de Belgrade (1961) : la troisième conférence qui a permis l'internationalisation du problème algérien est le Sommet du Mouvement des Non-Alignés qui s'était tenu à Belgrade (ex. Yougoslavie) du 1^{er} au 6 septembre 1961. Cette conférence avait été décidée et préparée par les trois leaders du Mouvement des Non-Alignés (Nasser, Tito et Nehru) lors de la rencontre de Brioni (ex. Yougoslavie) du 18 au 20 juillet 1956 comme « follow up » de la Conférence de Bandung. Lors du Sommet de Belgrade, Tito donnera l'objectif majeur du Mouvement : « *Le but n'est pas la création d'un nouveau bloc, mais de dénoncer « l'exclusivité » des blocs qui est un danger pour la paix mondiale.* » Les participants à la Conférence étaient au nombre de 25. L'Algérie était représentée par le GPRA en tant qu'État souverain tandis que les autres mouvements de libération nationale n'avaient que le statut d'observateurs. C'est ce que précise Jeffrey James Byrne dans le passage suivant : « *Le Front [FLN] avait atteint le pinacle de sa diplomatie mondialiste en Novembre 1961 lorsque le GPRA avait participé au premier Sommet des Non-Alignés à Belgrade avec le statut de gouvernement souverain [...] Grâce au plaidoyer de Nkrumah et de Sukarno, en particulier, le FLN avait participé en qualité d'État à part entière alors que les dix-neuf autres mouvements de libération n'avaient que le statut d'observateurs.* » (Jeffrey James Byrne, op. cit, pp. 108-109)

Toutes ces conférences, et d'autres, avaient contribué – dans ce que nous avons appelé la « guérilla diplomatique internationale » – à faire émerger la cause algérienne

sur la scène internationale. Cependant, à côté de ces conférences, l'Algérie avait engagé une autre bataille que nous appellerons la « guérilla diplomatique nationale ».

La « guérilla diplomatique nationale »

Parallèlement à sa participation dans les conférences internationales, l'Algérie avait déployé des représentants dans plusieurs pays en vue de défendre la cause de la décolonisation et informer ces pays ainsi que l'ONU de la situation insoutenable dans laquelle se trouvait le peuple algérien en raison du refus des autorités françaises de permettre à l'Algérie de recouvrer son indépendance. Mathew Connelly souligne l'importance de cette représentation dans les lignes qui suivent : « *Outre ses représentants dans les pays de la Ligue Arabe, le GPRA avait établi des bureaux en Allemagne, Espagne, Finlande, Grande Bretagne, Italie, Suède et Suisse vers octobre 1958. Parallèlement aux États-Unis, Japon, Inde et Indonésie... il y avait quelques 45 représentants dans 20 pays, sans compter ceux établis au Maroc et en Tunisie. Vers juin 1960, les Services d'Intelligence français avaient compté 177 représentants affiliés au GPRA dans 38 pays, sans compter ceux établis au Maroc et en Tunisie.* » (Matthew Connelly, *A Diplomatic Revolution : Algeria's Fight for Independence and the Origins of the Post-Cold War Era*, Oxford University Press, 2003, p. 195) Jennifer Johnson parle de certains de ces représentants et de leurs missions : « *Les délégués du FLN, notamment M'Hamed Yazid, Hocine Ait Ahmed, Hocine Laboual, et Mohamed Khider, voyageaient à l'étranger et organisaient soigneusement des missions diplomatiques durant lesquelles ils rencontraient des officiels de gouvernements étrangers ainsi que des campagnes pour obtenir leur support politique et financier, et engageaient une offensive dans le domaine de la presse et des médias en général.* » (Jennifer Johnson, op. cit, p. 190)

Le rôle des États-Unis et de J. F. Kennedy dans le règlement de la « Question Algérienne »

Les États-Unis – notamment John F. Kennedy, d'abord en sa qualité de Sénateur de l'État du Massachusetts, puis comme Président – ont joué un rôle déterminant dans la résolution du problème algérien. Tout d'abord, les États-Unis ont été un des premiers pays à autoriser des représentants du FLN et du GPRA à ouvrir un bureau à New York. M'Hamed Yazid a été le premier représentant du FLN/GPRA aux États-Unis. Avec ses collègues, notamment Abdelkader Chanderli et Chérif Guellal et Ahmed Francis, il sera chargé du plaidoyer de la question algérienne auprès du gouvernement américain et des Nations-Unies. Leur travail médiatique auprès de ces deux autorités a été souligné par plusieurs analystes politiques. Irwin

Wall dira, à ce sujet : « *La mission du FLN à New York, en outre, avait mis en oeuvre une batterie continue de pamphlets et de communiqués de presse, avait organisé des réunions publiques, et était très effective dans la mobilisation de l'opinion américaine en faveur de l'indépendance algérienne.* » (Irwin Wall, *France, the United States, and the Algerian War*, California University Press, 2001, p. 81) S'agissant du rôle de l'équipe de Yazid aux Nations-Unies, Irwin Wall dira : « *In New York, the FLN was particularly active in the United Nations and won international opinion in favor of its cause, infuriating the French* » (À New York, le FLN était particulièrement actif aux Nations-Unies et avait gagné l'opinion internationale en faveur de la cause algérienne, provoquant, ce faisant, la furie des Français.) (Irwin Wall, op. cit., p 81)

De leur côté, les États-Unis ont joué un rôle actif dans la résolution du problème algérien. Tout en s'efforçant de ne pas offenser le gouvernement français, leur allié de toujours – ce qui s'était manifesté par un certain nombre de positions parfois contradictoires – les autorités américaines avaient voulu une solution pacifique du problème algérien. Cependant, c'est surtout grâce à John F. Kennedy, alors Sénateur du Massachusetts, que cette position s'était affirmée de façon claire. L'opinion de J.F. Kennedy sur la question algérienne avait été notamment indiquée dans son fameux discours du 2 juillet 1957 où il avait déclaré, sans aucune équivoque : « *No, Algeria is no longer a problem for the French alone, nor will it ever be again.* » (Non, l'Algérie n'est plus un problème purement Français, et il ne le sera jamais désormais.) (J.F. Kennedy, speech of July 2, 1957) Le 8 juillet 1957, en réponse au représentant de Brooklyn, Emmanuel Celler, qui avait qualifié la résolution de Kennedy « d'immature », Kennedy dira : « *[Personne] ne peut nier le fait que les Algériens seront libres un jour. [Lorsque cela se produira], vers qui se tourneront-ils ? Vers l'Occident, qui, apparemment a ignoré leur requête d'indépendance ; vers les Américains, dont ils peuvent penser qu'ils avaient rejeté le problème comme n'étant pas leur affaire, alors que [en même temps] ils fournissaient des armes pour aider [la France] à les écraser ; ou encore vers Moscou, le Caire, ou Beijing, les prétendus champions du nationalisme et de l'indépendance.* » (J.F. Kennedy, Congressional Record, July 8, 1957, cité par Richard and Joan Brace, *Ordeal in Algeria*, Kissinger Publishing, LLC, 2009, p. 162) Dans les précédentes lignes, Kennedy considère que son pays ne fait pas assez pour soutenir la cause algérienne et que le temps était venu de changer de position : « *Le temps est venu où notre gouvernement doit reconnaître que [l'Algérie] n'est plus un problème purement français, et le temps est révolu où des ajustements partiels ou même une tentative de dernière heure d'intégrer l'Algérie à la France, peuvent réussir.* » (Voir notre article intitulé « *Le Discours de J.F. Kennedy : Le pas d'un Géant envers l'indépendance de l'Algérie*, Reporters.dz, 8 juin 2021) Quelle

position les États-Unis devraient adopter sur la « Question Algérienne » ? Kennedy répond à cette question en disant : « *Le temps est venu pour les États-Unis de faire face aux dures réalités de la situation et de prendre leurs responsabilités en tant que leader du monde libre – au sein de l'ONU, à l'OTAN, dans l'administration des programmes d'aide et dans l'exercice de notre diplomatie – afin de formuler un processus pouvant conduire à l'indépendance politique de l'Algérie.* » (J.F. Kennedy, speech of July 2, 1957) Kennedy poursuit en déclarant : « *Je soumets, aujourd'hui, une résolution qui, je l'espère, souligne les meilleurs espoirs pour la paix et un règlement en Algérie. Cette résolution demande, en bref, que le Président [des États-Unis] et le Secrétaire d'État soient fortement encouragés à placer l'influence des États-Unis derrière ces efforts – soit par le biais de l'OTAN, soit par le truchement des bons offices du Premier Ministre Tunisien ou du Sultan du Maroc – afin d'aboutir à une solution qui reconnaisse la personnalité de l'Algérie et établir la base d'un règlement indépendant avec la France et les pays voisins de l'Algérie.* » (J.F. Kennedy, speech of July 2, 1957) Kennedy termine en disant que, en faisant cette proposition, il ne le fait pas pour satisfaire les intérêts de son pays : « *Et nous devons être parfaitement clairs, pour les Français comme pour les Nord-Africains, que nous [les États-Unis] ne cherchons aucunement, par cette résolution, à nous procurer des avantages à nous-mêmes dans cette région du monde, à remplacer les liens économiques entre la France et les pays de la région ou encore à exploiter les ressources de l'Afrique.* » (J.F. Kennedy, speech of July 2, 1957) Il faut rappeler que les États-Unis ont officiellement reconnu l'indépendance de l'Algérie le 3 juillet 1962. En recevant le premier président de l'Algérie indépendante à Washington le 15 octobre 1962 (soit 4 mois après l'indépendance), Kennedy, devenu président le 20 janvier 1961 (soit 1 an et demi après son inauguration) avait déclaré : « *Je suis fier d'être le Président qui a l'honneur de prononcer, au nom du peuple américain, la profonde satisfaction que nous ressentons de voir le libre choix triompher à nouveau... Nous, Américains, nous célébrons en ce moment [4 juillet] la construction de notre indépendance, une liberté réalisée avec d'énormes difficultés et beaucoup de sang, nous ressentons, avec vous, l'onde et la satisfaction qui, à cette mémorable occasion, est aujourd'hui la vôtre.* » (K.F. Kennedy, speech of July 2, 1957)

Le soutien des pays du Tiers-Monde pendant la lutte de libération nationale

Les États-Unis ne sont pas, bien entendu, le seul pays à soutenir la lutte de l'Algérie pour son indépendance. Dès après le déclenchement de la Révolution en 1954 et pendant toute la durée de la guerre, un grand nombre de pays – notamment du Tiers-Monde, mais pas seulement – avaient exprimé leur appui politique

et financier au FLN et au GPRA. L'espace de cet article étant insuffisant pour citer toutes les positions des pays qui avaient été favorables à l'indépendance de l'Algérie, nous nous contenterons de quelques-unes de ces positions qui nous semblent refléter l'attrait que représentait la cause algérienne. Nous avons choisi six pays du Tiers-Monde : l'Inde, Cuba, l'Iran, l'Arabie Saoudite, l'Égypte et le Yémen.

La position de l'Inde. Parlant des droits que la conquête d'un pays conférerait (ou plutôt ne devrait pas conférer) au conquérant, la délégation indienne à l'Assemblée Générale de l'ONU consacrée à la question algérienne avait déclaré : « *La conquête n'établit pas un droit. La conquête ne confère pas de droits. La conquête, pour le pays conquis, est plutôt, une tragédie... La Charte des Nations-Unies ne reconnaît nulle part à ses membres le droit de conserver les possessions acquises à la suite de la conquête.* » (UN General Assembly, 530th Plenary Meeting, September 30, 1955, p. 188, cité par Mohamed Alwan, *Algeria Before the United Nations*, Robert Speller and Sons Publishers, Inc, 1956, pp. 25-26) Parlant du traitement que les autorités françaises réservaient aux Algériens et le comparant à celui des Indiens durant la colonisation britannique, la délégation Indienne avait déclaré : « *Nous avons été, pendant un certain temps, des "sujets britanniques". C'était une mauvaise appellation, et personne n'osait nous appeler "citoyens Anglais"... Par conséquent, pour un Algérien ou n'importe quelle personne non Française, se faire appeler "Français" n'était pas un grand honneur.* » (UN General Assembly, 530th Plenary Meeting, September 30, 1955, p. 188, cité par Mohamed Alwan, op. cit, pp. 25-26)

La position Cubaine. La délégation Cubaine à l'ONU en 1957 avait souligné la politique du « double standard » (deux poids, deux mesures) appliquée aux populations colonisées des pays du Tiers-Monde par rapport à la politique à l'égard des Hongrois. Elle avait expliqué cette politique par une série d'exemples : « *En fait, lorsque les Hongrois s'étaient battus pour leur libération, ils étaient appelés des héros, alors qu'en Algérie [les militants] étaient appelés des "incendiaires" et des "terroristes". Lorsque les Hongrois exécutaient leurs oppresseurs, ils étaient acclamés, mais lorsque les Algériens faisaient de même, ils étaient qualifiés de criminels. C'était là un système de "double standard" ; on ne pouvait pas dire que le carnage était pire en Hongrie car le nombre de personnes tuées était, sans aucun doute, plus élevé en Algérie.* » (Cuban delegate, UN General Assembly, First Committee, 839th Meeting, February 8, 1957, p. 158)

La position Iranienne. La délégation Iranienne a expliqué les raisons qui l'ont amenée à demander que la question algérienne soit inscrite à l'agenda des Nations-Unies : « *Si nous avons rejoint les autres nations dans leur demande d'inscrire*

la question algérienne à l'agenda du Conseil de Sécurité, c'est parce que nous croyons fermement qu'un débat du Conseil sur la question aiderait le gouvernement français, ainsi que le gouvernement algérien, à trouver une solution juste et équitable – une solution qui refléterait les traditions françaises bien établies de liberté, égalité et fraternité. » La délégation explique ensuite que : « *Le fait que nous demandions l'inscription de la question à l'agenda de l'ONU ne diminue en rien le respect et l'amitié que nous avons pour la France... Ma délégation espère par conséquent que notre attitude sera comprise par les autres États aussi bien que la France et que notre déclaration aidera les Français à mieux comprendre l'état des événements en Algérie.* » (Jennifer Johnson, op. cit, p. 170)

La position de l'Arabie Saoudite. La délégation Saoudienne, dirigée par le ministre d'État pour les affaires onusiennes, Ahmed Shukairy, n'ira pas par quatre chemins et expliquera que la question algérienne est une question de décolonisation et d'impérialisme : « *Il ne faut pas être un génie pour définir le cas algérien. En termes fermes, les Algériens, comme tout autre peuple dans le monde, a un droit inhérent à la souveraineté et à l'indépendance. La position de la France en Algérie est une position d'impérialisme – un point, et c'est tout – et aucune quantité d'éloquence ne peut la défendre.* » (Ahmed Shukairy, UN General Assembly, 697R, Plenary Meeting, October 2, 1957, p. 232, cité par Jennifer Johnson, op. cit, p. 182) Le délégué Saoudien termine en disant : « *The Algerians are our kith and kin, and Algeria is an integral part of the Arab fatherhood.* » (Les Algériens sont nos frères et amis et l'Algérie est une partie intégrante de la nation arabe) (Ahmed Shukairy, op. cit, p. 182)

La position Égyptienne. Le délégué Égyptien, Dr. Mahmoud Fawzi, avait appelé à mettre un terme à l'humiliation des Algériens. Il explique que : « *Pendant que le Parlement s'embarque dans son débat stérile sans fin, pendant que le gouvernement français change de ministre jour après jour et pendant qu'on nous fait entendre un million de fois la notion invraisemblable selon laquelle – parce que des juristes français à Paris ont écrit un article pour faire croire que l'Algérie est une partie de la France – le peuple algérien est traité comme des choses et comme des serfs.* » (Dr. Mahmoud Fawzi, UN General Assembly, 699th Plenary Meeting, October 3, 1957, p. 259, cité par Jennifer Johnson, op. cit, p. 182)

La position Yéménite. La délégation Yéménite, conduite par Tawfik Chamandi, parlera de la répression pratiquée par les autorités françaises à l'égard du peuple algérien et de l'urgence qu'il y avait à mettre fin à cette répression aux conséquences graves : « *Je suis surpris, et sans aucun doute beaucoup sont surpris aussi de l'intransigeance et de l'insistance du gouvernement français à vouloir réprimer le mouvement*

nationaliste algérien, tuant les Algériens et détruisant leurs maisons... C'est là la manière française de sortir d'exercer son influence sur le peuple [Algérien] et de se faire des ennemis. Il est temps pour le gouvernement français se rendre à l'évidence et admettre qu'il n'y a pas d'autres moyen de sortir de ce dilemme que la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'autodétermination et à l'indépendance qui est, de toutes manières, inéluctable. » (Dr. Mahmoud Fawzi, UN General Assembly, GAOR, Twelfth Session, 692th Plenary Meeting, September 27, 1957, p. 199, cité par Jennifer Johnson, op. cit, pp. 181-182)

Les négociations ayant conduit à la fin du conflit et à l'indépendance

À l'instar de la lutte armée du peuple algérien pour se libérer du joug colonial (ce que nous avons appelé la « Guérilla Révolutionnaire »), le processus de négociations devant officialiser la fin des hostilités et le recouvrement de la souveraineté de l'Algérie sur son territoire (ce que nous avons appelé la « Guérilla Diplomatique ») a été long et tortueux. Ce processus, en effet, a connu plusieurs étapes. Il y avait d'abord les négociations secrètes ayant eu lieu bien avant que les négociations d'Evian ne soient engagées. Une des premières tractations pour trouver une issue au conflit avait été tentée en 1956 entre les leaders de la Révolution Algérienne et les dirigeants des pays voisins, le Maroc et la Tunisie. À cet effet, Alain Savary, le ministre français des affaires Marocaines et Tunisiennes, en accord avec les dirigeants Marocain (Mohamed V) et Tunisien (Habib Bourguiba) avait invité les dirigeants du FLN à Tunis, avec pour but d'établir des relations entre le Maghreb et la France. Le 22 octobre 1956, les dirigeants du FLN (Ben Bella, Boudiaf, Ait Ahmed, Khider et Lacheraf), à la suite de longues discussions avec le roi Mohamed V, avaient pris le DC3 de Air Atlas Marocain allant de Rabat à Tunis où la conférence devait se tenir. Cependant, le même jour, sur ordre des dirigeants des services de l'Intelligence Française, l'avion avait été détourné sur Alger où les dirigeants du FLN avaient été arrêtés et emprisonnés (voir Martin Evans, *Algeria : France's Undeclared War*, op. cit, pp. 186-187). Il y avait aussi les négociations de Melun du 25 juin 1960. Malheureusement, sans succès, celles-là aussi. Le 28 novembre 1960, une autre tentative de dialogue était venue d'un homme d'affaires Suisse, Olivier Long. Approché par Taeb Boulahrouf, un confident de Ferhat Abbas, Long avait essayé d'établir des contacts entre le GPRA et les dirigeants Français. Long avait réussi à établir des contacts entre Louis Joxe, le Secrétaire de Gaulle pour les affaires Algériennes. Ces contacts n'avaient pas réussi à contracter un accord entre les deux

parties belligérantes, Alger et Paris. La pierre d'achoppement de ces négociations était les conditions exigées par la France pour l'établissement de la paix. Ces conditions étaient : (1) un cessez-le-feu où les « rebelles » [les moudjahidines] devaient déposer leurs armes, (2) le remplacement du FLN par une autre organisation devant représenter les Algériens aux négociations (voir Irwin Wall, *France, the United States, and the Algerian War*, University of California Press, 2001, p. 216). Il y avait aussi les négociations d'octobre 1962 au lieu-dit « Les Rousses », un hameau sur les hauteurs du Jura, à la frontière Franco-Suisse entre, d'un côté, Louis Joxe, Robert Buron et Jean De Broglie et, de l'autre côté, Saad Dahlab, M'Hamed Yazid, Lakhdar Ben Tobbal et Krim Belkacem, pour discuter les questions du statut des Européens, des bases militaires, de la nature du gouvernement provisoire, et autres questions. Cette rencontre avait débouché sur un rapport qui aurait servi lors des négociations d'Évian qui avaient démarré le 7 avril 1962 et s'étaient terminées le 18 mars 1962 par les accords dits d'Évian. Dans ces Accords, il était prévu, entre autres, que : (1) les Européens d'Algérie auraient trois ans pour choisir s'ils veulent être citoyens Algériens ou rester citoyens Français, (2) les troupes militaires françaises devaient être réduites à 80 000 et devaient quitter définitivement le territoire algérien deux ans plus tard, (3) les bases navales et aériennes de Mers-el-Kébir et de Bou Sfer seraient louées à la France pendant quinze ans, (4) le site nucléaire du Sahara devait être conservé par les Français pendant cinq ans (voir Martin Evans, *Algeria : France's Undeclared War*, op. cit, pp. 311-312). Il y avait aussi l'épisode des assassinats et massacres provoqués par l'OAS (Organisation de l'Armée Secrète) qui avaient pour but de perturber ces négociations, notamment par la destruction et la mise à feu des édifices publics construits pendant la colonisation, dont le plus sensationnel était l'incendie qui a détruit la Bibliothèque Universitaire d'Alger le 7 juin 1962 (Martin Evans, op. cit, p. 316). Cette violence n'avait, cependant, pas réussi à arrêter le processus de règlement du conflit qui s'est concrétisé par la Déclaration du cessez-le feu du 19 mars 1962. À l'inverse, un référendum avait été organisé le 1^{er} juillet 1962 dans lequel les Algériens devaient répondre à la question : « *Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant, coopérant avec la France, conformément aux conditions définies dans la Déclaration du 19 mars [1962] ?* » La réponse des Algériens avait été quasi unanime : 91,2 % des 6 millions de votants avaient répondu « oui » (voir Martin Evans, *Algeria : France's Undeclared War*, op. cit, p. 317). Le 3 juillet 1962, dans une brève déclaration à la télévision, de Gaulle reconnaîtra officiellement l'indépendance de l'Algérie. Le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne avait, de son côté, décidé que la date du 5 juillet serait le jour anniversaire de l'Indépendance algérienne.

Conclusion

Nous avons vu, tout au long de ce dossier consacré à la commémoration du 60^e anniversaire de la Révolution algérienne, que le processus qui a conduit à la reconquête de la sa souveraineté nationale par l'Algérie a été long, coûteux – notamment en pertes humaines – et tortueux. Pour arriver à cet objectif, l'Algérie a utilisé deux stratégies : la « *Guerrilla Révolutionnaire* » (la lutte armée) et la « *Guérilla Diplomatique* » (l'internationalisation médiatique et diplomatique de la « Question Algérienne »). Nous avons vu que ces deux stratégies ont été utilisées simultanément, appliquant, consciemment ou inconsciemment, le fameux slogan de Mao Tsé Tung évoqué dans la première épigraphe indiquée au début de la deuxième partie de cet article : “*Fight while negotiating, negotiate while fighting*” (Combattre pendant qu'on négocie, négocier pendant qu'on combat, cité par Jeffrey James Byrne, *Mecca of Revolution : Algeria, Decolonization, and the Third World Order*, Oxford University Press, 2016, p. 118). Le succès de ces stratégies simultanées a donné raison à Larbi Ben M'Hidi (un des plus grands héros de la Révolution), que nous avons évoqué dans la première partie de cet article. Ce succès, à l'opposé, contredira les propos de De Gaulle rapportés par Alistair Horne : « *Lui [de Gaulle] a faussement compris la nature du FLN, pensant, en sa qualité d'homme militaire, qu'il avait affaire à une insurrection armée conventionnelle conduite par des "Abd-el-Kaders modernes" qui, bientôt, reconnaîtraient leur défaite militaire et les avantages d'un compromis sensible. Mais il [de Gaulle] ne semblait pas imaginer que ses adversaires étaient des révolutionnaires impitoyables et des politiciens adroits profondément dévoués au principe totalitaire de "non compromis".* » (Alistair Horne, *The Savage War for Peace : Algeria, 1954-62*, p. 230, notre traduction) Alistair Horne considère que la « guérilla diplomatique » a joué un rôle aussi important que la « guérilla armée » dans la lutte de l'Algérie pour son indépendance. C'est ce qu'il explique dans la deuxième épigraphe citée plus haut : “*Here was the basic contrast: France was strong militarily in Algeria, but weak politically at home; the FLN was weak militarily at home, but strong politically abroad.*” (Voici le contraste fondamental : la France était forte militairement en Algérie, mais était faible politiquement chez elle ; le FLN était faible militairement chez lui, mais fort politiquement à l'extérieur (Alistair Horne, op. cit, p. 230) ■

Madjid Benchikh

Professeur émérite de l'Université de Cergy-Pontoise (Paris Val d'Oise)
et ancien Doyen de la Faculté de droit d'Alger.



LE SYSTÈME POLITIQUE ALGÉRIEN FACE AU SOULÈVEMENT POPULAIRE

Le système politique algérien a été secoué par de nombreuses crises mais la contestation du système lui-même depuis février 2019 possède des caractéristiques qui en font un mouvement politique particulier. Le système politique mis en place par le Commandement militaire était celui du parti unique conforté par un certain nombre de relais dans la société. C'est ce fonctionnement des institutions au service du « pouvoir réel » qui a été fondamentalement remis en cause par le mouvement populaire de février 2019 dont l'ampleur est exceptionnelle et qui constitue les prémisses de la construction démocratique.

The Algerian political system has been shaken by many crises, but the challenge to the system itself since February 2019 has characteristics that make it a particular political movement. The political system put in place by the military command was that of the single party, supported by a number of relays in society. It is this functioning of the institutions at the service of 'real power' that has been fundamentally challenged by the popular movement of February 2019, the scale of which is exceptional and which constitutes the premises of democratic construction.

Le Système politique algérien face au soulèvement populaire

Le système politique qui régit actuellement les institutions et la vie politique en Algérie a été mis en place au lendemain de l'indépendance du pays en juillet 1962. Il a depuis été l'objet de plusieurs transformations constitutionnelles, passant par exemple du parti unique et d'une seule assemblée parlementaire aux termes des constitutions de 1963 et 1976, au multipartisme et au bicaméralisme aux termes de la constitution de 1989 et des constitutions suivantes.

Ce système a été marqué par plusieurs crises politiques importantes depuis 1962. Il suffit de rappeler les coups d'État et les coups de force pour éliminer des chefs d'État et en introniser d'autres. On ne citera que quelques exemples parmi les

plus connus : le coup d'État du 19 juin 1965 qui écarte le chef de l'État Ahmed Ben Bella, la démission forcée du Président Chadli Bendjedid, le 11 janvier 1992, et dans ce contexte la mise en place anticonstitutionnelle du Haut Comité d'État (HCE) et consécutivement, l'intronisation inopinée de Mohamed Boudiaf, jusque-là exilé au Maroc. De Ben Bella choisi par l'armée dite des frontières puis élu Président de la République dans le cadre du parti unique en 1963 à Bouteflika candidat appuyé en 1999 par le Commandement militaire qui le force cependant à la démission en avril 2019, en terminant par l'actuel chef de l'État, ostensiblement soutenu par le même Commandement et élu lors d'une élection présidentielle boycottée par une large majorité du corps électoral.

En fait, bien d'autres crises, plus ou moins connues, ont secoué le système politique algérien depuis son installation en 1962. En 1967 le chef d'état-major de l'ANP (Armée nationale populaire) le Colonel Tahar Zbiri a tenté d'entraîner une partie de l'armée dans un coup d'État avorté contre le colonel Boumediene, devenu chef de l'État en 1965 après avoir évincé Ben Bella. En 1974, le Ministre de l'intérieur, Ahmed Medeghri « se suicide » après avoir échoué avec d'autres dans sa contestation des pouvoirs du colonel Boumediene qu'il estimait trop étendus. En octobre 1988, le passage du système du parti unique à une forme de multipartisme n'a été réalisé qu'au prix de multiples heurts et éliminations au sein même du système. C'est contre ce système que, à partir de février 2019, une grande partie du peuple algérien a organisé de larges manifestations qui ont embrassé l'ensemble du territoire national.

Comment caractériser cette contestation populaire et pourquoi la démission du chef de l'État souhaitée par de nombreux manifestants a été insuffisante pour mettre fin au mouvement populaire ?

Pourquoi ce mouvement indique clairement que sa revendication principale est la mise en place d'un système politique démocratique civile et non militaire alors que, depuis au moins deux décennies, le parti unique a été aboli, les libertés démocratiques reconnues par l'adoption de principes et de règles constitutionnelles libérales et le chef de l'État et les présidents des chambres du Parlement sont des personnalités civiles et non militaires. Pour répondre à ces questions et comprendre les revendications du mouvement populaire algérien, il est nécessaire d'examiner le système politique algérien non seulement à partir des institutions mises en place par les constitutions et des discours officiels des gouvernants mais aussi à partir des pratiques effectivement mises en œuvre sur les scènes politiques, économiques et sociales. Nous examinerons donc dans un premier point les caractères fondamentaux

du système politique algérien. Nous tenterons ensuite dans un 2^e point d'analyser la contestation de ce système par le mouvement populaire.

Le système politique algérien

Quelques mois seulement après son indépendance en juillet 1962, l'Algérie s'est dotée, en 1963, d'une constitution qui énonce les principes politiques fondamentaux et permet d'organiser sur la base du suffrage universel les principales institutions de l'État, c'est-à-dire l'Assemblée nationale et le Président de la République. Pourtant, même si l'on ne s'attache qu'au seul texte constitutionnel, on est frappé par une contradiction qui saute aux yeux.

D'un côté en effet la Constitution de 1963 énonce un grand nombre de libertés démocratiques et de droits humains qu'elle garantit. C'est ainsi que d'après cette Constitution les citoyens sont égaux en droit devant la loi. Les libertés fondamentales sont reconnues. Le Président de la République et les représentants du peuple ou députés de l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel direct. La justice est rendue au nom de la loi. La Constitution de 1963 semble même vouloir marquer fortement son adhésion aux droits humains en ratifiant¹ expressément la Déclaration universelle des droits humains de 1948.

Mais d'un autre côté la Constitution de 1963 organise les institutions sous l'égide d'un parti unique, le FLN considéré comme une « avant-garde de la révolution socialiste ». Le parti unique est aux termes de la Constitution la source de l'inspiration politique et le véritable dirigeant de l'État. C'est dire que les dispositions constitutionnelles remettent en cause la signification et la portée habituelles de la reconnaissance des libertés individuelles et collectives. À titre d'exemple, pour être député ou Président de la République il faut être agréé par le Parti unique. Cette suprématie apparente du Parti unique est en réalité elle-même très vite remise en cause par la pratique politique.

En effet, deux ans seulement après sa mise en vigueur, la Constitution de 1963, déjà malmenée avec la guerre dite des sables contre le Maroc, est écartée par le colonel Boumediene devenu chef de l'État après le coup d'État du 19 juin 1965. Le Colonel Boumediene met en place un Conseil de la Révolution dont il choisit

1. Une disposition de la constitution de 1963 ratifie expressément la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Pourtant cette Déclaration est une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies qui n'exige généralement pas une ratification de la part des États. De surcroît, la ratification d'un instrument international ne se fait généralement pas par une constitution mais par le chef de l'État ou par une haute institution de l'État.

les membres et dirige le pays sans constitution. C'est plus de 10 ans après, en 1976, qu'il fait rédiger une nouvelle constitution qui fait du Président de la République l'institution principale de l'État et sur la base de laquelle il organise des élections présidentielle et législative et se fait élire Président de la République. Le système politique se présente toujours comme un système de parti unique. Mais chacun peut observer que la prééminence du Parti est loin d'être évidente surtout lorsque l'on ne considère pas le texte de la constitution et les discours des gouvernants comme des vérités établies qui n'ont pas besoin d'être démontrées. Certes, pendant toute la période du parti unique, les observateurs et parfois des juristes réputés ont analysé ce système comme « un système de gouvernement par le parti ».² Mais cette conclusion ne repose que sur les apparences. Elle considère les dispositions constitutionnelles et les discours officiels qui les accompagnent comme des vérités établies, sans tenir compte de la pratique et des conditions dans lesquelles sont prises les décisions.

Pour comprendre le système politique algérien il est indispensable d'examiner comment et par quelles forces ce système a été installé. Il convient aussi de se demander si ces forces continuent d'exercer une influence ou une domination sur les institutions qu'elles ont mises en place et par quels moyens.

Au cours de l'été 1962, immédiatement après les Accords d'Evian du 18 mars 1962, qui organisaient le cessez le feu et la fin de la guerre de libération nationale et ouvraient la voie à l'indépendance, la crise qui couvait entre les principaux dirigeants du Front et de l'Armée de libération nationale éclata au grand jour. En principe le GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne) devait gouverner la transition et organiser des élections pour désigner les nouveaux dirigeants du nouvel État. Mais l'armée dite « des frontières », constituée sur les territoires tunisiens et marocains et commandée par un état-major général (EMG) mené par le colonel Boumediene rejette l'autorité du GPRA et décide d'entrer en force sur le territoire pour s'installer aux commandes du nouvel État. Les dirigeants de l'armée des frontières, peu connus des populations, s'allient avec Ben Bella à la fois populaire et déterminé. Leurs troupes nombreuses et bien armées obtiennent le ralliement ou la neutralité de certains combattants de l'intérieur et l'emportent militairement sur les maquisards de l'ALN de l'intérieur qui ont tenté de les stopper. Dès lors la force qui domine les premières alliances politiques en vue de s'emparer

2. Vt. notamment les travaux des professeurs F. Borella et J. Leca, M. Flory et J. L. Miège. Vt. notamment F. Borella, « La Constitution algérienne. Un régime constitutionnel de gouvernement par le parti », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques* n°1/1964 p. 51-98. Vt. aussi pour les autres auteurs précités l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* tome 2/1964 p. 9-21.

de l'appareil d'État en construction est bien l'armée des frontières que le colonel Boumediene, son chef, décide très rapidement de transformer en Armée nationale populaire (ANP).

L'alliance réalisée entre Ben Bella et l'armée volent en éclat avec le coup d'État de juin 1965. Peu après, l'échec de la tentative de coup d'État conduite par le chef d'état-major en 1967 rabat de nouveau les cartes en faveur de Boumediene et du groupe qui s'était constitué autour de lui dans l'armée des frontières³. L'emprise du Commandement militaire sur le système politique se renforce d'autant que tout est fait pour museler les opposants et empêcher la mise en œuvre des libertés démocratiques. Dans le cadre du parti unique qui était en vigueur de 1963 à 1989 comme dans celui du multipartisme instauré à partir de la Constitution de février 1989, on peut certainement noter les diverses transformations notamment constitutionnelles qui ont affecté le système politique. Mais pour rendre compte de la vie politique, il est indispensable d'examiner ce qui se passe réellement sur les scènes politiques et sociales.

En principe dans un système politique dominé par le parti unique, comme l'établissent les constitutions algériennes de 1963 et 1976, les principales institutions sont dirigées et contrôlées directement ou indirectement par les dirigeants du parti. Or, en Algérie le FLN et les organisations affiliées telles que l'Union générale des travailleurs algériens, l'union nationale des paysans, l'union nationale des femmes, l'union nationale des étudiants algériens puis celle de la jeunesse qui l'a remplacée ont été créées comme des instruments qui doivent conforter le système politique mis en place par le Commandement militaire.

Il serait trop long de reprendre ici l'analyse que nous avons consacrée à la formation et au fonctionnement du système politique algérien⁴. On retiendra par exemple que le Commandement militaire a toujours envoyé une large représentation d'officiers comme membres de plein droit du Comité centrale du FLN. Il en résulte que compte tenu de la place et du rôle de l'armée dans la mise en place des institutions, ce ne sont pas le parti ou les organisations affiliées précitées, généralement appelées « organisations de masse », qui indiquent les stratégies politiques que doivent suivre les gouvernants. Ce sont les gouvernants qui indiquent aux autres organisations politiques et sociales l'orientation et les principaux axes dans lesquels elles doivent s'engager.

3. Vr. Rouzek, *Le groupe d'Oujda*, entretien avec Chérif Belkacem. Paris, L'Harmattan, Paris.

4. M. Benchikh, *Algérie : Un système politique militarisé*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Cette suprématie du Commandement militaire au cours de la période du parti unique n'est pas réalisée par la seule présence d'officiers au sein du Comité centrale du FLN. Elle est assurée non seulement du fait des conditions dans lesquelles le pouvoir d'État a été installé en 1962 et 1963 et par suite de la désignation des responsables du parti unique, mais également par les mécanismes qui ont été créés par le Commandement militaire pour contrôler la vie politique, économique et sociale. La principale organisation chargée de réaliser ce contrôle est pour l'essentiel ce qui est souvent appelé la Sécurité militaire⁵ même si les appellations officielles et les rattachements à la Présidence ou au ministère de la défense ont connu des changements. Ce qui est ici important, c'est que cet organisme est chargé non seulement des questions classiques de police et d'ordre au sein de l'armée mais aussi de la surveillance et du contrôle des activités politiques, économiques et sociales. Il s'occupe de la sécurité intérieure et extérieure du pays au sens large. Si l'on ajoute à ces compétences de la Sécurité militaire que les constitutions de 1963 et 1976 définissent la justice non comme « un pouvoir » capable d'autonomie par rapport aux gouvernants mais comme une « fonction », c'est-à-dire une simple spécialisation fonctionnelle, on peut conclure que la voie est ainsi ouverte la surveillance politique de la société. On s'éloigne alors du rôle généralement dévolu aux services des renseignements généraux dans les systèmes politiques démocratiques. Dans ces derniers la justice est indépendante et des contre-pouvoirs permettent de limiter ou de vaincre l'arbitraire.

À la suite des crises et blocages qui ont affecté le système politique et qui ont abouti aux manifestations d'octobre 1988, les gouvernants ont décidé d'adopter une constitution de type libérale. La Constitution du 28 février 1989 reconnaît en effet le multipartisme et garantit les libertés démocratiques et les droits humains. La justice est désormais définie comme un pouvoir qui fait croire qu'elle sera désormais une justice indépendante. Plusieurs centaines d'associations, plusieurs dizaines de partis politiques et plusieurs syndicats sont créés sur la base cette ouverture du champ politique. Les principes et les règles adoptés par la Constitution de 1989 permettent de considérer que le régime politique algérien est désormais un régime de démocratie libérale.

Si cette conclusion est vérifiée sur le terrain, il s'agirait d'une transformation radicale du système politique puisqu'on passe d'un système de parti unique qui dirige la vie politique, économique et sociale à une démocratie libérale. Mais comme on l'a remarqué, l'analyse du texte constitutionnel ne peut pas suffire pour rendre

5. Pendant longtemps la Sécurité militaire a pris le nom de DRS ou Département de la sécurité et du renseignement. Elle est actuellement articulée autour de plusieurs directions.

compte de la vie politique d'un pays. Il est nécessaire d'examiner ce qui se passe réellement sur le terrain, d'autant que nous avons pu observer que les constitutions de 1963 et de 1976 n'ont jamais permis au parti unique de jouer un rôle dirigeant malgré les dispositions qui lui attribuaient ce pouvoir. Le FLN n'a été, comme on l'a dit, qu'un instrument aux mains des détenteurs du « pouvoir réel », comme on dit souvent en Algérie pour désigner le Commandement militaire. La Constitution de 1989 et les constitutions qui l'ont modifiée ont-elles transformé véritablement la scène politique et abouti à une vie démocratique respectueuse des principes, des droits et libertés qu'elles énoncent. Il n'est, malheureusement pas possible de répondre positivement à ce questionnement lorsqu'on analyse les conditions de création et de fonctionnement des associations, des syndicats et des partis sur la scène publique. Le même constat peut être fait en ce qui concerne l'indépendance de la justice. Il est évidemment très important d'examiner si les obstacles qui peuvent empêcher le respect des dispositions constitutionnelles ont été écartés. Il s'agit notamment de voir si la sécurité militaire garde ses compétences dont on a vu qu'elle disposait sous l'égide du parti unique pour surveiller la vie politique, économique et sociale.

Certes, la disparition du parti unique et la création d'associations, de partis politiques et de syndicats sur la base du pluralisme instauré par la constitution de 1989 et les révisions suivantes modifient incontestablement la scène politique et sociale algérienne. On y observe désormais plusieurs acteurs qui agissent et diverses voix qui s'expriment. On peut ainsi parler d'une certaine animation de la scène politique qui fait croire à une vie démocratique. Quelques journaux laissent s'exprimer des courants contradictoires qui portent quelques analyses critiques à l'égard des politiques gouvernementales. De ce point de vue il n'est pas possible de considérer que les réformes introduites en 1989 ne sont rien. Nier les transformations introduites par ces réformes n'est d'ailleurs pas crédible ni au regard de populations qui observent sur le terrain le jeu des nouveaux acteurs, ni au regard des observateurs extérieurs qui rencontrent des opposants, relèvent la formulation des critiques et comparent avec d'autres pays arabes toujours muselés.

Mais ces transformations et la scène politique qui en résulte ne signifie pas pour autant que l'Algérie est désormais engagée dans un processus démocratique. De nombreux obstacles sont volontairement mis en place pour empêcher que les transformations adoptées par la constitution conduisent à un processus démocratique. Il y a d'abord la persistance et même le renforcement de l'organisme militaire chargé de la surveillance des scènes politiques, économiques et sociale que nous avons

décrit plus haut. Cet organisme, à la fois œil des dirigeants pour les informer sur ce qui se passe, et leur aiguillon, grâce aux études et rapports qu'il leur livre en tant que de besoin, aurait dû être interdit par la constitution démocratique. La transformation et la diversification de la scène politique conduit au contraire à diversifier et multiplier ses activités. Il devient ainsi un acteur encore plus important de la vie politique. Aucun parti, aucune association ne peuvent être créés sans un rapport favorable établi par ce que l'on appelle les services.

On ne reprendra pas ici les développements que plusieurs auteurs⁶ ont consacré au fonctionnement des institutions. Nous soulignerons seulement que même après la constitution de 1989 les responsables des principales institutions politiques, économiques et sociales ont continué à être désignés en suivant les mêmes voies ou les mêmes méthodes. Le choix des personnels dirigeants est toujours précédé d'un rapport favorable des services de sécurité précités de sorte que sans la vérification de son allégeance au système, personne ne peut accéder aux responsabilités. Dans le choix des acteurs politiques deux points méritent une place particulière. Il y a en premier lieu le choix du chef de l'État, pièce maîtresse du système. Il y a ensuite la composition de la scène politique et donc la légalisation des formations politique, associatives et syndicales.

Officiellement le Président de la République, chef de l'État, est élu au suffrage universel direct lors d'élections libres contrôlées par des juges et des administrations censés être indépendants. Mais nombreux sont ceux qui estiment que les élections sont manipulées par l'administration et les services de sécurité. Comme la justice, l'administration et les moyens d'information sont largement dépendants des gouvernants, il est difficile d'espérer des élections libres. Ce point de vue est évidemment rejeté par les gouvernants. Mais certains responsables donnent crédit à la thèse de la manipulation des élections lorsqu'ils n'exercent plus de responsabilité comme par exemple l'ancien chef du gouvernement, Ali Benflis. Le discrédit qui pèse sur les élections est tel que les élections présidentielles et législatives sont boycottées par environ les $\frac{3}{4}$ du corps électoral. Il en résulte que les seules élections législatives qui ont donné une majorité à l'opposition notamment islamiste en décembre 1991 ont été annulées. Le chef de l'État qui n'était pas d'accord avec cette annulation a été contraint à la démission. La phase décisive pour choisir le Président de la

6. M. Benchikh, *Algérie : un système politique militarisé*, op. cit. ; A. Yefsah, « L'armée et le pouvoir en Algérie de 1962 à 1992 » *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 65/1992, p.77-95. Du même auteur vr. également : *La question du pouvoir en Algérie*, ENAR, 1990 ; Addi Lahouari, *L'Algérie et la démocratie*, Paris, La Découverte 1994.

République n'est dès lors pas celle des élections mais celle de sa sélection comme le candidat favori des véritables gouvernants.

Depuis l'indépendance du pays et le choix de Ben Bella comme le 1^{er} Président de la République jusqu'à l'actuel Président, tous les présidents ont été d'abord sélectionnés plus ou moins discrètement par le Commandement militaire. Cette conclusion est évidemment contredite par les discours des gouvernants qui estiment que les élections sont libres et que les institutions librement élues exercent leurs pouvoirs conformément à la constitution. Comme en ce qui concerne la question de la liberté des élections, d'anciens hauts responsables du gouvernement⁷ affirment clairement qu'ils ont été choisis par le Commandement militaire, comme tous les autres chefs de l'État ou chefs de gouvernement. Dans le même sens, les mémoires du général Khaled Nezzar⁸, ancien Ministre de la défense et ses déclarations à la presse confirment le rôle décisif que joue le Commandement militaire dans les choix politiques et dans la désignation des hauts responsables de l'État. Or choisir le Président revient à contrôler la pièce maîtresse du système compte tenu de l'importance des pouvoirs qui lui sont conférés non seulement par la constitution mais également dans la pratique.

Bien que la Constitution ne mentionne pas l'existence d'un organisme dépendant de l'armée pour surveiller la scène politique, l'observation de la pratique montre que cet organisme sous des dénominations variables exerce une influence considérable dans la composition et le fonctionnement de partis politiques et de diverses associations. Des hommes politiques connus comme Hocine Aït Ahmed, Président du Front des forces socialistes (FFS) dénoncent l'existence d'une police politique. D'autres, comme l'ancien chef du gouvernement S.A. Ghozali, dénoncent le refus non justifié de l'agrément de son parti. En fait les services de sécurité essaient de contrôler les activités des partis et des associations et pour mieux y arriver encouragent la création de partis que les forces d'opposition considèrent comme des alliés voire des instruments entre les mains des gouvernants. Il en résulte une scène politique qui met en échec les dispositions constitutionnelles. Plus exactement le décor planté par la constitution est rendu factice. Les droits humains et libertés démocratiques sont garantis mais les citoyens ne peuvent pas en exiger l'application parce que la justice, l'administration et la presse sont contrôlés par les gouvernants. Les élections sont dites libres alors qu'elles sont manipulées. Tout se passe comme si

7. S. A. Ghozali, ancien chef du gouvernement, déclaration à El Khabar Hebdo, 20 juillet 2002. Alger.

8. Kh. Nezzar, *Mémoires du général Khaled Nezzar*, Alger, Chihab Editions 1999.

la démocratie décrite par la constitution n'est qu'une façade dont l'objectif est de donner le change pour occulter la réalité autoritaire du système politique. C'est ce que nous avons analysé comme une "démocratie de façade"⁹ dont les détenteurs du pouvoir espère qu'elle parviendra à occulter la réalité autoritaire du système politique, tout comme le parti unique tendait à faire oublier l'emprise du commandement militaire sur les principales institutions.

On comprend dans ces conditions pourquoi de nombreux algériens manifestent leur volonté de changement en fustigeant les généraux qu'ils considèrent clairement comme les détenteurs de la réalité du pouvoir.

Le soulèvement populaire et ses revendications

Le peuple algérien malgré la répression a souvent manifesté, depuis plusieurs décennies, contre les politiques gouvernementales. Certaines de ces manifestations ont même revêtu une certaine ampleur dans plusieurs régions du pays. Elles ont porté sur des questions touchant les libertés démocratiques, les droits humains ou les problèmes sociaux tels que le logement, la santé et le fonctionnement des services publics. Mais les manifestations qui ont débuté en février 2019 méritent une autre caractérisation du fait de leur ampleur, de leur durée, de la qualité des revendications et de la voie pacifique choisie pour exprimer les revendications. On ne peut pas analyser de la même manière, ni comparer des manifestations sporadiques dans quelques quartiers ou quelques villes et des rassemblements pacifiques de plusieurs centaines de milliers de personnes, renouvelés chaque semaine pendant plus de deux ans sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger. En examinant les principaux aspects qui ont marqué les manifestations on peut qu'il s'agit très nettement d'un large mouvement populaire de rejet non seulement des politiques gouvernementales mais du système politique lui-même. Il s'agit en fait d'un soulèvement du peuple contre le système.

La nature du mouvement populaire

La première caractéristique des manifestations algériennes qui a surpris et impressionné non seulement le monde mais les algériens eux-mêmes réside dans

9. M. Benchikh, « La démocratie de façade au Maghreb : transition démocratique ou catégorie de systèmes autoritaires », *Etudes offertes au professeur Michel Miaille*. Ed. Université de Montpellier 2008. Vr. aussi du même auteur : « Constitution démocratique et réalités autoritaires au Maghreb : la démocratie de façade », *Etudes en l'honneur du professeur Ahmed Mahiou*, Paris, Publisud, IREMAM 2009.

l'ampleur de l'adhésion populaire aux revendications contestant le système politique dans toutes les régions du pays pendant une longue période. Des centaines de milliers de personnes regroupant hommes, femmes et enfants, partout dans le pays et souvent au sein de la diaspora à l'étranger disent pacifiquement leur rejet du système politique en vigueur et leur volonté de construire un État démocratique non militaire. C'est évidemment la réunion de ces divers éléments qui donne une nature spécifique à ce mouvement. L'ampleur des populations mobilisées sur l'ensemble du territoire national sur une longue période, la qualité et la nature des revendications et la voie pacifique choisie indiquent que contrairement à ce qui se passait jusque-là en matière de contestation du régime, il s'agit là d'un véritable mouvement populaire national. Il ne s'agit donc pas de contestation sporadique, isolée et limitée à un secteur d'activité ou à une violation précise d'une liberté. Il s'agit d'une contestation en profondeur qui rassemble largement et partout pour changer non pas tel ou tel aspect des politiques gouvernementales mais le système politique lui-même.

Partout en effet les slogans avancés se rejoignent pour demander la fin du système qui régit la vie politique, économique et sociale du pays. « Qu'ils partent tous », « les généraux dehors », « vous avez dévoré le pays, bande de voleurs » sont inscrits sur les banderoles portées par les manifestants dans toutes les régions du pays. Des pancartes affichent la volonté des populations de participer au processus d'élaboration des décisions politiques : « C'est notre pays, il doit être gouverné selon notre volonté » ou « Souveraineté pour le peuple ». Parmi les revendications les plus soutenues on relève évidemment celle qui, toujours affichée, traduit sans doute l'objectif principal de tout le mouvement : « État démocratique non militarisé ».

Il est vrai que lors des premières manifestations, le rejet d'un cinquième mandat en faveur du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, était au centre des revendications. Mais ni son renoncement à ce mandat, ni même « sa démission » publiquement demandée par le chef d'état-major et obtenue le 2 avril 2019 n'ont mis fin aux rassemblements populaires massifs.

Sans doute peut-on alors considérer que le mouvement s'est transformé au cours même du développement de la lutte. Ce qui arrive fréquemment dans les luttes politiques populaires. On peut également ajouter que ce mouvement populaire était trop vaste pour porter des revendications partagées de la même manière par toutes les forces sociales qui y participent. Une partie des manifestants ne s'était sans doute mobilisée que contre le 5^e mandat d'un Président depuis longtemps impotent. Mais des forces importantes avaient compris depuis longtemps que c'est

le système politique et ses mécanismes qui avaient conduit aux errements et dérives que même une partie des dirigeants reconnaît. Une forme de radicalité a dès lors et peu à peu imprégné le mouvement populaire d'autant que seul l'état-major de l'armée apparaissait comme la source des décisions.

Durant toute cette période, les discours fréquents du chef d'état-major de l'armée indiquaient régulièrement les orientations politiques ou la marche à suivre qui doivent être respectées par les autres institutions du pays. Chacun pouvait alors observer que le véritable pouvoir de décision appartenait au commandement militaire. On peut donc alors répondre à l'une des questions que nous avons soulevée dans notre introduction en demandant pourquoi le mouvement populaire demande un État démocratique non militarisé alors que depuis longtemps le Président de la République et les membres de son gouvernement sont des personnalités civiles. Tout se passe comme si le mouvement populaire, tirant la leçon de toutes les crises et des échecs ou limites des combats passés, a compris et fait siennes les analyses qui montrent que le régime démocratique décrit par les textes constitutionnels n'est qu'une façade qui couvre l'emprise du commandement militaire sur le système politique. De ce point de vue le mouvement populaire a donc en quelque sorte mis à nu la véritable nature du système politique. Sans doute aussi que ce faisant la revendication d'un État démocratique non militarisé montre le fossé qui existe avec les positions des détenteurs réels du pouvoir. Mettre fin à la militarisation du système suppose que des forces politiques acquièrent une capacité suffisante pour enclencher un processus de démocratisation réelle des institutions.

Cet objectif conduit à se demander si les partis politiques et autres organisations sociales qui ont épousé les revendications du mouvement populaire ont montré qu'ils disposent ou peuvent disposer des forces nécessaires pour imposer tout ou partie du projet précité. L'observation de la scène politique jusqu'à la veille du déclenchement du mouvement populaire ne permet pas de répondre positivement. Les partis politiques et les associations opposés au système ont été souvent réprimés ou fragilisés. Leur représentativité est souvent contestée. Leur capacité de mobilisation ne paraît pas de nature à conduire une bataille aussi difficile que celle impliquée par les objectifs du mouvement populaire. Il en résulte que dans les rapports de force existant actuellement, il faudrait que « les tenants du pouvoir réel », comme on dit en Algérie, décident de transformer le système de façon substantielle pour avancer vers un compromis. Ce n'est pas la voie qui est actuellement choisie puisque même les organes spécialisés des droits humains du système des Nations unies continuent de dénoncer la répression qu'ils observent en Algérie.

La question de la réalisation des objectifs du mouvement populaire pose évidemment celle de son organisation qui a été soulevée, au milieu des controverses, dès les premières semaines de la contestation populaire.

La question de l'organisation du mouvement populaire

Dès son apparition, le 22 février 2019, la mobilisation a surpris par son ampleur et son étendue. Pourtant cet immense mouvement n'affichait aucune organisation structurée. Aucune direction organisée nationale ni aucune structure verticale connues ne conduisent le mouvement de contestation du système. Des groupes de militants qui se connaissent dans les quartiers des villes et dans les villages se rencontrent et échangent de diverses manières notamment grâce à leur maîtrise d'internet et des instruments de communication modernes. Ils décident de lancer un mouvement de dénonciation des dérives des gouvernants et de rejet d'un 5^e mandat d'un Président depuis longtemps impotent. Ils optent pour un rassemblement de « type union nationale », sans options idéologiques marquées et pour une voie pacifique. Devant le succès obtenu, le mouvement devient rapidement, comme on l'a dit, un véritable soulèvement¹⁰ de la majorité du peuple contre le système politique. Diverses voix notamment parmi les gouvernants signalent cette absence d'organisation et la réclament en prétextant qu'on ne peut engager des réformes qu'en dialoguant avec les représentants des contestataires. Au-delà de l'aspect spécieux de l'argument qui tend plutôt à discréditer le mouvement et qui occulte la responsabilité des dirigeants en ce qui concerne les causes du soulèvement populaire et l'absence de réformes, il est utile de s'interroger plus sérieusement sur cette absence d'organisation du mouvement populaire.

Certes, personne ne peut nier qu'un mouvement organisé et structuré offre de nombreux avantages pour mener des luttes politiques difficiles, débattre des programmes, définir des stratégies et promouvoir des mots d'ordres réfléchis et cohérents. Et chacun peut rêver de disposer d'une telle organisation. Mais cette organisation ne se décrète pas et elle n'a pas été possible dans les conditions politiques qui ont vu l'émergence du mouvement populaire pour plusieurs raisons.

10. De nombreuses analyses des manifestations populaires ont été publiées dans les journaux algériens. Plusieurs de nos analyses ont été publiées par le journal *El Watan* à partir surtout d'avril 2019. Vt. notamment notre entretien avec Mustapha Benfodil dans *El Watan* du 26 avril 2019. Nous y avons expliqué que l'appellation « Hirak » qui signifie « mouvement » s'est imposée dans le public mais qu'il s'agit en réalité d'un véritable « soulèvement » parce que le peuple s'est mis debout, pour mettre fin à un système qui l'opprime et énonce ses objectifs de liberté pour l'avenir en optant pour « un État démocratique, civil et non militaire ».

La raison principale de l'absence d'organisation du mouvement de contestation du système politique tient au système lui-même. Jamais depuis qu'il a été mis en place au lendemain de l'indépendance, ses dirigeants n'ont cessé de promouvoir et d'appliquer des mesures de répression, de division et de manipulation des forces d'opposition. La peur de la répression incite les militants à travailler de manière discrète et en tout cas à ne pas revendiquer un éventuel *leadership*. D'autre part l'ampleur de la mobilisation sur l'ensemble du territoire nationale et sa nature unioniste donne une force considérable au mouvement. Mais ces caractéristiques rendent en même temps très ardue toute tentative de structuration d'un tel mouvement. On peut considérer que cette union et cette ampleur constitue l'un des plus grands atouts du mouvement. Entreprendre de structurer un tel mouvement reviendrait, à supposer que cela soit possible, à diviser, voire à casser ses dynamiques. Dans les conditions socio-politiques de l'Algérie forgées par les diverses politiques des dirigeants, prétendre structurer un tel mouvement aurait abouti à créer plusieurs courants voire chapelles qui perdraient de vue la lutte contre le système autoritaire au profit de leurs options idéologiques préférées.

Cette manière de voir ne signifie pas qu'il ne faut donc rien faire pour améliorer la lutte d'un mouvement pour un État démocratique civil et non militaire. Cela signifie qu'en attendant que soit possible un type d'organisation efficace, il convient d'y travailler et de préparer chacune des forces associatives, syndicales, partisans et individuelles qui appuient le mouvement populaire à s'organiser et à mobiliser davantage. C'est ainsi d'après nous que peut être posée la question de l'organisation du mouvement populaire de lutte contre le système autoritaire. C'est dans cette perspective que j'ai comparé le mouvement populaire algérien à un fleuve qui doit être alimenté par des rivières, constituées par les diverses forces partisans, associatives ou individuelles, chacune avec ses moyens de mieux en mieux organisés. Mais ce travail ne peut se faire que sur une longue période avec une grande persévérance pour débattre clairement au sein de la société des problèmes que vivent les citoyennes et les citoyens. Il convient en effet de préparer un tissu démocratique qui alimente les combats d'aujourd'hui pour voir clair en ce qui concerne les compromis à réaliser avec les dirigeants du système. Ce tissu démocratique sera évidemment indispensable demain, parce que sans forces démocratiques qui auront ancré au sein des populations l'attachement aux libertés démocratiques et au respect des droits humains, la chute d'un système autoritaire n'écarte pas les risques de trouble graves ou diverses formes de restauration autoritaire. C'est ainsi déjà pratiquement avancer une forme de conclusion qui ouvre sur les luttes à venir.

Si défaire un système autoritaire exige, comme on vient de le dire, un long travail de construction du tissu démocratique dans des formes appropriées tout en dénonçant les différents mécanismes du système autoritaire, le mouvement populaire du 22 février 2019 n'était lui-même qu'un des aspects et une étape de cette préparation. Si on accepte cette manière de voir, il est faux de dire que ce mouvement populaire a échoué puisque le système autoritaire est toujours en place. Le mouvement populaire a accompli un travail gigantesque en montrant l'isolement des tenants du système, en rendant l'espoir aux populations et en obtenant leur large adhésion à ses objectifs. Certes, le mouvement populaire a ses limites. Celles-ci ne nous parlent pas seulement de la capacité du système autoritaire à réprimer, comme on l'a justement noté plus haut. La lutte pour la démocratie en Algérie doit aussi tenir compte des capacités de résilience du système qui ne reculent pas devant l'utilisation des ressources humaines et matérielles du pays pour permettre sa survie. Mais cela ne suffira pas pour endiguer les forces de la jeunesse pour le changement et le mieux-être, comme le démontre, malgré les difficultés, la continuation par un grand nombre de jeunes du combat pour les libertés. Malheureusement « les détenteurs du pouvoir réel », ont reconduit les mêmes méthodes de gouvernement que celles qui ont été utilisées avant l'irruption du mouvement populaire sur la scène politique alors que ces méthodes ont conduit aux échecs que reconnaissent les dirigeants eux-mêmes. Alors que les conflits sociaux deviennent complexes dans une société en plein essor démographique, aucun système politique ne peut se passer de l'adhésion des populations pour résoudre les problèmes et promouvoir le développement. Alors que les conflits internationaux et leurs dangers se sont rapprochés des frontières aucune sécurité nationale ne peut connaître le succès sans l'adhésion et la participation des citoyens aux institutions. ■

Mohamed Mebtoul¹

Sociologue
Unité de recherche en sciences sociales et santé
(GRAS-Université d'Oran 2)



60 ANS D'INDÉPENDANCE EN ALGÉRIE LA « PUISSANCE » DE L'*HABITUS* POLITIQUE

Nous avons tenté d'analyser les enjeux qui se cristallisent dans et par le fonctionnement du politique en Algérie, caractérisé par la façon dont une société est instituée. Notre article indique la « puissance » d'un *habitus* politique après 60 ans d'indépendance. Cet invariant structurel au cœur du politique, s'appuie sur les mêmes liturgies et rituels qui se reproduisent à l'identique, mis en scène à partir d'injonctions politico-administratives qui dévoilent le dire et le faire du politique. Nos recherches empiriques sur la non-citoyenneté, le Hirak et la pandémie Covid-19, illustrent les ruptures entre la société algérienne marquée par des transformations brutales, peu maîtrisées et le fonctionnement du politique unilatéral, réfutant les antagonismes et les conflits entre les différents acteurs sociaux et politiques. Il s'agit de se prémunir de façon autoritaire de toute dynamique politique contradictoire explicite pouvant être déployée à l'encontre du régime politique.

We have attempted to analyze the issues that crystallize in and through the functioning of politics in Algeria, characterized by the way a society is instituted. Our article indicates the "power" of a political habitus after 60 years of independence. This structural invariant at the heart of politics relies on the same liturgies and rituals that are reproduced identically, staged on the basis of political-administrative injunctions that reveal the saying and doing of politics. Our empirical research on non-citizenship, the Hirak and the Covid-19 pandemic, illustrate the ruptures between Algerian society marked by brutal, uncontrolled transformations and the functioning of unilateral politics, refuting the antagonisms and conflicts between the different social and political actors. It is a matter of authoritarian protection against any explicit contradictory political dynamics that could be deployed against the political regime.

1. Mohamed Mebtoul est professeur de sociologie de l'Université d'Oran 2. Il a fondé en 1991 l'anthropologie de la santé en Algérie. Il est actuellement directeur de l'Unité de Recherche en Sciences Sociales et Santé (GRAS-Université d'Oran 2). Ses ouvrages et ses articles ont notamment porté sur la santé, la maladie et la médecine, privilégiant une perspective centrée sur le quotidien des populations. Ses quatre derniers ouvrages sont les suivants : *Algérie. La citoyenneté impossible ?*, Alger, éd. Koukou, 2018 ; *Liberté, dignité et algérianité. Avant et après le Hirak*, Alger, éd. Koukou, 2019 et une version plus actualisée, Paris, éd. l'Harmattan, 2020 ; *COVID-19. La mise à nu du politique*, Alger, éd. Koukou, 2021.

APRÈS 60 ANS D'INDÉPENDANCE, LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE n'a pas pu émerger comme un acteur politique pluriel qui lui aurait permis d'accéder à une représentation réelle et non fictive dans le champ politique. Elle a été constamment refoulée à la marge du politique défini ici par la façon dont une société est instituée (Mouffe, 2016). Le politique² s'est extériorisé de la société. Son fonctionnement aboutit profondément au déni des réalités sociales et culturelles diversifiées ; privilégiant l'usage rhétorique du mot « peuple »³, sacralisé idéologiquement, tout en étant paradoxalement peu concerné dans la formation de la décision politique. Celle-ci est l'objet d'une appropriation constante et forcée par les différents pouvoirs qui se sont succédé depuis le 5 juillet 1962, date de l'indépendance politique en Algérie.

Notre article tente de montrer que l'unilatéralité a marqué profondément le fonctionnement du politique algérien. Nous entendons par unilatéralité, une tendance lourde et répétitive du politique qui se fonde sur le refus de reconnaître le conflit politique (Mouffe, 2016) pouvant s'imposer comme une alternative démocratique pour accéder au pouvoir. *A contrario*, le politique s'est reproduit à l'identique en s'appuyant sur le *statu quo*, forme de « stabilité » fictive de la société. Il s'agissait donc de se prémunir de façon autoritaire de toute dynamique politique contradictoire explicite pouvant être déployée à l'encontre du régime politique. Sa posture depuis six décennies a toujours consisté à réfuter toute reconnaissance de la citoyenneté politique des personnes (Balibar, 2001) pouvant retravailler le politique par le bas, favorisant des champs du possible imaginés par les différentes populations. Georges Balandier (1988), précurseur de l'anthropologie politique en Afrique, fait l'éloge du « désordre » au cœur du mouvement, permettant l'émergence de médiations autonomes portées par et pour la société. Il montre bien que l'ordre et le désordre ne s'opposent pas. Ils se « nourrissent » et s'affrontent dans le but d'accéder à une autre façon de dire et de faire le politique au profit de la société. « Autrement dit, faire l'éloge du mouvement, dissiper les craintes qu'il inspire, et surtout ne jamais consentir à exploiter la peur confuse qu'il nourrit ».

2. Chantal Mouffe (2016) distingue nettement entre d'une part, *le* politique qui comporte une dimension structurelle consistant à donner un fondement à la société, résultant précisément de ses orientations, de ses arbitrages et de ses décisions, et d'autre part, *la* politique pouvant être caractérisée par les pratiques déployées par les acteurs politiques pour tenter d'accéder au pouvoir.

3. La notion de « peuple » fait référence ; sans aucune distinction sociale, à l'ensemble des personnes qui composent une société. Pour les pouvoirs algériens, le « peuple » a toujours été perçu comme une totalité indifférenciée socialement. « *La spécificité du populisme est donc de vouloir assembler un peuple composite pluriel. C'est la grande différence avec le socialisme tourné vers la classe ouvrière* », voir notamment : Frédéric Tarragoni, *L'esprit démocratique du populisme. Une nouvelle analyse sociologique*, Paris, La découverte, 2019.

Les incertitudes et l'indétermination forgent le débat contradictoire au cœur de la démocratie. Elles contrastent avec la production politique d'un ordre hiérarchique mythique, souci des régimes autoritaires qui « naturalisent », comme une évidence, l'harmonie sociale et l'obéissance aux normes dominantes (Mebtoul, 2018).

Il ne s'agit pas ici de sous-estimer les différentes périodisations politiques depuis le 5 juillet 1962, comportant des nuances dans les actions politiques engagées par les acteurs politiques. Force est de relever qu'elles s'incrument de façon répétitive dans des mécanismes du pouvoir algérien structuré à partir de l'invariant majeur centré sur la légitimité historique⁴. Elle s'est imposée comme un référent indissociable de l'histoire politique algérienne. Pour lui attribuer un sens politique, les différents pouvoirs depuis 60 ans, n'ont eu cesse de mobiliser le récit historique (Lazali, 2018) de la guerre de libération nationale, dont l'Armée Nationale Populaire (ANP) va constituer l'ossature incontournable dans l'agencement du politique. Il s'enracine à la fois dans l'identification mythique du couple peuple-pouvoir ; tout en interdisant paradoxalement au premier (le peuple) de tenter de construire de façon autonome et plurielle tout autre projet politique.

La société est contrainte depuis 60 ans, de s'inscrire dans une posture de subordination politique à l'égard du pouvoir. Il a en effet « réussi » à faire avorter les contestations politiques déployées par la population pour tenter de transformer le politique actuel (Mebtoul, 2020) approprié de façon brutale et unilatérale par les responsables militaires durant plus d'un demi-siècle. La spécificité politique de l'Algérie, réside bien dans la confiscation du pouvoir par le commandement militaire. L'historien Mohamed Harbi précise que « le vol de l'indépendance, ce n'est pas le fait de l'armée de l'extérieur, mais celui des hommes en armes qui dérobent le pays à ses habitants. Ils ont enlevé l'indépendance et la souveraineté au peuple algérien » (*Le monde*, 6 décembre 2019).

Il nous semble qu'il est possible d'évoquer la notion *d'habitus*⁵ (Bourdieu, 2000) que nous mobiliserons pour comprendre le fonctionnement du politique

4. Nous pouvons noter aisément que depuis 60 ans, les six présidents algériens qui se sont succédé durant la période 1962-2019, ont occupé des postes importants de responsabilité durant la guerre de libération nationale. La cooptation va représenter un mécanisme décisif et récurrent pour accéder au pouvoir depuis le 5 juillet 1962, se substituant même aux élections fictives qui avaient davantage pour objectif de justifier le choix préalable opéré par le commandement militaire.

5. Pour Bourdieu (2000), l'*habitus* est bien de l'ordre des prédispositions des personnes, leur permettant d'agir dans la société et qui participe à la reproduction des structures sociales. La notion d'*habitus* nous semble pertinente pour comprendre le langage des différents pouvoirs algériens, centré sur la « continuité », « l'harmonie sociale » et « l'unanimité ».

en Algérie. En effet, nous sommes en présence d'une incorporation de postures ancrées dans le corps social des acteurs politiques dominants qui leur permettent inconsciemment de reproduire des règles de conduite intériorisée durant leur passé social et politique. La récurrence des liturgies politiques (Rivière, 1988) est autant de rituels⁶ (contrôle et censure de l'information non légitimée, construction fictive de la « société civile » confisquée par le pouvoir, la théâtralisation des élections, la restriction des libertés publiques, etc.), qui montrent l'importance de *l'injonction* comme mode opératoire du politique. « Nous avons décidé », disait constamment feu le Président Boumédiène. La verticalité autoritaire est ancrée dans le fonctionnement du politique. Pour lui donner une consistance idéologique, il suffit de reproduire à l'identique le populisme de façade qui consiste à prendre à témoin le « peuple » sacralisé formellement, mais profondément infantilisé par la façon de faire le politique.

L'*habitus* politique se présente comme un ensemble de croyances et de certitudes acquises par les responsables politiques. Elles mettent en exergue le nationalisme et le populisme. Ces deux catégories forgées et intériorisées par les acteurs politiques, ne pouvaient que favoriser l'Homme-Providence⁷ au détriment de la société prise dans l'hégémonie du Nous, devant fonctionner sous la « tutelle » d'un chef charismatique. La représentation réifiée de la société algérienne, interdite d'émergence, dans sa pluralité dans l'espace politique, donne toute la latitude aux différents pouvoirs de briser toute légitimité populaire, mobilisant la violence politique, et la rhétorique populiste (Mebtoul, 2018).

Même si les conflits entre les différents clans au pouvoir, peuvent être prégnants, dévoilant selon les conjonctures politiques, la mise à l'écart de certaines figures politiques ou militaires, ou rappelant d'autres acteurs politiques réinvités de nouveau à intégrer le clan au pouvoir, la façon de faire le politique n'a pas changé depuis 60 ans. Le détenteur du pouvoir se substitue de façon imaginaire au « peuple », « agissant » pour lui et à son « profit ». Cet *habitus* politique lui permet de renforcer son

6. Pour Claude Rivière (1988), le mot rituel « désignera l'ordre prescrit des paroles, gestes, signes, présents dans la séquence des rites élémentaires. Nous nous efforcerons ainsi de déceler ce que visent à réaliser, du point de vue sociologique, les liturgies politiques : intégration, hiérarchisation, moralisation, exaltation ».

7. En l'absence de démocratie, le pouvoir ne pouvait qu'orienter son choix sur l'homme providentiel, le « sauveur » de la Nation. Les responsables militaires, en désignant le président Bouteflika en 1999, ont dit explicitement que « c'est le meilleur d'entre nous ». Durant la décennie 1990 du terrorisme, le pouvoir réel n'hésite pas à faire appel à Boudiaf, résidant au Maroc, l'homme historique éjecté antérieurement, redevient en temps de crise politique, un acteur providentiel.

propre régime de vérité (Foucault, 1990). Loin de considérer la société comme un espace public pouvant créer de façon libre son « auditoire politique » (Byong-Chul Han, 2020), celle-ci est perçue de façon dominante comme un espace marchand, étiquetée uniquement dans sa face instrumentale et consumériste, « incapable » de toute « transformation » politique. En effet, Les responsables politiques usent de justifications (Boltanski, Thevenot, 1991) pour caractériser à leur façon la démocratie, invoquant l'importance du temps long pour y accéder. Le populisme algérien s'incruste dans un paternalisme politique, en insistant sur les « difficultés » des populations à « comprendre » toutes les « nuances » politiques de la démocratie ne pouvant se construire que par le haut : « c'est l'État fort avant tout qui permettra de construire la *démocratie* ».

L'article fait référence à nos recherches menées sur la non citoyenneté politique dans la société (Mebtoul, 2018). Pour ce faire, nous avons investi la quotidienneté⁸ des personnes confrontées aux questions de santé, d'éducation, mais aussi les jeunes laissés à eux-mêmes, orphelins de toute perspective professionnelle. Ces études empiriques ont été pour nous, décisives pour montrer la captation forcée du pouvoir politique qui use de la virilité (Tazi, 2018) exprimant la fermeture du politique. Ce qui a conduit à la fragilisation des rapports sociaux, accentuant la défiance dans la société. Nous nous appuyons également sur nos recherches qui ont porté sur le Hirak (Mebtoul, 2019, 2020). Il a été appréhendé à partir d'observations fines menées durant les manifestations de chaque vendredi. Nous montrons la puissance et la profondeur du mouvement social prégnant dans la majorité des régions du pays durant toute l'année 2019 et la reprise du mouvement de février à juin 2021. Ici aussi, nous étions en présence du déploiement du même *habitus* politique centré sur le déni du réel, conduisant les responsables militaires à réfuter explicitement le soulèvement populaire. L'espace public approprié pourtant de façon pacifique par les manifestants, est confisqué par le pouvoir qui va user de la force et de la répression, pour se reproduire à l'identique (Mebtoul, 2020). Enfin, nos études sur la pandémie (2021) ont permis, à partir d'enquêtes de terrain auprès de la population, de mettre à nu le politique attaché à la violence symbolique pour tenter en vain d'obtenir l'adhésion de la population aux normes socio-sanitaires, dévoilant sa profonde défiance à l'égard du régime politique.

8. Mes recherches ont privilégié le quotidien des personnes dans champ de la santé, de la maladie et de la médecine, me permettant de montrer que la vie quotidienne est profondément structurée et fabriquée en grande par le politique. La socialité des gens est bel et bien indissociable du fonctionnement du politique

Dans une première partie, il nous semble important de rappeler les éléments au cœur de la reconduction de l'*habitus* des responsables politiques. Ce sont en effet les mêmes rituels depuis 60 ans qui sacralisent l'ordre politique. Dans une deuxième partie, nous tenterons une explication de la force du *statu quo* politique en Algérie, en la situant particulièrement dans le refus du politique de reconnaître des médiations sociopolitiques crédibles, autonomes et reconnues socialement par les populations.

La reproduction de l'*habitus* politique

Depuis six décennies, le pouvoir a mis en scène une histoire imposée (Lazali, 2018). Celle-ci prône résolument la « continuité », refusant l'émergence de l'inédit, du changement politique lié à la production d'idées nouvelles résultant du débat contradictoire entre les différents acteurs politiques. La notion de « continuité » est ici centrale pour comprendre les intentions des différents pouvoirs depuis 1962, qui fonctionnent selon la même trame idéologique : il leur semblait important d'enfermer la société dans l'uniformité glaciale, rigide, unanimiste, effaçant d'un trait de plume tous les « risques » qui auraient pu donner naissance à l'antagonisme et à la concurrence entre de véritables partis politiques⁹ pouvant se structurer et s'inscrire de façon libre dans l'agir communicationnel (Habermas, 1981).

Le politique s'incruste profondément dans la vie sociale, religieuse, et culturelle. La notion mobilisée par Claude Rivière (1988) de « *religion politique* » permet aux régimes autoritaires d'étendre leur hégémonie dans toutes les sphères de la vie sociale. Ici, la dimension de la religion serait contenue dans la sacralisation de l'ordre politique. Tout ce qui serait de l'ordre de la *fitna* qu'on peut traduire rapidement par les tentatives de bifurcation ou de dissidence¹⁰ face aux normes politiques dominantes, est interprété négativement par les différents régimes politiques depuis juillet 1962. Leurs trajectoires politiques est indissociable du récit historique. Celui-ci a été profondément marqué par la nécessaire homogénéité sociale et politique, opérant dans la fusion populiste qui renforce aussi le jacobinisme en donnant du

9. Après les événements d'octobre 1988, le pouvoir va instituer par le haut ce qu'il nomme les « associations politiques » avec la volonté de les banaliser socialement en accordant les autorisations à une multiplicité de partis souvent sans aucune base sociale, permettant leur discrédit et une volonté politique d'opérer à leur division et à leur instrumentalisation.

10. « Or le dissident est l'adversaire politique d'un pouvoir qui ne le tolère pas. Il ne se désigne pas en tant que tel, c'est le pouvoir qui l'érige en dissident, explicitement en le dénonçant, ou par le traitement spécial qu'il lui inflige », voir notamment l'ouvrage de Khadija Mohsen et Pierre Vermeren, *Dissidents au Maghreb*, édition Belin, 2018.

sens à une appropriation centralisée et uniforme du pouvoir. L'opposition politique pouvant être reconnue comme une dimension positive pour transformer la société, devient *un non-sens* dans le fonctionnement du politique en Algérie ; d'où la pesanteur des interdictions de manifester dans l'espace public¹¹, des auto-censures et des peurs manifestées par la population contrainte de s'inscrire dans des postures de retrait, de contournement, d'accommodement ou d'indifférence à l'égard des décisions prises par le politique (Mebtoul, 2019).

Le déploiement de cet *habitus* politique permet aux responsables d'inscrire leurs propos dans le déni du réel : « Nous avons le meilleur système de santé en Afrique », renforçant les ruptures entre les pouvoirs et la population. Celle-ci adopte de façon dominante une attitude de défiance vis-à-vis des responsables politiques, orpheline de toute dignité citoyenne (Mebtoul, 2018). La référence à Dieu est constante pour indiquer que ses plaintes et ses revendications lui sont destinées, faute d'être prises en compte par le politique. « Je ne peux me plaindre qu'à Dieu », tel est le propos récurrent parmi les personnes socialement vulnérables.

La non-reconnaissance de la citoyenneté politique est une autre dimension importante qui a favorisé le maintien du politique dans la durée (60 ans), reprenant les mêmes rites qui structurent les pratiques des responsables politiques : la fiction électorale, le recours à la théorie du complot, « le responsable, c'est toujours l'Autre »¹², la cooptation pour accéder à des postes de responsabilité, l'absence de conférences libres devant la presse, conduites par les différents présidents depuis 1962 . Elles ne se confondent pas avec un maquillage médiatique dominé par la désignation de journalistes dépendants du pouvoir, dévoilant la théâtralisation du politique.

Enfin, La non-citoyenneté des personnes, se révèle empiriquement par les multiples tensions, les injustices et le mépris institutionnalisé (Mebtoul, 2015) au cœur des différents espaces socioprofessionnels en Algérie. Les quelques initiatives

11. Il était formellement interdit de manifester dans l'espace public à Alger. Il fallait attendre le 22 février 2019, avec le Hirak pour que celui-ci soit approprié massivement par les manifestants. Mais ils sont contraints depuis juin 2021 de ne plus pouvoir librement agir dans l'espace public pour porter collectivement leurs revendications politiques et sociales.

12. Se refusant à toute autocritique, le pouvoir politique justifie le flou socio-organisationnel dans la société et les institutions, les retards dans les différents projets socio-économiques, l'absence de moyens techniques et humains dans les hôpitaux, en invoquant la théorie du complot interne. « *Ce n'est pas nous, ce sont les autres qui n'appliquent pas nos décisions* », disent les responsables politiques, se transformant en « victimes ». De façon plus extrême, ils pointent les cadres de la bureaucratie locale, pourtant cooptés par eux, à l'origine de la « contre-révolution », selon le mot d'un haut responsable politique (Mebtoul, 2020).

citoyennes étaient loin de s'ancre durablement dans le tissu social. Elles étaient rapidement brimées et éjectées à la marge de la société, étiquetées comme étant « inopportunes » dans une société « nourrie » par la médiation de la rente pétrolière. Celle-ci est appropriée de façon opaque par l'État-pouvoir. Si la citoyenneté, est précisément de permettre un processus de transformation politique qui s'appuie sur l'engagement collectif (Balibar, 2011), la société algérienne a fonctionné, à contrario, dans la reproduction à l'identique du statu quo. Il a été imposé de facto par le politique conduit à mettre en scène (Goffman, 1973) la consommation des biens divers au détriment de la citoyenneté. Celle-ci aurait impliqué l'existence de formes sociopolitiques d'autonomie des agents sociaux. (Mebtoul, 2018). Or, nous sommes loin de ce cas de figure qui n'imprègne pas l'*habitus* des responsables politiques. Ils sont davantage préoccupés par le contrôle des espaces publics et la mise en œuvre d'une démocratie « responsable », au sens où elle s'interdit toute rupture avec le fonctionnement du politique actuel. La persistance de cette unilatéralité politique est profonde et répétitive, pouvant aussi être violente face aux multiples contestations sociales et politiques de ce mode gouvernance autoritaire¹³. La déconsidération sociale (Mebtoul, 2015) est attestée par le mot récurrent « d'absence de dignité », évoqué par la population. Elle se perçoit peu écoutée par les différents responsables « Ils nous ont tués par leur silence », nous disaient façon récurrente les patients anonymes dans les structures de soins (Mebtoul, 2007).

La violence s'ancre en premier lieu dans le mode de fonctionnement du politique. Elle se traduit par la privatisation de l'État (Hibou, 1999) qui consiste à « déplacer, à relativiser les frontières entre le « public » et « privé », entre « économique » et « politique », entre « licite » et « illicite », nous dit Béatrice Hibou. La violence *du* politique est caractérisée ici comme une forme d'improvisation brutale¹⁴ qui

13. La grève de 15000 médecins résidents a été organisée de façon autonome sans le soutien des syndicats des médecins, hiérarchisés et fragmentés selon le statut des uns et des autres (professeurs, maîtres de conférences, médecins de santé public). La grève a eu lieu dans la majorité des hôpitaux algériens du 17 novembre 2017 au 28 octobre 2018. Ce fut la grève la plus longue dans l'histoire des contestations sociales en Algérie (six mois). Les grévistes ont revendiqué de meilleures conditions sociales et techniques de travail, et l'abrogation du service civil les contraignant à exercer de un à trois ans selon les régions du pays. Cette quête de dignité socio-professionnelle souhaitée par de jeunes médecins en formation, assurant le « sale boulot », a fait l'objet d'une violence physique opérée par les agents de police.

14. « Les institutions » fonctionnent, que ce soit de façon cachée ou visible par des coups de force dans le but de fragiliser ou d'exclure leurs adversaires respectifs. Certains députés de la majorité, par délégation d'un clan du pouvoir, n'ont pas hésité à faire usage des chaînes de fer et des cadenas pour fermer l'assemblée Nationale Populaire, et interdire à son président de pénétrer dans son bureau (Mebtoul, 2019).

va s'exprimer par des injonctions politico-administratives. (Mebtoul, 2019). Les agents de la société, sont astreints à l'assujettissement. Il représente une dépendance de l'ordre politique, mais qui n'en n'est pas moins l'objet de contournements constants par les populations très sceptiques à l'égard des décisions prises par le politique, se percevant peu concernées. La pandémie Covid-19 a montré de façon radicale la défiance de la population qui n'hésite pas à élaborer une réflexion critique sur le politique (Mebtoul, 2021). « On nous donne des ordres et c'est tout, un jour sortez, deux semaines plus tard, ne sortez plus, si on nous avait expliqué la stratégie dès le début, ça aurait mieux marché à mon avis. Il n'y a pas de dialogue, personne ne nous parle, personne n'écoute le peuple, alors qu'on ne demande qu'à être écouté, partout où on va, on nous donne des ordres, et il faut appliquer sans rouspéter, je pense que le peuple pourrait beaucoup aider les autorités à gérer la crise, «Ndiro el yedfelyed» (la main dans la main) mais personne ne nous donne la chance de parler, personne ne demande notre avis, alors que ce sont des *êtres* humains comme nous, de quels droits ils pensent connaître notre bien mieux que nous » ? (74 ans, femme, retraitée, veuve, Hai El Dalia).

La personne invoque ici la profondeur de l'imposition-domination au cœur du politique durant six décennies, laissant les populations dans l'incertitude quand le champ politique s'extériorise de la société. Celle-ci est considérée de façon réductrice comme une « cruche vide » qu'il suffit de remplir d'injonctions, de connaissances et d'attitudes (Mebtoul, 2015). Le refoulement de la personne est à la fois moral et politique. Pour le philosophe Paul Ricoeur (2004), le mot reconnaissance signifie deux choses : être reconnu pour qui on est, reconnu dans son identité, mais aussi éprouver de la gratitude à l'égard de l'Autre. Il montre bien que l'absence de reconnaissance de l'Autre conduit à faire valoir le couple violence politique-contre-violences au sein de la société dans sa lutte pour la reconnaissance.

L'*habitus* politique des différents pouvoirs depuis 1962, se structure comme un « système » profondément « efficace ». Tous ses éléments fonctionnent à l'unisson, mobilisant la violence politique, une sacralisation uniforme du récit historique, une liberté définie par l'action dans l'espace public (Arendt, 1972), sous contrôle du pouvoir qui n'hésite pas à user de la répression par les forces de police (Mebtoul 2020). Enfin, une citoyenneté politique confisquée, indissociable d'un ordre autoritaire qu'il est possible de caractériser comme un ensemble de prescriptions politico-administratives qui se greffent dans un tissu social sous-analysé, à l'origine de multiples dysfonctionnements techniques et sociaux. Ce flou socio-organisationnel à l'origine du jeu entre les normes (Baldner, Gillard, 1996), conduit

les personnes à tenter de passer au travers d'une bureaucratie difforme, mobilisant à la fois leur capital relationnel et financier pour arracher une position sociale privilégiée dans la société.

Le système sociopolitique algérien est orphelin de médiations crédibles, autonomes et reconnues socialement par la population (Mebtoul, 2021). La crise profonde des médiations sociopolitiques n'émanant pas de la société, renforce nécessairement le politique. Elle lui donne le champ libre pour reproduire un jacobinisme « centralisateur et autoritaire, héritier de tradition capétiennes puis exprimé dans l'idée d'une république unique et indivisible, le jacobinisme veut que l'État règle la société, que la capitale domine la province » (Rivière, 1988). Le politique prend ses distances avec la société pour créer « ses » propres espaces de médiation qui agissent au profit des différents pouvoirs. En conséquence, la société se trouve orpheline de tout contre-pouvoir autonome et crédible.

La crise des médiations sociopolitiques

Il semble important d'élucider le terme de médiation en indiquant d'abord ce qu'il n'est pas. La « médiation » ne s'identifie pas à la production politique d'agents-relais formatés et instruits par le régime politique, se limitant à reproduire à l'identique « leur » discours. Le politique n'a cessé « d'auto-légitimer » sa propre « société civile ». Pour ce faire, le pouvoir met en place en 2022 un observatoire de la « société civile » au niveau de la présidence. Il en devient le premier tuteur légal¹⁵. Il est donc habilité à l'instruire, à la vassaliser et à la « mobiliser » au cours des différentes élections, lui permettant d'imposer – pour se « détacher » théâtralement des partis qui ont toujours été structurellement dépendants du pouvoir (Front de Libération Nationale, et le Rassemblement National Démocratique) – des candidatures « indépendantes ». La fiction politique renforce l'intégration-dépendance des personnes, donnant toute la latitude aux régimes politiques de décrédibiliser toute autonomie politique et en conséquence, de réfuter toute « médiation » qui ne soit pas de son fait. Le politique assoie encore plus son emprise sur la société par la création de « ses » propres associations faire-valoir, leur permettant d'agir dans les différentes institutions à son seul profit. Autant d'éléments qui montrent que la « médiation » artificielle, agitée par le haut, se constitue sur le mode de la fusion

15. La judiciarisation du politique a permis au pouvoir de multiplier les textes juridiques qui lui permettent d'agir « légalement » pour limiter les contestations politiques. Le droit est ici retravaillé politiquement, permettant au pouvoir de produire, de stigmatiser dans la société, le statut d'opposant parce qu'il a osé critiquer ses actions politiques.

politique, sans nuances, sans possibilité de remises en question. Le seul objectif consiste uniquement à capter des agents sociaux contraints au plagiat politique en reprenant de façon mécanique le discours et les postures du pouvoir qui fabrique ainsi la figure du « *courtier* » (Cameau, Geisser, 2003) interdit de toute autonomie d'action.

La médiation dans son acception rigoureuse, signifie la possibilité donnée à la population, de se constituer en contre-pouvoir. Celui-ci aurait la possibilité de déployer une dynamique sociale à la fois critique et de persuasion pour tenter de négocier de façon autonome ses attentes à la fois sociales et politiques avec les responsables de l'État (Mebtoul 2021). La logique du « *courtier* » ne peut être qu'anti-nomique avec ce que recouvre la notion de médiation. Celle-ci est au contraire une construction sociopolitique autonome. Ses acteurs ont l'ambition de faire valoir les contraintes de la société. Or, le courtier est astreint à l'asservissement vis-à-vis du régime politique à l'origine de sa cooptation dans les institutions¹⁶. Un nouvel imaginaire politique et social lui est interdit. *A contrario*, le médiateur est conduit à adhérer à une « éthique de conviction », chère au sociologue Max Weber (1959). La médiation recouvre un impératif moral et politique qui consiste à mener des actions qui soient en cohérence avec ses convictions. Sans ces médiations socialement crédibles, les ruptures ne peuvent que s'accroître entre les populations socialement vulnérables et l'élite sociale et politique. Celle-ci est conduite à s'enfermer sur elle-même, peu au fait du fonctionnement de la société (Mebtoul, 2018). Elle est confrontée directement à un ordre hiérarchique difforme et aveugle qui privilégie les injonctions. La population évoque la « société du vide » (Barel, 1984) avec ses propres mots : « À qui vais-je m'adresser quand personne ne prend la peine de m'écouter quelques minutes ? » ou encore : « Bled Ralia » (« le pays est déserté »).

La société n'a pas d'existence politique reconnue et autonome, confrontée depuis six décennies aux seules « médiations imaginaires »¹⁷ (Althabe, 2002) proposées aux acteurs usant d'éloges sur l'excellence de tout ce qui se réalise dans la

16. La cooptation des agents sociaux, sur la base d'affinités régionales, familiales ou amicales, à des postes de responsabilité, est un invariant structurel et normalisé qui intègre le politique depuis 60 ans, ayant des effets très dramatiques sur le fonctionnement de la société et des institutions, à l'origine des injustices sociales qui participent à la démobilisation, à l'indifférence et aux multiples détournements des normes sociales.

17. Les différents pouvoirs algériens ont constamment mobilisé de multiples « médiateurs imaginaires » (les zaouias, les marabouts, les praticiens « traditionnels », devenant des acteurs de santé incontournables dans la société. Ils ne le sont devenus en réalité que par la médiation du politique. Les dirigeants politiques ont toujours été à la quête de leur soutien durant les différentes élections.

sphère politique. Usant de façon inconsidérée du registre moral, ils n'hésitent pas à « culpabiliser » les populations qui n'auraient pas le sens de l'économie, en gaspillant de façon anarchique le pain et l'eau que le pouvoir est « contraint » de prendre en charge.

La population est réduite à attendre que les promesses du pouvoir et de « ses » médiateurs, puissent se concrétiser. Elle est confrontée aux injonctions du politique. La société ne peut donc faire valoir de façon autonome « ses » médiateurs réels (Althabe, 2002) connus et reconnus de la population. Pouvoir et société fonctionnent séparément dans un entre soi de rupture qui renforce le discrédit du politique. Le discours politique est donc « impuissant » politiquement à traduire la complexité des réalités quotidiennes vécues par les populations. Levi-Strauss (2008), montre bien que la société ne se réduit pas à une pensée abstraite, qui serait de l'ordre d'un a priori qui relève davantage d'un conformisme dominant : « Parce qu'on a mis dans la tête des gens que la société relevait de la pensée abstraite alors qu'elle est faite d'habitudes, d'usages, et qu'en broyant ceux-ci sous les meules de la raison, on pulvérise des genres de vie fondées sur une longue tradition, on réduit les individus à l'état d'atomes interchangeable et anonymes ».

Le politique façonne à distance la société. Ses agents sociaux restent dans l'expectative d'informations élaborées centralement et peu précises, transmises par les médias, laissant des « blancs » (Lazali, 2018) qui renforcent le scepticisme à l'égard du politique. La notion de coulisse (Goffman, 1973), permet d'indiquer l'arrière-plan du politique profondément ancré dans l'*habitus* des responsables, redonnant du sens au secret, au clientélisme (Zakia, 2008), occultant la notion de légitimité populaire, pour s'appesantir sur la certification politique issue de la guerre de libération nationale. Cette façon de dire et de faire le politique brise toute écoute réelle avec et pour la société. Le philosophe allemand Byong Chul-Han (2020) insiste à juste raison sur la dimension politique de l'écoute. Celle-ci, dit-il, « est une action, une participation active à l'existence d'autres que soi, mais aussi à leur souffrance. ELLE SEULE crée entre les hommes des liens et des ponts qui en font une communauté ».

Cette absence d'écoute met à nu les multiples fictions médiatrices artificielles, fabriquées comme des mises en scènes qui ont permis aux différents pouvoirs de se reproduire à l'identique, et d'adopter constamment une posture négative à l'égard des contestations sociales et politiques de la population. Durant le mouvement social (« Hirak ») du 22 février 2019, le pouvoir militaire décide de façon autoritaire d'organiser par le haut l'élection présidentielle du 12 décembre 2019. Cette

injonction contraste avec les attentes des manifestants du Hirak. Ils exigeaient la mise en œuvre de la légitimité populaire pour permettre l'élaboration d'une constitution par des représentants réels de la société. Pour s'opposer à cette revendication centrale, le pouvoir met en place de son propre chef un espace de « dialogue » composé strictement de courtiers désignés par ses soins. Le résultat était perceptible : toutes les décisions du pouvoir liées au maintien des élections présidentielles et la rédaction de « sa » constitution, vont être avalisées. Le « dialogue » devient ici une fiction. La « médiation » s'efface devant ce que le politologue allemand Carl Schmitt (1992), nomme le « décisionnisme » : le politique est réduit à l'État, l'État au chef, et le chef à la décision.

Conclusion

La société algérienne reste profondément sous l'emprise des différents régimes politiques qui se sont succédé depuis le 5 juillet 1962. Ils ont privilégié de façon récurrente le même mode de fonctionnement du politique ; certes, avec des nuances et dans des conjonctures différentes, mais en s'appuyant sur un *habitus* qui rend compte des invariants qui structurent profondément les rapports sociaux. Durant les soixante années d'indépendance politique, il est possible de faire référence à une gestion paternaliste, autoritaire et profondément administrée de la société mise à la marge du politique. Celui-ci opère essentiellement par injonctions uniformes pouvant être analysées comme autant de greffes profondément inadaptées aux réalités sociales complexes et diversifiées sous-analysées. La connaissance de la société importe peu pour les responsables politiques qui déploient les mêmes rituels politiques liés à une liberté contrôlée, au jacobinisme inébranlable et à une démocratie « responsable ». Le récit politique efface tout champ du possible permettant un processus de changement par le bas face à l'hégémonie du politique. La légitimité historique semble encore puissante pour justifier l'appropriation forcée du politique. Il se construit à partir de multiples arrangements et tractations opaques mis en œuvre par les acteurs politiques dominants, refoulant les populations des différences espaces politiques. Ils sont composés en grande partie de courtiers ou de fonctionnaires déployant des logiques de clientélisme ou d'accommodement qui ont la faveur des pouvoirs. La violence symbolique et la non-reconnaissance de la citoyenneté politique structurent enfin le fonctionnement du politique.

La crise des médiations se situe précisément dans la réfutation du politique comme antagonisme ou conflit entre le pouvoir réel et les acteurs de la société, contraints de reproduire le consensus défini de façon métaphorique, comme une

« contrefaçon » qui détourne le sens du mot « médiation » au profit du seul régime politique. Le consensus est incompatible avec la démocratie, pour constituer, nous dit Etienne Balibar (2001) « *une forme redoutable de la violence politique qu'il porte sur les opinions, les mœurs ou les valeurs culturelles* ». La violence politique est antinomique avec la médiation réelle caractérisée par la mise en place d'instances autonomes qui sont autant de contre-pouvoirs qui s'ancrent dans et pour la société. ■

Références bibliographiques

- Althabe G., *Oppression et libération dans l'imaginaire : les communautés villageoises de la côte orientale de Madagascar*, Paris, La Découverte, 2002.
- Arendt H., *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1989.
- Baldner J-M., Gillard L., *Simmel et les normes sociales*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Balandier G., *Le désordre. Eloge du mouvement*, Paris, Fayard, 1988.
- Balibar E., *Citoyen sujet et autres essais d'anthropologie politique*, Paris, PUF, 2011.
- Balibar E., *Nous les citoyens d'Europe ? Les frontières, l'État et le Peuple ?* Paris, La Découverte, 2001.
- Barel Y., *La société du vide*, Paris, Seuil, 1984.
- Boltanski L., Thevenot L., *De la justification. Les économies de grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- Bourdieu P., *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Seuil, 2000.
- Byong- Chul Han, *L'expulsion de l'Autre*, Paris, PUF, 2020.
- Foucault M., « Qu'est-ce que la critique ? », *Bulletin de la société française de philosophie*, 4^e année, n°2, avril-juin 1990.
- Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne, la présentation de soi*, (Tome 1), Paris, éditions de minuit, 1973.
- Habermas J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Tome 1, Paris, Fayard, 1981.
- Harbi M., *Une vie debout. Mémoires politiques. Tome 1 : 1945-1962*, Paris, La Découverte, 2001.
- Hibbou B., (dir.), *La privatisation des États*, Paris, Karthala, 1999.
- Lazali K., *Le trauma colonial, Enquête sur les effets psychiques et politiques de l'offense coloniale en Algérie*, Alger, Koukou, 2018.
- Levi-Strauss C., Didier Eribon, *De près et de loin*, Paris, Odile Jacob, 2008.
- Mebtoul M., COVID-19. La mise à nu du politique, éditions Koukou, 2021.
- .Mebtoul M., *Libertés, dignité, algérianité. Avant et pendant le « Hirak », jusqu'au 5 mai 2020*, Paris, L'Harmattan, 2020.
- Mebtoul M., *Libertés, dignité, algérianité. Avant et pendant le « Hirak », jusqu'au 2 septembre 2019*, Alger, éditions Koukou, 2019.
- Mebtoul M., *Algérie. La citoyenneté impossible ?* Alger, Koukou, 2018.

- Mebtoul M., (eds.), *Les soins de proximité en Algérie. À l'écoute des patients et des professionnels de santé*, L'Harmattan-GRAS, 2015.
- Mebtoul M., *Une sociologie des acteurs sociaux : médecins, patients et ouvriers en Algérie*, Oran, œuvres des publications universitaires, 2007.
- Mohsen K., Vermeren P., *Dissidents au Maghreb*, Paris, Belin, 2018.
- Mouffe C., *L'illusion du consensus*, Paris, Albin Michel, 2016.
- Ricoeur P., *Parcours de la reconnaissance*. Trois études, Paris, Stock, 2004.
- Rivière C., *Les liturgies politiques*, Paris, PUF, 1988.
- Schmitt C., *La notion du politique*, Paris, Flammarion, 1992.
- Tarragoni F., *L'esprit démocratique du populisme. Une nouvelle analyse sociologique*, Paris, La découverte, 2019.
- Tazi N., *Le genre intraitable. Politiques de la virilité dans le monde musulman*, Actes du Sud, 2018.
- Weber M., *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959.
- Zakia L., 2008, « Le clientélisme, vecteur de politisation en régime autoritaire ? », in : Olivier Dabène, Vincent Geisser et Giles Massardier, *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle*, p .157-180.

Frédéric Martorello¹
et Farés Khima²



LE PATRIMOINE COMME CIMENT DE L'IDENTITÉ ALGÉRIENNE

À l'orée du 60^e anniversaire de son indépendance, l'Algérie vit au rythme d'une quête continue de repère et de stabilité. Ce géant africain et méditerranéen possède un formidable potentiel culturel et patrimonial. Liant sociétal par excellence, ce gisement inépuisable de richesse, pose la question des mémoires et des identités qu'il représente et de leur reconnaissance dans le « roman national », mémoires qui s'enracinent dans les premières manifestations de la culture Humaine.

On the eve of the 60th anniversary of its independence, Algeria lives a continuous quest for reference and stability. This African and Mediterranean giant has a great cultural and heritage potential. Although under-exploited, this excellent societal binder, could be an inexhaustible source of wealth, if its management and handling put it back at the center of the "national novel". A novel whose beginnings go back to the first manifestations of Human culture.

L'IDÉE DU PATRIMOINE, TELLE QU'ELLE EST COMMUNÉMENT ADMISE depuis son émergence en Europe au début du 19^e siècle, est considérée comme la condition de la constitution des identités individuelles et collectives des sociétés

1. Frédéric Martorello est Architecte du Patrimoine (DHEC 2003), Enseignant à l'École de Chaillot depuis 2003, Associé de l'agence d'architecture COVALENCE, Expert associé à la maîtrise d'œuvre de la reconstruction des charpentes de Notre-Dame de Paris. Il exerce une activité d'architecte restaurateur depuis 2003 et a été charpentier monuments historique et cadre technique de l'entreprise Asselin entre 1996 et 2002

2. Farés Khima est Ingénieur d'État en Architecture (École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger- 2002), Architecte du Patrimoine (DHEC 2011), Expert Senior auprès de l'Unité d'appui au Patrimoine, Programme d'appui à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel algérien, (Algérie / UE) 2018 et Enseignant à l'École de Chaillot depuis 2019. Directeur Général de la société d'ingénierie BK-Tech-Expert, il est expert membre du conseil scientifique pour le Programme de Recherche, Etudes et Travaux sur le tombeau d'Imedghacen (PRETI) 2021

contemporaines. Le travail du philosophe Paul-Henry Frangne³, auquel nous faisons de larges emprunts, nous dit à son propos, qu'il permet de passer d'une identité à une autre identité, dans un mouvement agissant comme une sorte de gage à une appartenance à la modernité. Sans aller trop loin dans le détail de cette pensée très riche, il s'agirait de passer d'une identité pensée comme une proximité avec soi (le strict repérage de ce qui nous est propre, la tradition, la religion), à une autre pensée augmentée par la distance que les notions de patrimoine et de culture supposent. La notion de patrimoine met au centre de sa condition le rôle d'institutions capables de le conserver en tant que bien commun d'un état ou d'une nation, de l'étudier, de le transmettre et de le faire connaître. La mesure de cet écart entre ces différents types d'identité, est particulièrement intéressante dans le cas de l'Algérie, territoire riche d'une immense diversité, profondément ancré dans un temps très long et état institutionnellement et identitairement jeune. Pour l'Algérie, la problématique est celle de son aptitude à penser sa communauté nationale, à permettre à la conscience de chaque citoyen algérien de se relier avec celle de l'autre sous la forme d'une identité collective et partagée, inaliénable, garantie et protégée par une institution. C'est un des enjeux politique de la crise actuelle du pays, puisqu'au travers de ces questions, on touche une des formes modernes de la souveraineté des nations, celle de leur identité.

En France, la crise de la Révolution française a constitué le moyen de l'écriture d'une autre histoire. Cependant l'ampleur du vandalisme a fait émerger un risque, celui pour la culture du pays de devenir inintelligible et inidentifiable. Cette prise de conscience a permis l'émergence de l'idée d'un bien, commun à tous, et inaliénable, c'est-à-dire l'idée de patrimoine. C'est également à ce moment qu'est établi le principe de la nécessité de l'inventaire comme préalable à la sélection, c'est-à-dire au choix de ce qui est reconnu comme constituant le bien commun de la nation.

L'Algérie Moderne reconnaît la guerre d'indépendance comme la fondation de son histoire. Une conséquence parmi d'autres concerne l'éventuelle disparition du corpus des constructions de l'époque coloniale qui n'est pas comprise, par les institutions, comme un risque d'aliénation de ce qui pourrait constituer l'identité de la culture algérienne dont le roman national ne couvre que l'extrême fin de cette période

3. <https://www.lairedu.fr/media/video/conference/patrimoine-et-identite-leclairage-de-la-philosophie-et-de-lesthetique/>

De façon assez paradoxale, l'Algérie indépendante s'est approprié la classification monumentale française et la protection actuelle de son patrimoine a recouvert pendant des décennies presque le même corpus que celui de l'administration coloniale. On sent bien, grâce à ces exemples, la difficulté du pays à prendre en main efficacement sa propre construction patrimoniale. L'articulation du triptyque identité-culture-mémoire peine à trouver une cohérence, voire une épaisseur. Il peine aussi à mettre en œuvre les réflexions intellectuelles et politiques, ainsi que les mécanismes nécessaires à la reconnaissance et à la protection d'un corpus reconnu comme bien commun de la collectivité nationale, et dont l'existence permettrait à l'individu algérien de se construire dans une vision totalisante nécessaire au concept de nation. Il y faut des outils qui manquent cruellement au pays tels que ceux d'une vraie médiation culturelle, mais plus largement un inventaire accessible et des institutions du patrimoine qui, en Algérie tardent à se mettre en place efficacement. La question de l'autre, ethnique, mais aussi historique, est aussi extrêmement problématique dans la reconnaissance, par l'état algérien, de ce qui constitue la mémoire et l'identité du pays. L'exemple que nous citons du site d'une ancienne mosquée ottomane, actuellement conservée dans l'état d'une totale reconstruction coloniale et restaurée en tant que témoin exclusivement turc, est très emblématique d'une situation où la question de l'identité, de l'histoire et du patrimoine qui en supporte la mémoire est non seulement erratique et escamotée, mais aussi subordonnée, sans distanciation, à des considérations conjoncturelles de très court terme qui en invalident le fondement même.

Nous ne pouvons pas non-plus clore cette introduction sans évoquer le rôle des grands labels internationaux (Unesco). Ils font office de caution à une politique patrimoniale nationale par ailleurs opérationnellement insuffisante, une sorte d'entrée par le dehors, par les autres, qui dans les faits, butte sur la difficulté qu'ont les institutions algériennes à s'emparer de la question du patrimoine.

Un État jeune pour une nation ancestrale

À l'orée du soixantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, le pays vit au rythme d'une quête continue de repères et de stabilité. La population jeune, qui est de plus en plus instruite et ouverte vers le monde, vient de donner une leçon de civisme, à travers une révolution pacifique qui a duré plus d'une année, sans casse, sans « grabuge », et surtout en toute spontanéité. Une révolution en total contraste avec une décennie noire sanglante (1990-2000), qui a ralenti l'essor d'un pays qui figure comme un géant de la région, et dont le potentiel devait le positionner comme locomotive de la rive sud du bassin méditerranéen.

Quel est le rapport entre le Hirak⁴ et la culture, et plus précisément avec le patrimoine me direz-vous ? L'adhésion unanime de toutes les franges de la société, de toutes les régions sans exception, témoigne de la disparition pendant cette révolution de tous les clivages, toutes les craintes, et de toutes les différences, que connaît la société. Toutes les tendances politiques régionales et culturelles se sont fondues, le temps du Hirak, en une seule voix, clamant haut et fort l'algérianité avant toute chose, et aspirant à une vie meilleure.

Comme pour toutes les révolutions, bien qu'il soit un exemple unique par son expression pacifique, le Hirak fut une scène d'expression du génie culturel de la société, à travers une production artistique riche en termes de slogans, banderoles, chants, dessins et fresques. Tout ce bouillonnement a puisé dans les composantes de l'identité commune et variée, et les repères les plus fréquents furent issus du Roman National « officiel » : l'image de la révolution nationale.

Si la symbolique est forte, l'absence de repères communs plus anciennement ancrés dans l'histoire du pays est surtout due à l'élaboration et à l'orientation de ce roman national, principalement, pour ne pas dire exclusivement, orienté autour de la révolution nationale et les jalons de l'histoire en accord avec les partis pris politiques au lendemain de l'indépendance. Soit, l'Histoire rapprochant le pays de ses alliés politiques naturels (pays du Moyen-Orient). Une écriture qui minimise des siècles d'Histoire et la résume à une partie, certes importante dans la composition du paysage culturel et social, mais qui pousse à l'aliénation d'autres composantes plus intrinsèques à cette population, implantée sur un territoire aussi vaste.

L'Algérie, plus vaste pays d'Afrique⁵, a vu passer sur ses terres des sociétés qui ont su jouer un rôle dans toutes les périodes de l'Histoire de l'Humanité. Sa position stratégique sur la rive sud de la méditerranée en a fait un terreau fertile pour l'expression de cultures qui se sont succédé, sans obligatoirement se remplacer, mais plutôt s'assimiler. Cette même position en a fait un carrefour où se sont de tous temps croisés, voire affrontés, les puissances méditerranéennes, depuis les guerres puniques entre Carthaginois et Romains, puis entre vandales et byzantins, byzantins et musulmans, espagnols et ottomans, jusqu'à être un des théâtres de la seconde guerre mondiale, sans compter les différentes révoltes des populations autochtones. Toutes ces convoitises ont certes modelé une histoire chaotique et heurtée, mais ont surtout laissé des empreintes encore visibles de nos jours, à travers les vestiges qui

4. Hirak : nom donné par les médias au mouvement de protestation qui amena au départ du président Bouteflika

5. 2 381 741km²

parsément le territoire, mais aussi dans les apports linguistiques, culinaires, vestimentaires, et donc irrémédiablement sociaux.

C'est ainsi que l'on retrouve sur ce même territoire, des sites paléolithiques tels que Ain Boucherit et Ain Hanech⁶, avec les outils lithiques datés jusqu'à 2,4 millions d'années, en passant par le site de Bir-el-Ater⁷ et son industrie Atérienne (130 000 ans), puis la culture Ibero-Maurusienne, tel qu'en témoigne les résultats des fouilles de la grotte d'Afalou Bourmel⁸ (10 000 ans). À la même période, les gravures rupestres du Tassili rappellent le passé verdoyant du Sahara et nous enseignent sur le mode de vie sociétal des populations, avec des scènes de chasse, de vie pastorale et du raffinement de l'apparat de sa population. La variété et la complexité des sites funéraires typiques entre les Bazinas, Les sépultures à enclos dans le Tassili, jusqu'à la nécropole d'Imedghassen⁹, avec comme joyau un tombeau dont la complexité et la technicité de mise en œuvre refusent encore de livrer ses secrets, bien qu'antérieur à la présence romaine, à l'inverse du tombeau royal de Mauritanie. Les pyramides des Djeddars rappellent aussi la permanence d'une activité culturelle et culturelle après la présence romaine, et bien avant l'arrivée de l'Islam au 7^e siècle.

La période antique ne livra pas à la postérité uniquement des cités romaines telles que Lambèse, Djemila et Timgad, mais aussi du savoir-faire, de la culture et des arts, à travers des personnages sortis des écoles et des universités tels que Saint-Augustin et Apulée (Afulay) de Madaure¹⁰ et son « âne d'or » (Métamorphose).

Si la période antique a connu un essor tel que l'Algérie abrite le plus de vestiges de la période romaine en dehors d'Italie, la période musulmane représente l'âge d'or en termes de rayonnement culturel sur le bassin méditerranéen, voire au-delà. Les royaumes hammadites, rostomides, zianides, hafsides, avec des capitales telles que Bejaïa (Boujyah ou Bugia) et Tlemcen ont attiré pendant des siècles les savants de tous les horizons, en concurrençant avec leurs universités celles de Bagdad, de Fès et d'Andalousie. Cette même Andalousie qui fut accueillie après la Reconquista à travers les milliers de réfugiés qui rapportèrent leur savoir-faire et participèrent à l'essor et à l'enrichissement du patrimoine matériel et immatériel (architectural, vestimentaire et artistique). La présence ottomane fit d'Alger une capitale crainte et fantasmée, puis les Français en ont fait un laboratoire d'urbanisme et d'innovations qui

6. Commune de Guelta Zerka, Wilaya de Sétif

7. Commune éponyme, Wilaya de Tebessa

8. Commune de Melbou, Wilaya de Béjaïa

9. Commune de Boumia, Wilaya de Batna

10. Actuelle commune de M'daourouch, Wilaya de Souk-Ahras

n'avait rien à envier aux plus grandes villes françaises, avec en prime un style propre mixant l'évolution technique avec le langage stylistique local (Le Néo mauresque).

Ces différents témoignages des jalons de l'Histoire de l'Algérie lèguent un patrimoine, mais rappellent les apports extérieurs des pages sombres de l'Histoire pour les Algériens. Qu'elles soient sous couvert religieux, ou plus brutale de la colonisation, ces pages doivent figurer dans ce « roman national », chacune à la place qui lui sied, mais elles doivent toutes y être, afin de pouvoir comprendre l'origine de tout, et surtout, permettre de les tourner, d'en écrire de nouvelles, et de préférence dignes du potentiel de cette nation, de son Histoire et de sa jeunesse.

À la veille du sixantième anniversaire de l'indépendance, l'Algérie se retrouve dans le débat politique français, à travers des déclarations renvoyant l'existence d'une nation à un simple acte de guerre – la colonisation – comme si l'on pouvait, de ce fait, effacer des millénaires d'Histoire et les remplacer par un décret ! aussi royal soit-il... Mais, si les auteurs de l'amalgame, entre l'Algérie comme État et l'Algérie comme nation, avaient des objectifs politiques, la réponse et l'immunité de toute une nation vis-à-vis de ce qu'a été perçu comme une agression mémorielle, réside dans son patrimoine, seule pièce à conviction de son histoire. Mais pour cela, il faut une volonté politique, sincère et fédératrice, à la hauteur de la grandeur du pays, pour acter et inscrire de manière définitive ce qui unit cette nation, indépendamment de toute autre.

C'est là que réside l'origine des slogans du Hirak : une volonté d'indépendance totale, effective et mémorielle : « être à travers ce que nous sommes et non pas à travers ce que nous ne voulons plus être ». Être en continuité de ses origines, la somme de toutes les réalisations et de tous les apports, en dignes héritiers des premiers États émancipés depuis l'antiquité. Pour cela, seuls les patrimoines peuvent constituer un socle assez solide et un liant pérenne pour souder les différentes composantes régionales du plus grand pays d'Afrique, et davantage dans un contexte mondial où les pays forts s'unissent, quand les plus faibles se morcellent.

Le patrimoine doit être l'atout maître pour la consolidation de la conscience nationale et dans la définition de son identité : un rôle primordial aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Tout en mettant en valeur les différences et les spécificités régionales, il unifie tout le monde dans l'appréciation du bien commun et dans la fierté de partager le même rayonnement à l'étranger. À titre de comparaison, c'est ce même patrimoine qui protège les savoir-faire ancestraux et régionaux, quand il promeut en même temps un mode de vie, une histoire, une image à

l'étranger. C'est bien ce qui protège les clochers des petits villages, mais qui émeut un pays tout en entier, avant le reste du monde, pour l'incendie de la couverture de Notre Dame de Paris, comme s'il s'agissait de la couverture de l'église de sa propre paroisse, car ce monument est inscrit dans l'imaginaire national, à travers des récits, de la littérature, avant de parler de labels mondiaux.

Le rayonnement culturel est le signe premier d'une prospérité et d'une identité nationale. Il se retranscrit à travers des images de monuments et de paysages, mais aussi des saveurs, des musiques, des chants... C'est souvent la première chose qui vient à l'esprit à l'évocation du nom d'un pays. Ces patrimoines, aussi bien matériels qu'immatériels, forment les deux faces d'une même pièce qui témoigne d'un ancrage historique et géographique, d'une identité. Ce défi est un levier identitaire mais aussi économique que plusieurs nations ont saisi et mettent à profit, en octroyant à leurs secteurs culturels un véritable rôle de médiation et en mettant à disposition tous les moyens techniques, scientifiques, voire diplomatiques, pour lui assurer la meilleure visibilité. Si certains pays capitalisent sur le potentiel archéologique et culturel, tels que l'Égypte pharaonique, la Chine, le Cambodge, le Mexique, d'autres n'hésitent pas à créer cette identité à travers une production récente, comme le Qatar, les Emirats Arabes Unis, voir Singapour, ou alors investissent dans la promotion des récentes découvertes (Oasis el Eulla en Arabie Saoudite) à grand renfort de moyens.

L'Algérie dans tout ça ?

Si le vecteur économique – *via* les retombées touristiques – est clairement exploité par les pays du bassin méditerranéen, l'Algérie fait exception, en compagnie de la Lybie, en raison d'une politique orientée sur l'exploitation des ressources d'hydrocarbure. La volonté de diversification économique a été suivie depuis le début des années 2000 par une refondation de la réglementation régissant le patrimoine culturel (loi 98-04), jumelé à d'importants projets dans le domaine touristique et hôtelier. Des budgets conséquents ont été débloqués pour la promotion de la culture, la restauration de plusieurs monuments et sites protégés, des programmes de coopération avec les organismes internationaux (Programme d'Appui au Patrimoine Algérien, Algérie/UE) et de réhabilitation des installations hôtelières d'excellente signature dont les œuvres de Ferdinand Pouillon.

Mais, les retombées peinent à apparaître, en l'absence d'une politique multisectorielle claire, et surtout d'une stratégie pluriannuelle dotée d'outils de programmation scientifiques et méthodologiques. La valeur patrimoniale des monuments

a été pendant longtemps prisonnière du fait politique - et cela depuis la présence coloniale- ce qui en a affecté la perception et la définition. Une lecture de l'inventaire des sites et monuments classés à la période coloniale, permet de deviner une tendance à la mise en avant de vestiges antiques, renvoyant par cette occasion à une période de présence de la culture gréco-romaine sur le territoire de l'ancienne Numidie, et ce, bien avant l'émergence de la culture arabo-musulmane. C'est une manière indirecte de justifier la colonisation comme étant un retour de l'occident sur ces terres. Ce n'est pas pour rien que les missions d'exploration scientifique ont concerné principalement l'Est du pays, qui fut une zone entièrement assimilée à l'empire romain. Les seuls monuments classés de la période dite arabo-musulmane se concentrent sur quelques villes : Tlemcen (complexe de Sidi Boumediene), Alger et Bougie, avec quelques vestiges archéologiques à l'intérieur du pays (Kalaa des Beni Hammad).

Les travaux réalisés par Stéphane Gsell en son *Atlas archéologique de l'Algérie*, édité à partir de 1902, fait figure de référence jusqu'en 2020. Depuis 1962, cet inventaire s'est enrichi presque exclusivement de monuments de la période arabo-musulmane, comme une réponse du berger à la bergère, avec le versement d'une liste de mosquées et de sites de la période musulmane. Des apports faméliques par rapport au potentiel immense en vestiges qui ne demandent qu'à être tirés de l'oubli : il suffit de comparer la liste des monuments historiques classés avec celles des autres pays méditerranéens.

Pire encore, l'Algérie abrite seulement 7 sites classés Patrimoine Mondial de l'Humanité :

- Un site Naturel abritant un des plus importants ensembles d'art rupestre préhistorique du monde, avec le site de Tassili N'Ajjer.
- 3 sites antiques : les vestiges des villes de Timgad (Thamugadi), Djemila (Cuicul) et Tipasa
- Un site archéologique de la période musulmane (Kalâa de Beni Hamad à Msila),
- Et enfin 2 médinas : la Pentapole de la vallée du Mزاب et la Casbah d'Alger.

La Casbah d'Alger cristallise à elle seule le génie du savoir-faire architectural et urbain local, avec des apports ottomans et andalous, et surtout une image de bastion de la résistance face à la colonisation à travers la fameuse bataille d'Alger. Cette image fut définitivement ancrée dans la conscience collective par les productions cinématographiques, tel que le film de Gillo Pontecorvo « La bataille d'Alger » 1971.

Il faut rajouter une série d'inscription à la liste indicative du Patrimoine mondial en 2002, portant sur 06 sites, dont principalement des sites naturels et urbains, en plus des Mausolées Royaux de Numidie, de la Mauritanie et les monuments funéraires préislamiques. Une initiative qui mérite d'être menée à terme, afin d'accélérer le processus de sauvegarde de ces sites, en enclenchant les mécanismes liés aux labels.

Cela reste peu, à encourager certes, mais trop peu vu le potentiel énorme du pays en termes de sites, dont la valeur culturelle nécessite uniquement une prise d'initiative pour obtenir cette visibilité et cette reconnaissance légitimes.

L'inertie du secteur de la culture vis-à-vis de la reconnaissance de ce patrimoine immobilier à l'international contraste avec les acquis de ces dernières années dans le domaine de la reconnaissance du patrimoine immatériel. Ceci est dû à une émulation liée aux initiatives des pays voisins – plus rompus au fait de la promotion culturelle – pour le classement du patrimoine propre au Maghreb. C'est ainsi que furent inscrits, à travers des dossiers communs portés avec les pays voisins, des savoirs faire transfrontaliers tel que pour le Couscous¹¹ et l'Imzad¹² des Touaregs. C'est en tout 09 Patrimoines culturels immatériels qui sont classés depuis 2008, avec aussi des enjeux et des tractations politiques, liés à une activité frénétique du voisin occidental (Maroc) dans la promotion et l'appropriation de plusieurs savoir-faire traditionnels maghrébins comme étant marocains. Le tout se retranscrit sur un fond de tension politique palpable, voire conflictuelle, à travers une rivalité dans tous les domaines, surtout dans le rayonnement culturel. Ce dernier pour le cas du Maroc est vital, tant il représente le principal atout économique et s'appuie contrairement à l'Algérie sur un lobbying puissant et agressif auprès des instances internationales (UNESCO).

L'enrichissement de la connaissance de ces patrimoines immatériels coïncide avec l'activité du Projet Parc Culturels Algériens (PPCA), qui témoigne de la réussite des initiatives décentralisées, et que l'amélioration de la prise en charge du Patrimoine dépend énormément de la méthodologie empruntée pour la réalisation de la volonté politique.

La nécessité préalable d'avoir un inventaire actualisé a été longuement soulevée par les praticiens du Patrimoine en Algérie, et c'est ainsi qu'un nouvel outil d'inventaire a été annoncé en grandes pompes par le Ministère de la Culture et des

11. Les savoirs, savoir-faire et pratiques liés à la production et à la consommation du couscous (Algérie, Mauritanie, Maroc et Tunisie), 2020

12. Les pratiques et savoirs liés à l'imzad des communautés touarègues de l'Algérie, du Mali et du Niger, 2013

Arts, afin d'enrichir et de remplacer la référence au document référence de Gsell. Néanmoins, cet outil réputé numérique reste inaccessible à la société civile, qui reste l'élément clé pour son enrichissement (comme le prévoit la loi 98-04), en dehors de la lourdeur bureaucratique. Cela explique que l'on ne retrouve sur le site officiel du ministère qu'une liste avec 1043 biens culturels protégés, et 443 biens culturels immobiliers classés.¹³

Appropriation et réappropriation

Si le rayonnement culturel à l'international reste un objectif régalien ultime pour les États, tous les efforts de promotion resteront vains sans un ancrage solide de la conscience patrimoniale au sein de la population. La valorisation des potentiels patrimoniaux et culturels passe par leur intégration effective dans le quotidien, aussi bien dans les secteurs économiques et éducatifs, mais aussi dans leur définition comme domaine de recherche et d'exploitation. Si le patrimoine est par définition, « une manière de faire vivre le passé au futur », il est nécessaire pour sa pérennité, d'aborder la question du passé de manière assumée et apaisée. Afin de parvenir à cette réappropriation, il est nécessaire d'aborder le volet historique avec une démarche scientifique et surtout méthodologique, indépendamment de l'usage politique, si versatile et sensible dans le contexte d'incertitudes qui prévaut de nos jours à l'échelle mondiale.

Le processus de construction de la nation algérienne ne saurait aucunement se retrouver prisonnier des considérations politiques, qui le limiteraient dans le temps, en renvoyant sa naissance tantôt à 1962, date de l'indépendance, tantôt à 1830 date de la colonisation française, ou encore à 1514 au moment où Alger s'est muée en capitale indépendante sous la bannière de l'empire ottoman. Si l'arrivée de l'Islam au 7^e siècle a été longtemps un repère historique et idéologique, rattachant le pays au monde arabe, les milliers d'années précédant cette date, restent une pièce nécessaire à l'accomplissement de ce pays comme nation ancrée dans le territoire. Les différentes composantes de la société algérienne restent extrêmement sensibles à ces interprétations des faits historiques qui ouvrent des brèches dans l'unité d'un pays, dont l'identité a fait preuve d'une résilience hors du commun face aux différentes agressions. L'identité, en nous faisant parvenir des coutumes et des traditions séculaires, se retrouve aujourd'hui menacée d'incompréhension, alors que l'on est en temps de paix et d'indépendance.

13. <https://www.m-culture.gov.dz/index.php/fr/liste-des-biens-culturels>, au 01/05/2022

Cette anomalie trouve un retentissement, encore plus symbolique, à la veille du 60^e anniversaire du pays.

La gestion du paysage culturel et Patrimonial du pays est un véritable baromètre de l'efficacité de la politique de l'État. La gestion n'est pas uniquement tributaire des budgets mis à disposition par l'État, mais aussi, et surtout, de la méthodologie avec laquelle on y procède, ainsi que des objectifs qu'on lui fixe.

L'exemple de la restauration de la mosquée de Ketchawa est très explicite pour démontrer cette fragilité à protéger la valeur patrimoniale des monuments algériens. Cette restauration a été offerte par l'État turc en 2014, et cela à la suite de la visite de l'actuel président turc¹⁴ à Alger en 2014. Elle a été menée par l'agence turque de coopération et de coordination (¹⁵TIKA),

La mosquée, dans sa configuration actuelle, est une ancienne cathédrale¹⁶, construite à l'emplacement d'une ancienne mosquée autochtone qui fut reconstruite et agrandie par le Bey Hassan Pacha en 1794, et destinée au rite hanéfite¹⁷. Cette mosquée fut démolie en 1844 après avoir été réquisitionnée par les autorités militaires françaises en 1832, pour la transformer en église, puis en cathédrale en 1838.

Si l'expérience des équipes turques dépêchées sur place est appréciable, l'impact sur la perception de cette opération par la population est important et dangereux : « *les turcs sont revenus restaurer la mosquée qu'ils ont construite* », créant ainsi un faux historique ancré dans la mémoire collective, et renvoyant aux oubliettes deux faits importants : un fait scientifique, car le monument a été bâti par des architectes français pour abriter une cathédrale, et un fait historique plus important, car la première mosquée détruite était simplement algérienne, niant ainsi que les ouvriers ayant bâti la médina d'Alger, appelée aujourd'hui « la Casbah », à travers ses mosquées, ses palais et ses maisons, étaient des gens du pays !, avec un génie et savoir-faire ancestral, entretenu et partagé, que l'on retrouve dans les autres médinas du pays, qui sont antérieures à la présence ottomane.

Cette réappropriation du patrimoine passe par la relecture de l'Histoire, sans fard. Sa vulgarisation est le meilleur atout pour armer la mémoire collective contre l'ingérence étrangère.

14. Mr Erdogan était Premier ministre à l'époque de la visite

15. Turkish cooperation and coordination agency

16. Ancienne Cathédrale Saint-Philippe

17. La population autochtone était principalement de rite Malékite

Inversement, le patrimoine architectural du tissu colonial souffre aussi des prismes de lecture de l'Histoire. Les superbes façades des immeubles de rapport souffrent d'une décrépitude en l'absence d'entretien régulier, ceci est principalement dû à l'absence de main d'œuvre qualifiée et d'une maîtrise d'œuvre formée à la restauration des ouvrages d'art « étrangers ». Les sculptures, les consoles sculptées sont ainsi livrées aux opérations de rafistolage avec des résultats souvent malheureux, quand ils ne menacent pas la vie des passants en se détachant. Le coût de ces pertes est très important, et est en croissance continue, et ce malgré les opérations publiques de rafraîchissement des façades des artères principales, bien que ces biens soient en partie privés.

Comment expliquer ce désintérêt pour le « patrimoine » architectural hérité de la période coloniale, alors qu'en même temps on abandonne volontiers les maisons à patio des médinas pour le confort des appartements pour vivre à la manière occidentale ? Cette bipolarité puise ses racines dans les effets néfastes de la colonisation, qui oppose la tradition prévalant dans les médinas à l'image de la réussite sociale de la vie à l'occidentale.

Cette douloureuse période dans l'Histoire du pays a surtout altéré l'évolution technique et typologique de l'architecture traditionnelle, en y introduisant de nouveaux matériaux inadaptés, pour y intégrer de nouvelles normes de confort, en dehors de tout processus d'évolution douce, détruisant au passage des savoir-faire anciens, remplacés par la facilité lucrative de la « modernité ».

Pourtant, les contre-exemples existent, et la pentapole de la vallée du Mzab en témoigne.

La Pentapole du Mzab restée imperméable aux apports exogènes, grâce à l'éloignement des centres urbains coloniaux et à l'introversivité conservatrice de la culture mozabite, témoigne de la cohérence de l'architecture traditionnelle avec le mode de vie de ses habitants. Cette évolution naturelle de la manière de vivre ces espaces a maintenu les savoir-faire nécessaires à l'entretien de cette architecture qui se régénère et traverse le temps en s'appuyant sur un mode de vie sociétal où l'individu se fonde dans la société. Ceci prouve aussi de la prédisposition de l'individu algérien à protéger, promouvoir, et entretenir son patrimoine et sa culture avec une certaine fierté, pour peu qu'il se sente concerné et impliqué dans le maintien de ce qui le représente.

L'appropriation et la réappropriation des composantes matérielles et immatérielles du patrimoine algérien sont des conditions sine qua non pour la réussite de toute politique de valorisation patrimoniale.

La science et la tradition au secours du Patrimoine

La politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel algérien s'est dotée d'une législation ambitieuse dans sa destination à partir de 1998. Cette loi (Loi n° 98 - 04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel) citée par tous les acteurs du patrimoine, venait remplacer la réglementation en vigueur depuis les années 60 et s'arrêtait au sauvetage des monuments nationaux, avant de parler de sauvegarde et de remise en valeur.

Cette évolution dans le secteur était nécessaire, pour ne pas dire inespérée, pour répondre à l'évolution des exigences du secteur. L'esprit de la loi se veut ambitieux et tourné vers la dotation de mécanismes opérationnels, tout en intégrant des volets jusque-là non concernés, tels que les secteurs sauvegardés pour la protection des ensembles homogènes.

Si les textes d'application de la loi prirent quelques années à sortir et à être mis en œuvre, leur exécution reste confrontée sur le terrain à une centralisation excessive dans la gestion quotidienne de ce patrimoine et de ses spécificités régionales. Les lacunes dans la formation des cadres sensés veiller à l'application des directives, mais aussi à la maîtrise d'œuvre technique, laisse place à une rigidité improductive et surtout déconnectée des besoins réels pour la sauvegarde pérenne de ce Patrimoine. Si l'on ne peut aucunement faire le procès des moyens mis à disposition par l'État dans la sauvegarde du Patrimoine, une révision des mécanismes en place, et la révision des outils de gestion deviennent très urgents, voir même salutaires, afin de transformer ce gouffre financier sans fond, en secteur générateur de richesse.

L'absence d'intersectorialité et l'imperméabilité du secteur à l'apport de la société civile accentuent la fracture entre la population et son patrimoine. La quasi-totalité des monuments classés étant des biens publics (à l'exception des secteurs sauvegardés), l'État providence se retrouve comme seul opérateur, avec le risque de mettre le patrimoine de tout le pays dépendant d'une économie basée sur la rente d'hydrocarbure, alors qu'il peut grandement y contribuer.

D'autres secteurs de la culture, ont aussi un rôle important à jouer, tel que le cinéma, le théâtre, l'édition... etc. Ces secteurs sont les meilleurs relais pour la promotion de ce patrimoine, à l'intérieur du pays, tout d'abord, mais aussi à l'étranger. Une politique mise en œuvre avec toutes ces forces vives, qui ne demandent qu'à mettre en œuvre leurs talents au service de cette culture, permettrait de créer un cycle vertueux, avec des résultats qui risquent d'être surprenants.

Une décentralisation est nécessaire afin de rapprocher la population de son patrimoine, que ce soit pour sa gestion, mais aussi pour son enrichissement et sa valorisation. La perception du Patrimoine comme un atout économique et sociétal doit passer par cette décentralisation au niveau des collectivités locales avec des outils réglementaires adaptés et prenant en compte les spécificités locales et régionales. Cette gestion, pourtant ancestrale, à l'exemple de la gestion des « wakf et habous », qui est bien plus ancienne que l'apparition des concepts du Patrimoine en Europe, permettrait de remettre en marche les mécanismes de réappropriation, et d'ouvrir la voie à la construction d'une identité plus pérenne, où le citoyen est un acteur actif et productif, soit le meilleur ambassadeur des valeurs héritées, et où la société serait la gardienne de sa propre mémoire.

Cette réappropriation doit aussi passer par la mise en place de méthodologies scientifiques portées par les laboratoires de recherche et d'innovation, au grand bonheur des milliers de diplômés que produit l'université algérienne. Cela offrirait ainsi les débouchés espérés in-situ, et freinerait l'hémorragie des diplômés vers l'étranger. La formation qualitative et surtout opérationnelle est un maillon manquant dans la chaîne de préservation du patrimoine nationale.

Il s'agirait donc de pouvoir mettre en place des cycles de formation adaptés aux besoins réels du terrain, et aux spécificités des patrimoines algériens, en réorientant les sujets de recherche, permettant ainsi aux milliers de travaux universitaires de sortir des bibliothèques, et de trouver sur le terrain un environnement valorisant. Il faut pour cela mettre à disposition des chercheurs, des universitaires et des scientifiques des conditions de travail optimales, comme l'accès aux archives nationales, des institutions de recherches dédiées au patrimoine, qui capitaliseraient tous les efforts individuels qui sont pour le moment trop déconnectés les uns des autres.

La capitalisation sur les expériences passées et tirer des leçons des échecs des opérations passées sont une condition primordiale pour relancer le secteur. La remise du scientifique au cœur de la recherche et de la décision technique, en encourageant la pluridisciplinarité dans les projets de restauration ou de valorisation, relèguerait les institutions de l'État aux tâches qu'elles maîtrisent le mieux : l'encadrement et contrôle (sans censure), la législation, la programmation, et la mise en place d'une politique productive pour réaliser cette indépendance culturelle de manière effective. Cela permettrait de ramener l'Algérie et ses identités à la place qui lui sied dans le concert des nations, tout en transformant les différences entre les composantes de la société en richesse. ■

Guy Jourdain¹

Ancien officier de Marine puis membre du corps
du Contrôle Général des Armées



FIN DU SERVICE DE FORMATION DES JEUNES ET ARABISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Face à un maintien provisoire de l'usage de la langue française après l'indépendance, l'on vit l'arabisation de l'enseignement en Algérie tenter de s'imposer surtout soutenue par les islamistes lesquels s'opposent au bilinguisme. Par la confrontation linguistique, la question identitaire algérienne a ressurgi, ce d'autant plus que le système scolaire algérien n'a pas prolongé l'effort, certes incomplet, de formation des années 1957-1960. La première victime de cette faiblesse de l'enseignement en Algérie est la jeunesse avec tous les risques de déstabilisation que cela implique.

Faced with a provisional maintenance of the use of the French language after the independence, one saw the arabization of the teaching in Algeria trying to impose itself especially supported by the Islamists who are opposed to the bilingualism. By the linguistic confrontation, the Algerian identity question reappeared, all the more so as the Algerian school system did not prolong the effort, certainly incomplete, of formation of the years 1957-1960. The first victim of this weakness of education in Algeria is the youth with all the risks of destabilization that this implies

1. Ancien officier de Marine puis membre du corps du Contrôle Général des Armées, il a passé une partie de sa carrière en Afrique. Au cours des années 1960/61 il a exercé la responsabilité de chef du bureau 'Instruction' du Service de Formation des Jeunes à Alger puis en 1962 a participé à une mission mixte dans cinq États de l'Afrique Centrale et de l'Ouest en vue de la mise en place de services civiques. De 1977 à 1983, il a occupé le poste de conseiller technique du ministre des Finances de la République de Haute Volta (Burkina Faso) à Ouagadougou. Ultérieurement il a rempli des missions en particulier au Sénégal, au Maroc et au Liban. Licencié en Droit, il est titulaire d'un D.E.S. de Droit Public, d'une licence et d'une maîtrise de langues, littératures et civilisations étrangères, spécialisation berbère, d'un Diplôme d'études comptables supérieures, du Brevet de l'École Supérieure de guerre navale ; il est également ancien auditeur du Centre des Hautes Etudes de l'Armement. À la retraite, il s'est impliqué bénévolement dans le domaine social : présidence d'une mutuelle complémentaire maladie puis d'une association gérant des maisons de soins. Membre du Conseil Supérieur de la Mutualité jusqu'en 2012.

L'évolution linguistique en Algérie

Les Accords d'Evian signés le 19 Mars 1962² mirent fin à la guerre d'Algérie.

Ils contenaient des dispositions relatives à la coopération culturelle entre les deux pays. Il était précisé que « la France s'engage à mettre à la disposition de l'Algérie les moyens nécessaires pour l'aider à développer l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche scientifique... Elle fournira le personnel enseignant, les techniciens, les spécialistes et chercheurs dont l'Algérie peut avoir besoin. » Ces dispositions permettaient à chaque pays d'ouvrir des établissements scolaires ou universitaires dans l'autre. Les programmes propres au pays concernés y seraient appliqués. Des accords particuliers devaient définir les équivalences de grade et de diplôme.

Il semble que l'arabisation de l'enseignement en Algérie ait compromis l'application de ces dispositions. Ce sujet n'était pas nouveau. Il avait fait l'objet de débats au sein de la Commission interministérielle des affaires musulmanes, dans laquelle œuvra Massignon, au cours des années Trente.

En effet, La constitution abrogée de 1963 disposa que « La langue arabe est la langue nationale et officielle de l'État ». L'usage de la langue française fut maintenu provisoirement. La constitution de 2016 (en vigueur) confirme que « l'arabe est la langue nationale et officielle ». Le statut du français est celui d'une langue étrangère comme l'anglais et l'espagnol.

Sur ce sujet, Georges Marion écrit : « Lors de la rentrée scolaire de 1963, l'Algérie démunie de tout, après huit ans de guerre avait besoin de douze mille maîtres d'école. Sollicité, Paris n'accepta de détacher Outre-Méditerranée que quatre mille de ses instituteurs et professeurs. Et c'est ainsi qu'aurait germé l'idée de l'arabisation... Il n'y avait pas d'autre solution que de faire appel à l'Égypte et à la Syrie qui ne demandaient qu'à aider leurs frères arabes... Avec la suppression de la mixité dans les amphithéâtres et les classes, cette arabisation est l'un des principaux chevaux de bataille des islamistes ».³

Dans son *Histoire de l'Algérie depuis l'indépendance 1962-1968*, Benjamin Stora rappelle que « 11 000 instituteurs français viendront, au fil des ans apporter leur aide » mais précise que « dès l'indépendance la volonté d'arabisation s'affirme progressivement dans l'enseignement ».

2. *Journal Officiel de la République Française*, 20 Mars 1962

3. *Journal Le Monde*, 31 Décembre 1990.

L'école est devenue un enjeu de pouvoir dans la société algérienne

Patrick Eveno l'analyse ainsi « En schématisant, les traditionalistes, particulièrement les islamistes, réclament depuis de nombreuses années, l'arabisation totale de l'enseignement, tandis que les modernistes considèrent qu'il faut maintenir, en partie, le bilinguisme franco-arabe hérité de la période coloniale ».⁴

D'ailleurs, les islamistes n'ont pas hésité à étendre leur condamnation aux journaux francophones présentés comme le « parti de la France ». Ils ont écrit que « La quasi-totalité des journaux francophones en Algérie sont anti-islamiques et pro-régime à l'opposé de la presse arabophone qui est, dans sa quasi-totalité, pro-FIS et anti-régime, même si elle ne peut s'exprimer que par son silence. »⁵

La situation est différente de celle existante au Maroc et en Tunisie où le bilinguisme franco-arabe ne semble pas présenter de difficulté particulière. Les autorités marocaines envisagent même de développer l'enseignement de la langue française afin de faciliter l'accès des étudiants à l'Université.

Une douzaine de journaux francophones sont diffusés au Maroc et en Tunisie alors que la presse francophone algérienne est appelée à disparaître progressivement tant par la pénurie de son lectorat francophone, totalement arabisé, que par son manque de professionnalisme et d'objectivité selon les observateurs.

Liberté, journal ancien, vit ses derniers jours ; *El Watan* est menacé. Un journaliste Kamel S. y voit une « clochardisation » du secteur.

Dans un ouvrage paru en 2004, Abderrezak Douran écrit « La langue, beaucoup plus que l'ethnie, est devenue un point de convergence de tous les fantasmes, les craintes et les attentes identitaires des acteurs sociaux et idéologiques qui s'affrontent sur la scène algérienne »⁶.

Aux fantasmes s'ajoutent les tensions concernant la culture et la langue berbères dont la place dans la société est minorée. Le Tamazight n'est reconnu que depuis la loi 10 Avril 2002.

Ainsi quelques années après l'indépendance, l'Algérie a sombré dans des luttes identitaires contrairement aux autres pays africains ayant acquis leur indépendance

4. Patrick Eveno, *L'Algérie*, Paris, Le Monde poche/Marabout, 1994.

5. Si Othmane, *L'Algérie. L'origine de la crise ou la guerre d'Algérie. Suite et fin*, Dialogues Editions, Paris, 1996, p. 191.

6. Abderrezak Douran, *Les malaises de la société algérienne, crise de langue et crise d'identité*, Casbah Editions, Alger, 2004, p.10.

en 1960. Sauf, le Cameroun où la révolte du pays Bamiléké a fait de nombreuses victimes.

Fort heureusement, les écrivains francophones ont perçu plus positivement l'enseignement de la langue française. Telle la Tunisienne Fawzia Zouari qui explique « qu'en adoptant la langue de l'Autre, on redécouvre son propre langage, sa propre histoire. Et, finalement quoi de plus beau pour un écrivain que d'écrire dans une langue qui ne soit pas vecteur de certitudes. »

De même, Maïssa Bey voit dans la revendication des Islamistes une « confiscation de la parole spontanée » et rappelle ce qu'a écrit le linguiste Abdou Elimam concernant l'école algérienne : « On y apprend surtout à haïr sa langue et dans la foulée, cela induit une haine de soi... C'est parce que l'enfant voit sa langue minorée, voire ridiculisée, qu'il réagit, instinct de survie oblige, par la violence »⁷

La majorité des Algériens parlant le dialectal ou le berbère, il existe un « décalage croissant entre le système éducatif et la société pour laquelle il est destiné », comme le notait la Revue *Prospective* en 1967.

Certains chroniqueurs rendent le système éducatif algérien et la déperdition scolaire responsables du taux de chômage élevé dont souffre la jeunesse de 15 à 24 ans (passant de 12,3 % en 2017 à 21,5 % en janvier 2021 selon la Banque Mondiale). Le taux d'abandon scolaire est très élevé, en particulier dans l'enseignement secondaire (9,6 % en 2017 selon la Banque Mondiale). L'UNICEF s'inquiète du nombre de redoublants particulièrement parmi les élèves appartenant au milieu défavorisé.

Ces chroniqueurs y voient « une bombe à retardement ». Crainte que ne semble pas partager le chef de l'État dans le texte traitant de l'éducation, diffusé le 16 Avril, dernier, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Cheikh Abdelhamid Ibn Badis. Après avoir dressé un bilan des réalisations, il précise que : « Nous aurons ainsi emprunté la voie de l'Association des oulémas musulmans algériens et les efforts louables des cheikhs et imams des zaouias, qui ont œuvré dans les quatre coins du pays pour faire des zaouias des citadelles de l'éducation, du rayonnement spirituel et civilisationnel et un rempart de l'identité nationale ». Il invite chaque jeune à « éviter la défaite de la pensée... et à faire preuve d'une créativité élevée ».

À partir des années 1957/58, les autorités françaises ont mené une action d'enseignement au bénéfice de la jeunesse algérienne pour la sortir de l'ignorance

7. Maïssa Bey, *L'une et l'autre*, Barzakh Editions, Blida (Algérie), Juin 2010.

et lui permettre d'accéder à une activité professionnelle digne et rémunératrice. Deux organismes ont été créés pour compenser les insuffisances des structures classiques de l'Education Nationale : les Centres sociaux Educatifs inspirés des idées de Germaine Tillion et le Service de Formation des Jeunes—service civil mais confié à l'armée du fait de l'insuffisance numérique des personnels enseignants.

N'a-t-on pas été trop optimisme à cette époque ? En effet, dans une étude concernant les problèmes du travail en Afrique du Nord, parue en 1960, le Bureau International du Travail notait que « l'utilisation dans l'industrie de la main d'œuvre non qualifiée et pléthorique exige une formation technique et professionnelle. Cet objectif rencontre quelques obstacles dont la disparition demande encore des décades (analphabétisme et instabilité professionnelle) »⁸.

Il faut préciser qu'avant l'indépendance, il y a eu « un refus du secteur privé de reconnaître et de payer à sa valeur la qualification professionnelle donnée à une partie de la jeunesse algérienne » comme l'écrivit M. Toutain, inspecteur des finances. Aussi, un arrêté du 30 Mai 1956 fit-il obligation à certaines entreprises d'embaucher une proportion de Français musulmans.

Le Service de Formation des Jeunes (S.F.J.A.) avec ses centres-internats de 40 places et ses foyers pouvait-il, en une année, délivrer une préformation générale et préprofessionnelle⁹ d'une manière satisfaisante, à des adolescents souvent analphabètes de 14 à 18/20 ans ? L'ambitieuse et généreuse intention de former les cadres de l'Algérie future en un temps aussi court était-elle réaliste ?

À cette époque, n'a-t-on pas été aveuglé par « l'illusion que scolariser n'est, somme toute qu'un acte technique »¹⁰ Or, apprendre une langue, c'est accéder à une autre culture, ce dont les islamistes ne veulent pas.

Après l'indépendance les autorités algériennes n'auraient-elles pas dû poursuivre cette expérience car il était, déjà, difficile de placer les jeunes sortant des centres ? Mais cette expérience, qui permettait de scolariser des adolescents, n'était guère compatible avec l'arabisation dont la jeunesse algérienne paye le prix puisque l'enquête PISA place l'Algérie à l'avant dernier rang des 72 pays ayant pris part à l'enquête : 61 % des élèves seraient peu performants du fait d'une formation inadéquate des enseignants.

8. Bureau International du Travail, « Les problèmes du travail en Afrique du Nord », *Revue Population*, INED, Janvier-Mars 1962, p. 154-155.

9. Parfois poursuivie dans un centre de la Formation Professionnelle des Adultes (F.P.A.).

10. Sayyad, *L'École et les enfants de l'immigration*, Paris, Seuil, 2014.

Il faut rappeler que dans le cadre du plan de Constantine, initié par le général de Gaulle, 100 000 emplois devaient être créés en France au bénéfice des jeunes Algériens du fait des faibles possibilités de l'emploi localement.¹¹ Or, entre 1962 et 2022 la population algérienne a augmenté de 8 à 45 millions d'âmes sans création substantielle d'un nombre d'emplois adapté à cette croissance.

Il est à craindre que la suppression du bilinguisme ait une conséquence fâcheuse sur le niveau de l'enseignement dispensé ; sur les possibilités d'émigration, d'intégration et d'études en pays francophones (France et Canada en particulier) et sur le développement de l'Algérie mais aussi sur la stabilité de la société algérienne en introduisant des coupures entre zone rurale et urbaine, milieu pauvre et sans instruction et classes sociales favorisées qui gardent un accès à la langue française.

Face à la vie courante où les locuteurs s'expriment en arabe dialectal ou en berbère, l'arabisation forcée en langue littéraire ou coranique ne peut apparaître à ceux-ci que comme une humiliation. ■

11. Au cours des années 1960-1961, seuls 66 % des jeunes sortant des centres de formation purent être placés d'une manière satisfaisante.

Lyazid Benhami¹

Écrivain, vice-président du Comité de Mobilisation de la Journée Mondiale de la Culture Africaine, vice-président de l'Association des Amitiés Franco-Chinoises de Paris



LES ASPIRATIONS DE LA JEUNESSE ALGÉRIENNE

La jeunesse est une caractéristique démographique de l'Algérie. La gestion rentière du pouvoir depuis 1962, aux graves effets de misère sociale, ne suffit pas à la volonté des jeunes algériens de voir être développés un enseignement au minimum de qualité, la capacité de s'investir dans le monde du travail moderne, le droit de disposer librement d'un capital culturel cruellement manquant aujourd'hui et enfin d'accéder au socle minimal des libertés, notamment politiques, dont l'Hirak porte la revendication.

Youth is a demographic characteristic of Algeria. The rentier management of power since 1962, with its serious effects of social misery, is not enough to satisfy the desire of young Algerians to see the development of a minimum of quality education, the ability to invest in the modern world of work, the right to freely dispose of a cultural capital that is cruelly lacking today, and finally, access to the minimal base of freedoms, particularly political freedoms, which the Hirak is demanding.

SI L'EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE DES ANNÉES 1960-1980 n'est plus la caractéristique de l'Algérie d'aujourd'hui, la jeunesse reste une force qui pèse et pèsera pour l'avenir de l'Algérie. 45 % de la population a moins de 25 ans. La croissance du pays lui a assuré tant bien que mal de meilleures conditions d'éducation, de santé, de logement. Mais l'ouverture du monde a donné de nouvelles dimensions à ses aspirations. Elles ne peuvent plus être satisfaites « à peu près » par l'exploitation en dents de scie de la rente pétrolière. Il faut des sauts qualitatifs qui vont dynamiser

1. Références : *Rapport de suivi de la situation économique 2021* (Banque Mondiale) ; du *Rapport principal de l'enquête algérienne sur la jeunesse* (Sahwa 2016) ; *Chiffres ONS*, de l'Office National de la Statistique (Algérie) ; de *Algeria-Economic-Monitor-Restoring-the-Algerian-Economy-after-the-Pandemic.pdf* ; *Le phénomène des harragas, les migrants algériens, ne faiblit pas* (France24.com) ; « *Harraga* » : *Une fuite collective qui séduit des Algériens prêts à risquer leur vie* (Arabnews fr) ; *Hirak : le jour d'après* (lematindalgerie.com).

les structures politiques, économiques et culturelles du pays. Nous distinguons au moins quatre champs où s'expriment ces aspirations nouvelles. L'enseignement, et notamment l'enseignement supérieur, qui est la clé de l'entrée sur le marché mondial de l'emploi. L'accès au travail et à l'entrepreneuriat, avec une jeunesse qui rêve de start-ups numériques et d'emplois où l'on soit libre et autonome. L'élargissement du champ culturel, qu'il s'agisse de la redécouverte du patrimoine et de l'histoire algérienne, de l'approche des cultures du monde, de l'intégration dans le grand mouvement des jeunes du monde pour l'environnement. Et enfin, et sans doute au-dessus de tout, la jouissance de libertés politiques nouvelles, exacerbée par l'inachèvement du Hirak, ce mouvement de contestations et de manifestations populaires algériennes initié en février 2019. Autant d'aspirations, complexes mais pas inatteignables, qui agitent la jeunesse en Algérie et dans la diaspora.

La conquête de l'indépendance et la bases du développement

La jeunesse algérienne a toujours joué un rôle déterminant dans l'histoire contemporaine de l'Algérie. Elle fut souvent à l'initiative du destin national, et en fut parfois victime.

La guerre d'Algérie fut déclenchée par des jeunes qui refusèrent le dictat colonialiste mais aussi la vision et le chemin proposés par les anciens. Après l'indépendance algérienne acquise en 1962, ce sont à nouveau ces jeunes qui s'exprimèrent pendant le Printemps berbère d'avril 1980, durant les révoltes du 5 octobre 1988, pendant le Printemps noir d'avril 2001 (autant d'événements avec leurs lots de morts et de victimes), et enfin à partir du 22 février 2019 au sein du Hirak.

Ils étaient six jeunes à avoir déclenché les événements d'Algérie, qui deviendront par leur force de conviction la « Guerre d'Algérie » : Krim Belkacem, Didouche Mourad, Larbi Ben M'Hidi Mohamed Boudiaf, Mostefa Ben Boulaid, Rabah Bitat. Ils seront rejoints par bien d'autres. Ils ont mené le destin de l'Algérie colonisée par la France depuis 132 ans vers la libération. Pourtant leurs aînés, Messali Hadj et Ferhat Abbas, avaient dans un premier temps proposé, l'un l'assimilation, l'autre l'autonomie envers la France.

Une fois l'indépendance acquise au prix de sacrifices de centaines de milliers de jeunes, le régime de l'Algérie nouvelle n'a pu permettre à sa jeunesse de consolider ses aspirations de liberté et ses ambitions de construire un pays démocratique et social telles qu'érigées dans le premier projet de société algérienne, le Congrès de la Soummam en août 1956. Celui-ci se voulait le fondement d'une constitution

d'un État algérien moderne, laïque et démocratique. Dès 1963, le ministère de la jeunesse et des sports (MJS) a vu le jour. L'une des premières mesures prises a été de supprimer la pléthore d'enfants cireurs de chaussures dans la rue et de créer des centres sociaux pour la protection de l'enfance. Le premier directeur du MJS n'était autre qu'Hervé Bourges, au côté du ministre d'alors Abdelaziz Bouteflika. L'Algérie indépendante a néanmoins jeté les bases du développement.

La jeunesse par les chiffres

En 1966, au premier recensement de la population algérienne après l'indépendance, nous comptons 12 millions d'Algériens. La part de la tranche d'âge des 15-34 ans se situait à 28,48 % de la population, soit environ 3 445 000. En 2012, la population algérienne a triplé pour atteindre 37,1 millions. La jeunesse *également*, les 15-34 atteignant 14,3 millions soit 38,65 % de la population totale. Tandis qu'en 2018 l'estimation de la population avoisine 41 millions (source ONS), dont 37 % appartient cette fois-ci au 0-19 ans. Selon les prévisions de l'Office National des Statistiques, au 1^{er} janvier fin 2021 la population algérienne avait atteint les 44,7 millions d'habitants. La part des moins de 30 ans représente près de 55 %, et ceux de moins de 25 ans près de 46 % de la population totale. En effet, la population de l'Algérie est jeune. Suivant les experts de l'ONS, en 2040 la population algérienne avoisinerait les 58 millions, et proportionnellement la part des jeunes sera encore très prégnante. Depuis l'indépendance, la situation générale des enfants s'est beaucoup améliorée.

1^{er} champ : l'enseignement et les rivalités linguistiques

L'accès et la fréquentation de l'école en cycle primaire, moyen et secondaire sont, selon les chiffres officiels, en constante progression. La scolarité est gratuite et obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans. Le taux d'enfants admis en première année d'école primaire ayant fréquenté le préscolaire serait en augmentation, passant de 16,5 % en 2006 à 50,2 % en 2013. Près de 98 % des enfants atteindraient la dernière année du cycle primaire en 2013, tandis que déjà en 2013 plus des trois quarts se hissaient aux cycles moyen et secondaire.

Ces dernières années, l'éducation dans la petite enfance et le taux d'achèvement de l'enseignement secondaire se sont nettement améliorés. Environ 75 % des enfants de 5 ans ont fréquenté un établissement dit d'enseignement formel (de la petite enfance), soit 8 % d'augmentation en 2019 par rapport à 2013. On notera par ailleurs que le taux de croissance est plus nuancé dans les villes que dans les régions rurales.

Selon les chiffres du Ministère de l'Éducation Nationale, l'évolution du nombre d'élèves est en hausse constante d'une année à l'autre. Pour l'année scolaire 2019/2020, le nombre total des élèves scolarisés a atteint 9 561 350 élèves tous cycles confondus, contre 9 211 640 élèves en 2018/2019, soit une progression de 3,8 % (349 710 élèves de plus) avec un taux de féminisation de 49 %, soit 4 718 548 filles. Les élèves du palier primaire (y compris les élèves du préparatoires) représentent 54 % du total des élèves et le reste des taux est réparti entre les cycles moyen et secondaire.

S'agissant du système éducatif, l'absence d'un équilibre dans l'ingénierie pédagogique entre les disciplines académiques et les disciplines d'éveil (arts, culture, musique, éducation physique et sportive) notamment dans le primaire, prive plus de quatre millions d'enfants d'un épanouissement éducatif harmonieux et plus d'un million et demi d'étudiantes et d'étudiants.

La qualité de l'éducation reste un sujet de préoccupation et un enjeu pour l'Algérie

« L'Algérie a obtenu un score très bas dans le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)²⁵ en 2015, se classant 68^e sur 70 pays ».

Dans le secteur universitaire, depuis l'indépendance un effort constant dans la construction des infrastructures éducatives a permis à des millions de jeunes d'être scolarisés et d'accéder à l'enseignement supérieur. Les écoles, les collèges, les lycées et plus tard les universités ont été multipliés dès les années 1970. La première université algérienne a vu le jour à Oran, suivie par des complexes et campus de grande qualité, notamment l'Université de Bâb Ezzouar qui formera des ingénieurs et architectes de haut niveau. L'institut d'agronomie de Mostaganem et l'université de médecine forment des scientifiques. La politique d'octroi de bourses internationales a permis également à certains lauréats de se perfectionner à l'étranger, en Europe et notamment aux États-Unis. La compagnie nationale de l'énergie et des hydrocarbures, la Sonatrach a financé beaucoup d'étudiants à haut potentiel, en octroyant à certains des bourses en devises à l'étranger. Une partie de ces étudiants est revenue travailler au pays, mais la plupart d'entre eux restent à l'étranger du fait d'un marché du travail plus attractif et davantage adapté dans les pays d'accueil.

L'enseignement a été un domaine d'expérimentation qui continue de susciter débats et réactions. En effet, si nous regardons uniquement sous le prisme de l'enseignement et de la diffusion des langues, nous remarquons que parfois l'idéologie prévaut au détriment des besoins de la société. L'utilisation de la langue française et son héritage sont sans cesse remis en cause dans l'Algérie indépendante. L'arabe est

la langue nationale et officielle du pays, elle est promue sans relâche depuis l'indépendance. Tamazight, la langue berbère, est devenue officielle seulement vers la fin du règne du président Bouteflika en 2016, mais sans pour autant avoir le même statut et bénéficier des mêmes attributs de promotion.

Malgré les progrès enregistrés dans les infrastructures, l'éducation dans le périscolaire reste encore bas et seulement 44 % des jeunes de 15-18 ans accèdent à l'enseignement secondaire. La pauvreté sociale multidimensionnelle touchait 18 % des moins de 25 ans en 2013. Du côté des tranches d'âges supérieures, les jeunes qui accèdent aux études universitaires et les diplômés, les constats sont plus mitigés, voire alarmants. Tout d'abord il est à rappeler que les différentes initiatives d'uniformisation par l'arabisation de l'enseignement ont entraîné des conséquences réelles sur la qualité de l'enseignement. Certains diront qu'elle a eu pour conséquence de créer des générations « d'analphabètes bilingues ». À l'issue de leurs études, les élèves ne sont aucunement performants et ne maîtrisent ni le français, ni l'arabe. L'initiative de l'arabisation s'est effectuée parfois à marche forcée.

En 1966, l'enseignement est bilingue avec une forte dominante française. Dès 1971, « l'année de l'arabisation » le processus consistant à enseigner la langue arabe dans le primaire, puis à l'introduire progressivement dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, est enclenché. Il a rencontré des difficultés de mise en œuvre notamment dans les filières scientifiques. Certains étudiants commencent leur cursus en arabe, puis les finissent en français, voire par intermittence. Ce processus est qualifié par certains d'idéologique et par d'autres d'« élément structurant de la nouvelle identité culturelle de l'Algérie indépendante ». Malgré l'officialisation de la langue berbère, le tamazigh, sa place et son usage restent encore en construction.

Le souci d'enseigner une langue par rapport à une autre réside également dans sa capacité à répondre au marché du travail et aux débouchés professionnels. La convertibilité du français en arabe engendre encore moult problèmes pour l'enseignement et les différentes administrations publiques. L'émergence de l'enseignement privé est là pour rappeler que la formation de l'élite algérienne passe désormais et obligatoirement par un apprentissage de la langue française voire aussi de l'anglais. Ce qui n'avantage pas désormais une certaine mixité sociale dans l'enseignement.

Il est à signaler une autre dualité récente, celle de « l'alliance objective entre la langue arabe et l'anglais ». Le rapprochement géostratégique voire idéologique opéré récemment avec les pays du Golfe, qui eux aussi préconisent et utilisent l'anglais,

favorise la promotion et l'enseignement de l'anglais au détriment de la langue française. Il est évident que les langues étrangères, le français et l'anglais, sont appelées communément « langues de travail » pour ce qu'elles offrent d'opportunités pour l'enseignement, pour l'administration algérienne et bien entendu pour les jeunes qui aspirent s'ouvrir sur le monde et travailler à l'étranger.

Quelques constats sont évocateurs sur la situation de l'enseignement général en Algérie. Le taux d'achèvement des études secondaires en Algérie s'est considérablement amélioré entre 2013 et 2019, mais des écarts subsistent entre les régions et les zones rurales et urbaines. L'achèvement des études secondaires est un élément particulièrement important, car c'est un indicateur du niveau de qualification des nouveaux arrivants sur le marché du travail. La plupart des décrochages scolaires ont lieu entre la fin du primaire et le début de l'enseignement secondaire. À l'échelle nationale, parmi les ménages incluant des adultes âgés de 19 à 23 ans, 55 % comptaient un adulte ayant terminé ses études secondaires en 2019, soit une augmentation de près de 20 points par rapport à 2013. Mais de grandes différences entre les régions et entre les zones rurales et urbaines restent visibles. Parmi les étudiants qui désirent continuer leurs études à l'étranger, ou ceux qui n'aspirent plus à vivre en Algérie, ils étaient par exemple plus de 30 000 entre 2017 et 2018 à s'inscrire dans les universités françaises *via* l'agence Campus France. Certains d'entre eux acceptaient de refaire une année de licence en France alors qu'ils étaient déjà en master en Algérie.

2^e champ : l'accès au travail et à l'entrepreneuriat.

Le marché du travail est largement inadapté aux profils des demandeurs d'emplois diplômés ou non, ce qui entraîne un chômage important auprès des jeunes. Plus d'un quart des chômeurs est diplômé de l'enseignement supérieur. C'est notamment plus flagrant chez les jeunes femmes diplômées. 19 % d'entre elles souffrent du chômage. Elles représentent pourtant 60 % des diplômés et en majorité des doctorants (ONS).

Malgré les efforts consentis depuis l'indépendance algérienne, du primaire à l'enseignement supérieur, l'École algérienne n'a pas réussi à donner satisfaction à tous les jeunes. Une très grande partie se retrouve rapidement exclue du système scolaire. La formation professionnelle des jeunes étant très peu promue, l'absence de lien entre le monde de l'éducation et le tissu économique engendre un avenir incertain pour des millions de jeunes en âge de travailler et de participer à la vie sociale du pays.

Le malaise des jeunes est profond

Les sans diplômes ont du mal à s'insérer dans la société, ou à se réorienter, et les diplômés éprouvent des difficultés à trouver un métier en adéquation avec leur formation.

En 2018 et 2020, le taux du chômage général avait atteint 14 %, celui des jeunes des 16-24 ans représentait à lui seul près de 27 %. Selon les prévisions du Fonds monétaire international le taux de chômage global devrait fortement augmenter ces prochaines années pour atteindre 19 % d'ici 2026.

Le mal-être de la jeunesse algérienne n'est pas dû uniquement à la situation et à la complexité du marché du travail et au chômage qu'il engendre. Malgré le potentiel géographique et naturel de l'Algérie offrant au pays une multitude d'alternatives de divertissements et de loisirs, la jeunesse algérienne semble bien peu profiter des opportunités qu'offrent les 1 500 km de côtes sur le littoral méditerranéen, du Grand Sud algérien, des montagnes et des plaines de l'Atlas. Des perspectives de développements touristiques et de loisirs pour cette jeunesse qui n'aspire qu'à vivre sereinement font défauts. Le manque d'équipements structurants et touristiques, sportifs et de loisirs concourent également à ce mal de vivre, et pourtant le secteur du tourisme est porteur en termes de créations d'emplois et de plus-values économiques à l'instar des pays voisins le Maroc et la Tunisie.

Depuis la dernière décennie, un fossé social s'est davantage creusé au sein même de la jeunesse algérienne. Il y a d'une part celle qui a des facilités pour immigrer et construire sa vie à l'étranger, puis celle qui malgré les difficultés bureaucratiques arrive à s'insérer tant bien que mal sur le marché du travail – même si certains jeunes renoncent à travailler dans leur secteur de formation et de prédilection – et d'autre part celle qui reste marginalisée à tous les niveaux et à l'écart des progrès sociaux.

Sous la présidence du Président Bouteflika, la promotion d'une jeunesse entrepreneuriale a vu le jour grâce notamment à des dispositifs et d'outils d'aide aux financements et à la création d'entreprises. Le dispositif de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (l'ANSEJ) a bénéficié à différents types de structures d'entreprises, majoritairement à la toute petite et micro-entreprise, autrement dit pour les entreprises unipersonnelles et individuelles. Finalement, il s'avère que la politique des subventions dans le domaine de la création d'entreprises a servi plutôt à ramener la paix civile qu'à encourager l'esprit entrepreneurial et juguler une partie du chômage des jeunes. Cette politique n'a pas permis de surcroît de promouvoir la production nationale, seule capable de créer des emplois durables.

Il y a, outre le dispositif ANSEJ, le dispositif ANGEM (l'agence nationale de gestion des micro-crédits) qui a connu la même dérive que l'ANSEJ. Tous deux sont sous la tutelle du ministère de la solidarité. L'ANSEJ fut créée à la suite de réajustement structurel imposé par le FMI et prend en charge une partie du filet social, mais hélas en l'absence d'une méthodologie d'évaluation des politiques publiques en faveur de la jeunesse, ces dispositifs ont montré un faible impact sur l'émancipation économique des jeunes.

L'existence même d'un ministère de la jeunesse et des sports, accouplé à celui du travail et de la solidarité, n'a pas permis de répondre ou alors faiblement, aux attentes dans ce secteur de l'emploi. Dans les années 1990, le pouvoir politique a décidé la mise en place d'un Conseil supérieur de la jeunesse, que le président Bouteflika a supprimé une fois son intronisation. Par décret présidentiel du 27 octobre 2021, le président Tebboune réinstalle ce Conseil supérieur de la jeunesse afin de répondre en partie aux revendications des jeunes et des contestations au sein du Hirak. L'objectif mis en avant est de faciliter l'implication des jeunes sur la scène politique, mais il n'apporte pas concrètement de réponses immédiates en faveur de l'accès à l'emploi et à la vie économique des jeunes.

L'ANSEJ change de nom pour devenir en novembre 2020 l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE). Désormais, les objectifs fixés incluent le soutien aux entreprises à force croissance et innovante dans le secteur des nouvelles technologies et du numérique.

Depuis 2020, les nouvelles entreprises start-ups algériennes voient le jour dans divers domaines sous un label bien règlementé, le label « *Startup* ». Un portail public leur est dédié, *Start Up Dz*, ainsi qu'un fond de l'État mis en place pour accompagner ces entreprises à fort potentiel de croissance, l'*Algerian startup fund* (l'ASF). Depuis sa création en octobre 2020, l'ASF a déjà financé plus de 390 projets innovants. Par la création de cet outil de soutien aux entreprises, l'État algérien aspire à combler le retard pris dans la transition numérique de l'économie algérienne et ainsi permettre à celle-ci de devenir plus compétitive et davantage concurrentielle à l'internationale.

3^e champ - Culture, patrimoine et environnement

Le champ culturel et patrimonial est un sujet essentiel. Les possibilités offertes aux jeunes pour accéder à la culture et à la connaissance se font aussi par l'intermédiaire d'outils adaptés, et ou par une approche plus sociologique. La télévision est pratiquement accessible dans tous les foyers algériens. La proportion des jeunes

possédant des smartphones est importante. La plupart des adolescents en possède un, ce qui alourdit le budget des ménages. Déjà en 2015, plus de la moitié des jeunes utilisaient internet. Les internautes sont plus nombreux parmi les jeunes garçons (59,4 %) comparativement aux filles (45,1 %) Bien que l'Algérie semble avoir du retard dans l'accès au numérique, la jeunesse algérienne est dans sa majorité active sur les réseaux sociaux. Les réseaux sociaux (notamment Facebook, Twitter, etc.) constituent l'activité qui attire la plus importante proportion de jeunes internautes. Les réseaux sociaux permettent entre autres de tisser des liens, d'avoir des connaissances avec des personnes de différents continents et de s'ouvrir sur les autres cultures. Ils permettent également de partager des informations en temps réel, de mieux communiquer, de créer des communautés d'échanges et de rencontres.

Concernant les loisirs, on note que la fréquentation quotidienne des cafés et des salons de thé, ainsi que celle des mosquées, est davantage du fait des jeunes garçons. Les activités de loisirs réservées aux filles sont plus restreintes. Cet écart se vérifie également dans la pratique du sport ou bien des loisirs, comme ne serait-ce que d'assister à une pièce de théâtre ou à un match de football dans un stade ; hormis la fréquentation des bibliothèques qui a l'avantage de jeunes étudiantes. Un autre constat, celui de l'absence de salles de cinéma sur presque tout le territoire. Le faible niveau quantitatif et qualitatif d'infrastructures culturelles fait défaut. Les salles de sport sont peu nombreuses, et en majorité fréquentées par les garçons. Plus d'un tiers des jeunes filles n'ont jamais pratiqué aucune activité sportive. Au-delà des tabous et des pratiques, certaines disciplines sont minorisées. Les piscines sont pratiquement inexistantes.

Le nombre des galeries d'arts et des musées se comptant sur le bout des doigts fait que la pratique muséale n'est pas développée et ni promue en Algérie. Les sites archéologiques sont peu entretenus et très peu fréquentés même par les jeunes qui ont les possibilités de se déplacer dans le territoire national. Il est à noter que sur l'ensemble des jeunes, 80,4 % vivent toujours au lieu de leur naissance. Mais à retenir que les activités de plein air sont très prisées par la jeunesse algérienne. La fréquentation des plages situées sur tout le littoral méditerranéen est élevée, de même que l'organisation de visites et de pèlerinages sur les sites culturels traditionnels et ou religieux.

Du point de vue culturel et identitaire, certains jeunes algériens se réclament de l'arabité dans le sens d'appartenance à une aire civilisationnelle et culturelle, et non sous le prisme ethnique. D'autres au contraire se définissent plutôt dans l'amazighité. La maîtrise des langues arabe et berbère les désigne tantôt comme arabophones,

tantôt berbérophones, voire les deux ou les trois pour ceux qui utilisent la langue française notamment la jeunesse issue de la *diaspora*.

Depuis une vingtaine d'années, les progrès réalisés dans la construction de routes et d'infrastructures, l'électrification de la majorité des villages et des communes, ajoutée à l'accès au gaz, ont réellement concouru à l'amélioration générale des conditions de vie de la jeunesse algérienne. Grâce aux émissions et programmes proposés, la télévision en entrant dans la plupart des foyers algériens a permis en conséquence aux jeunes de découvrir d'autres facettes du pays et du reste du monde.

Pour aller au collège ou bien simplement à l'école, dans les années 1960 les jeunes devaient effectuer plusieurs kilomètres à pied chaque jour. Aujourd'hui, la situation a bien changé. L'État algérien n'a cessé d'investir dans les transports scolaires et les infrastructures. Il est désormais plus simple d'aller d'une commune, d'une ville ou d'une région à une autre. Les transports routiers, ferroviaires et aériens ont tous évolué. Le désenclavement routier profite également aux jeunes qui peuvent désormais découvrir les villes et les autres régions du pays.

Il est à noter des préoccupations naissantes dans les domaines environnementaux et climatiques. La sensibilisation à de bonnes pratiques dans la vie quotidienne revêt désormais une importance pour la jeunesse algérienne. La préservation des ressources naturelles, l'opposition récente à l'exploitation du gaz de schiste dans le sud algérien, les campagnes de nettoyage dans les villages et sur les plages, voici désormais des sujets qui intéressent une certaine frange de la jeunesse algérienne. Certains sujets environnementaux et inquiétudes sont également débattus au sein du Hirak.

4^e champ : les libertés politiques

En réclamant une reconnaissance identitaire culturelle berbère et algérienne – l'algérianité – et l'ouverture démocratique engendrant plus de libertés, la jeunesse algérienne a essuyé les foudres du pouvoir central d'Alger, notamment en Kabylie. Ce qui nous ramène au Printemps berbère d'avril 1980 qui provoqua les premières révoltes populaires depuis l'indépendance, et au sein desquelles les jeunes lycéens et les étudiants ont été fortement représentés de par leur action décisive.

S'ensuivront les révoltes du 05 octobre 1988 qui ont conduit à une recomposition de la scène politique. Un multipartisme de façade fut ainsi promu, qui donna lieu à des élections interrompues par le pouvoir algérien. Le parti islamiste était porté gagnant par un raz de marée aux élections législatives de 1991. La suite des événements est plus tragique. Le parti du Front Islamique du Salut (le FIS),

se voyant floué de sa victoire, n'accepte pas la tournure prise. Ses ramifications armées, l'Armée Islamique du Salut, puis le GIA, prendront le maquis en prétextant de l'arrêt du processus électoral. La guerre civile qui s'ensuivit fera au moins 200 000 victimes.

La politique de la « Concorde civile » mise en œuvre par le président Abdelaziz Bouteflika pendant ses deux premiers mandats à partir de 1999 n'a pas atteint tous les objectifs espérés. A. Bouteflika a été appelé à la rescousse par un pouvoir fragilisé par des années de guerre civile. Le 18 avril 2001, la mort d'un jeune algérien en Kabylie, Massinissa Guermah, ravive le sentiment d'injustice qu'éprouve la jeunesse. Sur fond de crise sociale, économique, culturelle et identitaire, des émeutes éclatent dans toute la Kabylie jusqu'au 30 avril 2001. On recense 126 jeunes morts, et plusieurs centaines de blessés. On parle désormais d'évènements du Printemps noir de 2001.

Les orientations de développement économiques engagées après l'indépendance n'ont pas permis à l'Algérie d'éviter toutes les tragédies nationales survenues depuis le Printemps berbère d'avril 1980. La guerre civile des années 1990 faisant des centaines de milliers de morts a laissé des traces presque indélébiles, et un traumatisme national considérable, qu'il faudra traiter et élucider à un moment ou un autre. Aujourd'hui, la jeune génération demande désormais de la transparence à tous les niveaux, et tout particulièrement au niveau de l'écriture du récit national.

L'achat de la paix civile

Les politiques dites socialistes, tout d'abord par la réforme agraire en nationalisant les terres, et puis par celle de l'industrie « industrialisante », menées par le ministre Belaïd Abdesselam sous la présidence de Houari Boumediene dans les années 1970, n'ont pu épargner à l'Algérie de devenir une économie de rente basée uniquement sur l'exploitation du pétrole et du gaz. Dans les années 1980, pendant la présidence de Chadli Bendjedid, le cours du prix du baril de pétrole était au plus bas, notamment à partir de 1986. Le déficit de la balance extérieure devant trop important, l'Algérie est devenue très endettée. L'économie ne pouvait ni se diversifier et la production nationale ni répondre aux besoins grandissants de sa population en forte hausse démographique et aux objectifs fixés. Les jeunes en âge de travailler se retrouvent sans horizons. Les politiques de réajustement imposées par le FMI à une Algérie endettée ont pesé lourdement sur l'incapacité du pouvoir algérien à résorber les crises successives des années 1980-1990. Les révoltes du 5 octobre 1988 ont sonné la fin des présidences de Chadli Bendjedid et par la suite ont ouvert le

début sur un avenir incertain, ce qui a débouché sur la décennie noire des années 1990, et « la guerre civile ».

Le président Abdelaziz Bouteflika a pourtant bénéficié d'une manne financière très importante pendant presque toute la durée de ses quatre mandats successifs de 1999 à 2019. Le prix du pétrole élevé a généré des centaines de milliards de dollars de réserves pendant cette période, et l'Algérie a pu se désendetter. Mais l'économie algérienne ne s'est pas diversifiée pour autant et le pouvoir n'a pas entamer les vraies réformes créatrices d'emplois. Au lieu de favoriser l'émergence d'un tissu économique performant et productif, A. Bouteflika a choisi d'assurer voire « acheter » la paix civile, notamment par la création de L'ANSEJ qui a permis de distribuer aux jeunes créateurs d'entreprises des milliards à fonds perdus sans mesurer l'efficacité d'une telle politique. Vingt ans aux affaires avec A. Bouteflika n'ont pas permis de résorber le chômage des jeunes. Pire, l'émergence d'une oligarchie économique et politique a empêché un débat national. Les partis politiques, ne pouvant guère fonctionner démocratiquement, sont devenus pour la plupart des satellites du parti unique FLN. L'opposition au règne de Bouteflika s'amoindrissant, la jeunesse algérienne engage le mouvement du Hirak, déclenché le 22 février 2019 pour dénoncer dans la rue la volonté d'un 5^e mandat présidentiel d'Abdelaziz Bouteflika.

Toujours les mêmes maux et les mêmes revendications : davantage de liberté, d'ouverture du champ démocratique, de justice sociale et des emplois. Le phénomène des harraga qui ne cesse de s'accroître depuis la mise sous cloche du mouvement du Hirak en 2021 fait craindre le pire des dangers aux milliers de jeunes qui ne trouvent d'alternatives à ce mal vivre et au d'espoir d'une vie sans lendemain en Algérie qu'à quitter leur pays et braver tous les dangers de la traversée de la Méditerranée. La plupart d'entre eux empruntent des embarcations de fortune. Chaque année des milliers de jeunes harraga tentent au péril de leur vie la traversée vers l'Europe. Au drame de ces jeunes, vient s'ajouter l'hémorragie flagrante des jeunes diplômés. Une perte sèche de matière grise pour le pays, pourtant durement constituée par l'enseignement public algérien. Des milliers d'ingénieurs, de médecins, d'informaticiens et cadres font le choix de s'exiler et travailler à l'étranger, en Europe ou en Amérique du Nord. Des générations instruites et formées émigrent faute de trouver un emploi et ou de s'émanciper pleinement en Algérie.

Conclusion

Les profonds et durables malaises vécus par la jeunesse algérienne et les faibles chances de les voir résolus à court terme inquiètent plus d'un. Le chômage et le

mal-être puisent aussi leurs racines dans un marché chaotique de l'emploi, celui-ci devient le dénominateur commun à ces maux et menace encore de s'aggraver au détriment de cette tranche de la population, cette jeunesse déjà fragilisée. Seule une nouvelle vision d'ensemble et à long terme, repensant toutes les conditions de fonctionnement et de développement de la société algérienne tout d'abord en la dégageant du piège idéologique et rentier dans lequel elle est actuellement enfermée, sera à la hauteur d'enjeux d'avenir – qui eux-mêmes s'annoncent déjà comme particulièrement complexes et inscrits dans des contextes régionaux et mondiaux déjà en crises. Les autorités algériennes semblent n'avoir pas répondu de manière concrète et efficace aux revendications portées par la jeunesse au sein de la révolution dite du sourire, le Hirak. Parmi celles-ci, la liberté d'expression, le pluralisme politique et culturel, la transparence dans la gestion des affaires de l'État et la lutte contre la corruption sont des impératifs exigés par la jeunesse algérienne comme préalable à toute adhésion à un dialogue en confiance et pour envisager un futur meilleur. En effet, il est permis d'affirmer qu'au moins tout autant que des processus de marginalisation identifiables par rapport aux logiques rentières dominantes, la jeunesse algérienne souffre avant tout et aussi d'un grand déficit en termes de reconnaissance sociale. Un espoir est pourtant admis au regard du degré de civisme extraordinaire et du pacifisme dont a fait preuve cette jeunesse algérienne au sein de ce mouvement populaire née en février 2019 – le Hirak ou pourrions-nous dire le « Printemps algérien ». Ce dernier va-t-il en définitive déjouer tout mauvais pronostic sur le devenir de la jeunesse, cette ressource si précieuse et si indispensable pour l'Algérie de demain ? ■

Tahar Khalfoune¹

Universitaire et chargé d'études à l'ONG Forum réfugiés à Lyon



ALGÉRIE : UN NATIONALISME DE MUTILATION

Le choix de la conception jacobine de la nation adoptée dès 1962, dont les premiers jalons furent posés au cours du mouvement nationaliste des années 1920 et 1930, a eu pour conséquence immédiate la mobilisation de l'ensemble des instruments politiques, juridiques, idéologiques de l'État (constitutions, chartes, discours...) y compris l'école, les médias, l'histoire, le roman national... en vue d'une assimilation radicale à la seule norme sacro-sainte de l'arabo-islamisme. Aujourd'hui, il est temps de s'affranchir de cette conception ethnoreligieuse inadaptée pour la concevoir sur la citoyenneté, car les pratiques politiques et sociales autoritaires et la culture patriarcale, consubstantielle à l'islam et ancrée dans les mœurs, a agi comme un puissant frein à l'émergence de l'individu citoyen. La citoyenneté s'entend ici dans le sens d'une double rupture avec le croyant et le sujet, pour que le citoyen devienne membre actif de sa communauté politique et concourt, par l'exercice de ses droits politiques, à la désignation des instances gouvernant son pays. Si les droits de l'homme sont des libertés, selon le juste mot de Jean Rivero, les droits des citoyens sont des pouvoirs.

The choice of the Jacobin conception of the nation adopted in 1962, the first milestones of which were laid during the nationalist movement of the 1920s and 1930s, had the immediate consequence of mobilizing all the political, legal and ideological instruments of the state (constitutions, charters, speeches, etc.), including the school, the media, history, the national novel, etc., with a view to a radical assimilation to the sole sacrosanct norm of Arabism. Today, it is time to free ourselves from this unsuitable ethno-religious conception and to focus on citizenship, because authoritarian political and social practices and the patriarchal culture, which is consubstantial with Islam and rooted in the customs, has acted as a powerful brake on the emergence of the individual citizen. Citizenship is understood here in the sense of a double break with the believer and the subject, so that the citizen becomes an active member of his political community and contributes, through the exercise of his political rights, to the designation of the authorities governing his country. If human rights are freedoms, according to Jean Rivero's apt phrase, citizens' rights are powers.

1. Tahar Khalfoune est l'auteur du livre, tiré de sa thèse : *Le domaine public en droit algérien : réalité et fiction*, Coll. « Logiques Juridiques », Paris, L'Harmattan, 2004 ; coauteur avec l'historien Gilbert Meynier de *Repenser l'Algérie dans l'histoire. Essai de réflexion*, Paris, L'Harmattan, 2013 ; (dir.) *Mélanges en l'honneur de l'historien Gilbert Meynier*, Paris, L'Harmattan, 2019, et auteur de nombreuses réflexions sur le droit publiées dans la *Revue internationale de droit comparé (RIDC)*.

LES PROPOS DU PRÉSIDENT EMMANUEL MACRON², tenus à l'occasion d'une réception offerte le 30 septembre 2021 au palais de l'Élysée, devant près d'une vingtaine de jeunes ayant tous des liens par leurs parents avec la guerre d'Algérie, ont été jugés outrageants suscitant l'ire des dirigeants algériens au point de provoquer une crise diplomatique entre les deux États. En s'interrogeant sur l'existence de la nation algérienne avant la colonisation française, l'on peut dire qu'il a tout simplement reproduit un poncif colonial. Près d'un siècle avant le président Macron, l'universitaire colonial Émile Félix Gautier³ (1864-1940) arguant de « l'anarchie berbère » et de la domination ottomane pendant plus de trois siècles, a conclu à l'inaptitude des Berbères à s'organiser par eux-mêmes, à sortir d'une certaine forme de démocratie locale pour construire une nation.

Dans le même contexte, Ferhat Abbas, (président du premier gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) de 1958 à 1961), défendant une politique d'assimilation par l'égalité des droits, soulignait en parlant de la patrie algérienne, avant de se raviser au début des années 1940 : « J'ai interrogé l'histoire ; j'ai interrogé les morts et les vivants ; j'ai visité les cimetières : personne ne m'en a parlé »⁴. L'auteur a utilisé le terme « patrie » dans le contexte des années 1930 comme synonyme de nation puisque sa déclaration, devenue célèbre, commence par la phrase suivante « Si j'avais découvert la nation algérienne, je serais nationaliste... ».

Les communistes français, ayant joué un rôle non négligeable dans la genèse du mouvement national, considéraient l'Algérie comme une « nation en formation », cette idée est soutenue, notamment par Maurice Thorez en 1939⁵, soit une construction historique inachevée, entravée par la colonisation, avant que leur position n'évolue en 1957, selon l'historien Jean-Pierre Vernant, vers une formule plus positive correspondant davantage à la vérité historique celle « d'une nation forgée dans les combats »⁶. Le Parti Communiste Algérien (PCA), dans une *Étude sur la nation algérienne*⁷, fait remonter la prise de conscience nationale à la répression

2. *Le Monde*, 2 octobre 2022.

3. Émile-Félix Gautier, *Les siècles obscurs du Maghreb*, Payot, Paris, 1927, ouvrage réédité en 1937.

4. *Revue de l'Entente franco-algérienne* (organe hebdomadaire de la Fédération des élus Musulmans) du 23 février 1936.

5. Discours prononcé le 11 février à Alger. Vt. Maurice Thorez, *Textes choisis sur l'Algérie*, Paris, Éd. Sociales, 1962.

6. Jean-Pierre Vernant, « Le PCF et la question algérienne (1959) », *Revue Vacarme* 2000/3 (n° 13), p. 28-31.

7. Étude publiée dans *Réalités algériennes et marxisme*, revue théorique éditée par le Parti communiste algérien, numéro spécial, juillet 1958.

sanglante des manifestations de mai-juin 1945 dont le bilan macabre s'est soldé par 20 000 morts environ⁸. Quant à l'association des *'uléma* fondée en 1931, dans un contexte historique fortement marqué par la montée du salafisme et du panarabisme, défend une conception, comme nous le verrons plus loin, ontologique et essentialiste de la nation.

L'interrogation inattendue du président Macron sur la nation algérienne a, toutefois, le mérite de susciter un débat utile qui a longtemps fait défaut sur des questions cruciales tenant aussi bien à la nation, sa formation et son histoire qu'à la nature politique de la Régence d'Alger du début du *xvi^e* siècle jusqu'à sa chute en 1830.

La nation/umma source de confusion

Notons d'abord que l'idée de nation baigne dans un environnement de concepts proches, mais distincts comme la patrie, le peuple, l'État, l'État-nation, la société... Le terme nation, avant d'évoluer et de recouvrir sa teneur actuelle, dérive du latin *natio* qui signifie « naissance ». L'acception politique qu'elle recouvre est relativement récente y compris dans le contexte européen où elle a écloso ; elle remonte aux *xviii^e* et *xix^e* siècles, consolidée peu à peu à grand renfort d'histoires officielles et de mythes fondateurs, elle a fini par s'imposer aux *xix^e* et *xx^e* siècles.

La nation a connu depuis le *xix^e* siècle une fortune bien singulière et le nationalisme est l'idéologie la plus répandue dans le monde, alors que la nation n'est ni une personne juridique ni un élément constitutif de l'État que les juristes définissent comme une personne morale de droit public titulaire de la souveraineté. Quand bien même le nationalisme postule l'organisation de la nation en État souverain, c'est la notion de population, et non celle de nation, qui est retenue juridiquement pour la définition de l'État. Ce dernier renvoie à une forme juridique et institutionnelle d'organisation politique, alors que la nation est une notion politique et sociologique, elle est l'expression d'une adhésion à une communauté politique. La juxtaposition de ces deux concepts analogues, mais distincts même s'ils sont quelquefois utilisés à tort comme synonyme, à l'exemple de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Cette dénomination est inadéquate puisque l'ONU réunit des États et ce sont ces derniers qui l'ont mise en place à San Francisco au sortir de la seconde guerre mondiale, précisément le 24 octobre 1945, pour la substituer à la Société des

8. Jean-Pierre Vernant, *loc. cit.*

nations (SDN). Tandis que l'État est une notion juridico-politique ancienne, elle renvoie à une forme d'organisation politique que l'État incarne.

Celui-ci caractérise l'Europe depuis le xvii^e siècle, il s'est transformé en État-nation à partir du xix^e siècle, alors que la nation est une notion politique récente qui se traduit par un sentiment d'appartenance à une communauté humaine désirent de vivre ensemble, partageant un passé, un présent, un socle commun de valeurs et un futur qu'elle matérialise. Une autre différence, et non des moindres les distingue ; elle tient à la reconnaissance internationale, une condition indispensable à la vie juridique et politique d'un État, elle n'est nullement requise pour la nation. Dans son rapport au peuple, la nation n'est pas une donnée naturelle, mais une entité conceptuelle, un construit social, une communauté imaginée, selon le mot de l'historien Pascal Ory, alors que le peuple est une réalité tangible et s'entend d'une communauté humaine établie sur un territoire et représente le substrat humain de la nation. Quant à la patrie et le patriotisme, ils s'entendent de toutes sortes d'attachement sentimental au pays natal, ses habitants, sa terre, ses paysages... tandis que la nation est une abstraction qui renvoie à la communauté politique.

Dans le contexte des pays du Moyen-Orient et du Maghreb où elle est transposée au lendemain des indépendances, la nation est encore plus récente, mais elle peine à s'y acclimater⁹. La nation arabe, soulignent l'académicien Henry Laurens et l'historien Pierre-Jean Luizard, était inexistante avant les accords de Sykes-Picot en 1916, même si le désir de se séparer du Califat ottoman dans le milieu intellectuel de la *Nahda* (renaissance), mouvement revivaliste de l'islam né à la fin du xix^e siècle, a préexisté à la grande guerre. L'intellectuel chrétien Nadjib Azoury, étudiant à l'École de sciences politiques à Paris au début du xx^e siècle, a conceptualisé l'idée de nation pour la première fois dans un ouvrage en français paru en 1905¹⁰. Il se veut un plaidoyer pour l'édification d'un grand État arabe qui s'étend de la méditerranée à la mer d'Oman, indépendant du Califat ottoman, et dont la mise en œuvre se fera avec le concours de la France. Tandis que le concept de nation triomphait un peu partout en Europe depuis le xix^e siècle, l'idée nationale était absente jusqu'au début du xx^e siècle au sein des peuples du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Après sa réception, cette idée évolue dans un environnement foisonnant de concepts susceptibles de prêter à confusion, un effort de clarification est indispensable.

9. Daniel Rivet, « Quand l'affrontement entre entité confessionnelle et le nationalisme laïc reste incertain », *L'islam politique au xx^e siècle*, Paris, La Découverte, 2022, p. 53-62.

10. *Le réveil de la nation arabe dans l'Asie turque en présence des intérêts et des rivalités des puissances étrangères, de la curie romaine et du patriarcat œcuménique : partie asiatique de la question d'Orient et programme de la Ligue de la patrie arabe*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1905.

Observons d'abord que la nation en contexte arabo-islamique renvoie à une triple acception, à géométrie variable, dont la teneur oscille entre la plus étendue à la plus resserrée¹¹. Le substantif *al-watan* désigne la nation *stricto sensu*, circonscrite dans les frontières d'un État correspondant à l'État-nation (*al-dawla al-wataniya*) au sens contemporain de l'expression. Et l'on parle dans ce cas d'*al-watan al-djazairi*, *al-watan al-tunsi*, *al-watan al-maghribi*... (nation algérienne, tunisienne, marocaine). *Al-qawmiya*, autre notion proche et polysémique peut renvoyer à la tribu, la communauté, et l'on citera l'expression « *qawm lot* » par exemple, soit le peuple de Sodome dans le récit biblique, repris dans le texte coranique signifiant la communauté qui se livre à la sodomie. Ou encore le groupe ethnique (*qawm*) courant en Afghanistan, ou le peuple quoique pour ce dernier le terme *al-sha'b* est couramment utilisé et paraît plus adapté. *Al-qawmiya* est souvent associée à l'adjectif *al-'arabiya*, soit *al-qawmiya al-'arabiya* qui s'entend de la nation arabe ou du nationalisme arabe visant à unifier l'ensemble des peuples arabes de l'Atlantique au Golfe sur la base d'un critère ethnolinguistique.

La formule *al-umma al-'arabiya*, fréquemment utilisée, renvoie à la même réalité, elle est employée comme synonyme. La *umma* que l'on traduit souvent à tort par nation s'écarte de celle-ci tant par son origine que par sa nature. La première est d'essence religieuse et s'entend *lato sensu* de la communauté des croyants et, plus précisément, des Musulmans et l'on parle de *al-umma al-mohamadiya* ou *al-islamiya* (la nation mahométane ou islamique). Les Juifs et les Chrétiens en terre d'islam ne jouissant pas des mêmes droits que les Musulmans, sont en principe des protégés, mais assujettis au statut de *dhimmi*¹² conformément au droit islamique qui ignore la nationalité. Seule compte la *umma* composée de Musulmans puisque le lien fondant la *umma* est fondamentalement religieux et non politique. La distinction au sein de la communauté musulmane s'opère entre Musulmans et non musulmans. La seconde (nation) est construite sur des principes politiques, elle renvoie à la communauté politique et transcende les appartenances ethniques, linguistiques et religieuses...

Lorsque les textes officiels empruntent aux systèmes juridiques et politiques de l'Occident certaines normes et notions, comme la nation en l'occurrence, ce n'est pas à son acception politique moderne qu'elle renvoie, mais à la *umma*, un concept

11. Vt. not. Daniel Rivet, *L'islam et politique au XX^e siècle*, Paris, La Découverte, février 2022, p. 56.

12. Le *dhimmi* en droit islamique renvoie au statut des Juifs et des Chrétiens bénéficiant de la protection de l'État islamique en contrepartie de l'acquittement d'un impôt. À la différence du *dhimmi*, le *harbi* (يـحـرـبـي), désignant un habitant non-musulman du *dar al-harb* ou région non soumise à la juridiction islamique, n'a point de droits.

à connotation religieuse. « *Le langage, disait Saint-Exupéry, est source de malentendus* ». Un concept emprunté est nécessairement retravaillé par le contexte d'accueil et cette situation est plus compliquée en situation de bilinguisme, car la traduction des concepts est parfois approximative. Par certains aspects la *umma* est proche de la notion turque de « *millet* » qui renvoie à la communauté confessionnelle. La nation se distingue aussi bien du vocable *al-mujtama'* (la société) qui se caractérise par l'immédiateté, le présent que de celui d'*al-sha'b* (peuple) qui renvoie à un groupement humain.

Les habitants de l'espace islamo-arabe, dominé durant des siècles par l'Empire ottoman, se définissaient eux-mêmes comme membres d'une tribu, d'une province, d'une région : *shami* (du *bilad al-sham*), *baghdadi* (de Bagdad), *fassi* (de Fes), *dimashqi* (de Damas), *yamani* (du Yemen), *tunsi* (de Tunis ou de Tunisie), *djazairi* (d'Algérie)... ou d'une communauté confessionnelle : *shi'i* (shi'ite) *sunni* (sunnite) *druzi* (druze) *massihi* (chrétien), *qobti* (copte), *yaboudi* (juif)... L'arabité n'était pas encore conçue sous une forme nationaliste, elle était vécue plutôt comme une appartenance culturelle. Et les identités collectives n'étaient pas assimilables à des identités nationales au sens où on l'entend aujourd'hui. D'ailleurs pour les Égyptiens le qualificatif « arabe » désignait le bédouin. Napoléon Bonaparte l'a appris à ses dépens ; lors d'un discours prononcé en 1798 au Caire, il a tenté de jouer sur la fibre patriotique arabe pour inciter les Égyptiens à se soulever contre les Ottomans. Le public n'avait pas compris grand-chose parce que l'arabe en Égypte désigne le bédouin ou la personne ayant une filiation renvoyant à la péninsule arabique¹³. Les Arabes au sens d'une communauté d'hommes unie par la langue et la culture, avisait Henry Laurens, n'existait que dans le regard des Européens, en particulier de certains penseurs français.

La Nation est une construction idéologique, ce qui explique la difficulté de lui attribuer une définition pleinement satisfaisante. Dans tous les cas, compte tenu des conséquences désastreuses des guerres qui ont marqué le xx^e siècle, notamment la seconde guerre mondiale dont le bilan des pertes en vies humaines est singulièrement effroyable, la nation ne peut aujourd'hui être valablement fondée sur l'ethnie, la langue ou la religion. La nation ne saurait se concevoir sur le simple fait que des populations vivent sur un territoire déterminé, partageant une religion, une langue, une ethnie... Elle se construit plutôt à partir d'une prise de conscience collective de partager un passé commun, un héritage reçu en indivis, un destin et un socle de valeurs partagés. Le sentiment d'appartenance à une nation est paradoxalement un

13. Henry Laurens, *Français et Arabes depuis deux siècles*, Paris, Tallandier 2012, p. 17.

facteur d'identification pour les populations au sein d'un pays et de différenciation entre nations, soit une identité collective inclusive de l'être collectif et distinctive des autres.

La nation : deux conceptions en compétition

Au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, deux conceptions de la nation étaient en compétition en Europe et dont l'influence a débordé l'espace européen pour s'étendre au Moyen-Orient et au Maghreb... L'on tentera d'en présenter ici à grands traits quelques idées-forces. D'un côté la conception française est promue, notamment par l'historien Fustel de Coulanges (1830-1889). Dans sa réponse du 27 octobre 1870 à l'historien allemand Theodor Mommsen, (1827-1903) soutenant que l'Alsace et la Moselle font partie de la nation allemande en excipant de la race et la langue de leurs habitants, Fustel de Coulanges a souligné que ce qui différencie les nations « ce n'est ni la race, ni la langue. Les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances »¹⁴. Tout en relativisant le rôle de la race et la langue dans la construction de la nation, il privilégia l'adhésion volontaire, le consentement et l'histoire au temps long. Le philosophe et historien Ernest Renan (1823-1892) qui, à son tour, dans sa célèbre conférence prononcée en mars 1882 à la Sorbonne *Qu'est-ce qu'une nation ?*, écarta l'idée de race et de langue dans la définition de la nation au profit d'un passé commun, d'adhésion volontaire à une communauté politique et du désir de vivre ensemble, de la volonté de continuer à faire valoir l'héritage reçu en indivis...

Bien avant ces deux penseurs, même s'il est encore trop tôt de parler de nation au XVI^e siècle, Jean Bodin (1530-1596) philosophe et théoricien politique pensa la nation dans son célèbre ouvrage *Les Six Livres de la République* sur l'idée de civilisation et d'unité de l'espèce humaine qui se différencie selon un critère géographique et non généalogique. La Révolution française, ayant brutalement rompu avec la monarchie, est marquée par une exaltation quasi religieuse de la nation et des idéaux de la République, notamment l'égalité citoyenne et son corollaire l'abolition des privilèges. La nation fut alors une idée progressiste marquant pour les Français le passage du statut de sujet à celui de citoyen et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (art. 3) a fait de la nation la source de toute souveraineté. Toutefois, dans la réalité le principe d'égalité citoyenne promu par la Révolution est à nuancer puisque les femmes et les Indigènes dans les colonies en sont exclus.

14. Réponse publiée dans la *Revue des deux mondes* le 15 mai 1872.

De l'autre, la conception allemande de la nation, œuvre de son école historique qui a conçu la nation sur des éléments objectifs, tels que la langue, la géographie, la religion, la race... formant un corps organique, soit une communauté d'hommes unie par les liens du sang, partageant la même langue et la même culture¹⁵. L'humanité est, selon les tenants de cette approche, est formée de races hiérarchisées dont la race aryenne, demeurée pure, se situe au sommet. Dans sa version la plus extrême, cette conception a donné naissance au nazisme.

Pour nombre de penseurs allemands des XVIII^e et XIX^e siècles, comme le juriste Friedrich Carl Von Savigny (1779-1861) et le philosophe Johann Gottlieb Fichte (1762-1814), il y a quelque chose d'inné chez le peuple allemand appelé *Volksgeist*, c'est-à-dire l'esprit ou le génie allemand qui constitue le fondement de son identité et se manifeste par la langue et les coutumes transmises par les mythes, les chants, la culture... L'on remarquera que c'est le peuple qui est ici porté au pinacle puisque le substantif (Volk) désigne juridiquement le peuple en allemand. Les implications du *Volksgeist* sur le droit se traduisent par la croyance en un lien indissociable entre la conscience du peuple et la genèse du droit dont la formation est originellement spontanée. Le droit est ainsi déterminé par le passé du peuple et obéit au principe de continuité qui caractérise le *Volksgeist*. Tout autre est l'approche positiviste qui ne conçoit le droit que dans et par l'État, ce sont pour Hans Kelsen, figure emblématique du positivisme juridique exposé dans son ouvrage *La théorie pure du droit*, les deux faces d'une même pièce¹⁶.

Les auteurs de cette conception, pensée comme un fait culturel découlant d'un fait biologique, ne s'accordent pas sur le mode d'acquisition et de transmission de ce génie. Pour certains, il se transmet par le sang pour d'autres par la langue ou le territoire de naissance. Peu importe, le référent ethnolinguistique domine la conception allemande de la nation ; le pangermanisme ou la grande Allemagne, né d'une opposition à la révolution française et à l'implantation napoléonienne en Allemagne au début du XIX^e siècle, s'entend de toutes les régions et pays où l'on parle une langue germanique : Allemagne, Pays-Bas, Flandre, Alsace, Moselle, Suisse alémanique, Autriche... le pangermanisme se veut donc intégrateur de tous les peuples d'origine germanique et dont la langue est l'allemand en vue d'une seule grande nation sous l'égide de l'Allemagne. Ainsi, au nom de la langue allemande parlée par les populations d'Alsace-Moselle, l'Allemagne s'était emparée des trois

15. Werner Ruf, « La conception de la nation en France et en Allemagne », *Hommes & Migrations*, janvier-février 2000 n° 1223, *Regards croisés France-Allemagne*. p. 12-19.

16. Hans Kelsen, « Qu'est-ce que la théorie pure du droit ? », *Droit & Société* 22-1992, p. 551-568.

départements : Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle par le traité de Frankfurt du 10 mai 1871.

En vérité, le pangermanisme n'y deviendra l'une des idéologies dominantes qu'après la grande guerre, notamment sous la République de Weimar en 1928, et qui sera une grande source d'inspiration au national-socialisme fondé par Hitler en 1920, érigé en régime politique en 1933. Pour le théologien et philosophe allemand, Johann Gottfried Herder (1744-1803), la terre et la langue constituent les fondements de la nation. Fichte, dans son ouvrage *Discours à la nation allemande* paru en 1807 à Berlin, se place sur la même ligne de pensée lorsqu'il souligne que de tous les peuples germaniques, seuls les Allemands sont établis durablement dans leurs terres pour y développer, de façon continue, la langue des origines. C'est bien là une conception déterministe, presque fataliste de la nation privilégiant l'appartenance commune sur la base des liens de sang et de langue.

Dans le rapport de la nation à l'État, notons que, contrairement à la France où l'État a précédé la nation, celle-ci étant articulée sur la structure de celui-là, la nation en Allemagne a germé avant 1871 à partir d'une multitude de principautés féodales héritées des traités de Westphalie de 1648, et a pris corps avant l'État allemand unifié. Le premier État national allemand remonte à 1871, il était dominé par le militarisme prussien. Tandis que la nation allemande a façonné l'État (fédéral) à son image, l'État en France a forgé la nation sur son modèle (unitaire) largement favorisé par le catholicisme et la révolution de 1789. Le jacobinisme, caractéristique majeure de l'État en France, est cependant atténué par tout à la fois les nombreuses lois de décentralisation adoptées depuis les « lois Defferre » de 1982, la tradition d'État de droit, le respect des libertés individuelles et collectives, la nature protectrice et redistributrice de son système social...

Aujourd'hui l'Allemagne a clairement rompu avec la conception organique de la nation qui a donné naissance à un sentiment de supériorité ethnique revendiqué comme l'essence de l'âme allemande. La prise de conscience collective des Allemands que leur pays et l'idée qu'ils se faisaient de la nation avaient contribué au déclenchement de deux guerres mondiales fort dévastatrices a battu en brèche le présupposé d'une supériorité culturelle allemande. Cet éveil très éprouvant a entraîné de profondes remises en question des choix politiques antérieurs et qui se sont traduites par l'abandon, d'un côté, de vieux concepts de la nation allemande conçue sur les liens de sang et de langue et, de l'autre, de la culture militariste héritée de la Prusse. Après la Seconde Guerre mondiale et la cuisante défaite de l'Allemagne, l'idéologie nazie, objet de toutes les condamnations, fut soumise à une analyse critique, à une profonde

remise en cause visant aussi bien à épurer la pensée politique allemande de la gangue nazie et à éliminer les germes du national-socialisme qu'à sanctionner ses dirigeants.

L'idéologie nazie est traitée sous un angle critique dans les manuels scolaires depuis, notamment 1965 d'abord en République Fédérale d'Allemagne (ex RFA), puis dans l'ensemble de l'Allemagne réunifiée, de ses origines à sa conceptualisation par Hitler à partir de 1933 et sa diffusion, elle représente entre 15 et 30 % du texte de la leçon. En plus des livres scolaires et documents iconographiques traitant de la shoah, deux manuels (*Wir machen Geschichte* (1999) et *Zeitreise* (2001) abordent cette question par la bande dessinée et le cinéma¹⁷.

Plus de 70 ans plus tard le philosophe allemand contemporain, Jürgen Habermas, auteur de la théorie de l'agir communicationnel, conçoit la nation non pas sur les liens linguistique ou ethnique, mais sur un socle commun de valeurs partagées qui unit les citoyens autour d'un projet politique moderne. Les fondements de la nation, pour Habermas, doivent être conçus sur la base du droit ; il considère que l'État de droit et l'adhésion des citoyens à la constitution sont des préconditions nécessaires à une intégration, tous deux forment la base d'une culture politique commune à tous les citoyens. À cet égard l'approche de Habermas n'est pas sans rappeler l'histoire et l'expérience politique et constitutionnelle des États-Unis d'Amérique. Parce que ce vaste pays est riche d'une grande diversité ethnique ; aux côtés des populations autochtones se juxtaposent des peuples originaires majoritairement d'Europe (Irlande, Italie, Royaume-uni, France...), et du continent américain (Mexique, Cuba, Costa Rica...) que la constitution rassemble et auxquels elle donne une forte identité collective, à laquelle ils sont très attachés. La constitution est la référence absolue pour tous les citoyens américains, un texte sacralisé, alors qu'il ne fait nullement référence à Dieu. Toucher à la constitution revient à toucher à l'identité des citoyens américains. La loi fondamentale remonte à la Convention de Philadelphie de 1787 entrée en vigueur en 1789.

De nos jours, la conception allemande de la nation s'apparente davantage aux conceptions en cours dans de nombreux États en Europe. Le droit du sol est peu à peu reconnu ; ainsi l'enfant né en Allemagne, de parents même s'ils ne sont pas des citoyens allemands, acquiert automatiquement la nationalité allemande à sa naissance si l'un des deux parents réside légalement sur le territoire depuis 8 ans. Un étranger est en droit de solliciter la naturalisation sous réserve de la maîtrise de la

17. Bertrand Lécureur, « La Shoah dans les manuels d'histoire allemands publiés depuis 1950, Des racines de l'antisémitisme jusqu'à la politique nazie d'exclusion et de génocide », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2010/2 n° 193, p. 543-574.

langue et du séjour sur le territoire depuis 8 ans. De même, les étrangers bénéficient de l'égal accès aux droits et au système social. L'ancienne chancelière fédérale allemande (2005-2021), Angela Merkel est d'autant plus favorable à l'intégration des immigrés qu'elle est l'un des rares dirigeants européens à ouvrir les frontières de son pays, contre l'avis de son parti (Union chrétienne-démocrate, CDU) et de certains chefs d'États européens, à près d'un million d'exilés syriens.

Revenons à l'Algérie ; depuis son indépendance, les dirigeants n'ont ménagé aucun effort pour que le pays fasse nation, mais suivant un modèle d'assimilation radicale à la seule norme sacro-culturaliste arabo-islamique. Un modèle largement dominé par une approche normative qui voit dans la différence partout présente une infériorité, à commencer par la femme confinée dans un statut de mineur à vie en passant par les langues populaires (l'arabe algérien et tamazight) jusqu'aux cultures du terroir (targuie, chaouie, mozabite, kabyle, chenouie...) très marginalisées. Les Algérien(ne)s dans leur grande diversité sont sommés d'abandonner leurs différences linguistique, culturelle, cultuelle et politique et s'assimiler à l'arabo-islamité. La recherche effrénée de l'homogénéité au point de vouloir effacer toute différence est une approche qui caractérise fortement l'expérience algérienne de construction de la nation. L'idéologie nationaliste s'est livrée très tôt à une guerre contre la société, c'est-à-dire contre les cultures ancestrales, les langues parlées, les croyances populaires, soit l'islam soufi et confrérique. Ainsi, les dirigeants successifs se sont attelés à faire d'un pays divers, composite, riche de son histoire et ses cultures une entité faussement homogène. Un pays dont le territoire est si étendu¹⁸ sur lequel vivent des populations culturellement diverses et variées, avec une histoire fortement mouvementée en raison des colonisations qu'il a connues au fil des siècles et qui ont favorisé l'éclosion en son sein d'une grande diversité des situations culturelles, sociologiques, politiques et administratives irréductibles à la seule dimension religieuse ou linguistique. Capables de changer une société en quelques générations, les puissantes dynamiques à l'œuvre que libèrent les secteurs structurants sur lesquels l'État agit et exerce son monopole, comme l'éducation, la culture, l'information, l'enseignement de l'histoire, le culte, la fabrique du récit national... et le contrôle qu'il exerce sur les espaces de représentation symbolique (l'émission des timbres, la statuaire honorant des personnalités historiques, politiques, culturelles et artistiques, le choix des noms des rues et des fêtes nationales...) ont pour finalité à terme sinon l'extinction de la diversité et des minorités culturelles et cultuelles du moins leur forte marginalisation.

18. L'Algérie est devenue le plus vaste pays du continent africain, suite au fractionnement du Soudan en deux États ayant donné naissance au Soudan du sud le 9 juillet 2011.

Sous l'apparence d'une idéologie nationaliste développementiste se mettaient en place des logiques de domination et d'oppression. L'espoir d'une libération du joug colonial et d'une jouissance des libertés individuelles et collectives que les luttes pour l'indépendance ont suscité est vite déçu. Il est illusoire de penser que le nationalisme algérien radical ait été d'une nature libératrice des Algériens. L'observation élémentaire des réalités politiques algériennes montre qu'il s'agit bien d'un nationalisme exacerbé qui conçoit la nation comme une entité transhistorique assortie d'une lourde tendance à l'unanimité, hostile tant à la diversité interne qu'à la critique, il fait preuve de surcroît d'un déni des réalités. Six décennies plus tard l'Algérie est dans l'impasse, l'idéologie nationaliste rend l'échec des choix politiques et économiques nationaux aux puissances étrangères, à l'impérialisme, à l'ennemi de l'extérieur... Le nationalisme n'est plus une forme de conscience éclairée, une force de libération, mais un instrument de contrôle, d'enfermement intellectuel et d'uniformisation de la pensée. L'homogénéisation forcée visant à supprimer les différences est une idée dangereuse parce que les différences politiques, culturelles et culturelles... sont consubstantielles à toute vie en société. La diversité et la pluralité sont le sel et le sucre de la vie humaine.

Dès 1962, voire depuis la crise dite berbériste qui a secoué la direction du Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD) en 1949¹⁹, notamment dans l'immigration, pour réparer une identité collective décimée par 132 ans d'une colonisation de peuplement destructrice au triple plan social, culturel et institutionnel, les dirigeants se sont livrés dans l'impréparation et l'empressement à un bricolage idéologique. De toute la richesse et la diversité de la pensée politique et intellectuelle du mouvement national (ENA²⁰ ; PPA²¹ ; MTLD²² ; PCA²³ ; 'Uléma²⁴ ; UDMA²⁵ ; AML²⁶ ; Élus musulmans²⁷...) et, plus généralement, de la pensée politique moderne, ils ne se sont appropriés que l'idéologie conservatrice de l'association des 'uléma, fondée en 1931.

19. Voir notamment l'ouvrage, tiré de sa thèse de Ali Guenoun, Université Paris I Panthéon Sorbonne 2015, Omar Carlier (dir.), *La question kabyle dans le nationalisme algérien, 1949-1962*, Paris, Éditions du Croquant, 2021, 508 p.

20. Étoile Nord-Africaine 1926.

21. Parti du Peuple Algérien 1937.

22. Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques 1946.

23. Parti Communiste Algérien 1924, branche du Parti Communiste Français (PCF).

24. Association des 'uléma musulmans 1931.

25. L'Union Démocratique pour le Manifeste Algérien 1946.

26. Amis du Manifeste et de la Liberté 1944.

27. La fédération des élus musulmans (1930-1943).

S'il est vrai que ce travail nécessaire de reconstruction d'une identité anéantie ne doit pas être renvoyé aux calendes grecques, il n'est pas moins vrai qu'il devait être entrepris avec soins et méthode, avisait Mostefa Lacheraf pour qui le mouvement national a troqué sa nature prolétarienne à ses débuts « *pour des concepts et une phraséologie imités du nationalisme oriental* »²⁸. Or il y a fort longtemps que l'Orient s'est transformé en *dar el-harb* (territoires de la guerre) tant il est vrai que cette région fait preuve d'une propension particulière à fabriquer des crises, et elle a cessé depuis des lustres d'éclairer le monde. Ibn Khaldoun parlait d'*al-inhītat* (décadence) dès le XIV^e siècle. Le concept de nation, tel qu'il est conçu après l'indépendance est, en effet, largement inspiré de la pensée panarabique et panislamique du XX^e siècle. Si la langue et la religion sont de puissants marqueurs identitaires qui, sans doute, ont contribué au cours du mouvement national à une certaine prise de conscience de l'existence d'une identité collective distincte de l'identité française, elles ne constituent pas pour autant aujourd'hui des conditions indispensables à la formation de la nation.

La conception ethnoreligieuse de la nation

Pour définir la nation algérienne, l'association des *'uléma* a élaboré une conception *a minima* en opposant à la latinité et à la langue française de l'ancienne puissance coloniale le binôme arabe-islam. Les *'uléma* ont dès les années 1930 investi le champ culturel et cultuel et contribué ainsi à la naissance d'une conscience identitaire en fixant très tôt les références culturelles de l'Algérie, dénommées selon l'expression consacrée « *al-thawabit al-wataniya* », c'est-à-dire les constantes nationales irréversibles de la nation algérienne, largement imitées de certains pays du Moyen-Orient et peu adaptées au contexte algérien. En proclamant le célèbre triptyque « L'islam est notre religion, l'arabe est notre langue, l'Algérie notre patrie », le cheikh Ben Badis, figure de proue des *'ulama* algériens, a donné au discours nationaliste une empreinte idéologique et religieuse indélébile.

Cette perception de la nation ne peut être saisie de plus près qu'en remontant à sa source première, et si cette source est trouble, ce qui en sort risque de l'être. La conception des *'uléma* sur la nation s'inspire largement du nationalisme arabe de la première moitié du XX^e siècle, or ce dernier a emprunté, à son tour, aux totalitarismes européens. Ainsi, les organisations de la jeunesse arabe, un phénomène au cœur du nationalisme arabe, s'était propagé dans nombre de pays au cours des

28. Mostefa Lacheraf, « Réflexions sociologiques sur le nationalisme et la culture en Algérie », in *L'Algérie nation et société*, Alger, Casbah éditions, 2004, p. 294.

années 1930 comme Misr al-fatat (1933-1953) en Égypte, al-futuwwa, (le modèle en arabe) en Irak à la fin des années 1930, le mouvement des jeunes *al-futuwwa*, en Syrie, en Palestine... pour soutenir le nationalisme arabe à ses débuts. La source d'inspiration de ces mouvements est, selon le sociologue Pierre Robert Baduel et l'historien Peter Wien, l'idéologie de la jeunesse fasciste en Italie²⁹ et en Allemagne³⁰.

Né entre les deux guerres, le concept de nation arabe a pris son essor au cours des années 1920 et 1930 de l'opposition à l'Empire ottoman. *Al-umma* ou *al-qawmiya al-'arabiya*, soit la nation arabe projetée vise, à l'instar du pangermanisme s'attachant à unifier les populations allemandes, à unir les peuples arabes sur la base d'une langue et d'une culture communes. Les idéologues du nationalisme arabe ont quasiment tous rêvé de construire une seule nation arabe et laïque du Golfe persique à l'Atlantique. La laïcité s'est révélée à l'épreuve des faits et du temps n'être qu'une apparence trompeuse. Le nationalisme arabe a promu une conception ontologique et non contractuelle de la nation.

Parmi ces idéologues figurent au premier rang Michel Aflaq, Sati Al-hussri, Zaki Al-arsouzi, Salah Al-din al-bitar, Akram Al-hourani... pour ne citer que ces derniers. Quelles que soient leurs différences de parcours et d'idées, ils présentent certains traits communs d'être tous des intellectuels originaires de Syrie, tous hostiles aux autorités ottomanes à cause, notamment de la cession par la France, puissance mandataire, à la Turquie du Sandjak d'Alexandrette en 1938, nostalgiques de la grande civilisation d'Islam sous la dynastie abbasside, et d'avoir suivi leurs études de philosophie, d'histoire... en France (Sorbonne) au cours des années 1920 et 1930. Grâce à ce passage par la France, ils ont pris connaissance des nationalismes européens (le fascisme italien du XIX^e siècle repris par la propagande du III^e Reich de 1933 à 1945 en Allemagne) et se sont plus familiarisés avec les idées, non pas d'Ernest Renan, mais de celles des penseurs allemands de la nation comme Fichte et Herder. Sati Al-hussri, intellectuel remarquable et ancien ministre de l'Éducation nationale pour ne citer que lui parce que ses idées ont connu une prospérité plus grande, très influencé par les écrits de Fichte sur la nation allemande, a érigé la langue arabe et l'histoire du monde arabe en référents primordiaux de la nation. Il considère qu'est arabe tout individu parlant arabe vivant dans un pays arabe abstraction faite de sa race ou de sa religion. Attaché à la laïcité, il pense que l'islamisme

29. Peter Wien, « L'émergence d'un nouveau modèle de jeunesse dans les années 1930 en Irak », *CEDEJ*, le Caire, 2007, p. 93-120.

30. Pierre-Robert Baduel « Irakisme, arabisme, islamisme ou d'un nationalisme sans nation et de ses effets pervers », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°62, 1991, p. 57-63.

est un frein à l'émergence d'un grand un État arabe laïc, mais il n'écarte pas l'islam comme religion³¹.

Les efforts pédagogiques d'Ernest Renan pour relativiser le rôle de la race, de la religion, de la langue... dans la définition de la nation en opposition aux théories ethnolinguistiques défendues en Allemagne n'ont pas eu d'effets sur les penseurs du nationalisme arabe. Bien que cultivés et politisés, ils étaient inconscients des dangers de l'approche déterministe de la nation conçue sur l'ethnie et la langue et dont les principales victimes sont les femmes, les minorités ethniques et confessionnelles. Le Moyen orient, patrie des religions monothéistes, s'est vidé peu à peu de ses communautés juive, yézidie, chrétienne..., pourtant les Chrétiens de Syrie notamment étaient très engagés dans le nationalisme arabe... Quant aux Kurdes, les Coptes... ils sont souvent réprimés en pays d'islam, et les Chrétiens sont logés à la même enseigne, à l'exception du Liban. Partout ces communautés sont tenues en suspicion d'être des ferments de division et des ennemis de l'intérieur.

Le rapprochement avec l'idéologie nationale allemande tient au fait que l'Allemagne n'avait pas de prétention à coloniser les pays arabes. Qui plus est, ces penseurs considéraient que des similitudes avec la nation allemande existent en ce sens que celle-ci a précédé l'État allemand. En effet, la langue et la culture communes ont favorisé la formation de la nation allemande en l'absence d'une unité politique avant 1871. Les idéologues de la nation arabe pensaient que l'expérience allemande correspond mieux au nationalisme arabe, elle pouvait donc constituer un modèle pour leur projet de construction d'une grande nation arabe. S'inspirant du *Volksgeist* allemand, Zaki Al-arsouzi a intitulé son ouvrage paru à Damas en 1957 *Al abkaria al-arabia fi lissaniha*, soit le génie arabe est dans sa langue.

Cette conception de la nation fondée sur les particularismes culturels n'a pas fait depuis l'objet d'un examen critique, le fait qu'elle soit conservée telle quelle n'est pas sans soulever de sérieux problèmes, car elle est le produit, comme en Allemagne d'avant 1945, d'une conception organique de la nation, unie par la langue et l'ethnie et à laquelle, en ce qui concerne le nationalisme arabe, l'islamisme a donné un caractère sacré. Ainsi, l'islamiste syrien Rashid Ridha (1865-1935), en déclarant que « *hub al-watan min al-iman* », soit l'amour de la patrie est un acte de foi, il a conféré à la nation arabe une empreinte religieuse.

L'identité collective en Algérie est perçue aussi bien par les élites dirigeantes que par de larges courants de l'opinion comme un donné et non un construit, et

31. Pierre-Robert Baduel, *Loc cit.*

c'est bien l'identité religieuse qui est souvent hissée au rang d'identité nationale. Cette identité se trouve ainsi doublement sacralisée : d'une part, l'islam est constitutionnellement « religion d'État » et, d'autre part, la langue arabe classique ou littéraire est, en tant que telle, considérée comme sacrée en ce qu'elle témoigne de l'existence de Dieu, « *la facture littéraire de cette parole est présentée dans le *Qoran* comme inimitable* »³².

Dans le même ordre d'idées, Bachir El-Ibrahimi, l'une des figures emblématiques de l'association des *'ulama*, soutient que l'arabe est la langue de l'islam et, qu'à ce titre, elle a deux droits sur la nation : le premier résulte du fait que l'arabe est la langue de cette religion et que la nation algérienne est musulmane. Le second est que l'arabe est la langue de la nation et que cette nation est d'ethnie arabe. « *La sauvegarde de la langue est donc une question de conservation de la race (plutôt ethnique) et de la religion en même temps* »³³. En ne retenant que les critères religieux et ethnolinguistique pour caractériser la nation algérienne, les *'ulama* en ont favorisé ainsi une conception exclusive et appauvrie. D'une réaction défensive face à la colonisation en s'attachant à promouvoir obstinément l'islam et la langue arabe, les idées conservatrices des *'ulama* sur la nation, l'identité, le statut de la femme, les langues... ont reçu un écho au sein d'abord de la direction du Parti du Peuple Algérien (PPA) et son substitut le Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD), puis au cœur même du FLN vers la fin de la guerre³⁴, avant qu'elle ne soit érigée en doctrine officielle de l'Algérie indépendante.

Si la langue et la religion sont, certes, de puissants marqueurs identitaires qui, sans doute, ont contribué au cours du mouvement national à une certaine prise de conscience de l'existence d'une identité collective distincte de l'identité française, elles ne constituent pas pour autant des critères pertinents aujourd'hui à la définition de la nation. La langue et la religion sont des conditions d'autant plus insuffisantes pour fonder, à elles seules, une nation que celle-ci ne peut être une entité homogène unifiée par une ethnique, une langue ou une religion. L'islamologue Mohamed Arkoun³⁵ et l'historien Mohamed Harbi³⁶ ont déploré l'improvisation

32. Mohamed Arkoun, *La pensée arabe*, Paris, PUF, (Que sais-je ?), 1975, p. 10.

33. Mohamed Tilmatine, « Les *'ulama* algériens et la question berbère : un document de 1948 », *Revue Awal* n° 15, 1997, p. 78-90.

34. Vt. la communication de l'historien Gilles Manceron au colloque d'Akfadou, « Les assises de la Soummam, soixante après quelles leçons ? », 25 et 26 août 2016.

35. Mohamed Arkoun, « La grande rupture avec la modernité », *Le Monde Diplomatique : Manière de voir*, Paris novembre 1994, p. 40.

36. Mohamed Harbi, *L'Algérie et son destin croyants ou citoyens*, 3^e éd. Paris, Bouchene, 2016, p. 24.

qui a présidé au travail de caractérisation de la nation dont la définition est largement inspirée de la conception des *'uléma*, réduite aux liens ethniques et religieux.

La genèse de la nation algérienne n'est liée *ab initio* ni à l'islam ni à la langue ou à l'ethnie. L'Algérie partage la langue arabe avec 22 États³⁷, tamazight (berbère) dans ses différentes variantes avec près d'une dizaine de pays³⁸, l'islam avec deux milliards de Musulmans établis dans près d'une cinquantaine de pays et la langue française avec plus de 300 millions de locuteurs sans constituer pour autant, loin s'en faut, une seule nation arabe, islamique, berbère ou française.

En se fondant sur des critères exclusivement ethnolinguistiques et religieux pour caractériser la société algérienne sous domination française, les *'uléma* n'ont pas fait preuve d'inventivité ; les catégories d'arabe et de musulman, notions centrales du droit colonial, furent l'identité d'assignation prescrite aux Indigènes musulmans par la colonisation qui leur refusait l'accès à la citoyenneté française et ce jusqu'en 1958. Les Algériens étaient alors tous désignés par les qualificatifs « d'Arabes », de « Musulmans » ou « d'Indigènes musulmans » ou encore de « Français musulmans ». Le substantif « musulman » était entendu davantage comme identification que dans le sens d'une religion : l'islam professé par les Algériens. La Cour d'appel d'Alger a statué en 1903 que le terme « musulman » n'a pas un sens strictement confessionnel, il désigne au contraire, précisa-t-elle, l'ensemble des personnes qui, n'ayant pas été admis à la citoyenneté française ont nécessairement conservé leur statut personnel musulman, « sans qu'il y ait lieu de distinguer s'ils appartiennent ou non au culte mahométan »³⁹.

Par l'enseignement de la langue arabe littéraire et les préceptes de l'islam sunnite malékite, longtemps dépréciés par le système colonial, que les *'uléma* ont eu d'autant plus le mérite de dispenser dans les écoles libres ouvertes par leurs soins qu'une loi française de 1938 a considéré l'arabe comme « langue étrangère en Algérie »⁴⁰. À travers cet enseignement visant à donner aux Algériens une identité propre et retrouver l'estime d'eux-mêmes, les *'uléma* ont favorisé, à l'instar des courants de pensée salafiste, une lecture fort extensive de l'islam si bien qu'il a fini par devenir absolu,

37. La Ligue arabe compte vingt-deux États membres.

38. La langue et la culture berbères, ou tamazight, sont pratiquées dans une dizaine de pays d'Afrique : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Niger, Mali, Burkina-Faso et Maurétanie. Mais l'Algérie et le Maroc sont, de loin, les deux pays qui comptent plus de populations berbérophones.

39. Patrick Weil, « Le statut des musulmans en Algérie coloniale, une nationalité française dénaturée », *Histoire de la justice*, 2005/1 (n° 16), pp. 93 à 109.

40. Saadi Djamila, « Note sur la situation sociolinguistique en Algérie. La guerre des langues ». In *Linx*, n° 33, 1995, Situations du français, p. 131.

holiste et, par suite, un puissant marqueur identitaire. Cette version *lato sensu* érige l'islam en religion et État, en mode de régulation sociale et étatique, autrement dit il commande à tout : les individus, l'État, les mentalités, les conduites sociales, les produits de consommation, l'éthique, la fiscalité, les valeurs d'une société... Bref rien n'échappe à son emprise. S'inspirant de la pensée salafiste, les '*uléma* sont partisans d'une lecture littéraliste et passéiste des textes islamiques. Pour ces théologiens, les Musulmans ont un devoir de fidélité à l'islam des premiers siècles et à l'ensemble de son corpus normatif, représentant, à leurs yeux, l'âge d'or de l'islam.

Recueillie par certaines organisations du mouvement national à partir des années 1920, l'idée de nation est marquée dès sa réception par une confusion sémantique regrettable, source de malentendus, voire de conflits politiques parfois violents, notamment au sein du MTLD. L'organe officiel de l'Étoile Nord-Africaine (ENA) fondé à Paris en octobre 1930 et baptisé *el-ouma*, un mensuel publié en langue française dont le directeur est Messali Hadj, marque le début de la confusion entre les deux notions différentes de nation et d'*el-ouma* ou *al-umma*. Messali avait alors pris ses distances du Parti Communiste Français (PCF), dont il était adhérent jusqu'en 1933, et de certaines de ses idées (laïcité, luttes des classes, nation...) pour se rapprocher des courants nationalistes arabes et de leurs idéologues, notamment l'émir libanais (druze) Chekib Arslane, fondateur du journal *La Nation arabe* dont les idées auront une influence sur nombre de chefs nationalistes maghrébins, au premier rang desquels Messali qui entretenait avec lui une correspondance régulière. Les deux hommes s'étaient rencontrés à Genève en 1935 et Messali, n'étant ni un idéologue ni un doctrinaire, mais un autodidacte, sera fortement influencé par le cheikh prosélyte.

Messali, président de l'ENA, fit voter l'interdiction de la double appartenance au PCF et à l'ENA, les références à l'islam et à l'arabisme commencèrent à fleurir et les articles d'*el-ouma* furent largement inspirés du nationalisme arabe⁴¹. La nation algérienne, selon ce journal est « *un peuple ayant son unité dans la langue, dans l'histoire, dans la religion, dans la race* »⁴². La confusion entre les deux notions se vérifia lors de la crise dite berbériste de 1949 qui secoua le MTLD. La fédération de France de ce parti sera au cœur de cette crise ; l'écrasante majorité de ses membres, ne partageant pas la conception arabo-islamique de la nation imposée par Messali

41. Benjamin Stora, « Messali Hadj et la création de l'Étoile nord-africaine en 1926 », Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, La Découverte, 2014, p. 544 et s.

42. Le journal *al-ouma* du 1^{er} septembre 1937.

et sa direction, défendit l'idée d'une Algérie algérienne inclusive de la dimension culturelle berbère.

Cette confusion se manifestera de nouveau vers la fin de la guerre d'Algérie lorsque certains chefs d'unités de l'Armée de libération nationale (ALN) installées en territoires marocain et tunisien eurent une attitude insolente vis-à-vis de la souveraineté des deux États voisins, à l'occasion de certains litiges, dont le plus connu est sans doute l'avion de reconnaissance de l'armée française abattu le 21 juin 1961 par la DCA algérienne du camp de Mellègue en Tunisie⁴³. Le pilote (le lieutenant Gaillard) réussit à sauter en parachute, il fut intercepté par des éléments de l'ALN près de la frontière algéro-tunisienne. Le président Bourguiba exigea du GPRA que le pilote soit remis aux autorités tunisiennes. Mais l'état-major général (EMG), sous la direction du colonel Boumediene, s'y opposa au nom de la fraternité en islam⁴⁴ qui fait fi de la notion de frontières et de nationalité. Les Algériens et les Tunisiens sont des frères en islam, soutient le colonel, oubliant que la Tunisie est un État-nation souverain depuis son indépendance en 1956. Finalement sous la double pression de l'État tunisien et du GPRA, Boumediene a fini par céder et remit le prisonnier aux autorités tunisiennes. L'idée de nation en contexte arabe peine à se départir du sacré qui imprègne profondément l'imaginaire des populations et se heurte ainsi « *au sentiment primordial d'appartenance à l'umma* », observe à juste titre l'historien Daniel Rivet⁴⁵.

Cette conception ethnoreligieuse de la nation est largement confirmée au lendemain de l'indépendance à l'occasion, notamment des débats à l'Assemblée constituante sur la nationalité au cours du premier trimestre 1963 à propos précisément de la question, objet de vives controverses, de la nationalité de la minorité européenne, des anticolonialistes français et des Juifs⁴⁶. La loi du 23 mars 1963 portant code de la nationalité⁴⁷ a conçu la nationalité algérienne d'origine sur le critère de la double ascendance en ligne paternelle (art. 34) à condition qu'ils soient nés en Algérie et y jouissent du statut de musulman. Ainsi, pour l'acquisition de la

43. Gilbert Meynier, *Histoire intérieure du FLN*, Paris, Fayard, 2004, p. 371.

44. Mohammed Harbi, « La genèse d'un État », in Actes du colloque sur *Les Accords d'Evian en conjoncture et en longue durée* organisé à l'université Paris 8, les 19, 20, 21 mars 1992, René Gallissot (dir.), Casbah Editions et Karthala, 1997, p. 222.

45. Daniel Rivet, *L'Islam et politique au XX^e siècle*, Paris, La Découverte, février 2022, p. 56.

46. Vt. not. Pierre-Jean Le Foll-Luciani, « Les Algériens non-musulmans à l'épreuve de l'indépendance, Les anticolonialistes européens et juifs d'Algérie face à la construction de l'État indépendant (1962-1965) », *Revue La vie des Idées*, 2 avril 2012.

47. La loi n°63-96 du 27 mars 1963 portant code de la nationalité algérienne.

nationalité, de sérieuses restrictions ont été imposées aux non-musulmans. Les militants nationalistes de souche européenne sont exclus de la nationalité algérienne d'origine, ils ne peuvent prétendre à la nationalité que par la procédure d'acquisition individuelle. Hocine Aït Ahmed, un des chefs historiques de la révolution, député à l'Assemblée avec Abdelkader Guerroudj et bien d'autres députés, rejetant ces obstacles, a qualifié la demande de preuve exigée des Européens d'indécente. En effet, ces restrictions sont d'autant plus injustifiées que ces derniers, estimés à 60 000 en 1964, étaient acceptés et vivaient pour une grande majorité en harmonie avec les Algériens comme voisins, collègues, parents de camarades de classe de leurs enfants...

Notons que les rares Français, (300 environ) qui ont pu en bénéficier, ne l'ont obtenue, comme l'ont rappelé, à juste titre, le sociologue Aïssa Kadri et le juriste Kamel Saïdi⁴⁸, que grâce aux pressions de leurs amis algériens souvent connus, sur le ministère de la Justice⁴⁹. Certains sont devenus apatrides, comme le poète et essayiste libertaire oranais, Jean Sénac, engagé pour la cause indépendantiste dès 1955, il a été assassiné en août 1973 à Alger dans des conditions non élucidées. D'autres sont déchus tout simplement de leur nationalité algérienne, comme Félix Collozi cité par les deux auteurs, un militant anticolonialiste condamné par la justice française aux travaux forcés à perpétuité pour participation à la guerre d'indépendance. Il a été déchu de sa nationalité algérienne par décret du colonel Boumediene pour opposition au coup d'État du 19 juin 1965, après l'avoir acquise sur le fondement de l'article 8 du code de la nationalité au titre de combattant non-musulman⁵⁰.

« L'immense régression culturelle en Algérie »

Les débats houleux à l'Assemblée sur le statut des Juifs et des Européens d'Algérie est révélateur des fortes tensions politiques et juridiques que la question du national a suscitées et continue de susciter. Le nationalisme post-indépendance est, pourrait-on dire, un nationalisme de mutilation en ce sens qu'il fait peu de cas, voire méprise les dimensions culturelles séculaires africaine et méditerranéenne de l'Algérie, mais aussi de la diversité des populations d'Algérie, des Européens, des

48. Aïssa Kadri et Kamel Saïdi, « La déchéance de la nationalité et citoyenneté », in le quotidien *Liberté* du 15 mars 2021.

49. Pierre-Jean Le Foll-Luciani, « Les Algériens non-musulmans à l'épreuve de l'indépendance, Les anticolonialistes européens et juifs d'Algérie face à la construction de l'État indépendant (1962-1965) », in *La vie des Idées*, 2 avril 2012.

50. Aïssa Kadri (sociologue) et Kamel Saïdi (juriste), *La déchéance de la nationalité et citoyenneté*, loc. cit.

Anticolonialistes et des Juifs d'Algérie⁵¹. Seule l'affiliation à l'islam est le critère exclusif d'élection. Parfois même ce lien ne suffit pas puisque rares sont les descendants des déportés algériens (près de 200) en Nouvelle Calédonie et certains membres des 150 familles environ établies au *bilad al-cham* (Liban, Palestine, Syrie...), dont les ancêtres furent contraints de fuir la répression de l'insurrection des cheikhs Ahadad et Moqrani de 1871, qui ont pu obtenir la nationalité algérienne, alors qu'elles sont attachées au pays de leurs ancêtres.

Non seulement la nationalité algérienne est accordée parcimonieusement aux étrangers qui la demandent, une attitude restrictive relevée par le doyen Madjid Benchikh⁵², mais encore, l'annonce faite par le gouvernement le 3 mars 2021 de la préparation d'un projet de loi de « déchéance de la nationalité acquise ou d'origine à tout Algérien qui commet à l'étranger des actes graves et préjudiciables aux intérêts de l'État et attentant à l'unité nationale », montre bien que la nationalité est utilisée à l'égard des Algériens de l'étranger comme un moyen de contrôle et de division confirmant, si besoin est, que l'on est bien en présence d'un nationalisme de mutilation. Vilipendé par le hirak, l'opposition et l'opinion publique parce qu'il porte gravement atteinte à la cohésion de la nation, ce projet a été finalement retiré le 4 avril 2021.

Force est de constater enfin que l'islam est paradoxalement le critère d'élimination hier et d'élection depuis 1963 à la citoyenneté. À cause de l'islam et son corollaire le statut personnel, les Indigènes musulmans furent exclus *de jure* de la citoyenneté depuis le sénatus-consulte de 1865 et ce jusqu'à 1958. Aussi, c'est au nom de l'islam que les Européens d'Algérie et les Juifs, à de rares exceptions, sont privés de la citoyenneté algérienne depuis le code de la nationalité du 27 mars 1963. Leur exclusion n'est pas sans rappeler, curieusement, dans une sorte de retour de balancier, la privation des Indigènes musulmans tout au long de la colonisation de la citoyenneté française. Les révisions du code de la nationalité le 15 décembre 1970⁵³ et le 27 février 2005⁵⁴ n'ont rien changé à cette conception ethnoreligieuse et réductrice

51. Mohamed Harbi, « Il y a une régression culturelle immense en Algérie, on n'imagine pas l'ampleur du désastre », in *Le Monde* du 8 décembre 2019.

52. Madjid Benchikh, ancien doyen de la Faculté de droit d'Alger, « La déchéance de la nationalité, une condamnation à mort sur les plans politique et social », *El Watan* du 15 mars 2021.

53. Ordonnance n° 70-86 du 15 décembre 1970 portant Code de la nationalité algérienne.

54. Ordonnance n° 05-01 du 27 février 2005 modifiant et complétant l'ordonnance n° 70-86 du 15 décembre 1970 portant code de la nationalité algérienne

de la nation qui a manifestement la vie dure. Bouabdallah Ghoulamallah⁵⁵, président du Haut conseil islamique (HCI), a déclaré le 6 mai 2021 « *qu'un Algérien ne peut être que musulman* », qualifiant les non-musulmans de « résidus » qu'il convient « d'éradiquer » avant d'ajouter que « *L'islam et le nationalisme sont les deux faces d'une même pièce* »⁵⁶. Ces propos pour le moins absurdes, loin d'exprimer une opinion minoritaire dans les sphères des décideurs, sont d'autant plus clairs qu'il se passent de commentaires.

La conception à fondement politique de la nation

Pourtant, parallèlement à l'idéologie 'ulémiste, un courant politique porteur d'une autre conception de la nation a traversé le mouvement national ; il a fait irruption ouvertement d'abord au sein du MTLD vers la fin des années 1940, puis du FLN en 1956 et, enfin, du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA)⁵⁷ à partir de 1958. Cette conception politique de la nation marque une double rupture avec, d'un côté, la vision racialisée qui a prévalu tout au long de la colonisation privant ainsi les Indigènes musulmans de la citoyenneté française. Ces derniers étaient considérés comme des sujets français et non des citoyens à part égale avec les Européens d'Algérie et les Juifs à partir pour les premiers de la loi, peu connue, du 26 juin 1889 relative à la nationalité⁵⁸, rétablissant le double *jus soli* (droit du sol), et pour les seconds reconnus citoyens français (statut réel et personnel) par le décret Crémieux du 24 octobre 1870 à l'exception des Juifs du Sahara qui devront attendre une loi de 1961.

Le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 conditionna l'accès des Indigènes musulmans à la citoyenneté française à l'abandon du statut musulman et le code de l'indigénat de 1881⁵⁹, consacra juridiquement ce déni de citoyenneté et la discrimination

55. Ancien directeur du quotidien *al-chaab*, ancien secrétaire général du ministère de l'Éducation, ancien ministre des Affaires religieuses.

56. *Le Monde*, 6 mai 2021.

57. La création du GPRA fut annoncée au Caire le 19 septembre 1958 et dont le premier président fut Ferhat Abbas.

58. JORF n°0172 du 28 juin 1889.

59. Adopté en 1881, et dont une première mouture remonte à 1874, le code de l'indigénat établit une liste de 21 infractions : propos hostiles à la France ; retard dans le paiement de l'impôt ; réunion sans autorisation ; défaut d'immatriculation des armes à feu ; ouverture sans autorisation de tout établissement religieux ou d'enseignement... visant exclusivement les indigènes. Ce code n'a été abrogé que suite à une ordonnance du général de Gaulle du 7 mars 1944. Vr., not. Olivier Lecour Grandmaison, *De l'indigénat, anatomie d'un monstre juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'Empire français*, Paris, La Découverte, 2010.

entre les habitants de l'Algérie. Et, de l'autre, elle s'écarte de la conception islamiste des *'uléma*, renvoyant à une communauté confessionnelle et culturelle qui ne se conçoit que sur le fondement ethno-religieux : l'islam et l'arabité. Les Chrétiens et les Juifs, nous l'avons vu, sont soumis en pays d'islam au statut de *dhimmi*.

En rejetant la race, la religion et la langue comme éléments constitutifs et exclusifs de la nation qui ne requiert « *obligatoirement ni communauté de race, ni de religion, ni de langue...* »⁶⁰, les rédacteurs (Mabrouk Belhocine, Yahia Henine, Sadek Hadjerès) de la brochure *Vive l'Algérie. L'Algérie libre vivra* parue en 1949 ont privilégié une conception politique de la nation ouverte à toutes les composantes de la société algérienne d'alors y compris les minorités européenne et juive. Les auteurs précisent que la race et la religion ne sont en l'espèce d'aucun intérêt et que la nation traduit la volonté d'y vivre, l'amour de la patrie, le travail pour sa prospérité et sa sécurité. En ménageant une place à toutes les composantes et les minorités considérées comme un levain pour faire monter la pâte d'une Algérie algérienne, cette approche correspondant à l'évolution des sociétés démocratiques, a extirpé la nationalité du sombre mythe de la race et des origines... pour l'enraciner dans une citoyenneté moderne. Cette crise a entraîné la dissolution de la fédération de France du MTLD et son remplacement, les animateurs de ce courant s'étaient attiré les foudres de la direction du parti qui les a tout simplement exclus⁶¹ et leur approche accueillante de la nation fut écartée au profit d'une conception essentialiste. Depuis cette crise la tension est permanente entre une conception de la nation conçue comme un construit social et une approche essentialiste à fondement ethno-religieux.

Le congrès de la Soummam du 20 août 1956 constitue un autre moment important d'expression de ce courant politique favorable à une conception ouverte de la nation. En dotant la révolution d'institutions politiques (Conseil National de la Révolution (CNRA) représentant le Parlement et le Conseil de Coordination et d'Exécution (CCE) l'Exécutif) et d'une organisation militaire structurant l'ensemble des régions du pays ainsi que des représentants à l'extérieur, les résolutions du Congrès de la Soummam représentent la première matrice de l'État-nation. La plate-forme de la Soummam défend le projet d'édification, après l'indépendance, d'une République démocratique et sociale qui garantit l'égalité à tous les citoyens

60. La brochure *Vive l'Algérie. L'Algérie libre vivra* rédigée en 1949, sous le pseudonyme « *Idir El watani* », réédité par la revue *Soual*, n° 6, 1987.

61. Ouerdane Amar, « La « crise berbériste » de 1949, un conflit à plusieurs faces », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 44, 1987. *Berbères, une identité en construction*, p. 35-47.

d'Algérie sans discrimination. En s'adressant à la minorité juive, elle précise que « *la Révolution algérienne a montré, par les actes, qu'elle mérite la confiance de la minorité juive pour lui garantir sa part de bonheur dans l'Algérie indépendante* », de même qu'elle est favorable au maintien des Européens.

Enfin, la mise en place du GPRA en 1958 au Caire et la signature des Accords d'Évian en Haute Savoie le 18 mars 1962 furent des occasions où ce courant politique a tenté de supplanter la conception ethnoreligieuse de la nation. Dans une lettre du Comité de coordination et d'exécution (CCE) du FLN adressée 1^{er} octobre 1956 aux responsables de la communauté israélite d'Algérie, les Juifs sont invités à opter pour la nationalité algérienne à l'indépendance⁶². Lakhdar Bentobal, ministre de l'intérieur du GPRA et l'un des négociateurs desdits Accords, s'était adressé à Louis Joxe, chef de la délégation française à Évian, pour lui dire « Nous avons besoin de certains français qui doivent rester chez nous. Nous le revendiquons », ils ont tous deux estimé, précisa-t-il, à 600 000 le nombre de Français qui devait rester⁶³. Mais la suite des événements a démenti cette prévision optimiste, avec leur départ en 1962.

Un nationalisme né en opposition à la colonisation

L'idée de nation algérienne au sens moderne est relativement récente ; elle a germé de la rencontre conflictuelle avec la colonisation française⁶⁴, puis s'est cristallisée au xx^e siècle, plus précisément à partir des années 1920 à la faveur de la création dans le milieu ouvrier algérien en France du premier parti indépendantiste, l'Étoile nord-africaine (ENA), et ses substituts le PPA-MTLD. Grâce aux luttes politiques sans relâche pendant une trentaine d'années, le mouvement national, s'inspirant de l'histoire des révolutions françaises et empruntant certains de leurs outils politiques et juridiques, a donné pour la première fois naissance au sentiment d'appartenance nationale. Pour se doter d'un État indépendant, condition indispensable à la personnification de la nation, que l'aile radicale du mouvement national (ENA, PPA, MTLD) n'a cessé de réclamer par des moyens politiques pacifiques et légaux, mais que l'État colonial s'obstina à lui refuser. Ce courant radical du mouvement

62. Pierre-Jean Le Foll Luciani, « Les juifs d'Algérie face aux nationalités française et algérienne (1940-1963) », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 137, 2015, p. 115-132.

63. Lakhdar Bentobal, Souvenirs du « Chinois », René Gallissot (dir.), *Les accords d'Évian en conjoncture et en longue durée*, actes du colloque à l'université de Paris 8, les 19, 20, 21 mars 1992, Casbah Editions et Karthala, 1997, p. 22.

64. Notre article, « France-Algérie : l'impact de l'histoire commune », *L'Année du Maghreb*, 19 | 2018, 117-131.

national fut contraint de préparer, depuis la répression sanglante des manifestations du 8 mai 1945, l'insurrection armée de 1954 à 1962. Soit près de huit longues années de luttes pour que cet État soit enfin arraché au prix de lourds sacrifices qui ont fortement cimenté cette jeune nation. En ce sens le nationalisme a donné naissance à l'État-nation, au sens de l'anthropologue Ernest Gellner⁶⁵, car la finalité de tout mouvement national est de doter la nation d'un État souverain bien que quelques exceptions puissent exister, comme les nationalismes kurde et palestinien.

La colonisation a transmis, malgré elle, aux peuples colonisés des concepts et des outils et en a surtout fait naître une grande colère, grâce auxquels les colonisés ont pu plus tard se retourner contre cette même colonisation. L'Algérie en est l'illustration : le processus de formation de la nation s'est construit par le haut, c'est-à-dire par les luttes politiques inlassables menées, notamment par l'aile radicale du mouvement national⁶⁶ dès les années 1920 dans le milieu ouvrier algérien en France. La genèse du nationalisme politique n'est liée *ab initio* ni à l'islam ni à la langue ou à l'ethnie. Ainsi, pour l'historienne Linda Amiri, la nation algérienne fut imaginée dans l'exil par une génération de pionniers⁶⁷. Formés au contact du milieu ouvrier, des syndicats et du Parti Communiste Français (PCF), Messali Hadj, pour ne citer que lui, y était adhérent de 1925 à 1933, les militants nationalistes ont d'abord fourbi leurs armes au contact des mouvements internationalistes et ouvriers français à Paris et puisé leurs idées et arguments politiques dans l'idéologie politico-juridique des révolutions françaises⁶⁸, et non pas dans la conception islamique, comme l'histoire officielle et les islamo-conservateurs tentent de le faire accroire⁶⁹.

L'histoire officielle et son enseignement dans les manuels scolaires par les héritiers des 'uléma, ayant très tôt pris le contrôle de l'enseignement primaire notamment, ont forgé une nouvelle version des origines de la révolution en attribuant

65. Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Payot, Paris 1989, p. 76-86.

66. Étoile Nord-Africaine (ENA 1926) ; Parti du Peuple Algérien (PPA 1937) ; Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques (MTLD 1946) ; Organisation Spéciale (OS 1947) du MTLD ; Comité Révolutionnaire d'Unité et d'Action (CRUA) 1954.

67. Linda Amiri, « La Fédération de France du FLN, acteur majeur de la guerre d'indépendance », in Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, 2014, p. 576-582.

68. Sylvie Thénault, « La nation du FLN, c'est la résistance ? ou les liens à penser entre la seconde guerre mondiale et la guerre d'indépendance algérienne », in *Mélanges offerts en l'honneur de Gilbert Meynier*, Paris, L'Harmattan, mars 2019, p. 68-80.

69. Certains tentent d'expliquer aujourd'hui que la guerre d'indépendance est le fait des islamistes de l'association des 'uléma. Leur principal slogan paru au début du *hirak* est « *Badissia-Novembria* ». Vt. le quotidien *El Watan*, 20 juin 2019.

la paternité à l'association des 'uléma. Or il est notoirement connu que c'est bien l'Etoile nord-africaine (ENA) (1926-1937), le Parti du Peuple Algérien (PPA) (1937-1939) et le MTLD, créé en 1946 à la suite de la dissolution du PPA, qui furent les artisans du nationalisme et les fondateurs du FLN. La question de l'indépendance est non seulement inscrite dans le programme de l'ENA dès 1927, alors que les 'uléma à partir de 1931 était plutôt sur une ligne politique plus cohabitationniste qu'assimilationniste. Autrement dit, les Musulmans devant accéder à l'égalité citoyenne, tout en conservant leur identité religieuse et culturelle, devront non pas s'assimiler mais cohabiter avec les autres communautés, française, européenne, juive... dans le cadre de l'État français. Le MTLD, substitut de l'ENA et du PPA, était non seulement sur ligne indépendantiste constante, mais il avait surtout mis en place, suite à la sanglante répression des manifestations du 8 mai 1945, une organisation clandestine appelée Organisation spéciale (OS) le 15 février 1947 pour préparer l'action armée.

Les massacres du printemps 1945 ont contraint la direction du MTLD à accompagner clandestinement l'action politique légaliste d'une stratégie insurrectionnelle secrète. L'OS, dirigée successivement par Mohamed Belouizdad, Hocine Ait Ahmed et Ahmed Ben Bella, fut chargée de préparer militairement la guerre contre la colonisation, avant qu'elle ne soit découverte et démantelée par la police française en mars 1950. D'ailleurs ce n'est pas un hasard si les 22 militants, réunis pour la première fois à El-Madania (Clos-Salembier) à Alger le 24 juin 1954 pour décider du déclenchement de la guerre de libération, appartenaient tous à l'OS.

Notons aussi que ce sont les concepts de souveraineté, de république, d'Assemblée constituante, de suffrage universel, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... qui furent mobilisés pour mener la lutte politique en vue de l'indépendance. Ces concepts et principes, à forte connotation politique, sont d'autant plus étrangers à l'outillage conceptuel de l'association des 'uléma dont les enseignements et discours sont linguistique, religieux et éthique qu'elle s'interdisait, statutairement, de s'immiscer dans la vie politique. Le retour en force des 'uléma au lendemain de l'indépendance contraste avec la discrétion qu'ils avaient observée avant et au moment du déclenchement de la guerre. Lors des négociations d'Évian de mars 1962, notait l'historien américain Todd Shepard, les représentants du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) invoquaient constamment à l'appui de leur plaidoyer des références juridiques et politiques puisées de l'histoire et des traités français⁷⁰.

70. *Comment l'indépendance algérienne a transformé la France*, Paris, Payot, 2008, p. 207.

Mais comme patrie, l'Algérie plonge ses racines dans l'histoire lointaine de cette région appelée Tamazgha en berbère, Numidie dans l'antiquité, Al-Maghreb (le Maghreb) au moyen-âge et aujourd'hui, scindé en plusieurs États (Maroc, Algérie, Tunisie...). L'histoire de l'Algérie et plus généralement de l'Afrique du Nord est plusieurs fois millénaire, elle est, pourrait-on dire, un construit au long cours ; un produit de nombreuses strates culturelles, dont la matrice anthropologique est berbère, accumulées au fil des siècles et des conquêtes ininterrompues, de brassages multiples et de résistances incessantes.

Plus de deux siècles avant J.-C, le roi numide Massinissa réunifia les royaumes berbères, fonda un État dont la capitale fut Cirta, l'actuelle Constantine, et battit monnaie, et le droit de battre monnaie n'est autre que l'un des droits souverains d'un État. Un siècle avant J.C, Jugurtha, petit-fils de Massinissa, après une résistance de sept ans contre l'impérialisme romain fut capturé et jeté dans un cachot souterrain à Rome, puis cinquante-huit ans plus tard le chef gaulois Vercingétorix connaîtra le même sort par les chefs Romains. Tous deux luttèrent pour la liberté de leurs patries⁷¹. Depuis l'antiquité les conquêtes et les résistances n'ont pas cessé. Rappelons sommairement ici la plus récente, c'est-à-dire la colonisation française et les nombreuses insurrections (plus d'une quarantaine d'ampleur variable) contre la domination française au XIX^e siècle, sa révolution de 1954 à 1962 et les nombreuses luttes démocratiques et sociales des postindépendances qui ont cimenté son unité.

En effet, quatre moments historiques ont largement contribué à la prise de conscience nationale et son unification : d'abord la naissance du mouvement national au cours des années 1920, puis les événements de mai 1945, la guerre d'indépendance ensuite et enfin le *hirak*. Le premier a permis à l'idée de nation de germer à partir de la seconde moitié de la décennie 1920 grâce aux premiers militants nationalistes avec la création de l'Étoile nord-africaine. Le deuxième a provoqué une onde de choc d'un bout à l'autre du pays tant la répression des manifestations du printemps 1945 fut massive et sanglante. Ce sont, il est vrai, ces événements qui ont conduit la direction du MTLD à engager la réflexion sur le combat libérateur devant être accompagné d'actions armées, d'où la mise en place de l'OS dès 1947.

Le troisième est incontestablement la guerre d'indépendance qui a solidement cimenté l'unité du pays par les luttes ayant abouti au recouvrement de l'indépendance et la mise en place d'un État-nation. L'ancrage du sentiment national au sein

71. Gilbert Meynier, *L'Algérie des origines, De la préhistoire à l'avènement de l'islam*, Paris, La Découverte, janvier 2010, p. 51.

des jeunes générations est le fait, notamment d'une pédagogie de masse portée par l'école, la célébration des dates symboles de la guerre d'indépendance, le cinéma, les médias, la culture, le sport... Le quatrième est récent, il s'agit du mouvement citoyen inédit né en février 2019, appelé communément hirak. Sa longévité, sa capacité à mobiliser massivement et les débats abondants qu'il charrie ont permis aux Algériens dans leur grande diversité régionale, culturelle, linguistique et d'opinion de dissiper nombre de malentendus et de revivifier le lien national en retissant et en resserrant leurs liens et de faire nation, alors que le régime n'a cessé d'œuvrer à la fragilisation de ce lien en divisant et en édifiant des murs invisibles entre les différentes communautés nationales.

L'on peut dire que le sentiment national s'est forgé lentement, notamment par les luttes, les épreuves communes, les guerres, les violences, les souffrances, les répressions... Ernest Renan mettait en avant les tristesses, les peines et les souffrances... communes qui unissent plus que les joies partagées dans la formation d'une nation et qu'en fait de souvenirs nationaux, soulignait-il, « les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun... »⁷². Les sacrifices, les peines, les malheurs, les souffrances... furent pendant plusieurs siècles, particulièrement au cours de la guerre d'indépendance, et sont encore aujourd'hui, soixante après l'indépendance, le lot des Algériens.

La Régence d'Alger questionnée

Une autre question sensible en lien avec la nation, ayant fait l'objet de peu de travaux, soulevée par le président Macron, s'attache à la nature de la Régence d'Alger. Elle suscite de la curiosité et mérite donc de retenir l'attention. Si les Algériens dans leur majorité ont rejeté ses propos insinuant l'inexistence de la nation algérienne antérieurement à la colonisation française, c'est parce que la nation algérienne au sens moderne est de construction récente. L'idée a pris corps des résistances, on l'a vu, à la colonisation française⁷³ qui a donné, malgré elle, à l'Algérie une unité sans précédent⁷⁴. Cette situation n'est pas sans rappeler justement l'idée de nation

72. Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation*, Document produit en version numérique, p. 50. http://classiques.uqac.ca/classiques/renan_ernest/qu_est_ce_une_nation/renan_quest_ce_une_nation.pdf

73. Notre article, « France-Algérie : l'impact de l'histoire commune », *L'Année du Maghreb*, 19 | 2018, 117-131.

74. Mohamed Harbi, « Genèse d'État », in René Gallissot (dir.), Actes du colloque, *Les Accords d'Évian en conjoncture et en longue durée*, Université Paris 8, Saint Denis, 19, 20, 21 mars 1992, Karthala et Casbah Éditions, 1997, p. 226.

en Allemagne qui n'a écloé que dans l'affrontement avec le régime d'occupation napoléonien au début du XIX^e siècle. L'anthropologue Ernest Gellner avisait qu'une nation se construit toujours en opposition à une autre et par une réduction de ses différences intérieures.

Dans les pays nouvellement indépendants là où la nation est jeune, elle est proclamée et exhibée beaucoup plus fortement que dans les anciennes nations afferemies et stabilisées. En s'interrogeant sur l'existence de la nation algérienne antérieurement à la colonisation française, l'Algérie était alors, certes, un État vassal de l'Empire ottoman, mais il était doté, comme l'a relevé l'historien Benjamin Stora, d'attributs d'un État puisque bien des traités furent signés entre la Régence d'Alger et des États de la rive nord de la Méditerranée (France, Espagne...) et certains États avaient bien des représentations consulaires à Alger et au premier rang la France dont le dernier consul général est Pierre Deval que « le coup de l'éventail » que lui aurait asséné le Dey Hussein en 1827 a rendu plus connu que ses prédécesseurs. Ce qui confirme bien que la Régence d'Alger avait bénéficié d'une reconnaissance internationale en tant qu'État. Mais dans le rapport de la Régence aux populations algériennes, il n'est pas sans soulever un vrai problème, même si l'histoire officielle idéalise l'occupation ottomane. Le pouvoir de la Régence doit être relativisé et ce pour plus d'une raison.

Le concept d'État pourrait prêter à confusion dans la mesure où il risque d'être perçu en fonction de son contenu actuel. D'abord, la Régence d'Alger ne s'est pas dotée d'un gouvernement centralisé exerçant son autorité de manière uniforme sur l'ensemble du territoire et perçu par la population comme l'expression de son unité dans la mesure où de vastes territoires y compris dans le nord du pays échappaient à son autorité. La violence légitime ensuite n'est pas le monopole des seuls Deys puisque les tribus étaient armées. De nombreux conflits armés les ont d'ailleurs opposés à certaines communautés et régions qui refusaient de s'acquitter de l'impôt d'autant que le rôle de l'administration était quasiment réduit à l'extraction fiscale sans contrepartie en termes d'aide, de construction d'écoles, de *zawiyate* (confréries), d'infirmes... La Régence n'assurait pas le moindre service public, or ce dernier est l'une des raisons d'être d'un État.

Enfin, la composante humaine du pouvoir est de souche ottomane et non berbéro-arabe. Le pouvoir n'était pas bâti sur une relation organique avec les populations. Aux palais des Deys jusqu'à 1830 l'on parlait turque, alors qu'à la cour du Bey de Tunis l'on exprimait en arabe, les Beys de Tunis au XIX^e siècle s'étaient en quelque sorte « tunisifiés », pendant que les Deys d'Alger étaient restés ottomans.

À la différence donc des Tunisiens, les Algériens n'ont pas pu s'imposer dans l'ordre politique des conquérants ottomans et n'ont pas pu s'autonomiser de l'Empire à l'instar de Mohamed Ali Pacha en Égypte qui a réussi à s'émanciper de la Sublime Porte. L'organisation de la succession, entre la quarantaine environ de Deys, dernière dynastie de la Régence d'Alger, intervenait très souvent dans des bains de sang. Qui plus est, le Dey ne jouissait pas d'une légitimité comparable à celle du Sultan alaouite au Maroc ni même à celle du Bey husseinite en Tunisie⁷⁵. Les janissaires, (*yenishéri* signifiant nouvelle armée) au nombre de 10 000 à 12 000 environ composés majoritairement de Chrétiens convertis et de Turcs) relevaient directement du sultan, leur père nourricier, qui leur assurait la solde et la protection. Leur emblème était la marmite, symbole de la nourriture abondante qui leur était servie.

À la lumière de tout ce qui précède, l'on peut conclure par ces quelques remarques.

L'Algérie est prisonnière depuis 1962 de l'horizon nationaliste, instrument idéologique fondamental du maintien d'un régime politique d'une nature hybride militaro-politique. Une critique lucide des fondements de l'État-nation et du sous-bassement culturel qui le sous-tend est indispensable pour mieux comprendre les blocages d'aujourd'hui. La longévité du régime ne tient pas uniquement par l'effet conjugué de son puissant appareil répressif, de la corruption généralisée qui lui garantit des soutiens et la paix sociale par une redistribution inégale de la rente pétrogazière. L'idéologie nationaliste contribue autant que la répression et la corruption, si ce n'est davantage, à son maintien. Un examen critique des sources idéologiques de la nation est nécessaire pour sortir de l'approche essentialiste à fondement ethnoreligieux pour la construire sur un soubassement politique, c'est-à-dire sur le sentiment d'appartenance commune à une communauté politique et sur la citoyenneté qui transcende les appartenances ethnique, linguistique, clanique, religieuse...

Le choix de la conception jacobine de la nation adoptée dès 1962, dont les premiers jalons furent posés au cours du mouvement nationaliste des années 1920 et 1930, a eu pour conséquence immédiate la mobilisation de l'ensemble des instruments politiques, juridiques, idéologiques de l'État (constitutions, chartes, discours...) y compris l'école, les médias, l'histoire, le roman national... en vue d'une assimilation radicale à la seule norme ethnique et religieuse. Ce type de nationalisme ne peut se réaliser que si le modèle est attractif, de nature à susciter l'adhésion d'une écrasante majorité de citoyens. À défaut, il s'accomplira par la contrainte, et

75. Michel Camau, *Pouvoirs et institutions au Maghreb*, Paris, Cérès Productions, 1978, p. 99.

c'est bien le cas en l'occurrence, par la mise en place un système de contrôle social fort répressif.

Aujourd'hui, il est temps de s'affranchir de cette conception contraignante et inadaptée pour la concevoir sur la citoyenneté. Les pratiques politiques et sociales autoritaires et la culture patriarcale, consubstantielle à l'islam et ancrée dans les mœurs, ont agi comme un puissant frein à l'émergence de l'individu citoyen. La citoyenneté s'entend ici dans le sens d'une double rupture avec le croyant et le sujet, pour que le citoyen devienne membre actif de sa communauté politique et participe pleinement, par l'exercice de ses droits politiques, à la désignation des instances gouvernant son pays. Si les droits de l'homme sont des libertés, selon le juste mot de Jean Rivero, les droits des citoyens sont des pouvoirs. ■

Brahim Oumansour¹

Analyste en géopolitique et chercheur associé à l'IRIS et au CERMAM



ALGÉRIE FACE AUX NOUVELLES RECONFIGURATIONS GÉOPOLITIQUES : OPPORTUNITÉS ET DÉFIS

L'Algérie est dotée d'un fort potentiel géostratégique, humain et économique, qui devrait lui permettre de devenir un acteur régional incontournable. Sa superficie (2,382 millions de km²) en fait le pays le plus vaste du pourtour méditerranéen et le plus grand pays d'Afrique. Situé au carrefour de trois continents, Afrique, Asie et Europe, le pays regorge de ressources énergétiques et des minerais, qui lui procurent des atouts géostratégiques indéniables. En revanche, la diplomatie algérienne se heurte à des crises internes et externes qui risquent de compromettre ses ambitions régionales. Il faut replacer le rebond diplomatique d'Alger dans un contexte régional et international difficile, qui connaît une évolution considérable, marquée par l'instabilité, la montée de la menace terroriste et l'escalade de tensions interétatiques. Cette analyse vise ainsi à évaluer le poids et la visée diplomatique de l'Algérie et disséquer ses atouts géostratégiques et les défis auxquels le pays doit faire face.

Algeria is endowed with a strong geostrategic, human and economic potential, which should enable it to become a key regional player. Its surface area (2.382 million km²) makes it the largest country around the Mediterranean and the largest country in Africa. Located at the crossroads of three continents, Africa, Asia and Europe, the country abounds in energy resources and minerals, which

1. Brahim Oumansour intervient en tant qu'expert en stratégie internationale du diplôme d'IRIS Sup' Défense, sécurité et gestion de crise et Géopolitique et prospective. Il enseigne également Géopolitique à l'école SUPii Mécavenir. Il a obtenu son doctorat en 2014, à l'Institut du monde anglophone de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris3. Brahim Oumansour a publié dans des revues universitaires françaises et étrangères, et il est régulièrement invité en tant que consultant et conférencier par différentes institutions et différents médias français et étrangers. Sa dernière publication est une étude sur les enjeux géostratégiques de la pêche illégale dans les zones maritimes du Monde arabe, publié dans le Center for the Middle Eastern Studies. Ses recherches portent principalement sur le Maghreb ainsi que sur la politique étrangère des États-Unis en Afrique du Nord et au Moyen-Orient depuis la Seconde Guerre mondiale à la guerre contre le terrorisme et le projet de démocratisation. Il s'intéresse particulièrement à la diplomatie publique et au rôle des acteurs non-étatiques (ONG, syndicats, groupes d'influences, multinationales, etc.), aux questions relatives à terrorisme, à la gestion des conflits, etc.

give it undeniable geostrategic advantages. On the other hand, Algerian diplomacy is facing internal and external crises that risk compromising its regional ambitions. The diplomatic rebound of Algiers must be placed in a difficult regional and international context, which is undergoing considerable change, marked by instability, the rise of the terrorist threat and the escalation of inter-state tensions. This analysis thus aims to evaluate the weight and the diplomatic aim of Algeria and to dissect its geostrategic assets and the challenges which the country must face.

DEPUIS LA CHUTE D'ABDELAZIZ BOUTEFLIKA, l'Algérie tente de restaurer son rôle de puissance régionale. Alger compte sur plusieurs atouts : sa dimension territoriale gigantesque, qui regorge de ressources naturelles comprenant le gaz et le pétrole et des minerais comme le fer et le phosphate. Elle détient une armée puissante : classée deuxième en Afrique, après l'Égypte, elle est dotée de moyens modernes et d'armes de pointe. Sa population constitue une richesse considérable avec 43 millions de personnes, dont près des deux tiers ont moins de 30 ans. Pourtant, le pays peine à sortir de sa dépendance économique et de ses crises chroniques, qui le fragilisent. La volonté d'Alger de revenir sur le plan régional se heurte à un contexte difficile marqué par l'instabilité régionale et une profonde reconfiguration géopolitique accompagnées de crises multiples, qui représentent des opportunités et des défis que le pays doit relever. Il importe d'analyser sa stratégie et sa capacité d'adaptation pour mieux répondre aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces.

Sahara occidental et l'évolution du rapport de force entre Alger et Rabat

Le conflit du Sahara occidental constitue un facteur majeur de tensions entre l'Algérie et le Maroc sur fond de la concurrence pour le leadership de la région. Le regain des affrontements entre l'armée marocaine et le Front Polisario depuis fin 2020 a fait voler en éclat le cessez-le-feu de 1991, conduisant à une escalade sans précédent des tensions entre Alger – qui soutient le mouvement indépendantiste – et Rabat. Ces tensions, accompagnées d'une passe d'armes verbale et d'incidents diplomatiques, ont accéléré l'escalade qui a atteint son paroxysme par la décision d'Alger de rompre les relations diplomatiques avec le voisin le 24 août 2021 et de fermer son espace aérien – les frontières terrestres sont fermées depuis 1994.

Les autorités algériennes accusaient le Makhzen de provocation à la suite des déclarations du diplomate marocain à l'ONU, Omar Hilale, lors d'une réunion des non-alignés les 13 et 14 juillet 2021 à New York, évoquant dans une note le

« droit à l'autodétermination » du « peuple kabyle »². En visite au Maroc entre les 11 et 12 août 2021, le ministre israélien des Affaires étrangères, Yaïr Labid, a exprimé des « inquiétudes au sujet du rôle joué par l'Algérie dans la région » et « son rapprochement avec l'Iran »³. De telles déclarations ont ravivé les tensions entre le Maroc et l'Algérie qui rétorque, à son tour, en accusant son voisin d'avoir apporté son soutien au Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK) et le mouvement islamiste Rachad⁴, classés tous les deux comme organisations terroristes par les autorités algériennes. Les révélations de l'affaire d'espionnage Pegasus, du nom du logiciel développé par une société israélienne que Rabat aurait utilisé pour espionner de hauts responsables algériens, n'ont fait qu'envenimé davantage les relations entre les deux voisins.

En fait, ces incidents arrivent dans un contexte tendu au sein duquel les relations entre Alger et Rabat étaient minées par les succès de la diplomatie marocaine sur le dossier sahraoui. Profitant du repli diplomatique algérien durant la décennie noire et sous la présidence d'Abdelaziz Bouteflika, Rabat a su progressivement consolider ses soutiens et obtenir le revirement de plusieurs États en sa faveur sur le dossier du Sahara occidental, par le truchement d'un *soft power* très actif et multidimensionnel. Ce *soft power* a démontré son efficacité par la reconnaissance de la souveraineté du Maroc par une série de pays africains, arabes et occidentaux, comme le Gabon, la Guinée et les Émirats arabes unis, qui ont procédé à l'ouverture de consulat à Laâyoune et à Dakhla. *De facto*, cela implique la reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental. Cette victoire diplomatique est couronnée par la reconnaissance par le président américain Donald Trump, à la fin de son mandat, des revendications marocaines sur le territoire, accompagnée par une promesse d'investissements à hauteur de 3 milliards de dollars et de livraison d'équipements militaires en échange de la normalisation des relations entre le Royaume et Israël⁵.

2. « L'Algérie rompt ses relations diplomatiques avec le Maroc », *France 24*, 24 août 2021. URL : <https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20210824-1-alg%C3%A9rie-rompt-ses-relations-diplomatiques-avec-le-maroc-ministre-alg%C3%A9rien-des-affaires-%C3%A9tranger%C3%A8res>

3. « En visite au Maroc, le ministre israélien Yaïr Lapid ravive les tensions entre Alger et Rabat », *Courrier international*, 18 août 2021. URL : <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/diplomatie-en-visite-au-maroc-le-ministre-israelien-yair-lapid-ravive-les-tensions>

4. Mouvement islamiste fondé en 2007 par d'anciens militants du Front islamique du salut et dissout en 1992 après l'arrêt du processus électoral. Le mouvement était actif au sein du Hirak et qualifié aujourd'hui d'« organisation terroriste » par les autorités algériennes.

5. « Les États-Unis lancent le processus d'ouverture d'un consulat au Sahara occidental », *Le Monde*, 11 janvier 2021. URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/01/11/les-etats-unis-lancent-le-processus-d-ouverture-d-un-consulat-au-sahara-occidental_6065846_3212.html

Le succès de l'offensive diplomatique marocaine des cinq dernières années, accompagné par un *soft power* actif et multidimensionnel, a largement contribué au durcissement des relations entre le Maroc et l'Algérie. L'évolution récente sur le dossier du Sahara occidental a suscité un grand désarroi à Alger qui, à son tour, a lancé une contre-offensive diplomatique. Le rapprochement marocain avec Israël et les nouveaux soutiens acquis constituent une épreuve à la diplomatie algérienne, d'autant que cela incite Rabat à pousser d'autres partenaires à s'aligner sur sa position. En effet, encouragée par ces victoires, Rabat exerce davantage de pression sur les pays de l'Union européenne, notamment l'Espagne, pour arracher son soutien à ses revendications. En combinant le chantage migratoire et la promesse d'un éventuel abandon de ses revendications des enclaves de Ceuta et Melilla, Rabat a fait sortir Madrid de sa neutralité sur le dossier du Sahara occidental. Ainsi, le Premier ministre espagnol s'est prononcé en faveur de la solution d'autonomie proposée par le Maroc.

L'évolution géopolitique régionale marquée par le regain des tensions diplomatiques avec Rabat incite Alger à adapter sa diplomatie, traditionnellement discrète, en faveur d'une diplomatie plus rigide et plus active. L'escalade des tensions conclue par la rupture diplomatique crée beaucoup d'incertitudes et alimente l'inquiétude concernant un éventuel affrontement armé entre les deux puissances maghrébines, d'autant que le rapprochement entre le Maroc et Israël rend les relations plus tendues et plus complexes entre les deux voisins. De plus, en sortant Madrid de sa neutralité, le gouvernement espagnol risque de provoquer une réaction dure de la part d'Alger, qui considère cette décision « inacceptable » et rappelle son ambassadeur installé à Madrid.

En cas de dégradation des relations avec Madrid, Alger pourrait prendre des mesures de rétorsion comme la révision des accords énergétiques dans un contexte d'un marché gazier très tendu et la volonté de l'Union européenne (UE) de sortir de la dépendance au gaz russe⁶. De son côté, Alger a aussi fermé son espace aérien à l'armée française pour protester contre les propos du président Emmanuel Macron, rapportés par le quotidien *Le Monde*⁷, qualifiant le régime algérien d'un

6. « L'Algérie punit l'Espagne pour son soutien au Maroc », *Middle East Eye*, 31 mars 2022. URL : <https://www.middleeasteye.net/fr/actu-et-enquetes/algerie-espagne-maroc-sahara-occidental-sanctions-iberia-gaz-immigration>

7. Mustapha Kessous, « Le dialogue inédit entre Emmanuel Macron et les 'petits enfants' de la guerre d'Algérie », *Le Monde*, 22 octobre 2022. URL : https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/10/02/vous-etes-une-projection-de-la-france-emmanuel-macron-s-adresse-aux-petits-enfants-de-la-guerre-d-algerie_6096830_823448.html

système « politico-militaire » et l'accusant d'entretenir « une rente mémorielle » pour se légitimer. Cependant, le contexte très tendu imposerait à Alger – soucieuse de son image d'acteur de stabilisation régionale – de faire preuve de prudence et de maintenir une diplomatie d'équilibre et mesurée. Bien que légitimes, les réactions d'Alger vis-à-vis de Rabat ou d'autres États de la région pourraient être jugées excessives par ses partenaires européens, russes et chinois, qui craignent que l'instabilité de la région ne soit aggravée.

Algérie, pôle de stabilité régionale

L'Algérie est en effet considérée par l'Europe, les États-Unis et d'autres puissances comme un partenaire clé dans la lutte contre le terrorisme et dans la stabilité régionale en général. Cela est rendu possible du fait de son expérience en termes de lutte contre la violence islamiste, de son positionnement géographique et de sa grande superficie qui partage les frontières avec des pays des plus instables : Libye, Mali, Niger et Tunisie). La présence d'islamistes algériens dans les hauts rangs d'Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) a rendu également la coopération avec l'Algérie indispensable.

Sur le plan militaire, l'Algérie a pu moderniser son armée, classée aujourd'hui deuxième puissance militaire en Afrique et sixième plus grand acheteur d'armes au monde sur la période 2015-2019, selon le rapport du Stockholm International Peace Research Center (Sipri), avec un budget de plus de 10 milliards dollars par an⁸, par un programme de professionnalisation et d'acquisition d'armes modernes, majoritairement russes. Sa puissance militaire et son expérience de lutte contre le terrorisme dans les années 1990 lui ont permis de contrer la menace terroriste, de sécuriser ses frontières avec le Mali et la Libye et d'apporter de l'aide à son voisin tunisien dans un contexte régional très instable. Alger a également apporté une aide logistique discrète mais précieuse à l'armée française lors du lancement de l'opération Serval en 2013, rebaptisée Barkhane un an plus tard, notamment par l'ouverture de son espace aérien.

Le renforcement de l'arsenal militaire algérien s'explique donc par l'instabilité régionale et les défis sécuritaires induits par les crises en Libye et au Mali, ainsi que par la montée en puissance de la menace terroriste et de la criminalité organisée au Sahel. Ce qui oblige Alger à prendre des mesures pour protéger ses frontières et sécuriser son voisinage. Ainsi, sa diplomatie historiquement fondée sur le paradigme

8. Stockholm International Peace Research Center (Sipri)IPRI,IPRI Fact Sheet », March2020, p. 6.

de non-ingérence et de non-intervention à l'extérieur est aujourd'hui bousculée par l'immixtion de puissances étrangères dans la région et la prolifération d'acteurs non étatiques à ses frontières : mercenaires étrangers en Libye et au Sahel, organisations terroristes et organisations criminelles impliquées dans le trafic d'armes, de drogue et d'êtres humains. De plus, Alger voit d'un mauvais œil la guerre d'influence à laquelle se livrent les puissances régionales chez les voisins libyens et maliens. Alger est aussi motivée par la volonté de consolider sa force de dissuasion et de confirmer son positionnement de puissance régionale. Depuis son retour sur la scène régionale, Alger tente de reprendre en main différents dossiers, notamment le Mali et la Libye.

L'Algérie est le chef de file de la médiation internationale pour le processus de paix au Mali. L'État algérien mobilise ses efforts depuis plusieurs décennies pour aider à la stabilisation de ce pays avec lequel il partage 1 400 km de frontières. La médiation algérienne a su arracher un accord de paix (accord d'Alger) signé le 20 juin 2015 entre le gouvernement malien et les mouvements indépendantistes touaregs, au nord. Aujourd'hui, la diplomatie algérienne préside le comité de suivi de cet accord pour faire avancer le processus de paix. L'instabilité au Mali fait peser deux menaces sur son voisin algérien : Alger craint que les groupes terroristes au Mali ne le prennent pour cible et que les tensions entre Bamako et les indépendantistes touaregs ne débordent sur ses frontières par effet de contagion. Pour les mêmes raisons, Alger met tout son poids diplomatique pour jouer un rôle de médiateur fiable en Libye. Ce dossier lui avait échappé depuis le début de la crise à la faveur de ses voisins marocain et tunisien qui ont accueilli l'essentiel des négociations pour la sortie de crise.

L'adoption de la révision constitutionnelle de 2020 permettant au président d'autoriser l'armée à participer dans des missions à l'extérieur de ses frontières s'inscrit dans cette stratégie algérienne visant à s'adapter aux nouvelles menaces et à affirmer son rôle d'acteur régional incontournable, face à un concurrent très ambitieux, Rabat. En revanche, cette réforme ne traduit pas nécessairement un changement de doctrine. L'Algérie, certes, appréhende sérieusement les menaces polymorphes à ses frontières, mais il est très peu probable qu'une intervention militaire à l'étranger face consensus au sein de l'État. Le regain des tensions avec le voisin marocain crée une situation délicate qui oblige Alger à redoubler de prudence pour éviter des dérapages qui pourraient ternir son image d'État pivot et d'acteur de stabilisation régionale. Et ce d'autant que Rabat n'est pas le seul à s'inquiéter de la montée en puissance de l'armée algérienne.

En effet, Alger joue un rôle décisif, reconnu et salué par ses différents partenaires, dans la sécurité et la stabilisation régionale notamment au Sahel. En revanche, l'accroissement considérable de ses capacités militaires, en Méditerranée, suscite beaucoup d'inquiétudes. En quelques années, Alger a multiplié les acquisitions de navires de guerre et de sous-marins équipés de missiles Kalibr ainsi que des systèmes de défense et de radars de pointe, principalement russes et chinois, ce qui fait grincer des doigts de l'autre côté de la Méditerranée. Ce dispositif maritime, souligne le chef d'état-major de la Marine nationale française, lui procure la capacité « de déni d'accès dans le détroit de Gibraltar »⁹. La même inquiétude est exprimée dans un rapport parlementaire français réalisé par la Commission de la défense nationale et des forces armées en février 2022, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur les enjeux de défense en Méditerranée¹⁰.

La diplomatie des hydrocarbures

L'évolution géopolitique mondiale induite par la guerre en Ukraine représente une aubaine pour la diplomatie algérienne. Certes, la pénurie et l'inflation de produits alimentaires comme le blé fragilisent davantage le pays économiquement, mais la flambée des cours des hydrocarbures et les tensions autour du gaz russe permettent à l'État algérien d'amortir le choc de la crise et de consolider son poids géostratégique sur le moyen et long terme. Reste à savoir si les décideurs vont pouvoir tourner la situation en leur faveur. En effet, depuis le début de la guerre en Ukraine, Alger, troisième fournisseur en gaz de l'Europe, est courtisée par l'UE dans le cadre de sa stratégie de sortie de la dépendance au gaz russe.

Pour garantir sa sécurité énergétique, Bruxelles compte sur Alger pour augmenter son approvisionnement en gaz algérien. L'Algérie annonce, à son tour, sa prédisposition à fournir davantage de gaz à son partenaire européen via le Medgaz et le Transmed¹¹ qui alimentent respectivement l'Espagne et l'Italie. Le réseau gazier espagnol, le plus important d'Europe, sera relié au réseau gazier franco-espagnol MidCat (Midi-Catalogne), lancé initialement en 2003, pour assurer

9. Laurent Lagneau, « L'Algérie aurait les moyens d'installer une bulle de déni d'accès dans le détroit de Gibraltar », Opex350, 21 février 2022. URL : <http://www.opex360.com/2022/02/21/lalgerie-auroit-les-moyens-dinstaller-une-bulle-de-deni-daccés-dans-le-détroit-de-gibraltar/>

10. Commission de la défense nationale et des forces armées, « Rapport d'information », Assemblée nationale, 17 février 2022.

11. Medgaz : un gazoduc sous-marin reliant les installations algériennes de Béni Saf au port d'Almería en Espagne en passant par la Méditerranée – Transmed : un gazoduc reliant les champs de production de Hassi R'mel à l'Italie en passant par la Tunisie et la Méditerranée.

l’approvisionnement à d’autres États membres. Mais ce projet est aujourd’hui semé d’embûches en raison des tensions diplomatiques entre Alger et Madrid.

Très fortement affectées par la rivalité entre l’Algérie et le Maroc, les relations entre Alger et Madrid sont très tendues depuis la déclaration du Premier ministre espagnol en faveur de la position marocaine sur le Sahara occidental, perçue comme une trahison par les Algériens. Ces tensions sont exacerbées par la décision de Madrid fournir du gaz au Maroc via le gazoduc Maghreb-Europe (GME), qu’Alger a cessé d’alimenter depuis octobre 2021, à la suite de la rupture diplomatique entre les deux pays. Alger accuse Madrid de rétrocéder son gaz à son rival marocain et menace même de rompre son contrat avec Madrid et de couper l’approvisionnement de gaz¹².

Parallèlement, Alger renforce sa coopération énergétique avec Rome dans le but d’augmenter l’approvisionnement en gaz et en électricité, sachant que le Transmed a la capacité d’acheminer quatre fois plus de gaz que le Medgaz. La visite du président algérien Abdelmajid Tebboune à Rome fin mai 2022 s’est conclue par la signature d’accords de coopération entre les groupes italien et algérien Eni et Sonatrach pour le développement de champs gaziers et la production de l’hydrogène vert¹³. Sonatrach a également signé un accord avec la National Oil Corporation libyenne le 11 février 2022 dans le but de reprendre ses activités d’exploitation de réserves pétrolières et gazières, suspendues depuis 2014¹⁴, et pouvoir ainsi augmenter ses capacités à répondre au mieux à la demande européenne.

De plus, la conjoncture est profitable à la relance par Alger du projet gazoduc transsaharien de 4 000 km qui traverse le Nigeria – détenteur des premières réserves en gaz en Afrique –, le Niger et l’Algérie vers l’Europe. En février 2022, les trois États ont mis en place une feuille de route pour la réalisation de ce projet – en négociation depuis 2002 – dont la capacité d’acheminement est estimée à 30 milliards de mètres cubes par an¹⁵. En revanche, l’Algérie est concurrencée par son rival

12. « Algérie : pourquoi Alger veut couper le gaz à l’Espagne », *Jeune Afrique*, 22 avril 2022. URL : <https://www.jeuneafrique.com/1342952/politique/algérie-pourquoi-alger-veut-couper-le-gaz-a-lespagne/>

13. « Sonatrach/Eni : un mémorandum d’entente pour développer les projets gaziers et de l’hydrogène vert », *APS*, 26 mai 2022. URL : <https://www.aps.dz/economie/140251-sonatrach-eni-un-memorandum-d-entente-pour-developper-les-projets-gaziers-et-de-l-hydrogene-vert>

14. « Vers le retour de Sonatrach en Libye », Agence ecofin, 11 février 2022. URL : <https://www.agenceecofin.com/compagnies/1102-95051-vers-le-retour-de-sonatrach-en-libye>

15. « Gazoduc Transsaharien : Algérie, Niger et Nigeria conviennent d’une feuille de route », *APS*, 17 février 2022. URL : <https://www.aps.dz/economie/135673-gazoduc-transsaharien-l-algerie-le-niger-et-le-nigeria-conviennent-de-mettre-en-place-une-feuille-de-route>

marocain, qui propose un projet similaire en partenariat avec le Nigeria visant à étendre le gazoduc ouest-africain vers l'Europe. L'UE pourrait tenter de favoriser le second pour diversifier ses ressources énergétiques. Alger doit redoubler d'efforts pour convaincre les Occidentaux qu'elle est un partenaire solide et fiable, d'autant que sa proximité avec Moscou n'est du goût ni de Bruxelles ni de Washington.

L'Algérie traverse aujourd'hui un moment charnière qui lui offre des opportunités de s'imposer comme puissance régionale et acteur incontournable. Mais des fragilités internes constituent un frein à ses ambitions. L'opacité du système a engendré des tensions politiques et empêche le développement d'une économie productive capable de sortir le pays de la dépendance aux hydrocarbures et aux fluctuations de l'économie mondiale. La fragilité du système économique et social combinée à la politique répressive aux revendications légitimes du *Hirak* par les autorités maintient le pays dans une situation explosive. Le rebond des cours des hydrocarbures pourrait décourager les décideurs de poursuivre les perspectives de diversification de l'économie algérienne pour une sortie de la dépendance à l'exportation du gaz et du pétrole.

Sur le plan régional, le pays évolue dans un environnement hostile qui impose au pouvoir algérien de consolider le front interne et l'unité nationale afin de faire face aux multiples menaces à ses frontières. Cela ne peut se faire en l'absence de réformes profondes du système et de l'instauration de l'État de droit, qui permettraient le développement économique du pays et le renouvellement de la classe politique pour une légitimité légale et populaire. Les ressources énergétiques constituent un levier considérable pour la diplomatie algérienne, mais la dépendance économique du pays aux produits alimentaires en réduit le poids. L'État algérien détient les moyens géographiques, humains et financiers pour maîtriser suffisamment la sécurité et la stabilité interne et régionale, soutenu par une armée dotée de capacités considérables. En revanche, cette possibilité d'émancipation dépendra des choix courageux mais décisifs que devront prendre les dirigeants du pays sur le plan politique, économique et diplomatique, notamment en termes de respect de l'équilibre des puissances entre ses partenaires russes, chinois et occidentaux. ■

Domingo Garí¹

Profesor de Historia Contemporánea en la Universidad de La Laguna,
Islas Canarias



L'ALGÉRIE ET LES ÉTATS-UNIS FACE À LA GUERRE AU SAHARA OCCIDENTAL

La guerre au Sahara Occidental a conditionné les relations diplomatiques entre les États-Unis et l'Algérie. Les deux pays ont été les principaux soutiens des parties en conflit. Malgré les désaccords sur ce conflit et, en général, les problèmes dans tout le Moyen-Orient, les relations entre les deux pays ont été relativement fluides tout au long de l'histoire récente, jusqu'à la phase finale de l'administration Trump en raison des accords d'Abraham.

The war in Western Sahara has conditioned diplomatic relations between the US and Algeria. Both countries have been the main supporters of the disputing sides. Despite disagreements over this conflict and, in general, issues throughout the Middle East, relations between the two countries have been relatively smooth throughout recent history, until the final phase of the Trump administration due to the Abraham Accords.

LE CONFLIT DU SAHARA OCCIDENTAL A OCCUPÉ les principaux pays de la région nord-africaine de 1975 à nos jours, en particulier, le Maroc et l'Algérie, tous deux ont été impliqués, pour des raisons différentes, dans cette guerre de libération. Le Maroc en tant que pays agresseur et principal responsable du conflit, et l'Algérie en tant qu'allié, soutien important du Front Polisario.

L'influence des puissances européennes comme la France et l'Espagne a également pesé sur ce conflit régional, sans oublier le rôle joué par les Nord-Américains. Les États-Unis ont apporté leur soutien pour l'autre front, qui a permis au Maroc de consolider sa position. Cependant, les relations entre l'Algérie et le Royaume

1. Domingo Garí es Profesor de Historia Contemporánea en la Universidad de La Laguna, Islas Canarias. Vice director del Centro de Estudios Africanos de la Universidad de La Laguna. Miembro del Grupo de Investigación de Estudios Decoloniales y Pensamiento Crítico. Última publicación: *Estados Unidos en la guerra del Sáhara Occidental*, Editorial La Catarata, Madrid, 2021.

n'ont pas toujours été marquées par l'inimitié, comme une simple lecture pourrait le laisser entendre, ni par la mésentente.

L'Algérie est un pays clef pour la résolution du conflit. Elle a eu de bonnes et croissantes relations économiques avec les États-Unis. Mais l'Algérie est aussi un pays de référence pour le Tiers Monde, et cette condition doit être comprise comme un élément central. Pendant la guerre froide, Alger a accepté de négocier commercialement avec les États-Unis, mais pas au détriment des Sahraouis. Son rôle de premier plan parmi les pays non alignés a été renforcé par le soutien diplomatique, politique, économique et militaire au Front Polisario dès le début.

Selon la CIA², l'Algérie n'interviendrait pas dans une guerre contre le Maroc, ce qui l'intéresse c'est maintenir sa position à l'indépendance du Sahara et ce qui n'est pas sans problèmes avec ses voisins. Il pouvait soutenir sans grand coût financier une force insurrectionnelle qui affaiblissait son rival dans la région. De plus, l'Algérie a fait un usage intensif de sa diplomatie en faveur des Sahraouis, ce qui a également nui à Hassan II dans les enceintes internationales. Selon la CIA, en cas d'affrontement direct entre l'Algérie et le Maroc, la supériorité aérienne algérienne avec ses 200 avions de combat par rapport aux 40 du Maroc serait désastreuse pour le Maroc.

Les pourparlers diplomatiques n'empêchent pas la guerre

L'ambassadeur américain Parker a déclaré à Boumedienne que sa capacité à influencer Hassan était limitée car Hassan avait ouvert la lampe et laissé sortir le génie, et maintenant il lui était difficile de faire arrière. Cependant, Boumedienne lui a dit que l'Algérie était d'accord avec la proposition de Waldheim, tout comme l'Espagne et la Mauritanie contrairement le Maroc qui opposa son *veto*. Boumedienne était d'avis que si les États-Unis soutenaient le Sahara, cela pousserait le Maroc à en faire de même. L'ambassadeur Parker a déclaré au Département d'État que si l'Algérie et l'Espagne soutenaient la proposition de Waldheim, les États-Unis iraient dans ce sens³.

Un mois et demi après que le conflit soit entré dans la voie de la guerre, il y a eu une réunion entre le secrétaire d'État et le ministre des Affaires étrangères

2. Central Intelligence Agency, Office of the Director of Central Intelligence, Job 80M01066A, OPI 10, Box 9, Folder 23.

3. Ford Library, National Security Adviser, Presidential Country Files for Africa, Box 1, Algeria, State Department Telegrams.

de l'Algérie au cours de laquelle le sujet revient sur la table : Kissinger a en effet rencontré le ministre algérien des Affaires étrangères (Bouteflika) et l'incitant à ne pas empêcher la Marche verte, aller dans ce sens aurait signifié nuire aux relations avec le Maroc. Bouteflika a répondu qu'ils auraient pu le faire en suspendant l'aide économique et militaire. À quoi Kissinger a répondu que cela aurait signifié la fin des relations avec le Maroc. « Bouteflika a persisté, insistant sur le fait que le gouvernement américain avait favorisé un camp. « Je ne pense pas que nous ayons favorisé un côté, » a déclaré Kissinger. Nous avons essayé de rester en dehors du conflit. Mais il a ajouté que pour nous aligner sur [sa] position, nous aurions dû changer complètement notre point de vue⁴.

Les Américains, voyant que la guerre pouvait se transformer en un conflit de longue durée, ont commencé à exprimer des doutes sur l'opportunité de soutenir Hassan II, notamment en ce qui concerne la fourniture de nouvelles armes. Les ambassadeurs en Algérie et au Maroc ont eu quelques doutes pour interroger leur gouvernement sur l'ampleur du soutien militaire qu'ils devaient apporter. Hassan II a demandé des armes, arguant du danger d'une confrontation avec l'Algérie, mais les États-Unis n'ont pas considéré qu'un tel danger existait et, de plus, ils ont souligné que de toute façon c'était Hassan II qui avait mis en danger la paix dans la région avec les Marche verte, sans que les États-Unis puissent rien faire pour la contenir, ce qui devrait les amener à réfléchir jusqu'où il convenait de s'impliquer avec le Maroc⁵.

Hassan II a demandé des armes pour pouvoir affronter l'Algérie, qu'il considérait comme son ennemi régional et le seul acteur responsable de la guerre dans le désert, puisque Hassan II a répandu l'idée qu'il n'y avait pas de cause à la libération nationale sahraouie, mais il s'agit selon lui de l'expansionnisme de l'Algérie et de satisfaire l'ambition hégémonique de l'URSS pour contrôler l'Afrique. Les Nord-Américains n'allaient pas tomber si facilement, ni si tôt, attirés par les chants des sirènes du Maroc, mais ils ont bien noté le rôle d'Hassan II dans l'affrontement et l'endigement du communisme en Afrique, dans les termes qu'ils l'ont défini. Pendant le mandat de Carter, Cyrus Vance a déclaré à l'ambassadeur Anderson que « l'action marocaine au Zaïre est un exemple de coopération africaine et peut

4. Jacob Mundy, "Cómo los EE.UU. y Marruecos se apoderaron del Sáhara Español", *Le Monde Diplomatique*, 3/08/2010.

5. Ford Library, National Security Adviser, NSC Middle East and South Asian Affairs Staff Files, Box 22, Spanish Sahara.

servir de catalyseur pour la stabilité »⁶ en Afrique. Vance a lancé un avertissement aux Soviétiques les exhortant à repenser leur rôle sur le continent et a appelé à la retenue.

Carter, jusqu'en 1979, a tenté de maintenir un équilibre diplomatique entre ses alliés traditionnels dans la région : la Tunisie, le Maroc et l'Algérie. L'ambassadeur à Alger, Parker, était d'avis que l'Algérie était la puissance dominante en Afrique du Nord et avec laquelle les États-Unis avaient les meilleures relations économiques. Pour les Américains, il va de soi que le gaz et le pétrole algériens n'étaient pas absents dans leurs calculs. L'ambassadeur a souligné que son opinion était confortée par l'amélioration significative des relations avec l'Algérie au cours des deux dernières années⁷.

Le secrétaire d'État, Vance, a fait part au président Carter de la nécessité d'accroître les relations économiques et diplomatiques avec l'Algérie et a convoqué le président pour qu'il s'entretienne avec Boumedienne⁸. Cela visait à parvenir à une modération de la politique étrangère algérienne et à lui faire adopter un profil plus bas pour favoriser une réduction de la politique de confrontation dans les affaires du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Les plans complémentaires de l'administration Carter voulaient séduire les Algériens avec de nouvelles propositions économiques dans les relations Nord/Sud. Vance allait souligner au nouvel ambassadeur en Algérie, Haynes, l'importance qu'ils accordaient à trouver plus d'opportunités pour améliorer les relations avec l'Algérie et quelles mesures supplémentaires ils pourraient prendre dans cette direction.

Bouteflika a averti Vance que la question de la décolonisation était une bombe à retardement et a souligné que l'Algérie n'avait aucun problème avec le Maroc ou la Mauritanie, une affirmation étayée par les différents types de traités qu'elle avait signés avec les deux pays. Il lui a rappelé le soutien mutuel qu'ils se sont donné dans les luttes de leurs pays pour leur indépendance respective dans l'affrontement contre le colonialisme français. Et, dans ce cas du Sahara, l'Algérie a voulu s'engager sur une solution qui satisferait les parties⁹. L'Algérien a dit à Vance qu'il était conscient des efforts déployés en Afrique australe et a transmis l'idée qu'il avait vu que les États-Unis avaient une nouvelle approche des problèmes du tiers monde et

6. Carter Library, National Security Affairs, Staff Material, Middle East, Subject File, Box 69, Morocco: 1-6/77.

7. *Ibid.*, Box 1, Algeria: 2-12/77.

8. *Ibid.*, Brzezinski Material, Subject File, Box 18, Evening Reports (State): 4/77.

9. *Ibid.*, Staff Material, Middle East, Subject File, Box 1, Algeria: 2-12/77.

qu'ils étaient plus disposés à écouter ce que les autres pourraient dire, tout à fait contraire à la politique du gouvernement précédent, qui maintenait des positions unilatérales face aux problèmes, entravant ainsi la possibilité de rechercher des solutions multilatérales.

Jusqu'à la fin des années 1970, les bonnes relations entre l'Algérie et les États-Unis prévalaient, d'importantes relations économiques et des échanges culturels s'étaient consolidés, bien vus et soutenus par Carter. Les échanges commerciaux entre l'Algérie et les États-Unis ont dépassé ceux du Maroc, qui a cependant dépassé l'Algérie dans les échanges commerciaux avec l'URSS, ce qui a révélé, une fois de plus, que la théorie marocaine selon laquelle leur confrontation au Sahara occidental était un épisode de la guerre froide a de nouveau été remis en cause.

Le jour de l'investiture du nouveau président algérien Bendjedid, Carter a envoyé une lettre réaffirmant le bon moment que traversaient les relations entre les deux pays¹⁰. En outre, il a souligné la satisfaction qu'il ressentait de voir de nombreux jeunes Algériens étudier dans des universités américaines et échanger des expériences et des compétences avec des étudiants américains. Carter a clôturé la lettre en invitant le président algérien à effectuer une visite officielle dans son pays. Il l'avait déjà fait avec le président Boumedienne, même si cela n'a finalement pas pu se concrétiser. Carter avait l'intention de chercher un moyen de s'entendre avec les Algériens sur la question du Sahara occidental¹¹.

Le secrétaire exécutif du département d'État, Peter Tarnoff, a fait un mémorandum avec des propositions à réaliser dans les neuf mois suivants. Le rapport a périodisé deux séquences. L'une, l'exécuter dans les trois mois suivant la date de sa réalisation en février 1979. Pour cette période de trois ans, il conseilla la préparation et l'envoi d'une délégation de haut niveau avec une représentation du Congrès, pour se rendre également à Bendjedid une fois a été formé le nouveau gouvernement à Alger. Cette délégation serait une continuation de la lettre de bonnes intentions que Carter avait déjà envoyée. La tâche principale était, à long terme, de consolider de bonnes relations et, à court terme, de négocier, conformément aux intérêts

10. Carter Library, National Security Affairs, Brzezinski Material, Brzezinski Office File, Country Chron File, Box 2, Algeria: 1979–1980.

11. Ahmed Salim Albursan, *The superpowers and the Maghreb: political, economic and strategic relations*, Durham theses, Durham University. Available at Durham E-Theses Online: <http://etheses.dur.ac.uk/6121/>

américains, la proposition d'augmentation des prix du gaz que le gouvernement algérien avait prévu d'entreprendre¹².

Désaccord autour de la Palestine et du Sahara Occidental

Lors de sa visite à Alger en octobre 1979, Brzezinski, avant d'aborder les questions du Moyen-Orient, a reconnu le rôle positif des mouvements de décolonisation, notant comment le monde avait changé après les massacres de Sétif en 1945. Envoyé de Carter, Il a souligné qu'il était conscient que l'ère eurocentrée était terminée, et a mis en évidence la position de son pays en disant que, bien qu'ils n'étaient pas en faveur de l'ordre colonial, ils n'allaient pas permettre à l'URSS d'occuper la place laissée par les puissances européennes. C'est pourquoi il a dit soutenir le mouvement des pays non alignés et y voir un élément positif pour la construction du monde post-colonial. Parmi ces pays non alignés, le rôle de l'Algérie était central¹³.

Brzezinski a concentré la discussion sur le Moyen-Orient en premier lieu, et il ne s'attendait pas à ce que l'Algérie soutienne sa politique dans ce domaine, ni à obtenir son approbation, ce qu'il espérait, c'était que les Algériens la comprendraient¹⁴. Le plan américain consistait à établir une zone autonome à Gaza et en Cisjordanie, et pour cela ils espéraient pouvoir convaincre certains dirigeants palestiniens d'endosser cette solution, qui n'avait rien à voir avec la revendication de l'OLP, qui était celle de la création d'un État indépendant dans les zones occupées après la guerre de 1967. Le but de la proposition américaine n'était pas, en effet, de prendre en compte la situation d'occupation vécue par les Palestiniens, mais « la reconnaissance définitive du droit à l'existence d'Israël »¹⁵. Il était vraiment étonnant que la principale préoccupation du pouvoir central à l'époque fût de soutenir la puissance occupante, et de lui reconnaître le droit d'exister une fois qu'elle était déjà plus que reconnue par les armes. Il ne faut pas oublier qu'Israël était la principale puissance militaire du Moyen-Orient capable de vaincre à plusieurs reprises les armées arabes, unies ou séparément, et qu'il était le seul pays du Moyen-Orient à posséder des armes nucléaires depuis la fin des années 1960. Cette reconnaissance du droit à l'existence d'Israël s'accompagnerait, dans un second temps, de l'instauration de l'autonomie dans les territoires occupés. Brzezinski ne les a pas définis ainsi, en fait,

12. *Ibid.*

13. Vijay Prashad, *Las naciones oscuras. Una historia del Tercer Mundo*, Barcelona, Península, 2012.

14. Carter Library, National Security Affairs, Brzezinski Material, Subject File, Box 34, Memcons: Brzezinski: 9–12/79.

15. *Ibid.*

nullement et s'est limité à dire le « retour des territoires ». L'espoir américain était qu'avec ces mesures tièdes, il serait possible de jeter les bases de bonnes relations avec autant de pays arabes que possible, y compris l'Irak et la Libye, déjà deux pays avec lesquels ils avaient des relations problématiques¹⁶.

Le ministre algérien des Affaires étrangères a noté qu'il avait noté que Brzezinski n'avait pas nommé l'OLP, l'organisation faitière internationalement reconnue pour le peuple palestinien, ni mentionné l'idée d'un « État palestinien ». Benyahia a souligné l'idée algérienne que sa politique internationale était fondée sur la reconnaissance du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, et que cet engagement venait de la naissance même de la république algérienne¹⁷. Le ministre des Affaires étrangères a souligné que sa position de principe lui avait coûté dans le passé la rupture des relations avec des pays importants, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, à cause du conflit du Moyen-Orient. Pour l'Algérie, la politique américaine au Moyen-Orient était « irréaliste » car l'un des axes ne pouvait être l'élimination de l'OLP, représentant légitime du peuple palestinien. Pour le ministre algérien, il y avait une identification claire entre l'OLP et le FLN, et de l'expérience algérienne il a tiré la leçon sur le problème politique en Palestine/Israël. Il n'était pas d'accord avec la version nord-américaine qui prétendait voir une grande différence entre les deux cas car il soutenait que si en Algérie le combattant contre le colonialisme avait été le FLN, en Palestine c'était l'Égypte, la Jordanie et la Syrie et non l'OLP. L'envoyé américain a également déclaré qu'il voyait une deuxième différence dans le fait que le FLN était toujours prêt à signer un document d'accord avec la France pour son retrait, et dans le cas de l'OLP, ce n'était pas le cas.

Les désaccords concernant la question palestinienne étaient évidents et il ne semblait pas qu'il puisse y avoir un rapprochement des points de vue, d'autant plus que les langues utilisées étaient complètement différentes. Les Américains ont inventé une réalité avec des mots et l'ont imposée par la force des armes, en l'occurrence par l'interposition de leur allié. Il était vrai, comme l'affirmait Brzezinski, que la stratégie arabe n'avait atteint aucun de ses objectifs en Palestine, mais le même raisonnement pouvait être appliqué à ses plans de paix répétés et ratés pour la région.

16. Zbigniew Brzezinski, *Power and principle. Memoirs of the National Security Adviser 1977-1981*, Farrar.Straus.Giroux, USA, 1983.

17. Carter Library, National Security Affairs, Brzezinski Material, Subject File, Box 34, Memcons: Brzezinski: 9-12/79.

Après chaque plan de paix, les Palestiniens étaient un peu plus sans défense et plus soumis au colonialisme brutal d'Israël, jusqu'à la réalisation définitive d'un modèle d'*apartheid*, aussi brutal que celui qui existait en Afrique du Sud jusqu'à ce que Mandela devienne président¹⁸.

Benyahia, cependant, a confirmé le bon moment des relations, et a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de les assombrir, mais en même temps, il a parlé clairement à l'envoyé de Carter, et lui a dit que la position du gouvernement américain semblait être que s'il s'agissait d'une opposition au droit à l'autodétermination, alors que les personnes impliquées dans la question étaient des pays amis des États-Unis. Dans les cas de la Palestine et du Sahara occidental, il était clair qui étaient les agresseurs et qui était aidé par le droit international. « Les faits de base de la situation au Sahara Occidental sont que le Maroc, par la force des armes, occupe maintenant un territoire précédemment détenu par les Espagnols et que les gens qui y vivent veulent leur indépendance. Ces faits ont conduit à une lutte de décolonisation. Soit on est pour l'autodétermination, soit on est contre, soit on est neutre dans cette lutte. Chacune de ces positions dicte certaines actions. Cependant, une chose est claire, la neutralité ne peut être revendiquée tant que l'une des parties au conflit est dotée de moyens de répression militaire »¹⁹. Cette description de la situation ne pouvait être ignorée, pas plus que le fait que le Maroc, avec Israël, étaient les deux seuls pays, rares États, a-t-il dit, au monde à vouloir maintenir des « frontières élastiques », ce qui ne pouvait être interprété. Rien de plus que le désir de continuer à avancer dans la conquête de territoires. Dans le cas du Maroc, le soupçon était que le pays voulait étendre ses frontières jusqu'à Tombouctou. La guerre du Sahara n'était responsable que de la politique expansionniste du Maroc, et ce n'était pas comparable à ce qui s'est passé entre l'Algérie et la France, car bien qu'ici il fallait résoudre le problème des populations françaises en Algérie et la question des entreprises dans le pays, dans le sujet du Sahara ce problème n'existait pas. Il n'y avait rien à négocier, car l'indépendance du Sahara n'était pas négociable. Les raisons pour lesquelles le Maroc était en difficulté militaire avec son occupation n'avaient rien à voir avec un manque de forces militaires, mais étaient motivées par le « manque de justification morale de l'occupation ». Renforcer les positions marocaines en approvisionnant le pays en armes et en le rendant plus fort a conduit à discuter du problème en termes de remise en cause du droit à l'indépendance du Sahara, et cela ne faisait pas partie des plans algériens car cela impliquerait d'aborder deux points que les Algériens ont

18. *Ibid.*, Brzezinski Material, Subject File, Box 34, Memcons: Brzezinski: 9-12/79.

19. *Ibid.*

rejetés. La première était que la guerre qui se déroulait au Sahara était un affrontement entre le Maroc et l'Algérie, ce qui n'était pas vrai et, par conséquent, le fait que l'Algérie négociait l'avenir du peuple sahraoui en son nom, ce qui ne pouvait résoudre le problème, et les Algériens n'étaient pas intéressés à le faire.

Les liens économiques s'étaient développés de manière très significative entre les deux pays, de telle sorte que les États-Unis étaient le principal partenaire commercial de l'Algérie et, précisément pour cette raison, les Algériens ne comprenaient pas l'intérêt des États-Unis à renforcer ses alliances militaires avec le pays rival compte tenu des velléités expansionnistes du Maroc et, d'autre part, de son état d'instabilité permanente. L'Algérie n'était pas intéressée à voir tomber Hasan II, mais elle n'était pas non plus intéressée à être renforcée militairement. Ainsi, la réunion a clairement indiqué que, sur les deux questions centrales qui occupaient les diplomates, les désaccords étaient importants. L'OLP/Polisario, la Palestine/Israël, le Maroc/Sahara restaient des problèmes non résolus, et sans solution en vue à court terme²⁰.

Les voies diplomatiques tronquées

La guerre s'est poursuivie jusqu'en 1991, année où un cessez-le-feu parrainé par l'ONU a été déclaré, dans le but d'organiser un référendum d'autodétermination. La controverse avec les recensements a rendu l'accord impossible. Le Maroc a demandé que les dizaines de milliers de colons marocains qui avaient successivement envahi le territoire au cours des années précédentes soient inclus, tandis que le Polisario a exigé que le recensement espagnol effectué en 1974 soit pris comme base des électeurs. Sahara, il a estimé le recensement des électeurs à environ 80 000 personnes, laissant de côté les plus de 100 000 Marocains que Hassan voulait incorporer. Le référendum n'a pas eu lieu en raison de l'opposition du monarque²¹.

En 2000, James Baker, qui avait été chef de cabinet dans la première administration Reagan et secrétaire au Trésor de 1985 à 1988, et avait servi dans la haute administration Bush en tant que secrétaire d'État jusqu'en 1992, a organisé une

20. Isaiás Barreñada, "Redes transnacionales y redefinición de la identidad nacional. Una comparación entre los casos de Palestina y del Sáhara Occidental", *X Congreso de la Asociación Española de Ciencia Política y de la Administración*, Murcia, 7-9 de septiembre de 2011: www.aecpa.es/congresos/10/ponencias/78/. Assis Crivelente, "Rompiendo el cerco en las Relaciones Internacionales: resistencia internacional desde Palestina y el Sáhara Occidental", *Relaciones Internacionales*, UAM Número 39, Octubre 2018-Enero 2019, pp. 183-203.

21. https://www.fuhem.es/papeles_articulo/el-plan-baker-ii-solucion-para-el-sahara-occidental/

conférence de paix au Moyen-Orient²², antérieur aux accords d'Oslo de 1993²³. Après cette expérience, en 1997, il a été nommé envoyé spécial de l'ONU pour le Sahara occidental. La première proposition lancée par Baker était la création d'une autonomie pour le Sahara, une idée que le Front Polisario a catégoriquement rejetée. La deuxième tentative de Baker a consisté à créer un gouvernement de transition au Sahara, jusqu'à ce qu'un référendum soit organisé après cinq ans de gouvernement provisoire. Bien que cette proposition ait été acceptée à contrecœur par les parties, le Maroc a fini par la rejeter définitivement, anéantissant la possibilité de sortir de la crise. La non-acceptation du plan a signifié la démission de Baker et la paralysie des initiatives de l'ONU au cours des décennies suivantes²⁴.

La solution insoluble du conflit militaire a fait place à un activisme plus notoire des organisations politiques et sociales dans les zones occupées par le Maroc. La répression du régime marocain s'est poursuivie, avec peu de projection médiatique internationale, sur les Sahraouis qui vivaient sous son occupation, jusqu'à l'intifada de Gdeim Izik en novembre 2010, qui a ramené au présent la situation insoutenable dans laquelle vit le peuple du Sahara Occidental. Depuis lors, le rejet de l'occupation par la société civile s'est superposé à la résistance armée, qui avait été laissée à l'arrière-plan après le cessez-le-feu de 1991²⁵.

Et... Trump arriva

Après plus d'une décennie au cours de laquelle le conflit armé était entré dans une léthargie prolongée, les décisions de dernière minute du président nord-américain ont attisé le nid de guêpes. Trump s'inscrit dans la continuité de la politique radicale de Reagan pour l'Afrique du Nord, qu'il a dépassée en allant encore plus loin lorsqu'il a reconnu la souveraineté marocaine sur le Sahara, en échange de l'établissement par le Maroc de relations diplomatiques complètes avec Israël²⁶. Cela a une fois de plus mis en évidence le lien géopolitique étroit qui a existé tout au long de l'histoire entre les conflits entre le Sahara occidental et le Maroc et celui entre Israël

22. <http://e-spacio.uned.es/fez/eserv/bibliuned:DerechoPolitico-1993-38-14130/PDF>

23. José M^a. Abu-Tarbush, "Palestina: El fin de la hegemonía de Fatah", *Historia Contemporánea* 32, (2006): 73-102.

24. Juan Soroeta Licerias, "El plan de paz del Sáhara Occidental ¿Viaje a ninguna parte?", *Revista electrónica de estudios internacionales* (2005).

25. Gómez Martín, "Gdeim Izik. A Change in the Struggle Strategies of the Sahrawi Population", en Benjamín Tejerina and Ignacia Perugorría (editors), *From social to political. News form of mobilisation and democratization*, University of the Basque Country (2012): 43-62.

26. <https://www.bbc.com/mundo/noticias-internacional-55267560>

et la Palestine, malgré les énormes différences qui les séparent en termes d'histoire régionale des deux villes. Alors que lors des précédents mandats présidentiels, aussi bien ceux de Bush que d'Obama, les États-Unis et l'Algérie s'étaient alignés sur la même longueur d'onde, en raison de la nécessité de lutter contre le terrorisme islamiste, une fois ce phénomène maîtrisé après les années mouvementées qui ont suivi l'éviction de Kadhafi, les politiques pro-israéliennes radicales de Trump ont endommagé les relations entre les États-Unis et l'Algérie. Les accords d'Abraham sont à l'origine du malaise et ont accentué la distanciation, car les États-Unis ont pris une décision unilatérale qui, en plus d'être éloignée de la tradition américaine dans ce conflit, rend impossible une solution juste et durable au conflit. Si la connexion Maroc/Israël, avec le parrainage américain, va conduire à un déséquilibre des forces dans la région, c'est une question que nous devons voir à moyen terme. Il faudra attendre les décisions que prendra la nouvelle administration démocrate à cet égard, et comment cela conditionnera les relations avec l'Algérie.

En revanche, la résolution du conflit du Sahara Occidental ne sera possible que lorsque les États-Unis assumeront leur responsabilité et obligeront leur allié à accepter une solution raisonnable qui, en tout état de cause, passe par la reconnaissance de la volonté démocratiquement exprimée que déterminent les Sahraouis. Aucune autre puissance n'a assez de pouvoir pour réparer le gâchis. La France est ouvertement favorable à la cause du Maroc. Il est douteux qu'il veuille faire partie d'une solution dans laquelle les droits des Sahraouis soient reconnus. Un Sahara indépendant resterait en dehors de l'influence française. L'Espagne, pour sa part, même si elle est la puissance formelle chargée de traiter d'une solution, est trop faible dans la politique internationale pour jouer un rôle décisif, à supposer qu'elle le veuille. La reprise des hostilités dans la zone frontalière de Guerguerat, depuis novembre 2020²⁷, s'est accompagnée d'un énorme soutien militaire et diplomatique au Maroc. Des exercices militaires ont lieu dans la zone avec la participation des armées des deux pays. Les manœuvres appelées *African Lion 21*, menées en mai 2021, conçues sous le gouvernement Trump mais exécutées sous l'administration Biden, montrent une fois de plus le rôle central des États-Unis dans ce conflit. Lors des entretiens jordaniens de clôture, le général américain, commandant de l'Afrique, rencontré les chefs militaires marocains, a exprimé l'intérêt de son pays à continuer à approfondir les relations de sécurité étroites entre les États-Unis et le Maroc²⁸.

27. <https://www.ecsaharai.com/2021/12/analysis-marruecos-y-la-guerra-del.html>

28. <https://www.aficom.mil/pressrelease/33834/aficom-gen-townsend-meets-african-leaders-at-exercise-african-lion>

Le régime algérien, pour sa part, malgré tous ses problèmes internes, est resté tout au long de cette période comme le principal soutien de la cause des Sahraouis. Parmi les acteurs extérieurs impliqués dans ce long conflit, ce sont les États-Unis et l'Algérie qui ont soutenu les positions des forces de leurs alliés respectifs. Sans eux cette histoire en serait une autre. ■

Bibliographie

- Albursan, Ahmed Salim, *The superpowers and the Maghreb: political, economic and strategic relations*, Durham theses, Durham University. Available at Durham E-Theses Online: <http://etheses.dur.ac.uk/6121/>
- Assis Crivelente, Moara, "Rompiendo el cerco en las Relaciones Internacionales: resistencia internacional desde Palestina y el Sáhara Occidental", *Relaciones Internacionales*, UAM Número 39, Octubre 2018-Enero 2019, pp. 183-203.
- Barreñada, Isaías, "Redes transnacionales y redefinición de la identidad nacional. Una comparación entre los casos de Palestina y del Sáhara Occidental", *X Congreso de la Asociación Española de Ciencia Política y de la Administración*, Murcia, 7-9 de septiembre de 2011: www.aecpa.es/congresos/10/ponencias/78/
- Brzezinski, Zbigniew, *Power and principle. Memoirs of the National Security Adviser 1977-1981*, Farrar, Straus, Giroux, USA, 1983.
- Gómez Martín, Carmen, "Gdeim Izik. A Change in the Struggle Strategies of the Sahrawi Population", en Benjamín Tejerina and Ignacia Perugorria (editors), *From social to political. News form of mobilisation and democratization*, University of the Basque Country (2012): 43-62.
- Hodges, Tony, *The Western Sáhara*. The Minority Rights Group, Report, N° 40, London, 1984.
- Mundy, Jacob, "Cómo los EE.UU. y Marruecos se apoderaron del Sáhara Español", *Le Monde Diplomatique*, 3/08/2010.
- Prashad, Vijay, *Las naciones oscuras. Una historia del Tercer Mundo*, Barcelona, Península, 2012.
- Solarz, Stephen J., "Arms for Morocco?" *Foreign Affairs*, Winter 1979.

Talbi Mouloud¹

Licencié en psychologie scolaire de l'Université d'Alger et diplômé comme chercheur en didactique et organisation scolaire de l'université de Valencia (Espagne). Il est titulaire d'un D.E.A en didactique et organisation scolaire de l'université de Valencia.



LA DIASPORA ALGÉRIENNE, UNE AUBAINE NON EXPLOITÉE PAR L'ALGÉRIE

L'Algérie est un pays d'émigration beaucoup plus avant son indépendance. L'émigration commence à la fin du XVIII^e siècle et au début du XX^e siècle pour deux raisons, un d'ordre politique pour fuir l'injustice coloniale et l'autre d'ordre économique dans le but de l'amélioration des conditions de vie des candidats de notre communauté à l'émigration. Avec le temps, notre communauté est devenue très importante, par son nombre, par sa qualité et par son potentiel. Mais hélas, elle est complètement marginalisée et pas du tout reconnue à sa juste valeur. Pour rendre justice à notre *diaspora* d'une part et d'autre part pour rentabiliser les apports de cette *diaspora* au profit de l'Algérie ; nous proposons dans cet article un projet de statut pour la communauté algérienne établie à l'étranger afin qu'il soit débattu et amélioré pour son approbation postérieure par le parlement algérien.

Algeria is a country of emigration much more before its independence. Emigration began at the end of the 18th century and the beginning of the 20th century for two reasons, one political and that was to escape colonial injustice and the other economic with the aim of improving the living conditions of the candidates of our community to emigration. Over time, our community has become very large in number, quality and potential. But unfortunately, it is completely marginalised and not at all recognised for its true worth. To do justice to our diaspora on the one hand and on the other hand to make the contributions of this diaspora profitable for Algeria, we propose in this article a draft statute for the Algerian community established abroad so that it can be debated and improved for its subsequent approval by the Algerian parliament.

1. Sa Thèse doctorale en éducation est en instance de soutenance à l'université de Valencia (Espagne). Traducteur et Entrepreneur, il est également membre fondateur de l'association culturelle El Mordjan de Larhat en 1984, du Forum Social de la région de Valencia en 2004 et de l'association des cultures nord sud en 2006 organisatrice du premier festival du cinéma pour l'intégration en 2007. Il a participé comme Conférencier à la rencontre euro-méditerranéenne en 2005 et au Forum Euro-méditerranéen en 2002.

La Diaspora Algérienne, une aubaine non exploitée par l'Algérie

C'est à la fin du XVIII^e siècle et au début du XX^e siècle que les algériens commenceront à émigrer²; pour d'un côté fuir l'injustice coloniale et de l'autre côté chercher de meilleures perspectives pour leur futur.

Actuellement la communauté algérienne établie à l'étranger par son nombre, sa qualité et son poids mérite d'être prise en considération ; sans oublier le rôle déterminant joué par celle-ci durant la lutte de libération nationale et bien avant donnant naissance au mouvement national³.

La lutte, de notre communauté algérienne établie à l'étranger, pour l'instauration d'un état de droit en Algérie a été et l'est toujours constante. Preuve de cela, son extraordinaire mobilisation dès le début du Hirak jusqu'à nos jours.

Mais hélas, les tenants du pouvoir algérien, l'ont toujours discriminée et marginalisée par peur des idéaux dont elle est porteuse et pour peur aussi de sa compétence.

La liste des griefs, retenus contre les tenants du pouvoir est très longue, cependant nous énumérerons les plus importants.

La stratégie des tenants du pouvoir algérien, c'est de soumettre la communauté algérienne établie à l'étranger ou de l'éloigner de son pays en la discriminant et en lui créant des embûches de tout sors pour lui faire haïr le pays et la faire désister de le visiter l'empêchant ainsi de maintenir avec lui la relation naturelle que doit maintenir un citoyen avec son pays d'origine. La meilleure preuve de cela, sont les prix exorbitants des voyages pratiqués par les compagnies aériennes et maritimes desservant l'Algérie ; des prix qui ne répondent à aucune logique commerciale ou économique.

Allant dans la même stratégie d'empêchement de notre communauté de tenir un pied en Algérie avec l'acquisition du logement ADL, les tenants du pouvoir ont encore une fois excellés dans la discrimination de notre communauté algérienne établie à l'étranger en lui faisant payer le logement ADL entre huit millions de dinars 8 000 000, 00 de DA et à 12 000 000,00 DA douze millions de dinars⁴, par

2. L'immigration algérienne en France : histoire et actualité Pierrette Meynier, Gilbert Meynier. Dans Confluences Méditerranée 2011/2 (N° 77), pages 219 à 234.

3. Kamel Chachoua, Actes du colloque de l'émigration algérienne en France Alger; les 2,3 et 4 juin 2007 p. 12.

4. <https://www.logement-algerie.com/lpp-etrangers-emigres/prix-logement-lpp-etrangers/>

contre pour les algériens vivant en Algérie le prix du logement est taxé pour eux entre 2 100 000,00 DA et 2 700 000,00 DA⁵. Une telle décision est anticonstitutionnelle et aussi une flagrante violation des articles 26 et 35 de la constitution en vigueur⁶.

Les membres de notre communauté ne participent pas dans les affaires économiques et dans l'investissement en Algérie, ils sont empêchés par les tenants du pouvoir à travers de la formule de *no résident* les assimilant ainsi aux étrangers.

La communauté algérienne établie à l'étranger n'a bénéficiée et ne bénéficie d'aucune aide à l'instar des algériens résidents en Algérie et ne coûtent pas un sou à l'État algérien quoiqu'ils ont le droit de bénéficier des rentes de l'État comme d'autres algériens résidents en Algérie.

Au contraire, notre communauté aide leurs familles et proches résidents en Algérie à se soigner, à s'acheter des médicaments à acquérir des véhicules, à construire des maisons, à étudier, à voyager et beaucoup d'autres choses. En définitif grâce aux apports économiques de notre communauté l'État algérien a économisé beaucoup d'argent qui devait dépenser pour subvenir aux nécessités des citoyens qui devait prendre en charge et qu'en fin de compte c'est notre communauté algérienne établie à l'étranger qui a pris en charge ces citoyens.

La communauté algérienne établie à l'étranger est aussi privée de toute participation dans la gestion des affaires de l'État, elle n'est présente dans aucun des organes de représentation syndical, patronal, académiques, culturel ou sportif, elle n'est pas associée à la gestion des affaires de l'État.

La seule institution où elle est mal représentée, c'est au niveau de l'APN⁷ (assemblée populaire nationale) avec 14 députés sur le total de 407 députés très loin de son poids numérique qui avoisine les neuf millions de personnes. Bien sûr les tenants du pouvoir l'ont fait exprès pour l'empêcher de disposer d'un poids politique.

Au niveau du sénat (conseil de la nation) elle n'est pas représentée du tout, quoiqu'avec le *quota* du tiers présidentiel elle aurait pu avoir une représentation même symbolique.

5. <https://www.logement-algerie.com/aadl/prix-aadl-logement/>

6. Constitution Algérienne de 2020.

7. <http://www.apn.dz/deputes-liste>

Tous les ministres, qui se sont succédé à la tête du ministère concernant notre communauté algérienne établie à l'étranger, aucun d'eux n'est issu de notre *diaspora*.

Il faut signaler aussi, que depuis l'indépendance à nos jours aucun membres de notre diaspora n'a occupé un poste de ministre.

Le comble, quand l'ex-Premier ministre Ahmed Ouyahia, à travers l'article 51 de la constitution de 2016 a barré le chemin aux membres de notre communauté pour postuler comme candidat à la magistrature suprême ou aussi pour occuper un portefeuille de ministre.

Nous tenons à rappeler, aux tenants du pouvoir, que les citoyens algériens établis à l'étranger sont des algériens à part entière et ne sont pas moins algériens que les algériens résidents en Algérie d'une part.

D'autre part, les subterfuges utilisés par les tenants du pouvoir pour discriminer, marginaliser et exclure les citoyens algériens établis à l'étranger sont une flagrante violation des articles 25, 26, 29 et 35 de la constitution en vigueur.

Un État qui se respecte doit garantir l'égalité entre tous ses citoyens et citoyennes pour que ceux-ci puissent jouir de la plénitude de leur citoyenneté proclamée est fondée sur le droit à la sécurité juridique, garanti par l'État de droit ; le droit à la promotion sociale, dérivé de l'État-providence ; et la participation politique, sociale, économique, culturelle et sportive à travers les institutions.

La communauté algérienne établie à l'étranger n'a jamais eu l'occasion de participer à la gestion des affaires du pays pour les raisons que nous avons cités antérieurement.

Au regard des compétences que décèle notre *diaspora*, à titre d'exemple seulement dans Silicon Valley la Mecque de la technologie, il y a 300 hauts cadres et chercheurs algériens⁸ qui y opèrent. Avec tout cet énorme potentiel de notre communauté algérienne établie à l'étranger et s'il l'était bien exploité, l'Algérie serait à l'avant-garde des nations développés.

À titre d'exemple, citons l'unique secteur qui est l'équipe nationale de football ou les membres de notre communauté y participent et cette même équipe est dirigée par un membre de notre diaspora ; les résultats sont là et ils sont très édifiants.

8. <https://maghrebemergent.net/pres-de-300-chercheurs-algeriens-travaillent-a-la-silicon-valley/>

À l'instar des pays qui ont su tirer profit du poids de leur émigrés à l'étranger, l'Algérie doit faire autant pour convertir cet énorme actif en sa faveur. La communauté algérienne établie à l'étranger politiquement peut s'ériger en *lobby* pro algérien, économiquement en investisseur potentiel pour le développement de notre pays⁹, scientifiquement et culturellement peut contribuer énormément à l'essor de notre pays.

À cet effet, il est bien temps de rendre justice à notre communauté algérienne établie à l'étranger en mettant en marche des mécanismes juridiques pour garantir ses droits ; à vrai dire c'est l'unique moyen pour que notre communauté se sentira réévaluer et s'intéressera à son pays.

En conclusion, Selon l'Abdelaoui¹⁰ « Les dispositifs mis en place depuis l'indépendance pour gérer l'installation des Algériens à l'étranger cachent une conception figée du rapport avec ces derniers ».

L'élaboration d'un statut du citoyen algérien établi à l'étranger à l'instar d'autres pays comme le Portugal¹¹ est urgent et inévitable pour rendre justice à ces 3 trois millions¹² de citoyens algériens au minimum vivant à l'extérieur.

Pour gagner du temps et faciliter la tâche à nos législateurs, nous proposons ce suivant avant-projet de loi pour débat et enrichissement avant son approbation par le parlement algérien.

9. Adila Hadad Revue des Réformes Economiques et Intégration En Economie Mondiale Vol 13 N° 26, Année 2018 EISSN : 2600-6502.

10. Hocine Labdelaoui, « L'Algérie face à l'évolution de son émigration », *Hommes & migrations* [En ligne], 1298 | 2012, mis en ligne le 01 juillet 2014, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1872> ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.1872.

11. <https://www.theportugalnews.com/es/noticias/2021-02-06/emigrantes-retornados-solicitan-el-estatuto-del-inversor-en-la-diaspora/58133>

12. <https://www.dzairdaily.com/france-6-millions-algeriens-voici-nombre-officiel/>

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Dispositions générales

Article 1. Objectif et finalité

1. Cette présente proposition de loi met en marche le cadre juridique pour garantir aux citoyens algériens établis à l'étranger l'exercice de leurs droits et devoirs comme algériens à pied d'égalité que les Algériens résidents en Algérie ainsi que pour renforcer leurs relations avec l'Algérie et le reste de leurs compatriotes.

2. Cette présente proposition de loi a aussi comme finalité délimiter les lignes de base de l'action protectrice de l'État pour améliorer les conditions de vie des algériens résidents à l'étranger si c'est nécessaire.

3. Cette présente proposition de loi établit aussi le champ d'action et les mesures spécifiques pour faciliter la prise en charge des algériens établis à l'étranger et l'intégration sociale et professionnelle de ceux qui décident retourner en Algérie.

Article 2. Champ d'application.

1. Cette présente loi sera appliquée :

- a) Aux personnes porteuses de la nationalité algérienne et résidentes en dehors du territoire algérien.
- b) Aux citoyens algériens qui se déplacent temporairement.
- c) Aux citoyens algériens qui retournent aux pays porteurs de la nationalité algérienne avant leur retour.
- d) Aux membres de la famille des personnes en haut cités incluant les épouses, les descendants jusqu'au premier degré et les personnes dépendantes d'eux économiquement.

2. L'état mettra en marche les mécanismes et les procédures nécessaires pour prouver la condition d'algérien retourné.

Article 3. Objectifs.

Les objectifs fondamentaux de cette loi sont :

- a) Déterminer les droits et devoirs des algériens résidents à l'étranger à pied d'égalité avec les citoyens résidents en Algérie.
- b) Délimiter le champ d'action de la politique protectrice de l'état envers les citoyens algériens établis à l'étranger.

- c) Promouvoir et consolider le mouvement associatif des algériens établis à l'étranger appuyant la création et la maintenance de structures qui ont comme objectif l'assistance sociale et culturelle de ses membres, l'information et l'assistance pour les personnes désirantes retourner au pays.
- d) Appuyer les associations des émigrés algériens et faciliter la création et l'appui d'associations d'émigrés retournés en Algérie.
- e) Promouvoir et faciliter la participation des algériens résidents à l'étranger dans les organes d'état qui les concernent.
- f) Déterminer le cadre d'action à développer en matière de retour pour les émigrés qui désirent retourner pour faciliter leur intégration sociale, culturelle et professionnelle.
- g) Prendre soin de la protection des droits des déplacés et expatriés algériens à l'étranger.

TITRE I - Droits et prestations

CHAPITRE I - Droits de participation

Article 4. Droit d'être électeur et éligible.

1. Les algériens résidents à l'étranger ont le droit d'être électeurs et éligibles dans toutes et chacune des échéances électorales dans les mêmes conditions que les citoyens algériens résidents en Algérie selon les lois en vigueur.

2. L'État encouragera la signature de traités internationaux pour que les résidents algériens à l'étranger acquièrent le droit d'être électeur et éligible dans les élections municipales, au moins comme électeurs.

3. L'État promouvra les mesures nécessaires pour faciliter l'incorporation des citoyens algériens dans les listes électorales pour faciliter leur participation à la vie politique nationale.

4. L'administration de l'état veillera pour l'actualisation permanente des listes électorales et veillera aussi pour informer les citoyens émigrés de leur droits et devoirs comme électeurs et éligibles.

5. Pour faciliter l'exercice du droit de vote des algériens résidents à l'étranger l'état mettra tous les moyens nécessaires tant techniques qu'humains pour que les résidents algériens à l'étranger puissent exercer leur droit de vote dans des conditions optimales.

6. Pour garantir une concurrence saine et en égalité de chances de tous les partis et de tous les candidats et candidates, l'état facilitera l'information actualisé ainsi que l'accès aux moyens de communications publiques.

Article 5 Assistance et protection des algériens dans l'étranger.

1. Les pouvoirs publiques, en concordance avec le champ de leurs compétences établiront les mesures nécessaires pour que les représentations diplomatiques mèteront tous les moyens personnels, matériels et techniques nécessaires pour prêter les meilleures assistances, protections et conseils aux citoyens algériens établis à l'étranger.

2. Les pouvoirs publiques, en concordance avec le champ de leurs compétences prêteront une attention spéciale aux nécessiteux et à ceux privés de liberté, fondamentalement aux condamnés à la peine capitale où à perpétuité ainsi que à ceux victimes de délits de lèse-humanité dans des procès de répression politique.

3. L'État encouragera l'adoption de mesures dirigées à renforcer la tutelle judiciaire des algériens établis à l'étranger en impulsant des traités et des conventions en matière comme la reconnaissance de sentences et défense des condamnés.

4. Réglementairement, l'État déterminera les conditions d'accès aux aides juridiques gratuites aux algériens résidents à l'étranger quand celles-ci n'existent pas dans leurs pays de résidence.

5. L'État algérien travaillera à travers des traités, des accords et des conventions avec les pays d'accueil des émigrés algériens pour faire valoir leur droit à la double nationalité pour ce qui le désirent.

Article 6. Droit de s'adresser et de saisir les administrations et les institutions de l'état.

Les algériens résidents à l'étranger peuvent exercer leur droit de saisir individuellement ou collectivement n'importe quelle institution publique, administration où autorité ainsi que tout organe où entité dépendant des pouvoirs publics.

Article 7. Droit à l'information.

Les Algériens résidents à l'étranger ont le droit d'obtenir l'information concernant l'ensemble des lois et autres normes formant l'édifice juridique de l'état algérien, spécialement celles qui touchent à leurs intérêts et droits légitimes.

Également ils ont le droit de connaître à tout moment l'état de leurs dossiers auprès des administrations publiques ainsi qu'à connaître d'autres droits comme citoyens les concernant selon les lois en vigueur.

1. L'État veillera à la création d'un site web orienté spécialement vers les algériens établis à l'étranger.

2. L'État destinera des heures d'antennes dans les télévisions et les radios publiques à la communauté algérienne établie à l'étranger.

3. L'État élaborera un guide concernant tous les droits de la communauté algérienne établie à l'étranger.

Article 8. Droit à participer dans des organes concernant l'émigration.

1. Les Algériens résidents à l'étranger ont le droit de participer dans les affaires les concernant à travers les organes existants ou à travers d'autres organes qui seront créés dans le futur. Ainsi qu'ils ont le droit de participer à pied d'égalité que le reste des algériens dans les organes existants des institutions et administrations de l'état conformément à la législation en vigueur.

2. Les Algériens résidents à l'étranger peuvent être électeurs et éligibles dans les organes cités en haut dans cet article.

Article 9. Conseil de l'émigration.

1. L'État veillera à la création d'un conseil de l'émigration pour les algériens établis à l'étranger, ce dit conseil tiendra un caractère consultatif et assesseur et sera rattaché à la chefferie du gouvernement. Sa composition et son fonctionnement seront régis réglementairement. Ledit règlement doit garantir la représentation des associations des émigrés, le ministère de l'émigration, le ministère du travail et de la sécurité sociale, le ministère de l'éducation, le ministère de la culture, le ministère de la solidarité et de l'emploi et des experts en émigrations.

2. Le conseil de l'émigration sera doté des moyens adéquats et nécessaires pour son bon fonctionnement.

10. Attributions du conseil de l'émigration.

1. Les attributions du conseil de l'émigration sont les suivantes :

a) Faire des études où demander de les faire concernant les questions et les problèmes qui touchent la communauté algérienne établie à l'étranger.

- b) Formuler des propositions et des recommandations en relation avec les objectifs et application des principes qui peuvent inspirer la politique de la prise en charge de la communauté algérienne établi à l'étranger.
- c) Être informer des mesures prises par les organes compétents de l'état en matière de prise en charge de la communauté algérienne établi à l'étranger.
- d) Connaître et informer préalablement des projets de loi, des décrets ou autres relatifs aux matières de droit civil, droit du travail et protection sociale, éducative et culturelle quand celles-ci touchent directement à la communauté algérienne établi à l'étranger.
- e) Approuver le règlement de fonctionnement du propre conseil de l'émigration.

2. Les propositions, recommandations, rapports ou accords seront transmis au gouvernement à travers le président du conseil de l'émigration.

Article 10. Conseil des résidents algériens à l'étranger.

L'état veillera à création d'un conseil des résidents algériens à l'étranger, celui-ci sera un organe consultatif et assesseur rattaché au ministère de l'émigration. Sa composition, son élection et son fonctionnement se feront réglementairement.

Article 11. Les fonctions du conseil des résidents algériens à l'étranger.

Les fonctions du conseil des résidents algériens à l'étranger ont les fonctions suivantes :

- a) Servir de canal de communication entre la communauté algérienne et les représentations consulaires.
- b) Débattre et proposer aux représentations consulaires les mesures qui peuvent améliorer leurs fonctions.
- c) Conseiller et informer les représentations consulaires concernant les affaires qui touchent à l'entre la communauté algérienne.
- d) Diffuser entre la communauté algérienne les mesures adoptées par l'état algérien concernant les thèmes qui touchent aux résidents algériens à l'étranger.
- e) Coopérer avec les représentations consulaires ou les institutions algériennes pour donner un caractère institutionnel aux activités qui sont destinées aux émigrés algériens.
- f) Gérer le fond de solidarité destiné aux émigrés qui se constituera postérieurement avec l'argent de la zakat et les dons des émigrés et les apports de l'État algérien.

Article 12. Organisations syndicales et patronales.

1. Les organisations syndicales et patronales participeront dans toutes les matières touchant à la représentation et à la défense des intérêts des émigrés et retournés. Les émigrés participeront aussi dans les organisations syndicales et patronales et les organismes où organisations d'investissement, d'exportation et du commerce tant qu'intérieur comme extérieur.

2. Les syndicats et les organisations patronales participeront dans les organes de représentation des émigrés selon la réglementation à déterminer.

Article 13. Droit d'association.

1. Les pouvoirs publics appuieront le mouvement associatif des algériens émigrés et des émigrés retournés au pays et spécialement les centres associatifs qui ont pour objectifs la promotion sociale- culturelle.

Pour garantir la continuité du mouvement associatif l'état encouragera la participation active des jeunes dans les organisations et associations des algériens à l'extérieur et des retournés.

2. Les pouvoirs publics coordonneront leurs actions pour obtenir une utilisation efficace et meilleure des ressources publiques favorisant le regroupement des centres et associations en fédérations.

3. Ils appuieront aussi les associations et fédérations des émigrés retournés qui ont pour objectifs aider et orienter les émigrés à retourner en Algérie ainsi que les initiatives que la communauté émigrée considère nécessaire pour son intégration et insertion au monde du travail.

CHAPITRE II - Droits sociaux et prises en charge**Article 14. Droits sociaux.**

1. Les pouvoirs publics encourageront en concertation avec les représentants des émigrés la création d'un fond de solidarité qui sera alimenté par l'argent de la zakat et les dons des émigrés et les apports de l'état algérien. Ce fond sera géré par le conseil des algériens à l'étranger cité dans l'article 10 et 11 de ce projet de loi et il aura pour objectifs la prise en charge des sujets suivants :

- a) La prise en charge des nécessiteux en général selon les critères à déterminer par le même conseil.
- b) Les personnes âgés sans ressources.

- d) Les handicapés sans ressources.
- e) Les femmes divorcés sans ressources.
- f) Les étudiants non boursiers.

2. L'État mettra en marche les mécanismes nécessaires pour créer les structures d'accueil adéquates pour recevoir dans les meilleures conditions les émigrés algériens, surtout durant les vacances et périodes estivales.

3. Pour le rapatriement des corps des émigrés algériens décédés à l'étranger, l'État algérien constituera un fond spécial de rapatriement avec le prélèvement de 10 % sur les taxes que payent les algériens émigrés auprès des consulats pour l'établissement des documents et qui sera géré par le conseil des algériens à l'étranger.

4. Les émigrés algériens ont les mêmes droits que les autres algériens en matière d'accès aux lots de terrain et logements, les pouvoirs publics réserveront un quota proportionnel au nombre des émigrés par rapport à l'ensemble de la population du pays.

5. L'État algérien protégera et préservera les droits des parents d'enfants émigrés issus de mariages mixtes à travers de conventions et d'accords bilatéraux avec les pays d'accueil des émigrés algériens, pour que ceux-ci puissent visiter leurs enfants et voyager avec eux en Algérie.

6. Tous les émigrés algériens ont le droit de faire entrer annuellement en Algérie des biens libres d'impôts et de taxes douanières d'une valeur comme égale à 3000 €.

Article 15. Droit en matière de la sécurité sociale

1. L'État algérien adoptera les mesures nécessaires pour garantir aux travailleurs algériens émigrés leurs droits en matière de sécurité sociale, le maintien des droits acquis à travers des traités et accords avec leurs pays d'accueil, la ratification de conventions internationales et l'adhésion aux conventions multilatérales.

2. L'État algérien établira des formules qui permettront aux travailleurs algériens résidents à l'étranger et à ceux qui décident retourner au pays verser des cotisations volontaires à la sécurité sociale pour bénéficier dans le futur des retraites et pensions.

3. Pour les algériens émigrés qui ont cotisés dans leurs pays d'accueil et qui ne peuvent pas bénéficier de retraites ou de pensions de leurs pays d'accueil, l'Algérie adoptera les mesures nécessaires à travers des traités et accords avec leurs pays d'accueil, la ratification de conventions internationales et l'adhésion aux conventions multilatérales pour rapatrier les cotisations versés par ceux-ci dans leurs pays

d'accueil vers l'Algérie ; pour bénéficier de ces cotisations sous forme de paiement unique où de cotisation volontaire pour la cotisation dans la sécurité sociale algérienne.

CHAPITRE III - Droits relatifs à l'éducation et à la culture

Article 16. Droits à l'éducation

1. L'État algérien réactivera le projet de l'école algérienne internationale en concertation avec les représentants des émigrés et les pouvoirs publics concernés.
2. L'État algérien à travers des conventions et selon les cas ; créera des écoles algériennes publiques où enverra des enseignants pour faciliter l'accès à l'éducation algérienne des enfants émigrés.
3. L'État reconnaîtra le droit à la participation des professeurs, des parents d'élèves et des élèves dans le control et la gestion des centres éducatifs selon la législation en vigueur.
4. Généraliser le programme de l'enseignement de la langue et culture d'origine (ELCO) à toute la communauté algérienne établie à l'étranger.

Article 17. Homologation, validation et reconnaissance des diplômes et études étrangères

1. L'État doit adopter les mesures nécessaires pour simplifier et assouplir les procédures d'homologation, validation et reconnaissance de diplômes et études étrangères afin de faciliter l'insertion des émigrés et retournés dans le marché du travail ou bien de continuer leurs études.
2. L'État doit prendre les mesures nécessaires à travers des conventions et des accords bilatéraux pour faciliter la validation et reconnaissance des études et diplômes algériens dans les pays d'accueil algériens.

Article 18. Diversité linguistique et culturelle

1. L'État facilitera à la communauté algérienne établi à l'étranger et à sa descendance l'accès à la diversité culturelle et linguistique de l'Algérie comme patrimoine culturel commun, à cet effet tous les moyens de communication audiovisuels publics seront déployés.
2. Les pouvoirs publics multiplieront l'ouverture de centres culturels algériens dans les pays d'accueil de la communauté algérienne pour lui faciliter l'accès à la culture algérienne.

TITRE II - Politique de retour des émigrés

Article 19. Finalités de cette politique

1. En collaboration avec le conseil de l'émigration et du conseil des résidents algériens à l'étranger l'État mettra en place une politique intégrale de retour des algériens d'origine résidents à l'étranger désirant rentrer au pays.

À cet effet pour une utilisation efficace des ressources publiques, les pouvoirs publics coordonneront leurs actions pour que l'intégration sociale et dans le monde du travail des émigrés retournés se fera dans des meilleures conditions.

2. Les pouvoirs publics adopteront les mesures nécessaires pour éliminer les obstacles qui rendent difficiles le retour des émigrés.

3. Les pouvoirs publics faciliteront l'accès aux logements aux émigrés retournés en tenant en compte les spécificités de chacun.

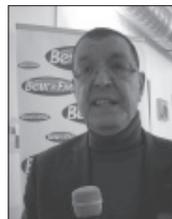
Article 20. Bureau algérien du retour.

1. L'État algérien créera un bureau algérien du retour intégré par les représentants du conseil de l'émigration et du conseil des résidents algériens à l'étranger et attaché à la chefferie du gouvernement pour faciliter l'orientation et conseiller les émigrés qui désirent retourner au pays. L'État mettra tous les moyens humains et matériels à disposition de ce bureau pour qu'il puisse réaliser sa tâche dans des meilleures conditions.

2. Les pouvoirs publics destineront une dotation budgétaire pour le bureau algérien du retour pour faciliter aux algériens qui décident retourner au pays planifier leur retour dans des conditions optimales. ■

Nacer Kettane

Membre Honoraire du Conseil Économique, Social et Environnemental
Président Fondateur de BEUR FM
Secrétaire Général Fondateur de l'Institut de recherche, d'innovation
et de prospective méditerranéen



LA PRESSE ET L'ALGÉRIE

La Presse algérienne et plus généralement les Médias furent parfois considérés comme des alliés objectifs, et par moments des adversaires. Durant toute la guerre d'Algérie les journalistes ont contribué efficacement à rendre compte des « évènements d'alors » et en internationalisant le conflit. Pendant la décennie noire de 1990, le lourd tribut consenti par la profession fut important. Réduire au silence ce corps de métier fut aussi primordial pour les protagonistes sanguinaires et obscurantistes que pour le pouvoir en place. Enfin quelle est ou quelle sera la place des journalistes dans la société algérienne encore en devenir ?

The Algerian Press and more generally the Media were sometimes considered as objective allies, and sometimes opponents. Throughout the Algerian war, journalists contributed effectively to report on the «events of the time» and by internationalizing the conflict. . During the black decade of 1990, , the heavy toll taken by the profession was important. Silencing this profession was also important for the protagonists of the bloodthirsty and obscurantist protagonists as for the power in place. Finally, what is or what will be the place of journalists in the futur algerian society ?

LONGTEMPS CONSIDÉRÉE COMME UNE EXCEPTION DANS LE MONDE « dit » arabe, la presse algérienne fût et demeure à l'image d'un pays bousculé en permanence, subissant les soubresauts d'une société en constante ébullition : créative, revendicative, celle-ci aspire à la normalité. Un quotidien débarrassé des lourdeurs administratives, des queues interminables, des gabegies financières, des passe-droit devenus monnaie courante. Tantôt portés aux nues, tantôt voués aux gémonies, les journalistes, la presse, les médias de façon générale demeurent paradoxalement les mal-aimés d'un système soucieux de sa survie, de sa pérennité et qui orchestre une normalisation à son image ; à l'affût de la moindre dérive, guettant le moindre écart d'une feuille de route basée sur l'omerta et l'accord tacite, le système consultant le miroir telle la Reine veut s'entendre répondre qu'il est le plus beau, le plus gentil ! Pourtant, les journalistes algériens ont payé le prix lourd dans leur contribution à

la fois pour combattre l'hydre colonial ainsi que la barbarie islamiste des années plus tard. L'Algérie, debout, l'Algérie avant tout a longtemps été le leitmotiv de ces amoureux de la démocratie, de ces pourfendeurs de la haine et des injustices, de ces défenseurs, des orphelins, de ces promoteurs du dialogue de la paix.

Comment en est-on arrivé à toutes ces tentatives de mise au pas ? Comment et pourquoi la diabolisation de ceux qui furent souvent en première ligne s'est mise en place ? Aux sources de l'engagement très tôt, le mouvement national trouve des relais dans la presse. Messali Hadj comme Ferhat Abbas trouvent un écho favorable à travers Alger Républicain en 1937, qui déjà soutient les républicains espagnols, dénonce la misère en Kabylie (sous la plume de Camus qui n'a alors que 25 ans) et soutient les mouvements indépendantistes pacifistes algériens. Résolument anticolonialiste, Camus déclare le 31 août 1944 dans « Combat » : « un pays vaut souvent ce que vaut la presse ». Il rappelle la place essentielle de la morale, de la vigilance et de la vérité dans l'activité journalistique. Quant à Jean Sénac, lui déclarera tout de go dans le même journal dès le déclenchement de la lutte armée, que « la justice a pris les armes » et Camus de rajouter, au côté de Jean Daniel et de Albert Memmi : « l'issue de la guerre ne peut être que l'indépendance de l'Algérie ».

Au même moment, Jean Amrouche qui anime depuis 1943 « Des idées et des hommes » à Radio France, publie l'éternel Jughurta, qui est un « emblème d'émancipation politique et culturel » (dixit Tassadit Yacine). Il relatera dans la grande presse la répression terrible et les massacres de Guelma, Sétif, Khenata et se prononce pour l'autodétermination politique avant de rejoindre le FLN dès 1954. Dès lors, les choses s'accélérent. Le FLN, sous la houlette d'Abane Ramdane, met en place sa propre stratégie de communication, rejoint par des solidarités multiples d'intellectuels et de journalistes qui prennent fait et cause pour l'indépendance, dénoncent la torture et les horreurs coloniales. Ainsi, El Moudjahid créé par Abane, devient la voix officielle du FLN. Informer de la révolution en cours, diffuser de la ligne politique du FLN, internationaliser la question algérienne, tels sont les objectifs d'Abane qui déjà, souhaite séparer religion et politique dans le journal. Ainsi, le 1^{er} avril 1955, 6 mois après le déclenchement de la lutte armée, Abane appelle au soulèvement national, rencontre Frantz Fanon, le psychiatre de Blida qui déjà écrit dans Consciences maghrébines et lui dit : « La révolution a besoin de vous ». Salah Louanchi (membre du MTLD, de Consciences maghrébines et alors patron de la Fédération de France du FLN), se chargera de lui faire rejoindre Tunis, siège du mouvement où il sera porte-parole du FLN jusqu'à l'automne 58, intégrant le journal en 57.

Ainsi, dès les années 50/51, avec Consciences algériennes qui prend fait et cause pour le peuple algérien, contre le pouvoir colonial puis avec Consciences maghrébines (en 54/56) qui considère que le FLN est le représentant n°1 des masses algériennes, André Mandouze, entouré de Pierre Cholet, Mahfoud Keddache, Reda Bestandji ; s'engage sur la voie de l'indépendance. Ses différents éditoriaux et articles sont alors relayés par la Quinzaine, Le bulletin, Témoignage Chrétien et la Revue Esprit. C'est le moment où le journaliste Robert Barrat, après immersion dans les maquis publie dans FranceObservateur du 15 septembre 1955 « Un journaliste français chez les hors-la-loi algériens ». Rédacteur en chef de Témoignage Chrétien, accusé de trahison par Robert Lacoste (gouverneur général), il est incarcéré à 2 reprises, notamment pour avoir réclamé le droit à l'insoumission en signant le manifeste des 121 qui deviendra celui des 246, rejoint par nombre d'intellectuels et de journalistes comme Albert Paul Lentin (Libération, Les temps modernes, Esprit) résolument anticolonialiste et expulsé en 61 d'Algérie comme Paul Marie de la Gorce (*Témoignage Chrétien, Le Figaro, France-Observateur, Jeune Afrique*) ou encore Jean Louis Hurst, journaliste-déserteur et François Jeanson, porteur de valises du FLN. Signataires du Manifeste des 121, Jean-Paul Sartre qui préfacera « *Les damnés de la terre* » de Frantz Fanon et Simone de Beauvoir recueilleront la parole de Fanon par leur correspondance et les visites. qui lui rendent à Rome ou à Tunis.

La bataille médiatique s'accélère et bat son plein. Jean-Mouhoub Amrouche, renvoyé de l'ORTF accusé d'apporter son soutien aux assassins et aux terroristes migre à la Radio Suisse romande, collabore à la Grande presse, Témoignage chrétien, il dénonce la politique de pacification, la déportation de villages et de hameaux dans des camps véritables mouroirs génocidaires. Quant à Jean Sénac alias Yahia El Ouharani, il est démissionné de Radio Alger car il a osé parler de Patrie Algérienne. Il participe à l'installation de l'imprimerie clandestine d'El Moudjahid chez Subervie. Engagé à fond pour l'indépendance dès 54, il publie un magnifique recueil de poésie « Le soleil sous les armes » se fait rencontrer Camus, Reda Malek, Ahmed Taleb, Layachi Yaker. Alors qu'il laisse une équipe yougoslave filmer les maquis, le FLN, crée sa propre radio pour contrer celle créée par le pouvoir colonial en direction de la population. Longtemps relayé par la Saout El Arab (la radio du Caire), le FLN veut désormais maîtriser ses outils de communication, y compris en la manipulant, lorsque El Moudjahid titre le 29 mai 58 « Abane Ramdane, mort au champ d'honneur » alors qu'il a été attiré dans un guet-apens par Boussouf, Benbobal, qui ont décidé de l'assassiner. On dit que Krim Belkacem était dans la confiance. Franz Fanon en sera meurtri à jamais.

Assassinat qui augurera le débat d'une longue liste et qui sera la marque de fabrique des années Boumediene qui verront disparaître moult patriotes, journalistes, et intellectuels. Le colonialisme finissant et la nouvelle Algérie indépendante vont avoir les mêmes pratiques et manœuvres de censure et de répression vis-à-vis des médias et des journalistes. C'est ainsi que Jean Sénac, revenu à Alger après 1962 et animant sur la Chaîne 3 « Le poète dans la cité » sera interdit d'antenne en 1972. Yves Courrière connaîtra la même mésaventure et sera expulsé d'Algérie avec sa femme et interdit de séjour. Son crime aura été d'avoir livré un récit journalistique qui donne la parole aux acteurs du conflit, sans parti pris (pour reprendre la formule de Tramore Quemenu). À l'indépendance, Yves Courrière sillonne l'Algérie et recueille de nombreux témoignages : ceux du colonel Ouamrane, Krim Belkacem, dont l'assassinat le 18 octobre 70 à Francfort sera commandité par Boumediene, de Hocine Ait-Ahmed, de Mohamed Boudiaf, devenus opposants au régime ; mais aussi ceux de J. Soustelle, d'Aussarers sur la torture pendant la guerre. 4 volumes en sortiront entre 68 et 71 : Les fils de la Toussaint, Le temps des léopards, L'heure des colonels et Les feux du désespoir. Véritable introspection journalistique inégalée à ce jour. Ce travail demeure une référence. Pour Boumediene et son comparse Bouteflika qui n'ont pas tiré une seule balle pendant la guerre, c'était trop et il fallait couper court à ces témoignages. Mais les faits sont têtus et tôt ou tard, la vérité s'impose. Après avoir procédé à une véritable épuration, notamment en décapitant le PCA (parti communiste algérien) dont de nombreux militants algériens d'origine juive et européenne qui avaient pris les armes contre l'armée coloniale. Transformé en PAGS (parti de l'avant-garde socialiste) nombre de ces membres le quitteront dégoûtés par la tournure des événements.

Les opposants pourchassés ou liquidés, une chape de plomb s'abat alors sur le pays et seuls quelques journaux aux ordres auront droit de cité : El Moudjahid Algérie actualité, Horizons, Chaab, Actualité de l'émigration (censée contrôler l'émigration algérienne). Chadli, succédant à Mohammed Boukharouba décède le 27 décembre 1978, perpétuera cette chape de plomb après avoir au passage commandité l'assassinat à Paris d'Ali Mécili, fondateur du journal du FFS Libre Algérie et résistant de la première heure. Bravant cette glaciation mortifère, le pays réel explose : printemps berbère en 80, émeutes d'octobre 88, victoire du FIS aux élections de juin 90. Acculée à un semblant « d'ouverture démocratique », la presse emboîte le pas et de nombreux journaux dit indépendants voient le jour : El Watan, Liberté, Le soir, Le matin, Khabar. Formés et issus de la presse d'État, les journalistes disposeront d'un pécule pour créer ce qui sera la presse nationale indépendante.

L'Expression et l'hebdomadaire Ruptures de Tahar Djaout apparaîtront un peu plus tard. Suite à l'arrêt du processus électoral par l'armée, le pays s'enfonce dans une guerre civile qui fait des centaines de milliers de morts, d'orphelins. Dans une Algérie exsangue, la presse sera divisée en janvieristes (qui approuvent l'arrêt des élections) et celles qui les désapprouvent, comme La Nation ou L'Opinion. Le point d'orgue de cette décennie sanglante sera atteint par l'assassinat de Mohamed Boudiaf, le 29 juin. 92. Révolutionnaire de la première heure, il était engagé dans une lutte contre la corruption repris par les journaux de l'époque et qu'il a probablement payé de sa vie. Comme Boudiaf, les journalistes et intellectuels auront payé le prix lourd du refus d'une Algérie intégriste, islamiste et fasciste. La plupart ne rentreront plus chez eux. Ils vivront reclus dans des espaces réquisitionnés et aménagés : au club des pins, dans des hôtels de Sidi Fredj, au siège de la radio et télévision algérienne. Malgré cela, ce sera l'hécatombe et l'Algérie les verra partir un à un, ainsi que des artistes Tahar Djaout, Youssef Sebti, Djillali Lyabes, Laadi Flici, Saïd Mekbel, Smaïl Yefsah, Cheb Hasni, Cheb Aziz, Matoub Lounès, Abdelkader Alloula. Une hémorragie considérable, une cicatrice indélébile dans l'âme du peuple algérien. Avec le règne de Bouteflika, c'est le patronat qui désormais gère les journaux. Souvent, les actionnaires sont des militaires en activité ou à la retraite et c'est pour cela qu'on attribue à tel ou tel clan, tel journal. Apparaissent, Chourouk, Nahar, Hayat. Près d'une centaine de titres voient le jour qui tirent leurs subsides de l'ANEP, l'agence nationale de pub qui distille avec parcimonie la publicité. La plupart ne seront jamais distribués en kiosque et circuleront en boucle et en vase clos dans les couloirs des ministères et autres institutions. C'est une forme de rente pour service rendu à des propriétaires de titres dont le seul associé est leur tiroir-caisse. Le seul dénominateur commun est de cautionner, protéger, défendre le système instauré par Bouteflika, vanter son règne et l'accompagner jusqu'au 20^e mandat. Le Hirak viendra pulvériser tout ça.

Des dizaines de milliers d'Algériens et d'Algériennes de 7 à 77 ans dans la rue viendront crier leur amour de l'Algérie et leur volonté de tourner une page qui les a meurtris. Deuxième révolution pour certains, deuxième indépendance pour d'autres chacun prône un horizon meilleur et un quotidien débarrassé de ces mêmes meurtrissures. Bien sûr, la presse se fait l'écho des revendications, donne la parole au peuple. Le drapeau amazigh fait bon ménage avec le drapeau national et vient renforcer le sentiment d'unité d'un peuple fier de ses racines, de sa culture. Les réseaux sociaux ayant supplanté les journaux, chaque citoyen dispose d'un smartphone et devient objet et sujet d'un moment unique de l'Histoire. Tout à coup, témoigner ou

célébrer par Facebook interposé ces moments devient problématique et des dizaines de citoyens seront interpellés voire incarcérés.

Un des exemples les plus emblématiques est celui de Khaled Drareni. Après avoir réussi le scoop de recueillir que la France a commis « Un crime contre l'humanité en Algérie » de la part d'Emmanuel Macron, il continue tout naturellement son travail de journaliste en couvrant le Hirak. Au lieu d'être remercié et félicité ; il est arrêté et accusé d'atteinte à la sûreté de l'État. Quelques mois plus tard, il est libéré et lavé de tout soupçon. Une légèreté qui en dit long sur le degré de nervosité des autorités. Aujourd'hui, le monde des médias a changé, le digital, les réseaux sociaux créent de nouveaux réflexes, de nouvelles habitudes. Avec Internet, chacun est voisin de palier de l'autre, chacun peut filmer, enregistrer, diffuser. Les comportements autoritaristes sont vite démontés par une régulation naturelle des thèses et des antithèses : complotisme, fakes news inondent les champs médiatiques. Dans cette profusion de sons et d'images, le journaliste reste un acteur central des comportements démocratiques. Témoin de son temps, il s'habille de la contradiction, de l'échange moteur, des contrepouvoirs, il sait se faire l'avocat du diable quand c'est nécessaire. En ces temps de robotisation, de cookies, de clics, de téléchargements, le journaliste crée du lien, de la chaleur et de l'humanité. Artiste au sens large du terme, il porte en lui une mémoire, accepte la confrontation des sources, véhicule le doute et la critique ô combien nécessaire en ces temps de surenchère irrationnelle. Protéger le journaliste, c'est nous protéger et tenir à distance les tentatives de déshumanisation. ■

Myassa Messaoudi

Ecrivaine et militante féministe¹



LES FEMMES ALGÉRIENNES, SOIXANTE ANS APRÈS L'INDÉPENDANCE, OÙ EN SONT-ELLES ?

L'Algérie compte actuellement beaucoup de femmes diplômées. C'est le résultat d'une scolarisation massive, entreprise au lendemain de l'indépendance. Elles représentent soixante pour cent de l'ensemble des diplômés. Mais en même temps, elles chutent à un taux de moins de dix-sept pour cent de la population active. D'autres formes de gênes et d'obstacles viennent s'ajouter sur leur chemin vers l'émancipation. Entre autres, le harcèlement de rue qui rend leur présence dans l'espace public difficile, le harcèlement au travail qui reste pratiquement inconnu et impuni. Et aussi, les violences domestiques légitimées par la religiosité et l'absence de lois strictes pour les endiguer. Très peu de mesures sont prises pour protéger les femmes, d'où cette explosion des féminicides que les chiffres recensés par le seul effort des féministes, restent largement en deçà de la réalité.

Algeria currently has many graduated women. This is the result of a massive education, undertaken in the aftermath of independence. They represent sixty percent of all graduates. Paradoxically at a time, they represent less than seventeen per cent of the active population. Other forms of hindrances and obstacles are added to their path to emancipation. Among others, street harassment that makes their presence in the public space difficult, harassment in their workplace which remains practically unnoticed and unpunished; as well as, domestic violence legitimized by religiosity and the absence of strict laws to curb it. Very few measures are taken to protect women, hence the explosion of feminicides that the figures recorded by the feminists alone, remain largely below the reality.

ON NE PEUT ABORDER LA CONDITION DES FEMMES ALGÉRIENNES après l'indépendance sans rappeler ce qu'elle fut durant la colonisation, et ce, jusqu'aux dernières années de la présence française en Algérie.

1. Myassa Messaoudi est écrivaine et militante féministe. Elle est l'auteure de plusieurs articles et contributions traitant de la situation politique et sociale en France et en Algérie. Elle a publié un roman en 2019, intitulé « C'est mon choix ! » Disent les femmes soumises, aux éditions Koukou. Ce dernier traite de la condition des femmes algériennes.

Les chiffres que nous laisse la période coloniale en matière de scolarisation des femmes sont éloquentes. Ils disent clairement l'absence totale d'une quelconque volonté d'émanciper les femmes algériennes. En effet, à la veille de l'indépendance, seulement 4% des filles scolarisables allaient à l'école. En 1962, c'est-à-dire à l'indépendance, le taux d'analphabétisme des femmes était de 90 %.

Dès le commencement, les femmes se sont retrouvées prises en étau entre le système colonial et les combattants algériens qui luttèrent contre cette invasion. Les uns pour affirmer leur supériorité en abaissant le statut des femmes, et ainsi faire paraître comme incultes et insolubles dans la civilisation. Les autres pour sauvegarder l'identité collective menacée d'atomisation. L'enfermement des femmes avait très tôt servi de lieu de cantonnement des algériens dans des limites religieuses et ethniques de survie. Il justifiait aussi, leur mise à l'écart de la pleine citoyenneté, ainsi que leur privation de leurs droits civils et politiques sous des prétextes culturelles et religieux.

En 1881, fut donc adopté le code de l'indigénat. Ce régime administratif qui ne visait, comme son nom l'indique, que les indigènes, consistait en un ensemble de lois et de mesures répressives qui limitaient la liberté de réunion et de circulation des algériens. Il punissait aussi toute désobéissance aux représentants de l'autorité coloniale. Pour les femmes musulmanes, ce code, dans son volet traitant du statut personnel, signifiait leur abandon par la république française à l'arbitraire des lois coutumières archaïques ; le mariage forcé, la répudiation, l'inégalité successorale, et la polygamie. Même si les femmes françaises subissaient, de leur côté le code napoléonien de Napoléon, elles profitèrent d'un accès à l'école que les lois de Jules Ferry rendaient obligatoires pour tous, mais pas pour les musulmanes.

Il en va de même pour le droit de vote, qui bien que son ordonnance fut signée à Alger en 1944, n'a jamais concerné les algériennes. Il a bien été stipulé dans l'article 4 de la loi du 20 septembre que les femmes d'origine musulmane jouissaient du droit de vote, mais les modalités de son application n'ont jamais été fixées. Des timides réformes ont vu le jour avec Nefissa Sid Cara en 1959. Mais, elles furent si timorées et en deçà des lois progressistes promulguées dans d'autres pays musulmans à la même période, qu'elles n'eurent aucune incidence sur la situation des femmes algériennes. Ceci, en plus de leur avènement tardif et donc inefficace.

Du côté des nationalistes algériens, l'évolution n'était guère mieux. Les révolutionnaires cultivaient un étonnant paradoxe. D'un côté, ils se nourrissaient des idéaux libérateurs et démocratiques universels de leur temps. Ils se battaient pour

se libérer des chaînes du colonialisme et du code humiliant de l'indigénat. Et d'un autre côté, la partie du code qui traitait du statut personnel ne leur posait aucun problème. La religion, comme on le verra plus loin, sera convoquée pour brimer les femmes et les maintenir sous le joug du patriarcat. Ainsi en 1936, lors du premier congrès musulman algérien, l'association des Oulémas, la Fédération des Elus, mais encore plus étonnant, le parti communiste, s'accordaient pour maintenir les femmes sous le joug du code de l'indigénat. Le prétexte avancé, est qu'elles ne devaient pas servir de cheval de Troie aux valeurs de l'ennemi, ce qui justifiait à leurs yeux la pérennisation de l'abaissement de leur statut.

Il faut rappeler, que le mouvement féministe dans le monde dit arabe, et au même moment que son homologue occidental, avait émergé dès la deuxième moitié du XIX^e siècle. Des hommes et des femmes avaient entrepris de questionner les causes du déclin arabo-musulman, et dont à leurs yeux, la condition des femmes y était pour beaucoup. Déjà le port du voile, la polygamie, et la répudiation étaient attaqués comme les causes certaines de l'arriération des peuples dit arabes. Cependant, ni Les nationalistes algériens, ni le régime colonial français, n'étaient prêts à reconsidérer leur position concernant la condition déplorable des algériennes. Sur ce point précis, il y'avait un tragique consensus entre colons et colonisés masculins.

Cela bien sur, n'avait pas empêché les algériennes, de s'impliquer dans la guerre d'indépendance. Et même de la marquer de grands moments héroïques. Non pas seulement par les armes, mais en s'attelant à tous les autres aspects de la guerre ; logistique, ravitaillements, informations, surveillance, espionnage. Tout cela, parfois avec un enfant ou plusieurs dans les bras, des tâches domestiques lourdes, et sans se soucier d'une pauvreté qui leur faisait partager leurs maigres repas avec les maquisards.

Elles montèrent au maquis, envers et contre leurs familles. En subissant la suspicion de certains résistants qui ne leur concédaient quasiment aucune responsabilité. Elles étaient, en effet, sous rude surveillance. Les frères de combat jouaient aussi aux grands frères autoritaires. Ils surveillaient tous leurs gestes et faits, parce que c'était des femmes. Ce n'est qu'après l'emprisonnement de certaines, et l'immense médiatisation et soutien dont ont bénéficié les Djamila Bouhired et Djamila Boupacha. Défendues respectivement par les avocat-e-s français exceptionnel-l-e-s qu'étaient : Jaques Verges et Gisèle Halimi. Ces derniers avaient effectivement su donner un écho international au combat de leurs clients, et ainsi, leur apporter le soutien des grands intellectuels français et autres activistes du monde entier. Un bénéfice pour la révolution algérienne que ses chefs n'ont pas boudé.

Depuis, on reconnaît, bien entendu, le rôle qu'ont joué les femmes dans la libération du pays. Une reconnaissance verbale mais qui n'a rien engagée sur le terrain réelle de l'émancipation. Bien au contraire, les femmes ont été remerciées d'un code de la famille, dans la continuité du code de l'indigénat. Un code qui avait changé de nom, mais pas de sens et d'effets dévastateurs. Toujours répressif et minorant pour les femmes. À un détail près, il s'accomplit aujourd'hui en partenariat avec des semblants d'opposants, les islamo-conservateurs. Des prétendus adversaires politiques, à côté desquels, n'importe quel cruel dictateur, peut paraître ouvert et progressiste. Ils jouent au faire-valoir des régimes totalitaires, qui ne cessent de sacrifier le statut des femmes sur l'autel de la paix civile au lieu de procéder à des réformes structurales. Ces islamo-conservateurs ne disposent d'aucun programme politique viable à part l'élaboration de lois liberticides, humiliantes et réductrices du rôle des femmes. Ils n'ont qu'une obsession, faire disparaître la gent féminine de l'espace public, et l'engloutir sous des kilomètres de tissus et d'interprétations aussi archaïques que régressives.

Le code de la famille, n'est pas apparu en 1984. L'année de sa promulgation. Il a été ramené dans les valises des révolutionnaires de l'étranger. Ceux ayant étudié à Al Azhar, au Caire. Gorgés d'un panarabisme qui mélangeait allègrement le concept religieux de l'Oumma, négateur de tout pluralisme, à un socialisme de type stalinien. Dès 1964, l'avant-projet était posé, et n'attendait que le moment propice pour être jeté à la figure des algériennes. Durant les trois premières décennies post-indépendance, l'Algérie jouissait d'un prestige révolutionnaire qui ne permettait pas à ses dirigeants de dévoiler leurs projets de lois dégradantes pour les femmes. En effet, les moudjahidates, devenues iconiques, endossaient le rôle d'ambassadrices de la révolution. On les mettait en avant pour vanter le pays des « un million et demi de martyrs ». Et leur martyr à elles, ne jouissait que d'une partie des lumières, et était d'emblée destiné à être trahi.

Le maintien des femmes sous un statut moyenâgeux, a été le sacrifice, derrière lequel s'était réfugié l'occupant français pour faire oublier la perte du territoire et des droits politiques aux algériens. Il en fut de même pour les nationalistes, qui l'utilisèrent, eux aussi, pour détourner les regards des populations quant aux abus de pouvoir et d'autorité des présidents-généraux. Et aussi, pour décourager tout questionnement sur la manière dont sont dépensées les richesses du pays.

Les femmes ne sont pas restées les bras croisés. Elles ont manifesté leur refus, et sont descendues dans les rues. Elles ont été violemment réprimées. Le code de la famille, les avait fragilisées, et par conséquent en avait fait le maillon faible de la

société. Et c'est ainsi, que l'islamisme s'était emparé de cette faiblesse, pour davantage les attaquer. Sous l'œil indifférent et laxiste du pouvoir qui jusqu'à aujourd'hui n'a concédé que de timides amendements au code rétrograde. Des amendements qui ne règlent ni les problèmes de violences qu'elles subissent, puisque ces derniers sont assortis de clauses échappatoires, telle que la clause du pardon. Ni les méfaits de la polygamie qui se traduisent en instabilité et en insécurité pour les foyers. Les enfants sont les premiers impactés par cette pratique, car les pères, repus d'impunité et d'irresponsabilité juridique, finissent bien souvent par les abandonner aussi. L'injustice économique continue de sévir à travers des lois successorales qui avantagent les hommes. Elles s'inspirent encore d'un Fiqh moyenâgeux décrété par les théologiens les plus fondamentalistes de l'histoire de l'islam. Où bien, elles sont extraites du droit coutumier qui les prive carrément de tout droit à l'héritage.

Le pouvoir instrumentalise la cause des femmes. À chaque confrontation avec les islamistes, il oscille dans ses positions. Tantôt en encourageant la protestation des femmes contre l'opposition des islamistes, et tantôt en sacrifiant leurs droits pour trouver un terrain d'entente avec ces derniers. Mais les islamistes, ont trouvé une parade à la lutte des femmes modernistes. Ils ont créé leurs propres sections féministes qui réclament, elles aussi, l'abrogation du code de la famille, et son remplacement par la ... Charia. Le Fis (Front Islamique du Salut) qui, lassé de trouver les femmes luttant pour leurs droits sur son chemin, leur déclara partout la guerre. Dans les écoles, dans les universités, dans les espaces publics où on les attaquait à l'acide. Au travail, où il incitait les hommes à les agresser et à les chasser de leurs postes, sous prétexte qu'elles occupaient des emplois qui leurs revenaient. Pendant la décennie noire, Ils avaient égorgés des milliers de femmes, des enseignantes, des policières, des infirmières, des lycéennes, des étudiantes, et des femmes au foyer. Pour l'unique raison qu'elles ne portaient pas de voile, ou qu'elles s'aventuraient hors de leurs maisons.

Victimes de viols et de séquestrations dans les campements maquisards des islamistes, elles n'avaient même pas bénéficiées du statut de victimes. La guerre civile finie, les islamistes ont pu jouir d'une amnistie, à la grâce d'une loi scélérate appelée concorde civile, qui les avaient lavés plus blanc que blanc. Ils ont été, de fait, réintégrés dans la société sans être condamnés, et ce, au détriment du bon sens et de la justice. Puis, ils ont réapparu pendant le Hirak, en 2019, pour revendiquer leur statut « d'opposants légitimes », et de victimes de la cruauté du pouvoir.

Enfin, l'Algérie compte actuellement beaucoup de femmes diplômées. C'est le résultat d'une scolarisation massive, entreprise au lendemain de l'indépendance.

Elles représentent soixante pour cent de l'ensemble des diplômés. Mais en même temps, elles chutent à un taux de moins de dix-sept pour cent de la population active. D'autres formes de gênes et d'obstacles viennent s'ajouter sur leur chemin vers l'émancipation. Entre autres, le harcèlement de rue qui rend leur présence dans l'espace public difficile, le harcèlement au travail qui reste pratiquement innommé et impuni. Et aussi, les violences domestiques légitimées par la religiosité et l'absence de lois strictes pour les endiguer. Très peu de mesures sont prises pour protéger les femmes, d'où cette explosion des féminicides que les chiffres recensés par le seul effort des féministes, restent largement en deçà de la réalité.

Bref, nous sommes un beau pays indépendant, mais pas encore libre pour tou-t-e-s. Soixante années nous séparent de l'indépendance, et encore un long chemin pour les femmes pour profiter de sa décolonisation sans dangers. En définitive, tant que le code la famille ne sera pas abrogé, elles resteront les éternelles indigènes de l'Algérie. ■

Tarik Mira¹

Ancien Député algérien et Sociologue



OBSERVATIONS SUR LES PROCESSUS DE LÉGITIMATION EN ALGÉRIE

Tous les processus de légitimation mis en place en Algérie se sont fait sur la base de l'octroi. L'idée de l'élection d'une assemblée constituante n'a jamais été pratiquée en dehors de l'année 1963 dans des conditions peu respectueuses de la démocratie. Par ailleurs, la légitimité historique est plus ou moins mise en avant malgré l'éloignement chronologique de la lutte de libération nationale. Cet évènement fondateur ne cesse tourmenter l'esprit national.

L'enlisement politique dont est l'objet l'Algérie est à l'image de ses institutions surannées, manquant de légitimité. L'armée directement ou indirectement joue le rôle de gardienne des lieux.

All the processes of legitimization set up in Algeria were done on the basis of granting. The idea of electing a constituent assembly has never been practiced, except in the year 1963, in conditions that were not very respectful of democracy. Moreover, historical legitimacy is more or less put forward despite the chronological distance of the national liberation struggle. This founding event does not cease to torment the national spirit.

The political stalemate of Algeria is a reflection of its outdated institutions, lacking in legitimacy. The army directly or indirectly plays the role of guardian of the place.

DEPUIS L'ACCESSION DE L'ALGÉRIE À LA SOUVERAINETÉ internationale, le pays a vécu sous le monopartisme et multipartisme et connu plusieurs constitutions. Les changements constitutionnels indiquent des permanences et des évolutions sans rupture. On peut parler d'involutions sans risque tant les permanences sont importantes et la prégnance de la lutte de libération nationale toujours présente.

Les différents processus de légitimation de l'exercice du pouvoir ont pour fondement les constantes nationales comme valeurs quelle que soit l'idéologie qui

1. Tarik Mira, « Les processus politiques de légitimation en Algérie », Observations sur les processus de légitimation en Algérie.

sous-tend le fonctionnement du système politico-constitutionnel. Et, derrière, cette machine politico-administrative l'armée est derrière le rideau grâce à son bras séculier : les services de renseignement qui jouent le rôle de police politique.

I/ La période du monopartisme

C'est en cette période décisive pour l'avenir du pays que l'armée va avoir un rôle central dans la décision politique et contribuer à asseoir son pouvoir pour une période quasi ininterrompue jusqu'à cet instant.

Grâce à sa lutte de libération nationale, l'Algérie a été le phare des peuples brimés et opprimés du tiers monde. Ce capital symbolique offre un statut politique de premier ordre qui n'arrêtera pas les luttes internes. Dans ce chaos inaugural, l'armée des frontières se saisit du pouvoir par la force des armes contre une partie des wilayas de l'intérieur qui demeuraient fidèles au Gpra (gouvernement provisoire de la république algérienne), proclamé le 19 septembre 1958 et internationalement reconnu.

Comment alors légitimer cette situation inattendue ? La jeune Armée de libération nationale sortie vainqueur de son bras de fer avec le Gpra va imposer son calendrier et son homme. Par ailleurs l'Assemblée constituante, élue dans des circonstances douteuses et frauduleuses le 20 septembre 1962, sera suivie de la nomination du premier gouvernement de l'indépendance proclamé le 25 du même mois.

La tenue du premier congrès post indépendance du Fln – parti unique – le 16 avril 1964 confirme la puissance de l'armée avec la reconduction de son chef comme ministre de la défense nationale et membre du nouveau Bureau politique.

Le pouvoir apparent est entre les mains d'un civil, notoirement connu qui plus est, mais déjà l'armée s'installe par la répression contre les opposants et fait valoir son ambition dans la construction de l'État.

La lutte doctrinaire entre autogestionnaires – supposés être les progressistes – et étatistes pour construire l'État socialiste n'a pas de prise sur la structure militaire qui reste à l'écart de ce débat mais le putsch qu'elle effectuera plus d'une année plus tard – le 19 Juin 1965 – marque publiquement sa nouvelle entrée en scène dans l'espace politique. Celle-ci est ouverte, massive et assumée. Toutes les institutions sont mises hors la loi.

Pour donner un semblant de légitimité au nouveau régime, un Conseil de la révolution est désigné où l'on a essayé de prendre en charge la représentation des

wilayas historiques. Le parti unique appelé à jouer un rôle majeur est désormais réduit dans sa dénomination publique à *un appareil du parti* en soutien à l'armée. À travers son chef qui s'est accaparé de tous les leviers politiques et institutionnels, l'armée contrôle l'appareil ainsi dénommé.

De 1965 à 1976, le régime a vécu sans institutions politiques élues ou mêmes désignées et a mis prioritairement en œuvre la construction de l'État sur les plans administratif, militaire et sécuritaire. La légitimité institutionnelle est remplacée un laps de temps par d'autres critères : le développement économique et social. Les trois révolutions – agraire, culturelle et industrielle – sont le fer de lance de cette légitimité usurpée.

Cette période qui ne pouvait plus durer s'est terminée avec la mise en place d'un nouveau processus de légitimation – élection d'une assemblée nationale, d'un président de la République – et l'adoption d'un texte politico idéologique – la charte nationale – censé fixer les orientations générales.

Quand Chadli remplacera Boumediène décédé en décembre 1978, père de ce processus, il apparaîtra clairement que l'armée est au centre de la décision. Chadli Bendjedid est en effet désigné par le parti unique, qui a repris des couleurs, comme le candidat unique en tant que « *le plus ancien au grade le plus élevé* ». C'est « *le primus inter pares* ».

Cette intronisation au nom de ce principe veut dire que rien ne pourra être issu d'une autre sphère que celle de l'armée qui tire sa légitimité du combat contre le colonialisme. Le colonel Chadli succède donc au colonel Boumediène au nom de ce fondement. Comme son prédécesseur, il est chef de l'État et chef du parti unique, désormais réhabilité et renforcé dans ses missions. Le Fln d'aujourd'hui n'est autre que le Fln d'hier, celui qui a arraché l'indépendance du pays. Et comme l'a consacré un célèbre slogan, l'Armée nationale populaire est la digne héritière de l'Armée de libération nationale.

La période de Chadli se distingue par la primauté accordée au parti qui a sous sa coupe le syndicat (Ugta), les organisations de masse (Unfa, Unja et Unpa, etc.)². L'article 120 de ses statuts stipule l'obligation d'appartenance au Fln pour être candidat aux élections, nommé à des postes administratifs ou économique. Les

2. Ces trois organisations de masse : Unfa (Union nationale des femmes algériennes) ; Unja (Union générale de la jeunesse algérienne) ; Unpa (Union nationale des paysans algériens) ont été créées dans la deuxième partie de mise en marche du processus de légitimation de Boumediène. Chadli en a hérité.

« services » par leur enquête veille à l'exécution de cette tâche qui veut faire se confondre en un le parti et l'État.

Durant cette période, l'on assistera à un desserrement économique et à une prise de virage à droite avec la montée du discours religieux, y compris au sein du système.

La construction de l'État-parti sur le modèle des démocraties populaires s'effondrera à cause notamment de la baisse des prix du pétrole en 1986 et de l'aspiration à la liberté des classes moyennes trop longtemps brimées.

Durant la deuxième partie du règne de Boumediène et celle de Chadli, le système de légitimation est basé sur l'octroi, et les scores à la soviétique sont destinés à la sacralité du chef qui incarne l'État et donc la nation. Ben Bella n'a pas eu les ressources et le temps d'y aboutir, empêché par l'armée. Ainsi se clôt une période décisive de la jeune histoire de l'Algérie qui fait écho à l'immédiateté de la lutte de libération nationale.

Dans ce processus, l'armée a joué indirectement et directement un rôle majeur. Elle voulait rester à l'écart de la gestion politico institutionnelle mais la chute du parti unique et l'apparition du terrorisme va la mettre, à son grand désarroi, au centre de l'échiquier et à visage découvert.

II/ La période du multipartisme

Les événements d'octobre 1988 qui ont vu la police et l'armée ouvrir le feu sur des manifestants bouleversent le champ politique traditionnel et ouvrent des perspectives inédites. Le pouvoir politique jusque-là cohérent en son sein lâche du lest et accepte le multipartisme qu'il a initié dans une nouvelle constitution adoptée par référendum le 24 février 1989. Les libertés publiques y sont consacrées. Et un nouveau processus institutionnel est projeté. Les élections communales sont le premier test d'un nouveau chantier électoral qui ne soit plus l'émanation exclusive de l'ex-parti unique.

Pour une fois, le nouveau processus politique est démocratique. L'affaiblissement moral et politique du pouvoir, qui a tiré sur le peuple, l'a disposé à accepter des élections libres. Ces dernières accouchent d'une gigantesque méprise par le fait que ce sont les forces anti-démocratiques qui remportent les grandes et moyennes villes d'Algérie. Et de loin ! Une année et demie après ce premier test, l'Algérie bascule dans l'inconnu grâce à une victoire éclatante du courant islamiste.

L'arrêt du processus électoral opéré par l'armée repose avec acuité la question de la légitimité de l'exercice du pouvoir. Quel est donc le processus de légitimation à mettre en place ? Le rappel de Boudiaf à la tête de l'État résonne avec la légitimité historique ? N'est-t-il pas le premier coordinateur du Fln historique ? C'est dire combien est forte dans le référentiel national la lutte de libération nationale. Trente ans après l'indépendance du pays, la légitimité historique ne laisse pas place à la légitimité démocratique. Bien au contraire, elle l'étouffe.

L'arrêt du processus électoral et l'explosion du terrorisme vont convoquer une nouvelle fois les vieilles pratiques de légitimation par l'octroi et son pendant technique qui est la fraude électorale. Ainsi, ce processus de légitimation est destiné à sauver les fondations de l'État tellement le terrorisme et le contre-terrorisme étaient brutaux et criminels. Pour arriver à ce but, la gestion des affaires publiques sera sous haute surveillance par le biais de l'état d'urgence et d'un cadre institutionnel d'exception : le Haut conseil d'État.

Assez paradoxalement, c'est durant cette période très violente et indécise et sans doute pour dépasser cette situation de blocage, les partis politiques de l'opposition ont accepté de participer à l'élection de la première Assemblée nationale pluraliste algérienne. Elle fut bien appréciée par sa liberté de ton aussi bien à l'intérieur de l'enceinte qu'à l'étranger où chaque formation pouvait défendre son point de vue notamment sur le terrorisme en particulier et la situation nationale sous tous ses aspects en général. Seule ombre au tableau, la fraude électorale qui a offert la victoire au parti de l'administration. Le choix du Général Liamine Zeroual, militaire de carrière, indique encore que le processus de légitimation est l'émanation de l'armée et que celle-ci, selon la personnalité qui la représente dans cette mission de légitimation, peut s'accommoder de la situation à condition qu'elle maîtrise le processus électoral. C'est l'une des missions des « services ».

Malgré ces objections, cette période fut la plus « libérale » de l'histoire politique et parlementaire de l'Algérie. Et que l'espoir d'un vrai processus démocratique pouvait naître d'une expérience destinée avant tout à redorer le blason d'un régime épuisé par le terrorisme et l'incertitude qu'il fait peser sur l'avenir du pays.

L'avènement d'Abdelaziz Bouteflika, un choix d'une partie puis de la totalité de l'armée, va réduire le champ de l'exercice des libertés et remettre le Fln, le parti historique, à la première place de l'échiquier politique. C'est encore un signe que la légitimité historique est présente dans l'esprit des tenants du pouvoir. Du reste, Bouteflika présidera aux destinées du pays et se fait élire président de l'ex-parti

unique. Les nouveaux partis de la coalition sont ses satellites. L'ivresse du pouvoir absolu va inciter Bouteflika à faire réviser la constitution pour mettre un terme à la limitation des mandats introduite dans la révision constitutionnelle de septembre 1996.

Les libertés publiques sont rognées, le parlement déjà constitutionnellement faible devant l'exécutif est réduit à quantité négligeable. L'instauration d'une monarchie de fait est réelle. Rien, ni la maladie ni l'arrêt de la vie politico-institutionnelle qui s'ensuit n'incite Bouteflika à se dessaisir du pouvoir. L'image de l'Algérie sur le plan international, déjà peu reluisante, s'en trouvera affectée.

C'est dans ce contexte que surgira le *hirak*, ce mouvement populaire sans précédent, qui est né le 22 février 2019. Sa victoire première a été d'aiguiser les contradictions au sein du système et l'a fragilisé. Il met en cause les faux-semblants et oblige malgré lui l'armée à faire démissionner le chef de l'État sortant qui ambitionnait un cinquième mandat.

Entre un mouvement populaire inédit par son ampleur, sa longévité et son caractère national s'est posé deux conceptions du système de légitimation : l'un émanant du *hirak* qui insiste sur l'autonomie de ce processus et, de la part du système, l'utilisation du débauchage et l'attachement à l'octroi. L'élection présidentielle, d'abord reportée puis tenue, ouvre la voie à la même manière d'opérer mais, cette fois-ci avec une judiciarisation et la criminalisation de la pratique politique. La répression est justifiée. En effet, le 08 juin 2021, l'ordonnance n° 21-08 (Jora, n° 45, signée du 09 juin 2021) signée Abdelmadjid Teboune, a étendu l'infraction pénale. Même les activités pacifiques sont judiciarisées. Cette ordonnance renforce un arsenal attentatoire aux libertés publiques.

En guise de conclusion

Tous les processus de légitimation mis en place en Algérie se sont fait sur la base de l'octroi. L'idée de l'élection d'une assemblée constituante n'a jamais été pratiquée en dehors de l'année 1963 dans des conditions peu respectueuses de la démocratie. Par ailleurs, la légitimité historique est plus ou moins mise en avant malgré l'éloignement chronologique de la lutte de libération nationale. Cet événement fondateur ne cesse tourmenter l'esprit national.

L'enlèvement politique dont est l'objet l'Algérie est à l'image de ses institutions surannées, manquant de légitimité. L'armée directement ou indirectement joue le rôle de gardienne des lieux. ■

L'ENTRETIEN DE *GÉOSTRATÉGIQUES*

Questions à... Denis Bauchard sur son livre *Le Moyen-Orient au défi du chaos*



Denis Bauchard, *Le Moyen-Orient au défi du chaos*
Paris, Hémisphères/Maisonneuve et Larose, 2021. 396 p.,
ISBN : 2377011128

- *Géostratégiques* : Quelle est l'origine de cet ouvrage de géopolitique ?

- **Denis Bauchard** : Il se trouve que les hasards de ma carrière m'ont permis de suivre l'évolution de cette région sensible et fascinante qu'est le Moyen-Orient pendant plus de cinquante ans. En rédigeant ce livre, j'ai voulu tout d'abord témoigner de mes expériences comme diplomate, de mes débuts au Liban, puis comme ambassadeur en Jordanie, enfin à la tête de la direction « Afrique du Nord-Moyen-Orient (ANMO) du ministère des affaires étrangères. À ma retraite j'ai continué à m'y intéresser d'abord comme président de l'Institut du monde arabe, puis comme conseiller à l'Institut français des relations internationales où j'exerce encore. Il existe beaucoup de clichés sur le métier diplomatique : j'ai voulu montrer comment fonctionne un diplomate au quotidien quel que soit son grade, notamment pendant les situations de crise auxquelles il est de plus en plus souvent confronté. J'ai voulu aussi essayer de répondre à cette question fondamentale : comment est-on passé en cinquante ans, d'une situation de stabilité à l'ombre d'autocrates au chaos actuel qui semble ne jamais devoir se terminer. Quelle est la responsabilité des hommes et des gouvernants de la région comme des puissances extérieures ? Quel est le poids des idéologies ? comment expliquer cet engrenage vers la violence ?

- *Géostratégiques* : En tant que Directeur Afrique du Nord Moyen-Orient (ANMO) au Quai d'Orsay en septembre 1993 puis auprès du ministre des Affaires étrangères dès août 1996, vous allez être chargé de mettre en œuvre la « politique arabe et méditerranéenne » de la France ; pourriez-vous nous en rappeler les principaux fondements ?

- **Denis Bauchard** : Après la la désastreuse affaire de Suez en 1956, qui marque une rupture avec la plupart des pays arabes, la fin de la guerre d'Algérie en 1962 a permis

de reprendre une politique active en direction de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient dont les bases ont été définies par le général de Gaulle et mises en œuvre par ses successeurs. Le concept même de « politique arabe et méditerranéenne », qui permet d'englober également Israël, est venu du président Chirac personnellement. Il en a évoqué les principes fondamentaux lors de son discours à l'université du Caire le 8 avril 1996. Il l'a resitué dans une filiation gaulliste qu'il exprime ainsi : « donner un élan nouveau dans la fidélité aux orientations voulues par son initiateur, le général de Gaulle ». Les principes en sont clairs et se démarquent nettement des politiques menées par d'autres pays occidentaux, notamment les États-Unis : « volonté de dialoguer entre partenaires égaux » ; attachement aux droits des peuples à l'autodétermination, qui fait allusion à la question palestinienne ; aspiration des peuples à la solidarité et à l'unité, qui est une façon de se référer aux sentiments des opinions publique arabes ; appui à l'ouverture, sous entendue vers l'Europe, et à la paix, qui vise aussi bien à l'époque la question palestinienne que l'avenir de l'Irak encore soumis à des sanctions drastiques. Si les réactions dans les pays arabes ont été largement positives, les propos peu amènes recueillis en Israël comme aux États-Unis, ont montré l'agacement, pour ne pas dire plus, de leurs responsables face à un discours qui les prenait à contre-pied et marquait une volonté de mener une politique active dans cette région du monde.

- *Géostratégiques* : Quel bilan tirez-vous de l'action de l'IMA depuis sa création et quelles sont, selon vous, les perspectives de développement potentielles de cet établissement ?

- **Denis Bauchard** : L'objectif du président Giscard d'Estaing, lorsqu'il eu l'idée de cette institution originale par ses structures comme par son financement paritaires, était clairement de créer une sorte de *joint venture* entre la France et les gouvernements arabes. Ces derniers avaient une mauvaise image et, après le choc pétrolier de 1973, faisaient l'objet de vives critiques dans les opinions publiques en France comme en Europe. Il s'agissait de montrer comment le monde arabe avait développé au cours de son histoire une riche civilisation et que les relations qui s'étaient établies avec les pays européens, même heurtées, s'étaient traduites par un enrichissement mutuel. Je pense que cet objectif a été largement atteint sur le plan culturel : l'IMA, par ses activités, est devenu une référence dans le paysage culturel parisien, par l'ampleur de sa fréquentation comme par la qualité de ses expositions. En revanche, son équilibre financier n'a jamais été atteint. Une institution de ce type, malgré l'importance de ses ressources propres, ne peut voir son compte exploitation équilibré que si ses actionnaires, en l'espèce les États, font leur devoir,

c'est à dire lui accordent les subventions nécessaires à son fonctionnement. Or tel n'a pas été le cas du côté arabe qui n'a pas attaché à l'IMA l'intérêt qu'il mérite. Ceci demeure actuellement plus vrai que jamais.

- *Géostratégiques* : Spécialiste de la région, votre position s'est révélée d'emblée nuancée lors des premières manifestations des printemps arabes de 2011 ; quels sont les éléments qui ont motivé aussi rapidement cette clairvoyance lorsque l'on compare le temps de compréhension qui a été nécessaire à l'ensemble des observateurs ?

- **Denis Bauchard** : Les printemps arabe, nés en Tunisie en décembre 2010 et qui se sont répandus par effet domino, ont suscité effectivement une vague d'enthousiasme dans les pays concernés mais également une forte sympathie, dans les pays occidentaux, notamment en France. Le président Sarkozy, après le fiasco diplomatique subi en Tunisie, a salué ce mouvement. Il a été à l'origine de la déclaration du G 8 réuni à Deauville en mai 2011 qui affirme son « engagement en faveur des libertés et de la démocratie », accompagné d'une aide financière substantielle. L'évolution de ces mouvements, avec la prise du pouvoir par les Frères musulmans en Tunisie et en Égypte et le développement de violences voire de situations de guerre civile, ont conduit à une attitude beaucoup plus prudente des pays occidentaux qui, dès la fin de l'année 2012, met plus l'accent sur la stabilité plutôt que sur la promotion de la démocratie. En outre les conditions d'une évolution vers la démocratie – présence d'une classe moyenne déterminée, opposition organisée, affaiblissement des pouvoirs, neutralité des armées - ne sont pas encore réunies. L'échec de ces mouvements, malgré un nouvel élan en 2019, n'est sans doute pas définitif. Mais le chemin vers une certaine forme de démocratie sera long et encore ponctué de violences tant les pouvoirs en place, qu'ils soient monarchiques ou républicains, sont décidés à se maintenir, y compris au prix d'une répression sans état d'âme. Enfin le contexte actuel né de la guerre en Ukraine, n'est guère favorable à une évolution paisible vers la démocratie

- *Géostratégiques* : Comment analysez-vous cette « territorialisation du terrorisme » avec le projet de rétablissement du Califat par Daesh ?

- **Denis Bauchard** : En effet Daesh est, comme l'indique la traduction de son acronyme, l'État islamique en Irak et au Levant. Dans les faits, profitant de la faiblesse des structures administratives tant dans l'est de la Syrie qu'au nord ouest de l'Irak, il a mis en place un véritable État avec son gouvernement, son budget, ses ministres, son armée équipée du matériel militaire abandonné sur place et des transfuges de l'armée de Saddam Hussein dissoute par le proconsul américain siégeant à Bagdad,

Paul Bremer. Les programmes scolaires ont été refondus, des tribunaux religieux institués, et une propagande efficace est organisée en utilisant les formes les plus modernes de la communication. Fin 2014, il contrôlait un territoire équivalent de 250.000 km², soit l'équivalent de la moitié de la surface de la France, à cheval sur la Syrie et l'Irak et près de 8 millions d'habitants en grande majorité sunnites. Cette stratégie, différente d'Al Qaïda s'est révélée dans un premier temps payante et a eu une force d'attraction évidente puisqu'elle a attiré plusieurs milliers de combattants étrangers, y compris des européens. Ce proto-État n'a pu résister à l'ampleur des moyens mis en œuvre contre lui par la coalition menée par les États-Unis. Après un accueil plutôt favorable, la population a de moins en moins supporté le sectarisme religieux et la violence des nouveaux maîtres. Après l'échec militaire de l'État islamique en 2017 avec la prise par la Coalition de Mossoul et de Rakka, celui-ci reste encore actif en Syrie comme en Irak, mène une activité clandestine, et contrôle toujours certaines poches de territoires. Son éradication complète est loin d'être terminée.

- *Géostratégiques* : Dans la partie de votre ouvrage sur le « basculement géopolitique », vous évoquez la marginalisation des pays occidentaux et des États européens qui n'ont pas les moyens de leurs ambitions ; comment en est-on arrivé là ?

- **Denis Bauchard** : Les raisons en sont multiples. Tout d'abord l'intervention désastreuse des États-Unis en 2003 en Irak suivie d'une période d'administration directe par un proconsul maladroit a suscité une vague de réactions critiques au niveau des opinions arabes comme de certains gouvernements de la région. Cette phase interventionniste suivie par une volonté de désengagement à partir de 2013, à l'initiative du président Obama et de ses successeurs, pour se tourner vers le pivot du Pacifique, a paradoxalement suscité des réactions négatives dans les pays proches des États-Unis, notamment les pays du Golfe. L'absence de réaction américaine à l'attaque au gaz toxique par le régime syrien en août 2013, de même qu'à des tirs de missiles iraniens sur des installations de l'ARAMCO en septembre 2019, ont contribué à une perte de crédibilité de Washington. Quant à l'Europe, face à des printemps arabes qui tournaient souvent au chaos, elle a concentré ses efforts dans la lutte contre Daech et le terrorisme. Dans le même temps, la Russie qui avait perdu de son influence durant la décennie noire des années 1990, est revenue en force non seulement là où elle était traditionnellement présente comme en Syrie, mais également dans des pays avec lesquels elle avait des relations auparavant méfiantes voire difficiles, comme avec l'Iran, Israël et l'Arabie saoudite. De son côté, la Chine présente jusqu'alors essentiellement sur le plan commercial, mène avec

Xi-Jinping une politique d'entrisme, ponctuée de partenariats avec l'Égypte comme avec l'Iran, en se référant à l'initiative stratégique que représente la Route de la Soie.

- *Géostratégiques* : Dans votre étude du positionnement sur la question moyen-orientale des chefs d'État français sous la V^e République, vous insistez sur la rupture de l'année 2007 avec l'arrivée de Nicolas Sarkozy. Pourquoi ce bouleversement funeste pour la politique arabe de la France a-t-il été confirmé par ses successeurs ?

- **Denis Bauchard** : Paradoxalement, la rupture voulue par le président Sarkozy, caractérisée par un tropisme atlantiste, une sympathie affichée pour Israël, la tentation des interventions militaires a été poursuivie par son successeur, François Hollande. Le président Macron, dès sa première intervention devant la conférence des ambassadeurs en août 2017, a affiché sa volonté d'afficher un retour à la filiation « gaullo-mitterrandienne ». La mise en œuvre de cette politique n'a respecté que partiellement cet engagement. Le tropisme atlantiste est resté fort sur des dossiers comme l'Iran et un certain goût pour les interventions militaires a persisté ; le président a évité de s'engager sur la question palestinienne. En revanche il a repris la tradition respectée jusqu'en 2007 sur l'Otan, les relations avec la Russie, l'Afrique du Nord et , au Moyen-Orient, le Liban, l'Égypte et les pays du Golfe. On a cependant constaté une dégradation de l'image de la France, notamment en raison de la nouvelle évolution du débat sur la laïcité et la situation des immigrants et de la loi sur le séparatisme de 2021, jugée, à tort pu à raison, comme étant discriminatoire à l'égard des musulmans. Au total, la politique menée en Afrique du Nord et au Moyen-Orient depuis 2007 peut apparaître flottante et décevante par rapport à la période antérieure où elle avait connu continuité et de réels succès.

- *Géostratégiques* : En fin d'ouvrage, vous développez un certain nombre de réflexions sur le métier de diplomate à l'aune de l'expérience que vous avez acquise tout au long de votre imposante carrière ; quel jugement le diplomate que vous êtes porte sur la réforme récente du statut diplomatique décidée par le président de la République ?

- **Denis Bauchard** : En fait, le corps diplomatique est la victime collatérale de l'ambitieuse réforme de la haute fonction publique entreprise par le président de la République, même si celle-ci n'impliquait pas directement la suppression du corps des conseillers d'ambassade et des ministre plénipotentiaires. En fait il existe un malaise, pour ne pas dire une colère sans précédent, qui s'est manifestée par une grève suivie par un grande partie des agents du Quai d'Orsay, y compris des ambassadeurs et des directeurs. Outre la suppression de ces corps et les conditions encore floues

de la façon dont le ministère des Affaires étrangères recrutera les nouveaux administrateurs d'État, il y a la crainte de nominations dans des postes d'encadrement du Quai d'agents sur la base de la sensibilité politique, du népotisme, du clientélisme débouchant vers un *spoils system* à la française que le président semble appeler de ses vœux. Ceci est tout à fait contraire à la tradition de la fonction publique française. En outre, la réduction des moyens dévolus au budget des Affaires étrangères, des transferts de compétences non justifiées s'ajoutent à un malaise grandissant qui nécessite un dialogue urgent que la nouvelle ministre, elle-même ancienne diplomate, devra mener dans un esprit d'ouverture.

- *Géostratégiques* : À la toute fin de votre ouvrage vous développez l'idée des trois scénarii pour la région, blanc, gris ou noir : pourriez-vous les résumer pour nos lecteurs

- **Denis Bauchard** : En fait cette réflexion est largement un jeu intellectuel. Ce qui caractérise dans le passé l'évolution du Moyen-orient, c'est le caractère inattendu de nombreux événements largement imprévus – l'intervention américaine de 2003, les printemps arabes, le développement du terrorisme. Plus qu'ailleurs, le futur est très difficile à prévoir. J'ai distingué un scénario blanc, peu probable, de retour à la stabilité et, sinon d'une *pax americana*, une volonté commune des grandes puissances d'apaiser les tensions. Le scénario noir déboucherait sur un chaos généralisé qui affecterait aussi le Golfe, actuellement zone de stabilité, avec un affrontement ouvert entre Israël et l'Iran. On constaterait une reprise inquiétante du terrorisme à partir de sa base arrière d'Afghanistan. Le plus vraisemblable serait un scénario gris où certains pays retrouveraient une certaine stabilité et des percées démocratiques tandis que d'autres resteraient des États faillis. Il est probable qu'aucun de ces scénarios n'interviendra et que l'on aura des situations mixtes, une sorte de puzzle de pays dans différentes situations. Heureusement, le pire n'est jamais sûr. ■

**Les revues Géostratégiques et les publications
de l'Académie de Géopolitique de Paris sont disponibles
aux adresses suivantes :**

Michelle Heras

Librairie Galignani
224, rue de Rivoli
75001 Paris

Jean Touzot Librairie Internationale

38 Rue Saint Sulpice
75278 Paris Cedex
Tel. : 33 (0) 1 43 26 03 88
Fax: 33 (0) 1 46 34 77 11
E-mail: jtouzot@touzot.fr

Gifod Paris Est

12, rue Alexandre Parodi
75010 Paris

Librairie Erasmus

28, rue Basfrois
75011 Paris

L'Appel du Livre

99, rue de Charonne
75011 PARIS
Tel. : 33 (0) 1 43 07 43 43
Fax: 33 (0) 1 43 07 50 80

CELF

9, rue de Toul
75012 Paris

Librairie Aux Amateurs De Livre

62, rue De Suffren
75015 Paris
Tel. : 01 45 67 18 38
01 45 66 50 70

France-Publication

40/42, rue Barbes
92541 Montrouge Cedex

Alize-Sfl - La Manufacture

4, rue Charles Christofle
93207 Saint-Denis Cedex

Lavoisier - Dpt Abonnements

14, rue De Provigny
94236 Cachan Cedex
Tel. : 01 47 40 67 00
Fax: 01 47 40 67 03

Librairie Alinea

12, rue Jean Roque
13500 Martigues
Tel. : 04 42 42 19 03
Fax: 04 42 80 59 47
Email: lalinea@wanadoo.fr

Librairie Chapitre.Com

Le Plessis
72320 Lamnay

DISTRIBUTEUR À L'ETRANGER

Horizon Education

5-6, Quai du Confluent
78700 Conflans Sainte-Honorine
(France)
Tel. : + 33 1 39 77 11 00
Fax: + 33 1 39 72 48 19
Email: info@horizon-education.com

N° 1

À l'aube du troisième millénaire	A. RASTBEEN
George W. BUSH : Vers une nouvelle politique étrangère?	S. R. EKOVIKH
L'économie américaine: un changement de nature?	T. COVILLE
L'OTAN : et l'union européenne: Les risques du « double élargissement »	H. GARDNER
USA-France: un couple en crise	L. DALMAS
Stratégie américaine en Eurasie et conséquences de la guerre au Kosovo	A. DELVALLE
Les conflits commerciaux entre les États-Unis et l'Union européenne	F. A. KHAVAND
Les relations récentes entre la Russie et les États-Unis	G. TROUDE
La Russie et la « nouvelle » Asie centrale	M. R. DJALILI et T. KELLNER
Turquie : dynamiques internes et externes	G. BERTRAND

N° 2

Globalisation, internationalisation, mondialisation : des concepts à clarifier	G. F. DUMONT
Une géostratégie pour la Paix mondiale	H. GARDNER
Les États-Unis et l'Allemagne : une longue relation profonde et parfois turbulente	S.R. EKOVIKH
La politique française face aux déficits africains	J.P. GOURÉVITCH
L'Allemagne et sa stratégie européenne de défense	C. RÉVEILLARD
Les relations Union européenne-Russie, de la guerre Froide à la guerre du Kosovo : approche géopolitique et stratégique	A. DELVALLE
Le Monde Arabe constat d'échec et mise sous tutelle?	A. SPEIR
La question irakienne : les limites de la spécificité française	K. ABOU DIAB
Irak versus America. Stratégie ou grandes manœuvres?	J. M. VERNOCHET
La Tchétchénie : vers une partition?	V. AVIOUTSKII

N° 3

La défense européenne: l'autre modèle pour l'Union européenne?	C. RÉVEILLARD
L'Europe et la défense: mystification et réalités	J.G SALVAN
La géopolitique méditerranéenne, hier et demain	G.F. DUMONT
Le futur des relations bilatérales entre Italie et États-Unis	R. MENOTTI
Commerce international: le régionalisme menace-t-il l'universalisme?	F.A. KHAVAND
La France face à la subversion islamiste en Algérie, un retour de l'histoire	R. TEBIB
Vers une nouvelle guerre froide Chine-USA	G. FOUCHET
Russie-Chine: du partenariat stratégique vers la réémergence d'un « espace-monde »	V. AVIOUTSKI
Les relations récentes entre la Russie et l'Inde	G. TROUDE

Numéros précédents

Syrie: un pôle de stabilité?	J.M. VERNOCHET
De la stratégie à la politique, à la géopolitique, quelques éléments d'une approche pluridisciplinaire	A. DELVALLE
Mondialisation: une controverse seulement conceptuelle	J.VERA CASTILLO

N° 4

Europe, Amérique, Occident	G. MILLIÈRE
Les États-Unis: de la défense du libéralisme au nécessaire libéralisme de la défense	S. EKOVIKOVICH
La Chine: de la révolution mondiale aux intérêts nationaux	H. GARDNER
Les Balkans: laboratoire stratégique du XXI ^e siècle	E. DE LA MAISONNEUVE
Evolutions géopolitiques et stratégiques du Pacifique insulaire à l'orée du XXI ^e siècle	J.P. DOUMENGE
L'Europe renonce, l'Asie s'impose	P.M. GALLOIS
Pour un corps européen de sécurité civile (C.E.S.C) Une contribution de la France	R. TEBIB
Qu'est-ce qu'une crise?	G.F. DUMONT
Guerre et paix. Un regard sur le XXI ^e siècle	A. FAURE-DUFOURMANTELLE
Requiem allemand sur l'Europe	P. HILLARD
La Macédoine face à l'irréductibilisme albanais: un conflit identitaire sur la route de l'Otan et de la mafia albanaise	A. DELVALLE
Du territoire au peuple	L. DALMAS
Recomposition géostratégique au Moyen-Orient	F. ENCEL
L'économie tunisienne: de bonnes performances mais le plus dur reste à faire	T. COVILLE
Maroc: entre continuité et changement	J.M. VERNOCHET

N° 5

La CIA et le monde en 2015	J.P. BLED
De la guerre économique à la guerre de l'information	C. HARBULOT
Défense antimissile: la question des intentions	C. RÉVEILLARD
L'énergie nucléaire: un enjeu mondial et un débat irrationnel	A. RASTBEEN
Pétrole et politique internationale	A. PERTUZIO
Le pétrole définit la lutte pour le pouvoir en Iran: le rôle de l'Italie dans le secteur de l'énergie iranienne	F. SABAHI
Géostratégie et autres concepts stratégiques... une opposition?	H. PARIS
Stratégie: la rupture	E. DE LA MAISONNEUVE
L'ethnisme: émergence et parcours d'un concept idéologique	M. PERGNIER
Repentance d'aujourd'hui, repentance de demain	C. LE BORGNE

Numéros précédents

Le problème berbère et la protection d'une culture foncièrement méditerranéenne	R. TEBIB
Israël risque-t-il de disparaître?	
Réflexion géostratégique sur la nouvelle Intifada	C. FOUCHET
Turquie : la crise annoncée	T. COVILLE
Globalisation du conflit tchétchène	V. AVIOUTSKI

N° 6 - Quel avenir pour le Moyen-Orient?

Vers l'État unique mondial!	A. RASTBEEN
Le Moyen-Orient espace géographique et géopolitique	C.F. DUMONT
Destructurations au Moyen-Orient	J.P. CHARNAY
La guerre du pétrole	H. PARIS
Des économies du Moyen-Orient marquées par la malédiction de la rente pétrolière	T. COVILLE
Perspectives pétrolières et l'Orient	A. PERTUZZIO
Le Grand Moyen-Orient et les défis socio-culturels : Beaucoup de questions et pas de réponses	M. MAKHLOUF
La pensée politique musulmane contemporaine	R. TEBIB
Quel avenir pour l'Égypte?	A. LEVALLOIS
Impacts de la guerre en Irak	J.M. SALGON
Cinquante ans de guerre et de méfiance entre Israël et ses voisins arabes	M. TROUDI
L'ingénierie démocratique et son application au processus de paix Israélo-Palestinien	T. DAVIS
Les États-Unis, l'Inde et le Pakistan, des enjeux géostratégiques	S. KACHLEF
L'instabilité actuelle et maintien de la paix dans le Caucase	P. TORRES

N° 7 - Quel avenir pour l'Irak?

La diplomatie bonapartiste de Bush et l'avenir du monde	A. RASTBEEN
Histoire et géopolitique des territoires irakiens	G.F. DUMONT
Prospectives de la présence militaire américaine en Irak	H. PARIS
Irak : les différentes échelles de l'analyse stratégique	C. RÉVEILLARD
Embrouille et prévoyance en Irak	H. GARDNER
La crise de la protection civile en Irak	R. TEBIB
L'économie irakienne : une libéralisation économique « imposée »?	T. COVILLE
L'Irak à la croisée des chemins	F.G. DREYFUS
Eau et pouvoir : la relation stratégique Irak/Turquie	M. DAOUDY
L'Irak : violence, absence de l'État et élections	M. MAKHLOUF
L'avenir des Kurdes irakiens	B. DORIN

Numéros précédents

La nouvelle dynamique politique et religieuse en Irak	M. GALLETTI
La dynamique de la renaissance chiïte en Irak	W. POSCH
La mosaïque des chrétiens en Irak	G.-F. DUMONT
Irak : Laboratoire de la nouvelle démocratie moyen-orientale	M. TROUDI
L'ingénierie démocratique appliquée à l'Irak de l'avant et de l'après-guerre	T. DAVIS
Les rois saoudiens - Vision épique d'après et après Jacques Benoist-Mechin	J.P. CHARNAY

N° 8 - La politique des États de l'Europe et de la Russie au Moyen-Orient

Le rôle déterminant de l'Europe à cette période historique	A. RASTBEEN
La diagonale tragique de l'Europe	J.P. CHARNAY
Unité européenne, unité du Moyen-Orient	
Du paradigme nationaliste au paradigme du développement	G.-F. DUMONT
La politique de l'Union européenne au Moyen-Orient	C. RÉVEILLARD
Partenariat Euro-Méditerranéen ou Partenariat Euro-Arabe	K. BICHARA
Le partenariat euro-méditerranéen	A. AIT-CHAALAL
Europe et Moyen-Orient	
Relations et perspectives pétrolières	A. PERTUZIO et M. RUCHE
L'Orient et la politique internationale de la France	R. TEBIB
La vision britannique de l'avenir de l'Iran	N. HOPTON
La Russie, le Moyen-Orient et la constitution de nouveaux blocs	H. PARIS
Le retour de la Russie au Moyen-Orient ?	G. TROUDE
Le Triangle nucléaire Europe - Iran - États-Unis	P. MOJTAHED-ZADEH
Les échanges économiques entre l'Italie et l'Iran	
La coopération dans le secteur automobile	F. SABAH
Quel rôle pour l'Europe dans le règlement du conflit israélo-palestinien ?	M. TROUDI
Israël et le partenariat euro-méditerranéen	F. GERMAIN-ROBIN
L'Europe et le Terrorisme islamiste globalisé	K. BICHARA

N° 9 - La politique américaine au « Grand Moyen-Orient »

Quelle politique américaine au Moyen-Orient ?	A. RASTBEEN
La politique américaine dans la guerre subversive au Moyen-Orient	R. TEBIB
Mobilisation américaine et gestion européenne au Moyen-Orient	C. REVEILLARD
La politique des États-Unis en Afghanistan	K. FAZELY
Les implications de l'Allemagne dans la reconstruction de l'Afghanistan	J. THOREL
L'Oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan, facteur notable d'instabilité	H. PARIS
La Russie en ses Glacis continentaux	J.P. CHARNAY
Le Moyen-Orient nouveau baromètre de la relation transatlantique	S. ABIS & B. MIKHAEL

Numéros précédents

Le retrait de Gaza : vers la réconciliation israélo-palestinienne, troisième Intifada ou différends intra-Palestiniens ?	H. GARDNER
La politique palestinienne des États-Unis	M. TROUDI
Les composants de la politique étrangère d'Iran	A. NAGHIBZADEH
Le mercenariat moderne et la privatisation de la guerre	Y. H. TEKFA
Le Moyen-Orient entre télé-évangélisme et destinée manifeste	B. KHADER
La problématique énergétique des États-Unis	A. PERTUZZIO
La question de la sécurisation pétrolière	G.H. Bricet des VALLONS
L'Entretien de Géostratégiques : La démocratisation dans les pays arabes Avec B. KHADER	

N° 10 - L'avenir de l'Iran : enjeux stratégiques et économiques

Les éléments étatiques en Iran	A. RASTBEEN
Quelle voie pour la démocratie en Iran et son environnement stratégique ?	P. LAFRANCE
Paradoxe de l'exercice du pouvoir en Iran : le Président est élu, le Guide décide	M. ANSARI
L'évolution des femmes en Iran : enjeux et perspective	C. CHAFIQ
La modernité et la République islamique d'Iran	P. BALTA
Démocratisation et concession : le défi iranien et l'ordre régional	H. HASSAN-YARI
L'Arabie Saoudite, l'Iran et les Émirats Arabes Unis : perspectives de développement dans l'optique d'un « Grand Moyen-Orient »	T. COVILLE
Les relations économiques internationales de l'Iran	F. KHAVAND
La stratégie de coopération de l'Union européenne avec l'Iran	C. RÉVEILLARD
La France et l'Iran, des nations si lointaines et si proches	G.-F. DUMONT
La vision britannique de l'avenir de l'Iran	N. HOPTON
Les Relations irano-arabes	M. TROUDI
États-Unis - Iran : La longue quête de valeurs et d'intérêts communs	S. EKOVIK
Avoir affaire au léviathan : la politique américaine au Moyen-Orient et l'Iran	N. ENTESSAR
Thèses sur l'Iran et l'électronucléaire	H. GARDNER
Le Triangle nucléaire Europe - Iran - États-Unis	P. MOJTAHED-ZADEH
La Technologie nucléaire : perspectives et difficultés	D. H. BAVAND
L'ambition du nucléaire au Moyen-Orient Avec Jean-Paul CHARNAY	

N° 11 - L'avenir de l'Amérique Latine : enjeux stratégiques et économiques

Les États-Unis et l'Amérique latine : Les avatars de la doctrine de Monroe	R. TEBIB
Les systèmes d'intégration latino-américain et européen :	

Numéros précédents

différences géopolitiques	C. REVEILLARD
La guerre des hydrocarbures sud-américains	le Général H. PARIS
La problématique énergétique des États-Unis	A. PERTUZIO
Les États-Unis versus l'Amérique latine	I. WALLERSTEIN
Mythes et paradoxes de l'Amérique latine au XX ^e siècle	J. BUFFY
Le régionalisme de l'Amérique latine à l'origine d'un nouvel ordre international?	A. NAGHIBZADEH
Conditions, formes et bilans du retour de la gauche en Amérique latine	B. DUTERME
Révolution dans l'arrière-cour d'Amérique : Vision bolivarienne du Venezuela	H. GARDNER
Les relations latino-arabes : pour l'ébauche d'un axe économique et politique Sud-Sud	M. F. TROUDI
L'intelligence arabe de l'Europe : une faille géoculturelle	J.-P. CHARNAY
L'Entretien de Géostratégiques : Quel avenir pour l'Amérique latine dans la globalisation? Avec le recteur Gérard-François DUMONT	

N° 12 - La Géosociologie de l'Asie centrale du Sud

Géosociologie : note méthodologique	J.-P. CHARNAY
Les révolutions de couleur en Asie	le Général H. PARIS
L'Iran acteur stratégique de l'Asie centrale	A. RASTBEEN
L'Iran géopolitique	C. REVEILLARD
L'Asie centrale et les hydrocarbures	A. PERTUZIO
L'Inde, esquisse pour une géopolitique des populations du géant du XXI ^e siècle	G-F. DUMONT
La Russie et l'Asie centrale	F-G. DREYFUS
Société civile et libertés publiques en Asie centrale post-soviétique	S. PEYROUSE
L'Islam en Asie centrale	M. SANAIE
Les mouvements subversifs en Asie centrale	R. TEBIB
Le Pan-islamisme et la rivalité russo-américaine dans la « Shatterbelt » de l'Asie centrale et du « Grand Moyen-Orient »	H. GARDNER
Histoire et enjeux de l'islamisme pakistanais	M-F. TROUDI
La politique allemande dans le processus de reconstruction en Afghanistan	O. SCHULZ
La géosociologie de la diaspora arménienne	S. EKOVIKH
Point de situation dans le Caucase et en Asie centrale	P. TORRES
L'Entretien de Géostratégiques : Le Pakistan : acteur stratégique de l'avenir de l'Asie centrale Avec son excellence, Monsieur Aneesuddin AHMED	

N° 13 - La Géosociologie de l'Asie occidentale

Droit et légitimité du nucléaire iranien	A. RASTBEEN
La Menace nucléaire en Asie Centrale et au Moyen-Orient	le Général H. PARIS
Les implications régionales et internationales de la Crise nucléaire iranienne	C. REVEILLARD
Eau et géostratégie au Moyen-Orient	F-G DREYFUS
La Turquie et sa politique internationale	R. TEBIB
Nœud gordien dans la Méditerranée orientale? Esquisse du conflit chypriote dans l'histoire et au présent	O. SCHULZ
La Syrie: un pays mûr pour l'islamisme	M.F. TROUDI
Mutations géopolitiques et socio-économiques au Liban: Une instabilité chronique?	E. DUPUY
Al-Jazeera, une chaîne pas comme les autres! Une géopolitique de l'information au Moyen-Orient	A. SEDJAL
Les défis à relever et les perspectives d'avenir du Qatar	A. BERGAOUI
Le Kazakhstan ou les défis d'une économie pétrolière	T. COVILLE
L'Europe dans ses neutralités géohistoriques	J.P. CHARNAY
L'entretien de Géostratégiques: La Politique étrangère iranienne: ambitions et enjeux Avec Ahmed NAGHIBZADEH	

N° 14 - Quels avenir pour l'O.N.U.

L'Organisation des Nations unies: quel avenir?	A. RASTBEEN
Les États-Unis et la réforme de l'ONU: idéalisme et réalisme	S. EKOVIK
Pour une « Refonte » de l'ONU	C. ZORGBIBE
Quelle réforme de l'ONU et des organisations internationales	R. TEBIB
La valeur de l'article 51 et les mandats du Conseil de sécurité	Le Général (cr) H. PARIS
Vers « les Communautés régionales de sécurité »: l'OTAN, l'ONU, et la résolution 1948 de Vandenberg	H. GARDNER
Les opérations de maintien de la paix	C. REVEILLARD
Les rapports des forces et l'avenir de l'ONU	A. SAIE
L'ONU et le Droit des gens	A. PERTUZIO
L'ingénierie démocratique appliquée à la réforme de l'ONU	T. DAVIS
La gestion onusienne du conflit israélo-palestinien: la défaite du droit	M-F. TROUDI
Hors armes ou hors passions? La Neutralité	J.P. CHARNAY
Comment l'Union européenne arme la Russie?	P. VERLUISE
Puritanisme et Internationalisme: les sources religieuses de la SDN et de l'ONU	F-G. DREYFUS
L'Entretien de Géostratégiques: Vers quelle réforme de l'ONU? Avec Son Excellence M. Boutros Boutros GHALI	

N° 15 - L'Europe et les crises au Moyen-Orient

Quel rôle pour l'Europe dans la gestion des crises au Moyen-Orient?	A. RASTBEEN
L'Europe et le Moyen-Orient jusqu'à la disparition de l'Empire ottoman	F.-G. DREYFUS
Le changement de paradigme au Moyen-Orient	G.-F. DUMONT
L'Europe et l'avenir du Moyen-Orient	Son Excellence Y. GAZZO
La Grande-Bretagne et le Moyen-Orient	Son Excellence J. HOLMES
Pour une confédération du Moyen-Orient (C.M.O.)	R. TEBIB
Les États-Unis, l'Europe et les crises au Moyen-Orient	S. EKOVIICH
La politique américaine et la question palestinienne	B. KHADER
Les conséquences de la construction du mur à Jérusalem	M.F. TROUDI
La Guerre d'Iran sera mondiale, ou elle n'aura pas lieu	X. HOUZEL
L'Accord de Commerce et de Coopération Iran UE intérêts et limites	T. COVILLE
Irak : de la dictature à un avenir prometteur	Son Excellence M. ABBOUD
La France, l'Afrique et le déclenchement de la guerre en Irak	M. Aicardi de SAINT-PAUL
L'Europe et les crises au Moyen-Orient : de nombreuses raisons d'espérer !	E. DUPUY
Les dilemmes de la guerre israélo-libanaise, un jeu à double niveau ?	M. DAOUDY
Le rôle de l'Europe dans le règlement de la crise libano-israélienne	J.M. VERNOCHE
Les relations entre l'Europe et le Moyen-Orient : Perspectives en cas de crises pétrolières	A. PERTUZZO
L'Entretien de Géostratégiques : L'Europe acteur régional et international : stratégies de la diplomatie collective européenne au Moyen-Orient. Avec François OSETE	

N° 16 - Les O.N.G.

La crise de l'État-nation et le développement des ONG et de la société civile	R. TEBIB
Les ONG et leur influence dans les relations internationales	F. RUBIO
Géostratégie des ONG	C. REVEILLARD
Les transformations de la diplomatie: le rôle des ONG	M. TÖRNQUIST-CHESNIER
Les ONG et la politique étrangère des États-Unis	S. EKOVIICH
Le renouveau du mercenariat dans les relations internationales	Général (cr) H. PARIS
L'action humanitaire de l'Union européenne à l'épreuve du décalage entre temps mondial et temps européen	D. LOUPSANS
L'intervention humanitaire canadienne entre l'instrumentalisation et le soutien aux populations en détresse	P. BEAUDET
Les ONG dans le système onusien : vers un partenariat multi-acteurs?	I. AGAZZI

Numéros précédents

Géopolitique de la diplomatie informelle: l'exemple de la communauté de Sant'Egidio	E. DUPUY
Les ONG arabo-musulmanes : la nature de leur fonctionnement et les dessous de leurs logiques	F. M. TROUDI
ONG de droits humains activant dans les pays du Sud : une autre perspective	I. TAOUTI
Les ONG kurdes en Europe	A. FERLESCH
Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) une ONG au service des paysans du Sud	R. BILLAZ
<i>L'Entretien de Géostratégiques :</i> Quelles approche et stratégie pour une ONG de paix et de solidarité de femmes? Le cas de MEWA - Solidarité Panjshir avec Madame Patricia LALONDE	

N° 17 - La Chine

L'évolution stratégique du XXI ^e siècle : la Chine et l'Iran	A. RASTBEEN
La géopolitique chinoise au risque de la mondialisation	C. REVEILLARD & B. CHARPENTIER
Maîtriser le dragon	M. FOUQUIN
Les relations russo-chinoises depuis le XVI ^e siècle	F.-G. DREYFUS
Chine et Russie : les « retrouvailles » de deux géants	G. TROUDE
La politique de sécurité de la Chine : aspects généraux et évolution	R. TEBIB
Chine : vers un nouvel enlèvement des Sabines ?	G.-F. DUMONT
L'énergie en Chine	M. RUCHE
Chine : hydrocarbures et géopolitiques	A. PERTUZIO
Les dessous du jeu chinois au Moyen-Orient	M. F. TROUDI
Le duel sino-américain	Général H. PARIS
Union européenne-Chine, un redéploiement stratégique bilatéral	N. LYGEROS
Taiwan entre l'indépendance et l'annexion	G.-F. DUMONT
La question des ventes d'armes à Taiwan	H. GARDNER
La guerre de Corée (1950-1953), un conflit chaud dans la Guerre froide?	A. BACONNET
L'anneau des amis (Ring of Friends) la nouvelle politique de voisinage de l'Union européenne	B. KHADER
Considérations symboliques sur le complexe israélo-juif	J.-P. CHARNAY
<i>L'Entretien de Géostratégiques :</i> L'Arménie face à un certain enclavement géopolitique avec Serge SARKISIAN, Premier ministre d'Arménie	

N° 18 - La crise iranienne : mythe ou réalité

L'Iran et la géostratégie du XXI ^e siècle	A. RASTBEEN
Les relations franco-iraniennes : histoire d'un espoir tenace	Ambassadeur P.LAFRANCE

Numéros précédents

Annapolis contre Persepolis	X. HOUZEL
La perspective iranienne de la question nucléaire	H. HASSAN-YARI
Le risque stratégique en Iran	J.-F. CUIGNET
Malbrough s'en va-t-en guerre... en Iran!	Général H. PARIS
Options et contraintes des États-Unis face à l'Iran	S. EKOVICH
Vers une uniformisation de l'information sur l'Iran en Occident?	C. REVEILLARD
Stratégie américaine et la place de l'Iran dans le Grand Moyen-Orient	E. EZZATI
Iran : pourquoi une diplomatie de négociations sans conditions?	H. GARDNER
L'Iran et le croissant chiite	recteur G.-F. DUMONT
L'Iran face à ses minorités	J.-M. VERNOCHET
Les inquiétudes arabes et le dossier nucléaire iranien	F. TROUDI
La politique de l'Iran pour une communauté régionale	R. TEBIB
Iran : énergie et géopolitique	A. PERTUZIO
Le marché de l'énergie et la confiance entre l'Est et l'Ouest	A. MALEKNEJAD
Ethique de la neutralité : neutralité pervertie? Neutralité perverse?	J.-P. CHARNAVY
<i>L'Entretien de Géostratégiques :</i>	
L'Iran politique et géostratégique	
avec Monsieur le Ministre Roland DUMAS	

N° 19 - L'avenir géostratégique de la puissance indienne

Inde-Iran : pour quelle coopération stratégique?	A. RASTBEEN
Aspects du sous-continent indien contemporain	R. TEBIB
Un nouvel acteur géopolitique : la diaspora indienne	Recteur G.-F. DUMONT
Les limites et contrecoups du rapprochement indo-américain dans le domaine de la sécurité	G. MONSONIS
L'Inde, dans sa nouvelle vision entre l'Organisation de coopération de Shanghai et les États-Unis	Le Général H. PARIS
L'Emergence vue de l'Inde : visions et points de vue des médias du sous-continent	J.-B. COTREUIL
Le conflit du Cachemire : un demi-siècle d'affrontements indo-pakistanaï	F. TROUDI
La problématique énergétique en Inde	A. PERTUZIO
Là où l'Asie du Sud et du Sud-Est se rencontrent, l'ombre de la Chine	Le Général A. LAMBALLE
Le rapport de force géopolitique sino-indien	C. REVEILLARD
La compétition énergétique indo-chinoise en Birmanie	L. AMELOT
La Guerre civile à Sri Lanka, genèse, mode d'actions et implications internationales d'un conflit à base ethnique	A. BACONNET
<i>Dossier complémentaire :</i>	
Paradoxes : une paix durable est-elle souhaitable?	J.-P. CHARNAVY

N° 20 - Les crises en Europe

L'unification de l'Europe et les réalités décevantes	A. RASTBEEN
L'Europe politique dans la matrice du Traité de Lisbonne	J.-M. VERNOCHET & P. ARONDEL
Les conséquences géopolitiques de « l'hiver démographique » en Europe	recteur G.-F. DUMONT
Les revendications régionalistes en Europe	P. HILLARD
Identité, puissance et gouvernance : les conflits dans l'Union européenne	C. REVEILLARD
Les terrorismes et la sécurité intérieure de l'Europe	R. TEBIB
L'Europe, soft power ou mini-OTAN ?	J. KOECHLIN
Approfondir les schismes politiques entre les États-Unis et l'Union européennes – et la Russie	H. GARDNER
Quelle sécurité énergétique pour l'UE ? Le cas du pétrole et du gaz	B. KHADER
Les « futures » crises environnementales en Europe : vers un système d'alerte précoce	E. DUPUY
Le Kosovo, les Balkans et l'Europe	F.-G. DREYFUS
L'autonomie territoriale et la résolution des crises minoritaires en Europe	B. CHATRE
Le processus de paix en Irlande du Nord	Y. H. TEKFA
La Belgique en sursis ?	L. BEYER DE RYKE
L'Espagne et ses particularismes	A. PERTUZIO
Le Kosovo et les couloirs européens	G. TROUDE
Anticiper les crises. Scénarios géostratégiques des relations UE-Turquie à l'horizon 2020	B. MONTABONE
Quel dialogue entre l'Iran et l'Europe ?	S. M. TABATABAEI
L'Europe et la question tchétchène : une politique de courte vue !	M. F. TROUDI
Etudes stratégiques : Les Systèmes socio-stratégiques en Occident	Jean-Paul CHARNAY

N° 21 - Quelle union pour la Méditerranée

L'Union pour la Méditerranée : une initiative précipitée	Ali RASTBEEN
L'union méditerranéenne, pièce maîtresse du puzzle stratégique euro-méditerranéen	J. DUFOURCQ
De l'« Union Méditerranéenne » au « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » : européanisation d'une idée française	B. KHADER
La question méditerranéenne sous la guerre froide	C. ZORGBIBE
La Méditerranée, un espace migratoire majeur dans le monde	Le Recteur G.-F. DUMONT
La Méditerranée, proie des impérialismes depuis des siècles Quelle sécurité pour demain ?	R. TEBIB
Retour sur quelques éléments géopolitiques en Méditerranée	C. REVEILLARD

Numéros précédents

Du Processus de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée : une gouvernance introuvable	J.-Y. MOISSERON
De Barcelone à l'union pour la Méditerranée : quelques éléments d'économie politique	M. CHBOUKI
Union européenne géopolitique des crises	J.-M. VEROCHET
La revalorisation de la position géopolitique de la Grèce	
Perspectives et opportunités en lien avec le transport de l'énergie et le projet de l'« Union pour la Méditerranée »	M. KOTTARI
L'Union pour la Méditerranée : le rêve et la réalité	M. F. TROUDI
États et sociétés au Maghreb, des indépendances à nos jours	B. CALLIES DE SALIES

N° 22 - La géostratégie des crises au « Grand Moyen-Orient »

Le Grand Moyen-Orient : la boîte de Pandore de la Maison Blanche!	A. RASTBEEN
Les paramètres géopolitiques du Moyen-Orient	recteur G.-F. DUMONT
L'Afghanistan d'un isolement paradoxal entre deux vieux empires à la répercussion des crises récentes du Moyen-Orient arabe	Y. LACOSTE
Géopolitique des puissances et Droit des peuples au Proche- Orient : le cas palestinien	H. KHOURY
« Le triangle GCC-Iran-Ouest : ingrédients bouillants d'une crise annoncée »	H. HASSAN-YARI
Le sens de l'espace au Proche-Orient à travers l'exemple palestinien	G. VAREILLES
L'OTAN face à la crise du Moyen-Orient	P. RAZOUX
Partenariat transatlantique et Proche-Orient : un destin commun ?	P. HILLARD
L'Afghanistan à la croisée des chemins, situation, défis et chances	A. BRIE
La Russie, facteur d'équilibre dans les crises qui secouent le « Grand Moyen-Orient » ?	G. TROUDE
Les crises Pétrolières au Grand Moyen-Orient	A. PERTUZIO
Géopolitique de l'eau au Moyen-Orient	F.-G. DREYFUS
Une stratégie innovante pour résoudre le conflit israélo-palestinien	T. DAVIS
Interventions internationales et montée du terrorisme	A. GIUDICELLI
La guerre Iran-Irak à travers le cinéma iranien	A. BRUNET
Gaza : Israël en tant qu'acteur et narrateur	B. KHADER
Renovatio imperii et royaumes temporels - De la déposition de Romulus-Augustule à l'attentat d'Anagni (476-1303)	J.-P. CHARNAY

N° 23 - Les enjeux géostratégiques entre les États-Unis et l'Iran

Les perspectives géopolitiques de la nouvelle administration américaine et les affrontements régionaux de l'Iran	A. RASTBEEN
---	-------------

Numéros précédents

Droit international et réalisme politique dans la politique étrangère américaine	Ch. ZORGBIBE
De la Perse de Cyrus à l'Iran des Ayatollahs : constantes et ruptures géopolitiques	J. BARRAT
La diversification du peuplement et la géopolitique interne des États-Unis	Le Recteur G.-F. DUMONT
Relations irano-américaines : qui décide en Iran ?	H. HASSAN-YARI et A.G. DIZBONI
La question du nucléaire iranien	A. ETEMAD
La puissance américaine : déclin ou ajustement ? Assisterait-on à un déclin des États-Unis d'Amérique ?	S. EKOVIKH
Comprendre le processus de prise de décision nucléaire de l'Iran : des leçons pour l'administration Obama	N. ENTESSAR
Les options de Obama après le fiasco de l'administration Bush	H. GARDNER
Les trente années perdues de la diplomatie irano-américaine	K. VADIEI
Quel sera l'impact économique d'un rapprochement entre l'Iran et les États-Unis ?	T. COVILLE
Les États-Unis et leur armée de type entreprise	R. TEBIB
Les géostratégies occidentales, et le problème iranien	J.-F. CUIGNET
Du Moyen-Orient au Sous-continent indien, les limites de la politique étrangère américaine	M. F. TROUDI
Quelle place pour quel rêve américain au troisième millénaire ?	L. LADOUCE
L'internationalisation de la crise cubaine : la conséquence d'un décalage normatif entre Américains et Européens	D. LOUPSANS

N° 24 - La géostratégie de la Russie

La Russie et la nouvelle stratégie de Obama	A. RASTBEEN
Plaidoyer pour une géopolitique de terrain : le cas de la géopolitique de la Russie vue de ses périphéries	recteur G.-Fr. DUMONT
Retour sur la présidence Eltsine - Les débuts de la nouvelle diplomatie russe	Ch. ZORGBIBE
La stratégie de la renaissance. Retour sur certaines évolutions de la situation géostratégique Russe	Ch. RÉVEILLARD
La Russie énergétique	A. PERTUZIO
La Russie et l'OTAN	Général (cr) H. PARIS
La Russie, obstacle majeur sur la route de « l'Amérique-monde »	A. CHAUPRADE
La crise dans les relations OTAN-Russie : Vers un nouveau système de sécurité Européenne	H. GARDNER
Un parfum de guerre froide en Amérique latine : l'arrivée de la Russie dans le « pré carré » des États-Unis	B. MUXAGATO
L'Orthodoxie et la Russie Les politiques islamiques de l'URSS et de la Russie	Fr. G. DREYFUS R. TEBIB
Les relations irano-russes : vers une alliance contre l'influence américaine Approche historique	M. F. TROUDI

Damas et Téhéran : une alliance de trente ans renforcée et indéfectible?	P. BERTHELOT
Union européenne & Fédération de Russie. Des relations ambiguës ou des rapports à risque?	J.-M. Vernochet

N° 25 - Géopolitique de l'Afrique subsaharienne

L'Afrique, terre de rivalités	A. RASTBEEN
Le pétrole et le gaz naturel en Afrique : une part croissante dans l'approvisionnement énergétique mondial	H. LE LEUCH
États fragiles (notamment en Afrique)... ou états autres?	C. DUVAL & F. ETTORI
Religion et Politique en Afrique subsaharienne	F. G. DREYFUS
L'Afrique noire mise hors jeu dans le challenge UPM L'Afrique et l'UPM : carton jaune pour la France?	J.-P. GOURÉVITCH
La France et la coopération culturelle avec l'Afrique	R. TEBIB
La démocratie en Afrique	Général (cr) H. PARIS
Le Sénégal : une géopolitique exceptionnelle en Afrique	Recteur G.-F. DUMONT & S. KANTÉ
Le « Pacte Sassou n'guessou » et la théorie des alliances	C. ZORGBIBE
Le Kenya : une locomotive régionale en panne	M. MÉRINO
La « Chinafrique » : un tigre de papier?	Pr. J. BARRAT
La Russie en Afrique : le grand retour?	G. TROUDE
Sécurité Humaine et Responsabilité Humaine en Afrique	L. LAOUCHE
Les conflits de type infra-étatique en Afrique	C. RÉVEILLARD
Les enjeux de l'islamisme au Maghreb : le cas algérien	M. F. TROUDI
Maghreb : des nouvelles élites issues de la mouvance islamiste	J.-M. SALGON
Quel enseignement supérieur et recherche, en Afrique, à l'horizon 2015	Pr. J. F. NDONGO
Les médias burkinabè en 2009	N. LAMBRET
Les relations Taiwan - Afrique : entre continuité et rupture	M. AICARDI DE SAINT-PAUL

N° 26 - Géopolitiques japonaises

Le Japon : vers le retour aux sources	A. RASTBEEN
Japon : les enjeux géopolitiques d'un « soleil démographique couchant »	recteur G.-F. DUMONT
L'identité du Japon : un rapport au monde en mutation	N. BAUMERT
L'énergie au Japon	A. PERTUZIO
Du néant à la Force de réserve policière, puis à la Force armée	Général (cr) H. PARIS
La destruction atomique d'Hiroshima et de Nagasaki	S. EKOVIICH
Le Japon, sa politique de sécurité et ses actions internationales	R. TEBIB
Les rapports entre le Japon et ses proches voisins	M. F. TROUDI
Japon-Corée : l'interminable après-guerre	L. BABICZ
Des relations Corée du Sud-Japon à la fois interdépendantes et délicates	H. L. JO

Numéros précédents

Un conflit géopolitique persistant entre le Japon et la Russie	Y. YAMADA
Le Japon et les travaux d'Hercule en « Méditerranée d'Asie »	L. LADOUCE
Japon-Afrique : genèse d'une relation pérenne	M. AICARDI DE SAINT-PAUL
Les systèmes sociostratégiques	J.-P. CHARNAY

N° 27 - La géostratégie de l'Afghanistan

L'Afghanistan : une situation sans issue	A. RASTBEEN
Quelques originalités géopolitiques de l'Afghanistan Universitaire, diplomate	Professeur J. BARRAT
Afghanistan, un Couloir Stratégique	A. PERTUZIO
Échec soviétique en Afghanistan	Général (cr) H. PARIS
Afghanistan : une géopolitique des populations « séculière » et « régulière »	Recteur G.-F. DUMONT
Afghanistan: An Ever Widening War?	H. GARDNER
Guerre asymétrique d'Afghanistan : vers un échec inéluctable?	C. CARON
La solidarité tribale entre talibans afghans et pakistanais : enjeu majeur de la guerre d'Afghanistan	M. F. TROUDI
L'autre versant de l'Afpak. La « bombe islamique » ou le tigre de papier pakistanais	N. TÊNÈZE
La place des partis politiques et des mouvements islamistes en Afghanistan	P. DOMBROWSKY
Afghanistan, la nécessité de la réflexion stratégique	C. RÉVEILLARD
Les services de renseignements en Afghanistan et dans la région	R. TEBIB
Les services de renseignements et de sécurité afghans : bref historique	C. FERRO
La position et les initiatives de la République d'Ouzbékistan	<i>Son Excellence monsieur B. ALOEV</i>
Les relations entre la France et l'Afghanistan	Z. Haquani
Entretien avec Serge Sur. À propos de son dernier livre : <i>Un monde en miettes</i>	
Le vingt-troisième système sociostratégique de l'Occident	J.-P. CHARNAY
Des conséquences de la guerre d'Afghanistan en République Islamique du Pakistan :	
Islamabad et l'instrumentalisation du bilan politique de l' <i>alliance</i> occidentale	N. REYNOLDS

N° 28 - La réémergence de l'Asie centrale

La réémergence de l'Asie centrale	Pr. J. BARRAT
Le front de l'Asie centrale et ses complexités	A. RASTBEEN
Asie centrale ex-soviétique	Recteur G.-F. DUMONT
L'Asie centrale – pôle énergétique	A. PERTUZIO
La politique russe en Asie centrale	Général (cr) H. PARIS
Asie centrale : vers un combat triangulaire	G. TROUDE
Quelle stabilité politique pour demain ?	P. DOMBROWSKY
Le Grand Jeu en Asie occidentale de l'Amérique-monde	J.-M. VERNOCHE

Numéros précédents

Le Pakistan de Barack Obama	S. EKOVIČH
L'Asie centrale vue d'Afghanistan	Z. HAQUANI
Le Kirghizstan au cœur d'enjeux internationaux	C. FERRO
L'Organisation de coopération de Shanghai : contexte et perspectives	C. RÉVEILLARD
Asie centrale, où l'Ouest rencontre l'Est : OCS-OSCE	H. HASSAN-YARI
Les conflits ethniques et religieux	R. TEBIB
Jalons pour une géopolitique des protestantismes	Pr. F.G. DREYFUS
Les systèmes sociostratégiques de l'Occident en perspective	J.-P. CHARNAY

N° 29 - Où va l'Amérique de Barack Obama?

Où vont les États-Unis?	Pr. Jacques BARRAT
Les États-Unis et l'Europe face à l'Iran sur le chemin escarpé de la mondialisation	A. RASTBEEN
La politique internationale des États-Unis	A. PERTUZIO
Vers un nouvel isolationnisme américain	Général (cr) H. PARIS
Une question éminemment géopolitique : le recensement décennal aux États-Unis	Recteur G.-F. DUMONT
La puissance américaine face aux cycles hégémoniques : l'hypothèse Wicht	C. RÉVEILLARD
La longue durée et la politique étrangère des États-Unis	S. EKOVIČH
Les États-Unis et la lutte contre le terrorisme international depuis le 11 septembre 2001	C. ANDRÉ-DESSORNES
Le renseignement américain : un colosse aux pieds d'argile?	C. FERRO
Les États-Unis et l'UNESCO Je t'aime... moi non plus	J.-M. DETHOOR
Les nouveaux malentendus transatlantiques	P. DOMBROWSKY
Politique étrangère des États-Unis : Barack Obama et le Moyen-Orient	H. HASSAN-YARI
Les relations turco-américaines à l'aune de nouvelles relations internationales	M.-F. TROUDI
Obama face au conflit israélo-palestinien : entre espoirs et réalités	P. BERTHELOT
Les États-Unis et l'Afghanistan	Z. HAQUANI
Les sociétés militaires privées (SMP) aux États-Unis face aux nouvelles guerres	R. TEBIB
Évolutions récentes de l'énergie aux États-Unis et leurs conséquences géostratégiques	H. LE LEUCH
Religions et politique aux États-Unis	Pr. F. G. DREYFUS
Immigration et l'escalade de la crise américano-mexicaine	H. GARDNER
Études stratégiques : les désenchantés de la stratégie de la dissuasion nucléaire globale au terrorisme de destruction massive	J.-P. CHARNAY

N° 30 - La Turquie : Occident ou Orient?

Occident ou Orient?	J. BARRAT
La place de la Turquie dans le monde	A. RASTBEEN

Numéros précédents

La Turquie et l'Union européenne : intégration, divergence ou complémentarité?	Recteur G.-F. DUMONT
L'héritage kémaliste dans la Turquie de 2011	Général (cr) H. PARIS
La Turquie, château d'eau et couloir pétrolier	C. DUVAL
À la recherche de l'introuvable arrière-pays géopolitique... Les problèmes de sécurité en Turquie	P. DOMBROWSKY R. TEBIB
La Turquie et l'Afghanistan	Z. HAQUANI
Les Ottomans dans les Balkans (XIII ^e au XX ^e siècle)	Pr. F. G. DREYFUS
La Turquie et le monde arabe au travers de l'exemple syrien	M.-F. TROUDI
Les relations turco-iraniennes : un mariage de raison	H. HASSAN-YARI
La démocratie islamisée ou le paradoxe turc À propos de <i>L'adieu à Moustapha Kemal</i>	C. RÉVEILLARD

N° 31 - Complexités balkaniques

Complexités balkaniques	J. BARRAT
Les Balkans et la balkanisation	A. RASTBEEN
Le peuplement balkanique, un kaléidoscope géopolitique	Recteur G.-F. DUMONT
Limites et frontières dans les Balkans, de l'Empire romain à nos jours	Pr. F. G. DREYFUS
Les Balkans, carrefour stratégique	A. PERTUZIO
La mort ou l'échec de la défense européenne dans les Balkans?	Général (cr) H. PARIS
Les musulmans de Yougoslavie – Un point de vue – XIII ^e au XX ^e siècle	Y. BOGDONVEIC
L'islamisme, une persistance minoritaire dans les Balkans	M. F. TROUDI
L'incertaine frange méridionale	P. DOMBROWSKY
La Grèce : trois décennies d'anesthésiant européen	G. PRÉVÉLAKIS
Heurs et malheurs des géopolitiques albanaises	A. FUGA
Kosovo, enclaves : quel État pour quel territoire?	A. CATTARUZZA
Le Kosovo et le rôle du facteur démographique sur les évolutions géopolitiques	L. CHALARD
Bosnie : une indépendance justifiée? Une unité durable?	L. ROBIN-HUNTER
À propos des conflits post-yougoslaves : rencontre de l'éthique et de la géopolitique	J.-M. DETHOOR
Le retour de la Russie sur la scène balkanique	G. TROUDE
La stratégie chinoise dans le monde : le cas des Balkans	J. NGUYEN Thai Son
Les services de renseignements et les problèmes de sécurité dans les pays balkaniques	R. TEBIB
Balkans : une route, une « zone grise », le crime	X. RAUFER
Le néosoldat	J.-P. CHARNAY
Entretien avec Milos Jovanovic	

N° 32 - Turbulences maghrébines

Turbulences maghrébines	J. BARRAT
Introduction à l'histoire du Maghreb	F.-G. DREYFUS
L'Afrique du Nord sur la voie d'une nouvelle transition	A. RASTBEEN
Le Maghreb, une géopolitique éclatée	Recteur G.-F. DUMONT - Y. MONTENAY
Les régimes politiques arabes : la clanocratie, la kleptocratie et le tribalisme comme modes de gouvernance au Maghreb	H. HASSAN-YARI
Les organisations internationales et régionales et les révoltes arabes	N. GARABAGHI
Quel avenir peut-on envisager pour ledit « Printemps Arabe » ?	A. NAGHIBZADEH
Les Relations entre les États de l'Union du Maghreb arabe et l'Union africaine : coopération ou confrontation ?	P. BERTHELOT
Développement et pétrole en Afrique du Nord	C. DUVAL - A. PERTUZIO
Géopolitique des frontières de l'Union européenne – Maroc : quel climat des affaires ?	P. VERLUISE
Les coulisses de la révolution tunisienne : au cœur de la cyber-guerre	K. BOUZOUITA
La révolution tunisienne entre attente et déception, fragilité et maturité	M. F. TROUDI
La Libye : quelles issues ?	J. NGUYEN THAI SON
Libye : vers une intervention terrestre ?	H. GARDNER
Démocratie parlementaire et islamisme au Maghreb	Général (2S) H. PARIS
Ennahda : les mutations de l'islamisme tunisien	J.-M. SALGON
Les Frères Musulmans en Égypte et en Tunisie : qu'en est-il de la confrérie dans les deux pays clés des dites « Révolutions du jasmin » ?	C. ANDRE-DESSORNES
Essai d'analyse des services de renseignement et de sécurité en Afrique du Nord (Égypte, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc) depuis l'époque de la décolonisation	R. TEBIB
Quelle évolution possible pour le système politique algérien ?	C. REVEILLARD
Les guerres du désert saharien	P. DOMBROWSKY
La pesanteur du Sahara occidental au Maghreb - Note d'actualité	Z. HAQUANI
La réalité de la menace d'AQMI à l'aune des révolutions démocratiques au Maghreb	M. TAJE

N° 33 - La Chine à la croisée des chemins

La Chine à la croisée des chemins	J. BARRAT
Nouvelle dénomination du xx ^e siècle : le siècle de la Chine ?	A. RASTBEEN
Les six enjeux de l'évolution démographique chinoise	Recteur G.-F. DUMONT
La stratégie économique et monétaire chinoise	C. REVEILLARD
La problématique énergétique de la Chine	A. PERTUZIO
La politique étrangère de la Chine en Asie : vers un axe Pékin-New Delhi-Moscou ou un axe Pékin-Tokyo ?	G. TROUDE
L'évolution de la politique militaire de la Chine	R. TEBIB

Numéros précédents

L'ASEAN (Association of South East Asian Nations) divisée face à la Chine conquérante	The Hung PHAM
Indomptable, mais indispensable Xinjiang	P. DOMBROWSKY
La mer de Chine du Sud - Biendong : La mère des conflits du futur ou des opportunités de coopération dans la paix ?	J. NGUYEN THAI SON
Le projet géostratégique de la Chine en Afrique	S. TCHOKONTE
Présence chinoise en Afrique : contribution à son développement ou... à ses problèmes ?	C. DUVAL
La stratégie arabe de la Chine	M. F. TROUDI
Les acteurs du boom économique de la télévision chinoise : le câble et la publicité	
Approche géopolitique de l'Internet en Chine	C. XIAOTAO WANG
La culture française en Chine, quels enjeux, quel avenir ?	M. NOTTEAU
Chine et Afghanistan	Z. HAQUANI
Philosophie de la Stratégie : Les anamorphoses guerrières de Léonard de Vinci	J.-P. CHARNAY

N° 34 - La géopolitique de Nadjaf

L'Évolution de l'éducation et de la théologie chiïtes	A. RASTBEEN
Nadjaf, une ville-monde émergente ?	Recteur G.-F. DUMONT
Des Étapes dans l'histoire de la ville de Nadjaf Al-Ashraf	Pr. H. A. AL-HAKIM
Les Manières d'appliquer la vision de Sayyed Ali Al-Sistani, pour reconstruire la ville de Nadjaf Al-Ashraf, capitale de la Culture islamique en 2012	Pr. H. A.-R. KAMOONA
Le Patrimoine historique et architectural de la ville de Nadjaf	Pr. H. A.-R. KAMOONA
Nadjaf Al-Ashraf : Espace spirituel et temporel	L. BOUTAHAR
Al-Nadjaf Al-Ashraf et les défis du monde contemporain	A. A. H. AL-FAHHAM
Nadjaf, ville éducatrice	M. L. HAOUAT
La Coexistence réussie : par le dialogue ou par la force de l'épée	S. M. A.-K. AL-JASHAM
L'Enfance de Nadjaf Al-Ashraf, entre réalité et perspectives	H. HAMID JAĀFAR
Un regard sur la Faculté de Droit et de Science Politique de l'Université de Kufa	
Le Centre d'Arbitrage Commercial International de Nadjaf	

N° 35 - Fatalités européennes

IN MEMORIAM - L'hommage de la revue Géostratégiques à Hervé Coutau - Bégarie (1956-2012)	
ÉDITORIAL - Fatalités européennes	J. BARRAT
Le monde en attente d'une évolution. L'idéal infructueux de la création des États-Unis d'Europe	A. RASTBEEN
L'Europe à la dérive	Général (2S) H. PARIS

Numéros précédents

Europe, Union européenne et société civile. Une question géopolitique aussi	F. RUBIO
Pour une politique de sécurité euro-atlantique	R. TEBIB
L'UE depuis le traité de Lisbonne: un droit positif et une pratique profondément renouvelés	C. REVEILLARD
Bref aperçu portant sur la cohérence des politiques pour le développement de l'Union européenne (UE)	C. DUVAL
L'Union Européenne en quête de sens? Mise en perspective d'un multilatéralisme régional au service d'une gouvernance mondiale humainement et écologiquement harmonieuse	N. GARABAGHI
La participation des pays émergents au Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF): l'illustration d'une recombinaison géopolitique?	A. NEU
L'énergie en Europe	A. PERTUZIO
Les relations entre l'Union Européenne et les pays en développement ACP	Z. HAQUANI
L'Europe face au printemps arabe: entre silence embarrassant et encouragements modérés	M. F. TROUDI
L'effondrement des pourparlers sur le bouclier de défense anti-missiles (Missile Défense Talks) et du Traité EFC? Ou vers l'entente OTAN-Russie?	H. GARDNER
Philosophie de la Stratégie: Dürer, Du Chevalier de Melancolia aux Lansquenets de Maximilien	J.-P. CHARNAY

N° 36 - La francophonie: une géopolitique

Où en est la Francophonie après le Sommet de Montreux?	E. JOUVE
Francophonie et géopolitique: la troisième francophonie	M. GUILLOU
La francophonie, géodémographie et géostratégie	Recteur G.-F. DUMONT et Y. MONTENAY
La place de la langue française au sein de l'Union européenne	C. RÉVEILLARD
Portée de la contribution de la « Francophonie » à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement	C. DUVAL
L'enseignement Du Français Dans Le Monde. Une Richesse Pour Les Nations	R. TEBIB
L'Institut pour l'étude de la francophonie et de la mondialisation et la chaire Senghor de la francophonie de Lyon	M. GUILLOU et P.-L. Thi Hoai TRANG
Géopolitique de la Francophonie: le tournant du 21 ^e siècle	P.-L. Thi Hoai TRANG
La France fait-elle encore rêver?	L. LADOUCE
La francophonie en Afrique: une idéologie profonde ou un système d'influence?	Général (2S) H. PARIS
Quel impact de la Francophonie sur le rêve Africain !	M. L. HAOUAT
Après les révolutions arabes en Afrique du Nord: le déclin inéluctable de la francophonie? Enjeux politiques et stratégiques	P. BERTHELOT
Francophonie et recombinaison identitaire dans les les pays en transition: pour une approche géoculturelle	J. GEORGES VUJIC
Le français en Tunisie d'hier à aujourd'hui: état des lieux	M. F. TROUDI

Numéros précédents

La langue française dans le monde arabe : une multitude de francophonies?	M. NOTTEAU
La francophonie à petits pas en Afghanistan	Z. HAQUANI
Réflexions géostratégiques - À partir de la réussite de la Francophonie en Indochine. Vers L'Espace Géoculturel Francophone en Asie Pacifique?	J. NGUYEN THAI SON
Philosophie de la Stratégie: L'ordre dissuasif	J.-P. CHARNAVY
Plaidoyer pour la puissance	P. GAUCHON
Hymne de la Francophonie	G. RAJJI

N° 37 - Incertitudes syriennes

Incertitudes syriennes	J. BARRAT
La Syrie: Le chemin vers la construction du Grand Moyen-Orient	A. RASTBEEN
Syrie: de la géopolitique des populations à des scénarios prospectifs	Recteur G.-F. DUMONT
L'enjeu syrien entre les États-Unis et l'alliance sino-russe	Général (2S) H. PARIS
Vers la fin de l'influence régionale syrienne?	P. BERTHELOT
Le conflit syrien et la guerre discriminatoire à la lumière des enseignements de Carl Schmitt et Francisco de Vitoria	J. G. VUJIC
La Syrie dans l'Orient Pétrolier	A. PERTUZIO
L'ingénierie démocratique appliquée à la Syrie en 2012	T. DAVIS
Brève portant sur le conundrum syrien: pertinence de la notion de développement économique et social pour l'appréhender?	C. DUVAL, A. TRZECIAK
La Turquie dans la tempête syrienne	Z. HAQUANI
La crise syrienne et les médias	C. RÉVEILLARD
Les Armes de destruction massive syriennes: composantes de la Guerre froide, danger dans la guerre civile	N. TÉNÈZ
« En finir avec le Baasisme » : le rôle trouble des pays du Golfe dans la crise syrienne	Q. de LA TULLAYE
Géopolitique de l'eau en Syrie	P. DOMBROWSKY
Les services de renseignement et de sécurité en Syrie - Évolution et actions	R. TEBIB
Le printemps syrien: enjeux et perspectives	M. F. TROUDI
Une intervention en Syrie: protection du peuple syrien ou tentative d'imposition d'un modèle universel?	É. POMÈS
Le complexe nucléo-conventionnel – Complexe: - ce qui est compliqué - ce qui imbrique des éléments hétérogènes - ce qui est perturbant	J.-P. CHARNAVY

N° 38 - La géographie des conflits

Un monde en crise	A. RASTBEEN
Dangereuse corne de l'Afrique	P. DOMBROWSKY
Le Pétrole et la Géographie des Conflits	A. PERTUZIO

Numéros précédents

L'Ouzbékistan : une zone et un facteur de stabilité en Asie centrale	J. BARRAT, C. FERRO
Haut-Karabagh : géopolitique d'un conflit sans fin	Recteur G.-F. DUMONT
L'Oncle Sam et le Mandarin	Général (2S) H. PARIS
L'eau : de la crispation à la coopération régionale	C. FERRO
Conflit afghan, conflit interne et conflit régional	Z. HAQUANI
Le cyberspace, un nouveau champ de conflictualité	C. FERRO, O. BARAT-GINIES
La nouvelle carte spectrale des conflits : une géographie introuvable	J. G. VUJIC
Le Kosovo au cœur de la question des frontières dans les Balkans	A. TROUDE
Courses à l'armement et trafics des armes	R. TEBIB
Phénoménologie de la dissuasion	J.-P. CHARNAY

N° 39 - Le Japon et l'Asie Pacifique

Hommage à Jean-Paul Charnay	
Asie Pacifique : mouvements démographiques et géopolitique	Recteur G.-F. DUMONT
Les contentieux insulaires du Japon et de ses voisins	P. DOMBROWSKY
La politique de défense du Japon	Général (2S) H. PARIS
La Problématique Energétique du Japon et de la région Asie Pacifique	A. PERTUZIO
L'énergie Nucléaire au Japon	A. RASTBEEN
Le réseau urbain japonais - Cœur de la puissance et reflet des fragilités de l'Archipel	Ch. RÉVEILLARD
Le Japon et l'asymétrie géopolitique dans la région Asie-Pacifique	J. G. VUJIC
Le Japon et l'Afghanistan	Z. HAQUANI
Les services de renseignements et de sécurité du Japon	R. TEBIB
L'« <i>US Asia Pivot</i> » ou la quête d'une « profondeur stratégique » : le dilemme de sécurité en Asie	T. HAMEL

N° 40 - Les sanctions visant à préserver la non-prolifération nucléaire

La stratégie du dialogue, plus sage que la confrontation	Le sénateur A. de MONTEQUIOU
Le respect du droit et l'équité, fondement indispensable de la société internationale	Son Excellence M. BOUTROS BOUTROS-GHALI
Entre demandes de suspension et retraitement inexistant, laisser une chance à la paix	A. RASTBEEN
Pour un dialogue constructif et vigilant avec l'Iran	J. MYARD
Y a-t-il un bon usage des sanctions ?	L'ambassadeur F. NICOUILLAUD
Ressources stratégiques, réserves minières, positionnement géopolitique et géoéconomique. Quelle place pour l'Iran dans le monde de demain ?	D. MASCRÉ
Les sanctions de l'Union européenne contre le système financier iranien face au droit européen	T. COVILLE
Les sanctions extra-territoriales et l'indépendance des États tiers	Maître E. HATEM

Numéros précédents

Le cadre normatif international des sanctions unilatérales : le droit international contemporain	P.-E. DUPONT
Exigences humanitaires relatives à la mise en place des sanctions	M. HAPPOLD
France/Iran Quelle marge de manœuvre pour Paris ?	J.-M. VERNOCHE
Impact et efficacité des sanctions	L'Ambassadeur J.-P. VETTOVAGLIA
The Impact of the EU's Unilateral Economic Sanctions on the UN Collective Security Framework	A. ORAKHELASHVILI
Les Sanctions contre l'Iran - Dans quels buts ? Comment en mesurer l'efficacité ?	F. GÉRÉ
Les effets géostratégiques des sanctions	L'Amiral J. DUFOURCQ
Les sanctions contre l'Iran : Les multiples impacts néfastes	A. FATHOLLAH-NEJAD
Sanctions and The Origin of Social Changes in Destination Countries: the Iranian Case	A. REZA JALALI
Les effets des sanctions sur l'économie des pays ciblés et leurs conséquences politiques et stratégiques	P. BERTHELOT
Annexes : Rappel des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies votées par les membres permanents	

N° 41 - Les évolutions stratégiques de l'Amérique du Sud

Hommage au Professeur Jacques Barrat	A. RASTBEEN
Colombie : dix paradoxes géopolitiques en Amérique du Sud	Recteur G.-F. DUMONT
Le Brésil et les BRICS	Général (2S) H. PARIS
Le Brésil et l'objectif d'accroissement de sa capacité de défense	C. RÉVEILLARD
Le Brésil, un acteur proactif dans le domaine de la coopération pour le développement	Cl. DUVAL, A. TRZECIAK
Les Amériques entre intégration hémisphérique et tentation globale	J. G. VUJIC
Quel Venezuela après Chavez ?	P. DOMBROWSKY
Les Hydrocarbures en Amérique Latine	A. PERTUZIO
Les services de renseignement et de sécurité en Amérique latine	R. TEBIB
Cuba - États-Unis entre <i>statu quo</i> et difficile normalisation	M. F. TROUDI
L'Argentine Kirchnériste	Q. LIMOUZIN
La recherche de la stabilité chilienne	R. MAGUÉ

N° 42 - CHINE - EUROPE Perceptions croisées

La Chine, une puissance mondiale ouverte à un renouveau du dialogue avec la France	sous la Dir. de D. BARJOT et Y. LU
Les perspectives du nucléaire chinois	A. RASTBEEN
La Chine et l'union Européenne : réalités et limites d'un partenariat commercial	D. BARJOT
La Chine dans le multilatéralisme de 1971 à nos jours	R. PERRON

Numéros précédents

L'internationalisation comme facteur de développement économique : des dragons à l'envol de la Chine	J. PARC et R.-R. PARK-BARJOT
Le passé et le présent des études sur l'histoire de la Révolution française en Chine	Y. LÜ
Les étudiants de l'Institut franco-chinois de Lyon – 1921-1950 et 1980-2008	W. WANG
Deng Xiaoping et la Refonte de l'Industrie de la Construction en Chine	Z. XIAOLAN
La Chine : un géant démographique face au vieillissement de sa population	Recteur G.-F. DUMONT
L'identité intellectuelle de deux écoles historiques La nouvelle histoire en Chine et les Annales en France	Z. LIHONG
La Francophonie du XXI ^e siècle	Pr. M. GUILLOU et T. PHAN
À la recherche d'un dialogue sino-occidental efficace à partir de la défaite littéraire de Le Clézio en Chine	L. GUO
Les processus historiques et la dynamique de l'intégration économique régionale dans le delta du Yangtsé	C. JIANJUN
Les problèmes de l'agriculture, des régions rurales et des paysans : le choix d'un chemin chinois dans une perspective historique	J.-M. LIANG
La politique scientifique et industrielle de la Chine en matière d'exploitation des terres rares depuis 1980	D. MASCRÉ
La relation stratégique sino-européenne - Les relations extérieures des institutions européennes	C. RÉVEILLARD
L'entretien de Géostratégiques	B. WICHT

N° 43 - UKRAINE Une crise géopolitique

Que faire pour résoudre la crise en Ukraine ?	A. RASTBEEN
Le problème énergétique Ukraine-Russie	A. PERTUZIO
La paix en Ukraine passe par la nouvelle route de la soie	Ch. BIERRE
Russie-Ukraine - Les enjeux gaziers du conflit	D. MASCRÉ
La crise ukrainienne de 2014 : ses sources et ses conséquences	Général (2S) H. PARIS
L'Ukraine, une terre étrangère pour la Russie ?	Recteur G.-F. DUMONT
Géopolitique de l'Ukraine en crise majeure	J.-M. VERNOCHE
Ukraine : l'examen pour l'indépendance	V. OMELCHENKO
Crise ukrainienne, la fin de l'Occident	X. MOREAU
L'entretien de Géostratégiques	Th. FLICHY DE LA NEUVILLE

N° 44 - SYRIE - IRAK La territorialisation du terrorisme

LE THÉÂTRE « SYRAK »	
Le terrorisme radical	A. RASTBEEN
L'Irak face aux questions religieuses et ethniques	Recteur G.-F. DUMONT

Numéros précédents

L'État islamique, anatomie du nouveau Califat	Th. FLICHY DE LA NEUVILLE
L'enjeu kurde	Général (2S) H. PARIS
Les doubles jeux turcs et kurdes dans la guerre de Syrak	N. TÉNÈZE
Le fédéralisme irakien à l'épreuve des événements actuels	A. AL YAQOOBI
Géopolitique de l'hyper-réalité - Califat virtuel et grand Marché rédempteur au Moyen-Orient	J. G. VUJIC
TERRORISME	
Islam : le point de jonction Tiers monde - Occident - puissances émergentes	B. DRWESKI
L'avenir de la guerre contre-terroriste entre risque légal et syndrome sécuritaire	J. G. VUJIC
L'Arabie Saoudite et les attentats du 11 septembre	Ch. BIERRE
Les Organisations internationales et régionales et le progrès du genre humain Quel avenir pour la culture de la paix et l'éthique de la non-violence ?	N. GARABAGHI
L'Islamisme en Russie et les menaces en Asie Centrale, de la Russie	M. REMIZOV
Les racines britanniques du terrorisme international	J. CHEMINADE
De l'« Euromaïdan » à la guerre civile, Terreur et terrorisme en Ukraine (2013-2014)	F. SAILLOT
La Francophonie : un grand dessein occulté	A. DUREZ, Recteur M. GUILLOU
L'entretien de <i>Géostratégiques</i>	X. MOREAU

N° 45 - LE YÉMEN - Victime collatérale de la crise systémique arabe

La crise yéménite au sein de l'échiquier arabe	A. RASTBEEN
Daech, Yémen et Moyen-Orient	Général (2S) H. PARIS
Guerre au Yémen, quelles en sont les véritables causes ?	O. HANNE, T. Flichy de La NEUVILLE
Yémen, théâtre d'opposition des puissances régionales	Y. HINDI
Yémen. Erreur stratégique de l'Arabie saoudite et faute contre le berceau de l'arabisme	Colonel A. CORVEZ
Les aspects juridiques de l'intervention militaire au Yémen	E. HATEM
L'intervention saoudienne au Yémen et le droit international	P.-E. DUPONT
La demande d'Hadi d'une intervention saoudienne au Yémen se fonde-t-elle sur une base constitutionnelle ou légitime ?	A. AL-YAQOOBI
« L'Arabie Saoudite, prochaine victime du renversement du monde : vers une guerre de mille ans pour la Mecque ? »	J.-M. CORNEILLE
Les crimes de guerre et la situation humanitaire au Yémen	M. AL-SHAMI
Le silence des occidentaux face à la guerre de l'Arabie Saoudite et d'Al-Qaïda contre la nation yéménite	J.-M. VERNOCHE
Yémen : à quand l'« Arabie heureuse » ?	C. DUVAL, A. TRZECIAK
Le zaydism Mouvement théologique et politique	L. BOUTAHAR

Numéros précédents

Le mouvement Ansar Allah Houthis : quel projet politique pour le Yémen ?	F. JALLOUL
Du Yémen à la Libye : quelle solution au conflit Libyen ?	R. NANA NGASSAM
L'entretien de Géostratégiques	Ambassadeur M. RAIMBAUD
Une évolution positive des cultures libérales et des politiques démocratiques dans des États musulmans du monde méditerranéen	R. TEBIB

N° 46 - Où va l'Arabie Saoudite ?

Où va l'Arabie Saoudite ?	J. MYARD
L'Iran et ses voisins du Golfe Persique	A. RASTBEEN
La politique de l'Arabie Saoudite au Moyen Orient	M. F. TROUDI
La géopolitique pétrolière saoudienne	H. LE LEUCH
Les relations entre les États-Unis et l'Arabie Saoudite est en voie de désintégration ?	H. GARDNER
Les droits de l'Homme en Arabie Saoudite	P. LALONDE
Le wahhabisme et ses ramifications régionales et internationales	K. IFRAK
Guerre saoudienne en Syrie et au Yémen : enjeux et plan d'un changement qui redessine le Moyen Orient	F. JALLOUL
L'Arabie Saoudite et l'Israël	Général FARHAT
Les rapports géostratégiques entre l'Arabie Saoudite et le Liban	E. HATEM
La société civile dans les processus de démocratisation au Moyen Orient	J.-A. DUPRAT
L'Islam et la société civile en Asie de l'Ouest	
Cas de figure : la République islamique d'Iran	M. RÉZA MAJIDI
La Société Civile en Iran et en Arabie Saoudite	A. NAGHIBZADEH
Turquie : Les fractures de la société civile face au pouvoir totalitaire ; Quelle sera la réponse de la génération des réseaux sociaux ?	Ph. KALFAYAN
La société civile moyen orientale : un regard européen	R. LABEVIÈRE
« Pétromonarchies, société et immigration »	B. DREWSKI
Le tourisme religieux – le cas du pèlerinage à La Mecque	S. AL SATARI-ALHAMAYDEH

N° 47 - La nouvelle diplomatie française au Moyen-Orient

La nouvelle diplomatie française au Moyen-Orient	A. RASTBEEN
Quelle politique indépendante pour la France au Moyen-Orient ?	Ph. de SAINT ROBERT
France-Moyen-Orient, 1967-2017. Un demi siècle d'infléchissements successifs	
De la politique arabe à la politique sunnite et à la politique wahhabite	R. NABA
La diplomatie française et le retour de la France au berceau atlantique	M. RAIMBAUD
La diplomatie française au Moyen-Orient	J.-P. CHEVÈNEMENT
De quelques idées simples pour un Orient compliqué	J. MYARD
La France au Moyen-Orient : France-Syrie	G. BAPT

Numéros précédents

Les conséquences de la politique française en Syrie	Dr. E. LAHHAM
La politique de la France au Moyen-Orient	Général (2S) H. PARIS
La France et l'Union Européenne. Quelle diplomatie au Moyen-Orient ?	A. GOMES
La nouvelle diplomatie française au Moyen-Orient	J.-L. PUJO
France – Moyen-Orient – (dés)équilibres et rééquilibrages à venir ?	B. DRWESKI
Le Moyen-Orient et la guerre des paradigmes géopolitiques : vers un Sonderweg moyen-oriental ?	J. G. VUJIC
La France... et... la Palestine	B. GUIGUE
La politique étrangère de la France à l'égard du Liban	K. ADEL
Pour une politique Française plus équilibrée dans le Golfe Persique	T. ATRISSI
La Realpolitik à l'épreuve enfin de la relation France-Iran ?	E. DUPUY
La diplomatie parlementaire de l'Iran et de la France	M. R. MAJIDI et Z. JOZAGHI
Les relations franco-saoudiennes du point de vue de la défense et de la sécurité	F. BELLIOU
Cinq ans de politique étrangère lors des « Printemps arabes »	F. JALLOUL
L'entretien de Géostratégiques	J. BAUD

N° 48 - Le financement du terrorisme

Le terrorisme	J.-L. DUVIGNEAU
Le financement du terrorisme islamiste : l'approche des services secrets	R. SIDAOU
Le financement du terrorisme	A. RASTBEEN
Les organisations terroristes et leurs ressources financières	A. YAVUZ
Terrorisme, argent et services secrets : le cas de la CIA et du Qatar	Maître E. HATEM
Pétrole, banques et trafic d'armes... comment nous échouons contre le terrorisme	Docteur P. PILZ
Économie formelle et économie informelle : le double financement du terrorisme islamiste	J.-P. GOURÉVITCH
La difficile lutte contre le financement du terrorisme	R. N. NGASSAM
Globalisation, orientalisme et les bases idéologiques du terrorisme islamiste	K. GEVORKIAN
Turquie-Monde arabe : le retour fugace de l'Histoire	M. DAOUD
La Turquie et le Djihad Syrien : financement du terrorisme ou Realpolitik ?	S. BAYKENT
Les financements saoudiens des médias, des ONG et des partis politiques dans le monde arabe en vue d'imposer le Wahhabisme	S. ALSAAR
Les Wahhabites et la prolifération terroriste des cinq dernières décennies - aetiology and financing of terrorism	Docteur M. al RUBAIE
Le « nouveau terrorisme » sous le prisme des « nouvelles guerres »	T. HAMEL
À propos de... La Grande Syrie : des premiers empires aux révoltes arabes Histoire, mémoire et avenir de la Syrie	P.-E. Barral
L'entretien de Géostratégiques	A. LATSA

N° 49 - Enjeux de l'islamisme politique

Le Djihad – Un piège infernal entretenu par l'Occident	J. BAUD
Islam politique et globalisme	
Vers une nouvelle tentation radicale de l'universel ?	J. G. VUJIC
Daesh et sa puissance médiatique - Les mots de l'ennemi	O. HANNE
Radicalisation et déradicalisation : le sens des mots	O. HANNE
La révolution islamiste en Égypte	
et les métamorphoses des Frères Musulmans	Ph. VALMENIER
Frères musulmans, Islam politique et système global	E. HATEM
Le pouvoir saoudien face aux islamistes :	
une relation dictée par le contexte régional	K. MEUNIER
L'absence du débat démocratique sur l'Islam profite à Daesh	
Le débat théologique au cœur des enjeux politiques	L. ATASSI
La capacité d'adaptation de l'Union européenne aux évolutions de l'Islam politique	Ch. RÉVEILLARD
La diversité de l'islam moderne et ses conséquences sur les connaissances et la société islamique	A. RASTBEEN
L'entretien de Géostratégiques	J.-P. GOURÉVITCH

N° 50 - La géopolitique des frontières

La géopolitique des frontières	CH. RÉVEILLARD
Le rôle stratégique des frontières...	J.-P. GOUREVITCH
L'Arctique, nouvel « axis mundi » ou nouvelle frontière ?	J. G. VUJIC
Contentieux territoriaux et faiblesses sécuritaires en Afrique :	
tendances globales et perspectives politiques	R. NANA NGASSAM
Afrique : frontières étatiques, territoires et conflits	J.-P. VETTOVAGLIA
À la recherche des frontières dans les confins de la péninsule arabique	D. RIGOLET-ROZE
Géopolitique des frontières maroco-algériennes	M. F. TROUDI
L'eau comme déterminant du tracé des frontières coloniales :	
le cas de la Palestine mandataire	P. BERTHELOT
Robotisation des frontières et surveillance	E. POMES
Toujours plus libres dans un monde toujours plus sûr	L. LADOUCE
À propos de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée...	L. BOUTAHER
2030, Nato is tranformed into a global Network dedicated to the Preservation of Homeland Security	T. FLICHY DE LA NEUVILLE
L'entretien de Géostratégiques	O. HANNE

N° 51 - L'exemple syrien

Extensions du domaine de lutte syrien	J. G. VUJIC
Bachar el-Assad a-t-il gagné la guerre ?	A. RODIER
Poutine maître du jeu en Syrie ?	P. BERTHELOT
L'appel de Kobani	L. LADOUCE
Asîti	M. LARIVE
L'entretien de Géostratégiques	B. WICHT
Existe-t-il un risque d'enlèvement russe en Syrie ?	X. MOREAU

N° 52 - La nouvelle émergence de la Russie

La nouvelle émergence de la Russie	A. RASTBEEN
L'émergence de la Russie et sa situation en Europe	Son Excellence l'Ambassadeur de Russie en France monsieur A. MESHKOV
Russie, quelle vision politique pour la Russie au xxi ^e siècle ?	E. LEROY
La présence d'une banque centrale est-elle compatible avec la souveraineté étatique	V. BUGAULT
La Russie en Asie, la Russie et l'Asie	Son Excellence J. PERRIN
Relations entre l'UE et la Russie	P. LALONDE
Le passé et l'avenir de la Russie dans sa relation avec l'Occident	G. CONIO
Médias russes et médias français : accusations et déontologie	D. de KOCHKO
La Russie dans l'ordre mondial : évolution et perspective	E. BERG
La Russie retourne militairement en Afrique	Général M. A. SALIMOU
Retour stratégique de la Russie en Israël	A. L. CHENON RAMLAT
Intellectuel organique sans frontière, questions d'éthique	N. GARABAGHI
A.E. Snessarev et la philosophie de la guerre en Russie	A. SOLOVIEV

N° 53 - Sanctions internationales et extra-territorialité

Le droit international vis-à-vis des sanctions unilatérales	A. RASTBEEN
Quels moyens pour contrer les sanctions extra-territoriales ?	Maître É. HATEM
Comment gérer les problèmes de l'extraterritorialité, et défendre les indépendances nationales de la France ?	O. MARLEIX
Impérialisme juridique américain et capitulation européenne	P. LELLOUCHE
Extra-territorialité et souveraineté nationale et industrielle	J. MYARD
L'extraterritorialité à la lumière du choix entre ordre international et ordre mondial	J. G. VUJIC
Sanctions extraterritoriales américaines... Une arme pour l'UE ?	P. LALONDE

Numéros précédents

Sanctions contre la Russie : quelles conséquences pour la France ?	E. LEROY
Sanctions économiques américaines et dollarisation de l'économie mondiale	J.-L. BASLÉ
La diplomatie pénale des grandes puissances en Afrique	T. T. SÉVÉRIN
Le mode impérial des sanctions économiques étasuniennes	R. CHARVIN, A. BEKKOUCHE
La machine de guerre juridique américaine et contre-mesures	O. de MAISON ROUGE
Les sanctions unilatérales des Américains – contre l'Iran : une guerre économique globale ?	Dr. B. TORKZAD
Le concept iranien d'économie de résistance : une économie politique sous embargo (2009-2018) ?	J. P. DÉSAGAPES

N° 54 - L'Arabie saoudite et la crise régionale

Les effets de la politique étrangère de l'Arabie saoudite	A. RASTBEEN
Puissances stagnantes et puissances dynamiques - l'Arabie saoudite entre Eurasie et Atlantique nord	B. DRWESKI
Les défis socio-économiques sans précédent de l'Arabie saoudite au début du xxi ^e siècle	D. RIGOULET-ROZE
« La modernisation sans le changement ! »	P. CONESA
Aramco le géant saoudien : enjeu économique majeur ou fardeau sécuritaire pour le royaume ?	E. KARAM
L'armement en Arabie saoudite : défis et risques	E. FARHAT
Arabie/Syrie : que faire de l'Iran ?	S. KLEIB
Le fiasco saoudien au Yémen se confirme : Ibn Salman en payera le prix	M. NEHMÉ
L'Arabie saoudite et son Vietnam yéménite	F. JALLOUL
Défis et perspectives des relations saoudo-syriennes	A. MEREI
Philby vs Lawrence d'Arabie = Ibn Saoud	G. MUNIER
Quand la France lorgnait vers les wahhabites	G. MUNIER

N° 55 - L'accord du siècle

Le Droit humanitaire en Palestine	Ch. OBERLIN
Palestine historique : inventer deux citoyennetés sur un même territoire comme étape vers une citoyenneté commune	B. DRWESKI
La fin du commencement du sionisme	Maître M. BUTTIN
L'évolution de la question palestinienne	Maître E. HATEM
Accord du siècle ou plan du mépris occidental	M. SAKHRI
La Palestine et l'Accord du siècle	S.E.M S. ELHERFI
Quelles perspectives de paix pour la cause palestinienne ?	A. RASTBEEN
L'évolution de la crise politique et sociale en Palestine	J. RAJOUB
Perspectives d'avenir de la Palestine conformes au droit international	J.-G. GREILSAMER
La politique de la Russie en Palestine	A. STUDENNIKOV

Numéros précédents

Le retour de la politique religieuse américaine au Moyen-Orient	J. G. VUJIC
Les réactions face au Deal du siècle ou la dislocation du monde arabe	M. TROUDI
Le Golan : quel avenir pour un plateau annexé ?	F. JALLOUL
Rapprochements entre les États du Golfe et le mépris de la question palestinienne	N. ABOUD
L'entretien de Géostratégiques...	M. GUÉRIN

N° 56 - L'accord du siècle

Les mutations stratégiques de l'ordre international contemporain	A. RASTBEEN
DOSSIER - Le Géoconstructivisme - L'art de faire et de défaire les États	J. G. VUJIC
DOSSIER - L'ancrage des particularismes en Europe	Cl. MILLON
L'ancrage historique et linguistique du particularisme catalan en questions	M.-B. MARTINEAU
L'ancrage étatique du particularisme catalan dans l'histoire récente de l'Espagne	Cl. MILLON
La construction d'un ancrage des particularismes dans les pays germaniques	Cl. MILLON
Régionalisme et identitarisme en Europe	G. BERNARD
L'ancrage des demandes particularistes en droit international	E. POMÈS
Incompréhensions franco-russes	P. BRUNOT
L'entretien de Géostratégiques...	A. Salon
L'entretien de Géostratégiques...	X. Moreau

N° 57 - Une vision stratégique du Moyen-Orient

Vers une politique de dialogue et de développement	A. RASTBEEN
Entre chaos et recomposition	D. BAUCHARD
Bilan stratégique pour la région du Moyen-Orient 20 ans après le 11 septembre 2001 et l'invasion anglo-saxonne de l'Irak de mars 2003	D. RIGOULET-ROZE
Pas de paix au Moyen-Orient sans le retour à un monde multipolaire civilisé, régi par le Droit – Contestée, l'hégémonie occidentale est-elle soluble dans le nouvel ordre en gestation ?	M. RAIMBAUD
Politique étrangère américaine : un logiciel suranné et dangereux	J.-P. VETTOVAGLIA
Émirats arabes unis, une politique offensive au Moyen-Orient : raisons et conséquences	F. JALLOUL
La vision stratégique de la Turquie en Syrie : de l'ambition à l'échec	M. TROUDI
Du rôle des obligations internationales pour les droits socio-économiques des iraniens, face aux sanctions américaines	M. AGHAJANLOO
La guerre de Syrie est-elle une guerre civile ou une stratégie « islamo-atlantique » pour stopper son ascension économique et anéantir son tissu social ?	J. BADDOUR
L'impact du conflit soviéto- américain sur l'ordre régional au Proche et Moyen-Orient : une rétrospective historique	E. BERG

Numéros précédents

Jérusalem, les premiers engagements	J.-A. GALEYRAND
Jérusalem entre présent et futur à l'aune des changements géopolitiques	Maître A. CHAMY
Syrie, une guerre internationale pour changer le régime ou démembrer le pays ?	F. JALLOUL
L'éviction de la France de Terre sainte lors de la Première Guerre mondiale	P. PRÉVOST

GÉOSTRATÉGIQUES



BULLETIN D'ABONNEMENT

M., Mme, Mlle Prénom

Institution ou Entreprise

Adresse

.....

Tél. : Fax :

E-mail :

Code postal Pays

Ville

Je souscris abonnement(s) à la Revue Géostratégiques
à partir du n° :

et vous adresse un chèque d'un montant de : euros.

Date : Signature

Tarif annuel entreprise : 250 euros

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Académie de Géopolitique de Paris

CIC Crédit Industriel et Commercial - CIC Saint Denis - 93 rue de la République 93200 St Denis
Tél 08 20 01 02 71 - Fax 01 48 13 33 58 - E-mail : 10271@cic.fr - BIC : CMCIFRPP
IBAN : FR76 3006 6102 7100 0204 1300 143

GÉOSTRATÉGIQUES

5 Rue Conté, 75003 Paris

Tél. : 01 42 71 57 80

Site internet : <http://www.academiedegeopolitiquedeparis.com>

E-mail : academiedegeopolitiquedeparis@gmail.com

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À RENVOYER

Nous vous remercions de bien vouloir retourner
la fiche de renseignements ci-dessous à :
AGP - 5 Rue Conté, 75003 Paris

**L'Académie de Géopolitique de Paris organise des colloques et
des séminaires sur les sujets internationaux les plus importants**

Nom Prénom

Adresse

.....

Titre/Fonction

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE :

Université - recherche - administration publique - média - consultant -
emploi - association - diplomatie - étudiant - autre

Les colloques (journées d'études, séminaires, ...) organisés par l'AGP vous
intéressent-ils à titre professionnel ou individuel ?

.....

.....

CENTRES D'INTÉRÊT

Quels thèmes préférez-vous : économie, politique internationale, transnationale,
théories des religions internationales, militaires, sécurité, points chauds, études du
futur, écologie ?

OCÉANIE

- Australie
- Pacifique

MOYEN-ORIENT

- Arabie Saoudite
- Égypte
- Iran
- Irak
- Israël
- Turquie

ASIE

- Chine
- Japon
- Centrale
- Orientale
- Sud
- Sud-est

EUROPE

- Union européenne
- Ex-URSS
- Centrale & Orientale
- Occidentale
- Nord

AFRIQUE

- du Nord
- Sub-saharienne

AMÉRIQUE

- du Nord
- Centrale
- du Sud
- Latine

Cochez votre choix s'il vous plaît.

